CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Réunion du vendredi 12 Février 2021

L'Assemblée départementale s'est réunie à huit heures cinquante, sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente.

OUVERTURE DE LA REUNION

Mme LA PRESIDENTE. – Conformément au règlement en vigueur, je procède à l'appel nominal.

(Mme la Présidente procède à l'appel nominal.)

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Mes chers collègues, la séance est ouverte.

POUVOIRS

Mme LA PRESIDENTE. – Excusés, M. Philippe BAYOL a donné pouvoir à Mme Armelle MARTIN, Mme Hélène FAIVRE à M. Thierry GAILLARD, Mme Agnès GUILLEMOT a donné pouvoir à M. Jean-Luc LEGER, Mme Nicole PALLIER à M. Jean-Baptiste DUMONTANT, Mme Isabelle PENICAUD à M. Guy AVIZOU, Mme Hélène PILAT à M. Guy MARSALEIX.

Je vous invite à signer la feuille de présence.

Hommage à M. William CHERVY,
Ancien Conseiller général et Sénateur

Mme LA PRESIDENTE. – Nous apprenons en ces instants le décès de M. William CHERVY, qui fut médecin généraliste et docteur en médecine à SAINT-VAURY, Maire de SAINT-VAURY de 1971 à 2001, Conseiller général de 1971 à 2008 et Sénateur de la Creuse de 1981 à 1998. Je vous invite à vous lever pour observer une minute de silence. *(Les Conseillers départementaux se lèvent et observent une minute de silence.)*

Nous en conserverons le souvenir d'un être humain engagé, portant ses valeurs haut et fort et qui aura assurément marqué la destinée du Département.

Mme LA PRESIDENTE. – Pendant que vous sont remis sur table les vœux et motions, je propose que M. MERPILLAT nous dresse un état de la mobilisation de nos équipes alors que, depuis hier soir, le Département est en alerte orange.

Je précise également que la séance se tient à huis clos sans public. Elle est cependant retransmise par des moyens audiovisuels *via* le site internet du Conseil départemental.

M. MERPILLAT, Directeur général adjoint. – Nous sommes passés hier en alerte orange. Les équipes sont sorties en fin d'après-midi pour effectuer des opérations de pré-salage sur le réseau de première intervention et les principaux axes du département. Aucune problématique particulière n'a été identifiée ce matin. L'activité des agents se poursuit. De nouvelles sorties se feront peut-être en fin de matinée suivant l'évolution de la météorologie car, d'après nos informations, des averses de pluie et de neige sont prévues.

DÉPÔT DES MOTIONS ET VŒUX

DETR et DSIL 2021

Vœu déposé par M. Jean-Jacques LOZACH

au nom du Groupe de la Gauche

M. LOZACH. – Le vœu est ainsi rédigé :

« **Considérant** les handicaps historiques du département de la Creuse, ses difficultés économiques et sociales, accentuées par les conséquences de la crise sanitaire actuelle ;

« **Considérant** la volonté collective des élus et acteurs socio-économiques de susciter une dynamique de développement territorial ;

« **Considérant** l'indispensable synergie entre les deux procédures : plan de relance et plan particulier pour la Creuse ;

« **Considérant** les intentions exprimées par le Comité local de cohésion des territoires lors de son installation ;

« **Considérant** les nombreux projets en cours de montage ou les projets dits " dormants ", en attente d'un contexte financier plus facilitateur ;

« **Considérant** les très nombreuses contractualisations en phase de démarrage ou en cours d'application, entre État, collectivités locales, EPCI et territoires ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse,** réuni en séance plénière le 12 février 2021,

Demande à l'État une augmentation significative de la DETR – Dotation d'équipement des territoires ruraux – et de la DSIL – Dotation de soutien à l'investissement local – pour l'exercice 2021. »

(Ce vœu est renvoyé devant la première commission.)

Loi d'accélération et de simplification de l'action publique dite « Loi ASAP »

Vœu présenté par Mme Marie-Christine BUNLON,
au nom du Groupe de la Majorité départementale

Mme BUNLON. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« **Considérant** que cette loi, promulguée le 7 décembre 2020, était effectivement attendue par le secteur de la petite enfance, a pour objectif d'améliorer l'accueil des tout-petits, dans le cadre des recommandations pour les 1 000 premiers jours de l'enfant ;

« **Considérant** que l'augmentation des capacités d'accueil des crèches prévue par ce texte, qui est une bonne chose pour les familles, se ferait sans augmentation du personnel encadrant et donc interroge sur les conditions d'accueil des enfants ;

« **Considérant** que cette réforme aurait donc pour conséquence d'instaurer un taux d'encadrement unique quel que soit l'âge de l'enfant, ce qui pour les plus petits ferait passer ce taux de cinq à six enfants par adulte ;

« **Considérant** que de nombreuses études et des professionnels considèrent que ce taux d'encadrement à cinq enfants par adulte est un minimum qu'il convient de ne pas changer ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière le 12 février 2021,

« **Souhaite interpeller le Secrétaire d'État en charge de l'enfance et des familles**, sur la nécessité de maintenir ce taux à cinq enfants par adulte et de l'étendre à tous les âges. »

(Ce vœu est renvoyé devant la deuxième commission.)

Attribution de la prime Covid aux aides à domicile mandataires

Vœu présenté par M. Patrice MORANÇAIS,
Vice-président, Conseiller départemental de GOUZON

M. MORANÇAIS. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« **Considérant** que la prime COVID octroyée en fin d'année dernière aux aides à domicile salariées des SAAD, dans le cadre de l'accord national entre la CNSA et les Départements, n'a pas pris en considération celles exerçant en mandataire – de gré à gré, hors secteur associatif ;

« **Considérant** que cette différence de traitement suscite une grande incompréhension de la part de ces auxiliaires de vie qui ont continué à exercer leurs missions et qui sont, elles aussi, toujours « au front » depuis presque un an ;

« **Considérant** que si leur statut professionnel diffère, le risque sanitaire encouru est quant à lui identique et que cette absence de reconnaissance nationale constitue une réelle injustice ;

« **Considérant** que ces personnes se sentent aujourd'hui oubliées et invisibles aux yeux des pouvoirs publics et que cela constitue un véritable affront vis-à-vis de ces métiers altruistes menés dans des conditions de travail souvent difficiles et précaires ;

« **Considérant** que la reconnaissance nationale des personnels qui ont été exposés à un risque de contamination au virus doit profiter à tous les personnels, quel que soit leur statut ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière le 12 février 2021,

« **Demande au Premier ministre** de revoir sa position sur cette iniquité et d'attribuer également une prime à l'ensemble des aides à domicile, quels que soient leur statut et la qualité de leur employeur. »

(Ce vœu est renvoyé devant la deuxième commission.)

Maintien à domicile des personnes âgées

Motion d'urgence présentée par M. Jean-Jacques LOZACH,
au nom du Groupe de la Gauche

M. LOZACH. – Cette motion d'urgence se lit ainsi :

« **Considérant** que plus de 80 % des Français souhaitent vieillir à leur domicile le plus longtemps possible et que la population des plus de 85 ans va tripler d'ici à 2050 ;

« **Considérant** qu'il est d'ores et déjà impossible, faute de personnel et de moyens financiers, d'honorer toutes les demandes d'accompagnement ;

« **Considérant** que le Président de la République avait annoncé un projet de loi Grand Âge et que celui-ci a été une nouvelle fois repoussé *sine die* le 14 janvier dernier ;

« **Considérant** la situation de sous-financement chronique des structures de l'aide, des soins et des services aux domiciles ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière le 12 février 2021,

« **Demande au Gouvernement** : la revalorisation des métiers de l'aide à domicile pour répondre aux besoins urgents du recrutement ; le vote d'une loi « Grand âge et autonomie », pour faire face au défi du bien-vieillir à domicile. »

(Cette motion d'urgence est renvoyée devant la deuxième commission.)

Mme LA PRESIDENTE. – Ce sont, je pense, des débats que vous avez l'habitude de tenir au Sénat et l'on sait toute l'importance que revêt cette loi « grand âge » qui n'en finit pas d'arriver. La question du financement est probablement au cœur du sujet.

Je vous propose de poursuivre, monsieur LOZACH, en nous présentant votre prochain vœu.

Retrait du projet dit « Hercule » de démantèlement d'EDF

Vœu présenté par M. Jean-Jacques LOZACH
au nom du Groupe de la Gauche

M. LOZACH. – Ce vœu se lit ainsi :

« **Considérant** que le coût de l'électricité et le nombre de foyers en situation de précarité énergétique ne cessent de croître, empêchant de garantir à tous l'accès à ce bien essentiel et ne permettant pas de répondre à l'urgence sociale – crise sanitaire – et climatique – transition écologique ;

« **Considérant** que les négociations entre la Commission européenne et l'État se déroulent dans une opacité telle qu'elle ne permet à la représentation nationale que de disposer d'informations parcellaires sur un projet hautement stratégique de réorganisation d'une entreprise publique et d'un patrimoine national produisant un bien de première nécessité, l'électricité ;

« **Considérant** que la désintégration du groupe public par « vente à la découpe » mettrait fin aux synergies actuelles du mix énergétique fondé sur la production nucléaire en base couplée à l'hydraulique et aux énergies renouvelables ;

« **Considérant** qu'elle affaiblirait également la capacité de notre pays à mettre en œuvre une véritable politique énergétique dans un contexte qui pourtant la rend fondamentale ;

« **Considérant** que ce modèle de concurrence nous exposerait aux investissements d'autres firmes étrangères – chinoises notamment – et qu'il semble difficilement applicable à un secteur comme celui de l'énergie, service public essentiel et au cœur des dynamiques et de la compétitivité industrielle ;

« **Considérant** qu'il apparaît au contraire nécessaire de construire un véritable service public de l'électricité afin de renforcer l'accès à ce bien commun et qui, lui seul, permettrait de

réaliser des investissements indispensables : entretien des barrages hydroélectriques, construction de nouveaux ouvrages, mise en place de filières renouvelables, etc. ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière le 12 février 2021,

« **Demande au Gouvernement** de retirer son projet dit « Hercule » de démantèlement d'EDF en trois entités distinctes et l'invite à lancer un véritable débat social et démocratique concernant l'ensemble du service public de l'énergie dans notre pays. »

(Ce vœu est renvoyé devant la troisième commission.)

Carte scolaire 2021 pour la Creuse

Vœu proposé par M. Laurent DAULNY,
au nom du Groupe de la Majorité départementale

M. DAULNY. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« **Considérant** l'annonce initiale de la réforme de la carte scolaire pour la Creuse qui comprendrait la suppression de trois classes de primaire et d'une classe de cinquième au collège Martin Nadaud de Guéret pour la rentrée prochaine ;

« **Considérant** que la crise sanitaire est toujours bien présente dans notre département et nécessite des adaptations importantes au sein de tous les établissements, afin de respecter la distanciation des élèves et les protocoles nationaux rigoureux nécessaires ;

« **Considérant** qu'il est à redouter que cette réorganisation que nous souhaitons tous temporaire se prolonge dans l'année et soit encore de mise lors de la prochaine rentrée ;

« **Considérant** que ces annonces ont semé l'inquiétude et l'incompréhension du corps enseignant et des parents d'élèves ; et qu'alors que le nombre d'élèves augmente au niveau académique, le nombre de postes reste le même ;

« **Considérant** que la répartition des postes au sein des trois départements se fait uniquement au profit d'un seul, la Haute-Vienne qui se voit attribuer huit postes supplémentaires, au détriment des deux autres, la Corrèze qui en perdrait cinq et la Creuse qui en perdrait trois ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière le 12 février 2021,

« **Demande au Ministre de l'Education nationale** de considérer la période que nous traversons comme exceptionnelle et souhaite qu'un moratoire soit mis en place dans

l'attribution des postes et le nombre de classes afin de ne pas perturber l'organisation au sein des établissements, déjà fortement mise à contribution par la crise sanitaire. »

(Ce vœu est renvoyé devant la troisième commission.)

Pour la réouverture des lieux culturels

Vœu proposé par Mme Catherine DEFEMME,
au nom du Groupe de la Majorité départementale

Mme DEFEMME. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« **Considérant** que la Culture est un pilier de l'art de vivre français ;

« **Considérant** que la Culture est un des remèdes face à l'enfermement que subissent les Français depuis désormais un an ;

« **Considérant** que les Français ont montré leur sens des responsabilités, comme le prouve la possibilité pour le Gouvernement de ne pas confiner dans l'immédiat le pays ;

« **Considérant** que les lieux culturels, privés ou publics, servent l'intérêt général en permettant à tous d'accéder aux mêmes œuvres et de s'élever intellectuellement ;

« **Considérant** que les lieux culturels sont tout aussi capables que les grandes surfaces alimentaires de faire respecter un protocole renforcé ;

« **Considérant** que le monde de la Culture emploie de nombreuses personnes, parfois à la situation économique précaire, et permet aux étudiants de travailler pour financer leur formation ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière le 12 février 2021,

« **Demande au Gouvernement** d'autoriser la réouverture des lieux culturels – musées, cinémas, théâtres, etc. – comme il l'avait envisagé en janvier. »

(Ce vœu est renvoyé devant la troisième commission.)

Mme LA PRESIDENTE. – Mme DEFEMME pensait tout particulièrement à la Cité internationale de la Tapisserie, mais également à d'autres lieux dont l'avenir a été débattu la semaine dernière lors du comité syndical.

Je propose aux commissions de se réunir lors de la suspension de notre séance avant la reprise de nos travaux de l'après-midi, pour l'examen de ces vœux et motions.

DISCOURS DE Mme LA PRESIDENTE

Mme LA PRESIDENTE. – Mesdames et messieurs les Conseillers départementaux, chers collègues, vous l'aurez compris, les contraintes sanitaires et les mesures de distanciation sociale nous imposent, aujourd'hui encore, de ne pas siéger en notre salle des Plénières. Nous voici donc dans la grande salle de la Maison de l'Economie, à GUERET, alors que, comme je l'indiquais précédemment, notre séance plénière sera diffusée au public en simultané sur le site internet de la collectivité, le public n'étant pas autorisé à partager cette séance avec nous en présentiel.

Voilà un an, un virus arrivait de Chine. Le temps nous semble loin où cette maladie nouvelle était encore vue comme une épidémie « cantonnée » à une ville lointaine : Wuhan.

Depuis près d'un an, les masques chirurgicaux, FFP2, en tissu certifié ou pas, puis les tests et, désormais, les vaccins à ARN messager, à protéines recombinées, leur disponibilité, leur conservation, les publics cibles, les publics prioritaires, les centres de vaccination, l'accessibilité pour les personnes peu ou pas mobiles sont devenus notre quotidien autant que notre horizon. Confinement, déconfinement, reconfinement, couvre-feu rythment nos mois et nos semaines, suspendus que nous sommes tous aux actualités télévisées, dans l'attente des conférences de presse du Premier ministre ou du Président de la République. Les mesures de distanciation et le respect de règles sanitaires, dans notre quotidien, notre vie sociale, notre vie de famille, notre vie professionnelle, sont devenus une habitude citoyenne, pour nous protéger mais aussi protéger les autres, les plus fragiles, les personnes à haut risque, face à cette épidémie. Car, désormais, nous le savons : il s'agit de « tenir dans la durée », ce à quoi nous n'étions pas préparés non plus.

Tenir dans la durée, tel est l'impérieux défi qu'il faut atteindre alors que bon nombre de soignants, partout en France, sont épuisés, d'autant que certains ont contracté la maladie et en sont ressortis très affaiblis. Épuisés physiquement et psychologiquement, voilà un an qu'ils sont au front, soignant les malades du quotidien dans la diversité de toutes les pathologies dites « habituelles », tout en étant prêts à faire face à ces seconde, troisième vagues… L'angoisse est là, s'ajoutant à tous ces gestes supplémentaires qu'il faut requestionner et inscrire dans des protocoles pour être assuré de ne pas risquer contamination ou propagation. Un an qu'ils sont au front alors qu'ils savent que l'accès à des diagnostics, à des traitements s'est dégradé pour une très large part de la population ! Comment le vivre, comment l'accepter ?...

Nous avons franchi cette semaine, en France, le seuil des 80 000 morts. C'est un chiffre terrifiant. Cependant, n'avons-nous pas à craindre qu'inconsciemment, un seuil d'acceptabilité ait été atteint dans la population alors que, quotidiennement, sur les écrans, sont égrainés chaque jour les chiffres de l'épidémie – 25 000 cas nouveaux, 400 morts, etc. ?

La Creuse est très loin d'être épargnée cette fois, contrairement au printemps dernier. Le virus n'a eu de cesse de se propager depuis le début de l'automne et le taux d'incidence dans notre département est désormais aussi élevé qu'à l'échelle nationale, et l'un des plus élevé de Nouvelle-Aquitaine.

L'espoir suscité par la vaccination est fort, quand l'attente pour y accéder semble intolérable : trop d'empressement probablement de la part du Gouvernement à vouloir communiquer sur la disponibilité des vaccins et une campagne mal préparée, par manque, là encore, de moyens des ARS. Une telle situation est très difficile à vivre pour nos personnes âgées, accentuant le sentiment d'être démunies face aux risques qu'elles encourent depuis des mois. Elles sont nombreuses à espérer serrer leurs petits-enfants dans leurs bras !

Partout, alors que la vaccination était annoncée, nous avons fait face aux mêmes constats : le flux attendu de vaccins n'était pas au rendez-vous, sa dispensation est lourde de contraintes de conservation et manipulation, et la présence d'un médecin est indispensable lors de l'injection, en cas de réaction allergique forte. Tous ces paramètres font que nous pouvons nous interroger sur les promesses en termes de couverture vaccinale de la population : interviendra-t-elle avant l'été, avant l'automne ? Impactera-t-elle les dates, désormais fixées à juin, des élections départementales et régionales ? Au moins, sont-elles annoncées !

A nouveau, la question de l'organisation et de l'accès aux soins se pose de façon cruciale : sans une forte et cohérente articulation entre hôpital et ville, les difficultés apparaissent encore plus criantes... et pas seulement dans les territoires ruraux, vous l'aurez noté ! Face au manque de médecins, nous demandions depuis plus de dix ans la suppression du numerus clausus, voire une installation régulée. En effet, le numerus clausus n'a été officiellement supprimé qu'à la rentrée dernière dans les facultés de médecine et il faudra attendre dix ans supplémentaires pour connaître les effets de cette mesure.

Nous ferons aujourd'hui le premier bilan de notre Plan Santé « Dites 23 !.. ». S'il se veut incitatif pour des étudiants en médecine, il vise aussi l'accompagnement d'autres professions de santé et le déploiement de la téléconsultation. Nous espérons ainsi contribuer humblement à apporter des solutions nouvelles d'accès aux soins pour les Creusois.

Le Département est de nouveau, depuis cet automne, mobilisé sur le suivi de l'épidémie avec des réunions hebdomadaires de la cellule de crise de la Préfecture ainsi que lors de réunions spécifiques avec l'ARS. Depuis le début de la crise sanitaire, nous poursuivons soutien et veille auprès des EHPAD et des établissements pour personnes en situation de handicap, démontrant une fois encore, notre volonté d'être au côté de l'État pour lutter au mieux contre la Covid-19.

Début janvier, nous avons su apporter notre soutien logistique et humain au Centre hospitalier de GUERET, afin de mettre en place le premier centre de vaccination du département. Vous savez que nous portons, via une convention avec le syndicat inter-hospitalier de la Creuse, au sein du CH, un service de médecine et prévention au travail pour les agents hospitaliers – CH, CHS, EHPAD, etc. Notre médecin, le Docteur DEVAY, a assuré en un

week-end la transformation de ce service en centre de vaccination anti-Covid. Je veux vraiment saluer son engagement fort, tout comme je veux saluer celui d'autres volontaires de notre Collectivité. Les médecins et infirmières du Conseil départemental se sont engagés à participer aux campagnes de vaccination. Dès cette semaine, deux de nos médecins de PMI sont intervenus dans les foyers de résidence de CHENERAILLES et de VIERSAT pour réaliser la vaccination des résidents.

Nous sommes aussi particulièrement mobilisés aussi auprès de l'Education nationale pour rendre possible les cours en présentiel, ainsi que les temps de restauration collective dans les collèges. Nos agents, sous la houlette du chef de service du Pôle Education, Eric CARRIOU, tâchent d'assurer au quotidien les conditions optimales à l'accueil des élèves et des équipes éducatives. Nos personnels travaillent d'arrache-pied, dans des conditions difficiles du fait de l'adaptation constante aux différents protocoles. Plus qu'acteurs, ils ont été force de proposition pour régler certains problèmes et le Département a veillé à ce que les collèges reçoivent les renforts nécessaires. Vous verrez d'ailleurs que nous vous proposons un recrutement spécifique pour renforcer l'accompagnement de nos agents, tout en mettant l'accent sur une nouvelle vision des procédures d'entretien à visée plus écoenvironnementale.

Je veux également saluer, de façon générale, le professionnalisme de tous nos agents, qui, dans leur travail, ont respecté scrupuleusement les gestes barrières. Les conditions du télétravail se sont renforcées avec la mise à disposition de nouveaux outils. Notre capacité est évaluée à 507 agents, ce qui est important, compte tenu des professions qui ne peuvent s'exercer qu'en présentiel, en particulier dans le domaine des routes. Cependant, le télétravail pose un certain nombre de questions au regard des difficultés rencontrées par certains professionnels dans le cadre de leurs missions. Je pense aux travailleurs médico-sociaux, mais aussi aux difficultés morales de plus en plus souvent rencontrées par des agents placés en autorisation spéciale d'absence, ASA Santé, pour des raisons de fragilité, qui ont eux-mêmes l'impression de vivre une forme d'isolement imposé. Nous sommes extrêmement vigilants à tout cela.

C'est dans ce contexte et cet environnement que nous vous présentons aujourd'hui le projet de budget 2021, marqué par un soutien inconditionnel à l'emploi pour les Creusois.

A cet égard, je relèverai en premier lieu « un aller vers l'emploi » pour les publics qui en sont éloignés, qui doit demeurer notre axe politique prioritaire. Comme vous pouvez le constater, la bonne situation financière de notre collectivité nous permet, dans ce contexte socialement préoccupant, de présenter un budget qui accroît l'accompagnement des publics les plus fragiles.

Anticiper, éviter une chute irrémédiable vers la trappe à pauvreté, tel est l'objectif de notre plan d'action 2021 pour l'emploi des bénéficiaires du revenu de solidarité active, RSA. Nous nous engageons, aux côtés de l'Etat et des structures par l'insertion professionnelle, pour ouvrir un plus large accès à des contrats aidés dans le secteur marchand et non marchand. Nous travaillerons avec les deux territoires creusois candidats à l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » qui, dans le cadre de la nouvelle loi, permet désormais aux Conseils départementaux d'accompagner la démarche. Notre collectivité sera, bien entendu, au rendez-

vous, en raison de l'intérêt que représente cette expérimentation pour le bassin de la ville préfecture, mais pas seulement !

Nous accentuerons nos moyens dédiés à gommer les risques d'exclusion numérique. La mise en place de notre plateforme JOB 23, outil simple et facilitant, dont l'accès pour nos publics est assuré par l'intermédiation de nos chargés en insertion professionnelle, devrait nous permettre d'améliorer la rencontre entre les demandeurs d'emploi et les offres non pourvues. Cette plateforme nous servira aussi de faire-valoir et faire-savoir, en termes de reconnaissance de compétences de nos publics.

Notre partenariat, avec le réseau des tiers-lieux creusois et les intercommunalités dans le cadre du déploiement du très haut débit, mais aussi par la mise à disposition d'espaces connectés, va se renforcer dans le cadre de notre candidature à accueillir des postes de conseillers numériques, cela avec la bienveillance et les encouragements de Cédric O, Secrétaire d'Etat au numérique. Alors que notre Département avait été labélisé un des dix premiers TANI – Territoire d'action au numérique inclusif –, notre action en la matière a été saluée par le témoignage qui me fut demandé lors d'une table ronde du Salon du Numérique en commun(s) – NEC 2020.

En second lieu, notre volonté à soutenir l'emploi dans le département se réaffirme en 2021, après avoir pris de nombreux engagements dès le second semestre 2020. Cela pourrait être notre plan de relance et de soutien à l'activité économique, qui n'en avait jusqu'à présent pas le nom. Dès juin dernier, par le lancement de nouvelles aides financières aux communes, les contrats Boost'Comm'Une, 1 M€ par an a été prévu en cofinancement de projets qui s'adressaient au tissu d'entreprises du bâtiment et des travaux publics.

De même, le soutien renforcé que nous apportons aux intercommunalités se traduit avec l'avenant aux contrats Boost'Ter, avec 1,2 M€, afin qu'elles mettent en place des aides directes au tissu de petites entreprises, à l'artisanat, au commerce et au tourisme.

Rappelons que si nous avons, l'an dernier, augmenté de 1,4 M€ nos volumes d'investissement pour la voirie et les travaux dans les collèges, dans ce BP 2021, nous vous proposons une nouvelle augmentation de plus de 14 % du budget d'investissement. Nous déclinerons tout cela plus en détail aujourd'hui.

La question de l'habitat – habitat à loyer modéré, habitat inclusif, habitat décent – et de la rénovation thermique des logements sont autant de créneaux sur lesquels nous nous penchons ; c'est un euphémisme ! Il est vrai qu'en vous proposant d'allouer en 2021 près de 700 000 € d'aides aux bailleurs sociaux ou au publics éligibles à l'ANAH, nous répondons présents pour améliorer les logements et les conditions de vie des Creusois.

La visite, cette semaine, en Creuse, d'Olivier SICHEL, Directeur général adjoint de la Caisse des dépôts et consignations et Directeur de la Banque des territoires, était fortement orientée autour de ces sujets. La démarche « Petites villes de demain », portée par l'ANCT et la Banque des territoires, nous a séduits, comme elle a séduit plus d'une vingtaine de petits bourgs creusois. En effet, une fois les plans tirés sur la comète, une fois les études faites,

irrémédiablement le volet opérationnel dans cette composante habitat sera l'une des principales thématiques à laquelle il conviendra d'apporter des solutions et des financements. Outre l'intérêt que nous portons à la qualité du patrimoine bâti ancien, et alors que très peu de collectivités sont dotées de documents d'urbanisme, alors que nous sommes dans une démarche « zéro artificialisation des sols » et alors que la loi ELAN impose le regroupement des offices HLM, il est nécessaire que la question du comment-vivre demain en centre-bourg devienne l'une des priorités dans notre Département.

C'est la raison pour laquelle, forts de la démarche de portage réussie entre le Conseil départemental et les intercommunalités dans le cadre de deux programmes habitat – Rénovation thermique/Résorption de l'insalubrité et Adaptation à la perte d'autonomie –, si vous en êtes d'accord, nous vous proposons de soutenir concrètement et financièrement la démarche « Petites villes de demain » auprès des communes lauréates, la Banque des territoires nous ayant déjà proposé d'assurer la gestion des crédits d'étude d'ingénierie.

L'ingénierie, il en sera question puisqu'à la demande d'un élu départemental, nous allons vous présenter tout le pool de chargés de mission territoriaux que nous mettons à disposition des communes, des EPCI et autres partenaires. Nicolas SIMONNET en profitera pour vous faire connaître la proposition de notre Agence d'attractivité et d'aménagement qui, lors de son conseil d'administration de janvier, a validé la mise en place d'un volet plus technique d'ingénierie. A cette fin, nous projetons de mettre à disposition de cette agence un chargé de projet.

Aider les territoires à penser et concrétiser leurs projets d'investissement, c'est soutenir l'économie locale et l'emploi. Accentuer nos investissements propres, c'est aussi soutenir l'économie locale et l'emploi.

Alors, me direz-vous, disposons-nous de nouvelles recettes pour soutenir nos projets d'investissements ? Non, et certainement pas avec une compensation de la perte du foncier bâti qui se fait sans aucune dynamique, si ce n'est celle que nous avons su dégager sur nos fonds propres et qui se traduit en 2021 par un versement de plus de 14 M€ à la section d'investissement, nous permettant ainsi de moins recourir à l'emprunt : 11 M€ contre 12,5 M€ l'an passé.

Pour atteindre les objectifs que je viens de rappeler, stabiliser le niveau d'emprunt et accroître nos investissements, le chemin fut long et semé d'embûches. En six ans, nous avons dû faire face à une baisse de DGF de 6,5 M€. Puis, nous avons été encadrés par le Contrat de CAHORS limitant l'évolution de nos dépenses de fonctionnement, quand nos dépenses sociales ne cessaient de progresser…

Il n'est jamais de bon ton de parler de gestion rigoureuse – le mot fait peur –, mais nous n'avions pas le choix ! L'exercice 2015 se terminait en fonctionnement avec un delta négatif de - 31 000 €, auxquels nous pourrions ajouter l'impayé d'un mois d'allocations RSA pour 1 M€, quand l'exercice 2020 se termine à + 6 M€. Je n'oublie pas que la péréquation entre les Départements a été cruciale. Pourvu qu'elle perdure ! Notre gestion fut donc rigoureuse alors même que nous avons créé de nouveaux postes d'agents là où il en était besoin et que

nous venons de mettre en place le complément indemnitaire annuel, CIA. Nous n'oublions pas les agents de la Collectivité, dont les missions sont essentielles auprès de nos usagers.

C'est cependant avec un petit rictus, que vous ne pouvez discerner derrière mon masque, que je vais évoquer à cet instant la question du Plan de relance, mais peut-être devrais-je plutôt parler des plans de relance – national, régional, départemental – et des recettes que nous devrions y trouver. Si j'y ajoute les débats autour du futur CPER 2021-2026, je ne saurais vous dire à combien de réunions entre élus, Etat-Région, entre les services, Etat-Région-Département, nous avons participé depuis plusieurs mois. Bien que présentées par une large et appuyée communication du Gouvernement, il nous est encore difficile à ce jour de comprendre les articulations entre les uns et les autres, mais plus encore, de comprendre de quels crédits il est question et quelles sont les règles d'affectation de ces crédits. On nous parle d'une Dotation de soutien à l'investissement des départements améliorée, la DSID Plus, puis finalement, d'une DSID tout court !

Devant tant d'incertitudes et de messages contradictoires, j'ai pris rendez-vous auprès de Mme la Préfète de Région pour rappeler que, dans le cadre de la réforme de la dotation globale d'équipement, la DGE, il avait été convenu que nous en conserverions l'attribution à l'identique, sous le format d'une part forfaitaire de DSID à laquelle s'ajoutait une part projet pouvant atteindre 1 M€ supplémentaire pour le Département de la Creuse, soit 3 M€ au total. Dans les chiffes qui nous sont annoncés dans le cadre du Plan de relance, les comptes n'y sont pas ! Il a pourtant été affirmé que l'État consentait un effort supplémentaire pour relancer l'investissement des collectivités ! Alors que l'on nous incite à engager un grand programme de rénovation énergétique des collèges, devons-nous in fine nous attendre à une baisse de la DGE-DSID ? Je m'interroge fortement.

Pour autant, on nous parle aujourd'hui – et les échanges se poursuivent – d'un contrat dit « Plan de relance départemental » qui serait à signer avec l'Etat et peut-être également avec les intercommunalités, ou encore de contrats de ruralité, de relance et de transition écologique, les C2RTE départementaux… Nous verrons bien !

Nous sommes prêts : la démarche de contractualisation écologique départementale, par le biais des CTE – contrats de transition écologique – est engagée. Les diagnostics thermiques de nos bâtiments départementaux et collèges ont été réalisés, tout comme nous nous sommes engagés dans les questions de mobilité durable. Le programme de changement de véhicule en atteste : lorsque cela est possible et accepté par les agents, nous préférons opter pour des véhicules électriques, voire hybrides.

Bien d'autres sujets seront autant d'opportunités d'échanger des actions du Conseil départemental de la Creuse au cours de cette année et des perspectives que chacun d'entre nous y voyons. J'espère que cette séance plénière qui, sans la pandémie, aurait dû être la dernière de la mandature, nous permettra de vrais et fructueux échanges. Je nous le souhaite, et le souhaite pour les Creusois.

Avant de vous proposer de prendre la parole, je voulais adresser des mots plus personnels à quelques-uns de nos agents : tout d'abord, à Mme LOUIS, notre Directrice des

finances et du budget, qui va prendre une retraite bien méritée dans quelques jours et qui aura accompagné ce dernier budget avec le soin que nous lui connaissons, tout autant que les précédents. Merci, Madame, pour votre engagement au sein de notre Collectivité ! Sachez que vous serez toujours la bienvenue au Conseil départemental. *(Applaudissements.)*

Je tenais également à adresser quelques mots de soutien à notre Directeur général des services, M. BOMBARDIER, qui, comme vous le voyez, est absent aujourd'hui. Son état de santé nécessite un mi-temps thérapeutique et un maintien en télétravail durant quelques semaines. Cela n'altère en rien son engagement au service de la Collectivité. Je crains même que son temps réel de travail ne soit largement au-delà du mi-temps. M. MERPILLAT assure donc l'intérim du Directeur général des services avec tout le sérieux et les compétences que nous lui connaissons. Il sera rejoint prochainement par un Directeur général adjoint en charge du Pôle Cohésion sociale et d'un nouveau directeur en charge des personnes en perte d'autonomie.

Je voudrais aussi adresser tout le soutien moral que nous pouvons leur transmettre aux autres personnes de notre entourage professionnel et aux élus également atteints par de sérieuses pathologies.

Merci de votre écoute et de votre attention. Je vous souhaite une bonne séance plénière.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Madame la Présidente, chers Collègues, la Creuse décroche. Les derniers chiffres du recensement sont mauvais. A nouveau, la Creuse perd des habitants. Avec 117 500 habitants, notre département a connu une baisse de 1 300 personnes en 2018 et de 1 100 en 2020. Plus grave mais peu étonnant au regard de la pyramide des âges, le déclin s'accélère puisque, pour une baisse de 3 400 habitants entre 2014 et 2018, cette dernière année représente, à elle seule, 40 % de la baisse. Si rien ne se passe, la Creuse connaîtra une telle chute de sa population qu'elle atteindra un seuil critique dont elle ne se remettra pas.

Le mirage de l'exode de rural que d'aucuns nous prédisent pour le monde de l'après-Covid reste à vérifier, surtout pour les zones rurales les plus éloignées des grandes métropoles. L'accueil doit être, selon nous, décrété urgence départementale et le Conseil départemental doit prendre toute sa part dans ce défi majeur, au risque, sinon, d'entretenir des routes sur lesquelles plus personne ne passera. Les campagnes d'affichage dans le métro, le marketing territorial n'y suffiront pas. Il s'agit désormais de mettre en œuvre une véritable politique de l'accueil, une offre d'accueil. La Creuse doit cesser d'être un territoire en deuil à cause d'un passé difficile et un département où, pendant des générations, les gens ont pensé que leur vie était ailleurs.

Pour ce faire, nous ne croyons pas à la seule vertu des spots publicitaires, salons et papier glacé. Nous croyons à l'exploitation de nos propres forces pour démontrer qu'ici, chez nous, il y a un renversement des valeurs par rapport aux grandes métropoles, qu'ici, nous

pouvons répondre à la culture du local qui se développe parmi les urbains, répondre à la possibilité d'intégrer la société grâce à nos lieux de sociabilité et nos associations, quand les banlieues pavillonnaires ne sont que des cités-dortoirs reliées aux lieux de travail par deux ronds-points et une voie à grande vitesse. Nous pouvons offrir une réponse au retour à la nature, à « l'esprit des lieux », pour reprendre une expression du sociologue Jean Viard, un esprit des lieux convoité par tant de citadins, puisque l'on nous dit qu'ils sont 80 % à vouloir vivre à la campagne. Nous verrons bien !

Nous sommes soumis à l'impérieuse nécessité de réagir, au risque, autrement, de ne jamais nous en remettre. L'accueil doit être l'alpha et l'oméga de toute politique publique à travers, entre autres, le logement, le désenclavement du sud du département, les filières économiques intégrées, l'innovation sociale. Pour montrer l'exemple, il faudrait une cellule d'accueil renforcée. En 2019, vous aviez recruté une personne à la cellule communication et trois personnes supplémentaires en 2020, d'après le fascicule qui nous a été remis aujourd'hui. Eh bien, nous aurions préféré des recrutements dédiés à l'accueil ! La communication doit accompagner l'action et saurait se substituer à elle ; nous avons tant eu l'occasion de le dire !

Mais l'action, parlons-en puisqu'est venue l'heure du bilan... Et quel bilan !

Sur le plan financier, vous n'aurez eu de cesse de vanter votre saine gestion qui, bien sûr, rompait avec celle de vos prédécesseurs. Or que constate-t-on ? L'évolution du budget du Conseil départemental ne fait que suivre celles des Départements ruraux peu peuplés. La progression du taux d'épargne brute et la capacité de désendettement suivent la progression en moyenne générale, comme le démontraient d'ailleurs les graphiques fournis par vos soins lors du débat d'orientations budgétaires en décembre dernier. Je les avais commentés, je n'y reviens pas. Les marges de manœuvre constituées devaient alimenter un sursaut de l'investissement. Mais voilà : l'investissement des cinq dernières années aura été inférieur de plus de 30 millions d'euros au montant de l'investissement des années 2010 à 2015.

Pour ce qui concerne les compétences du Conseil départemental, nous aurons assisté à l'affaiblissement du soutien au monde associatif et culturel. Certes, dans le domaine culturel, l'accompagnement de la Cité de la Tapisserie ne se sera jamais démenti, si ce n'est que, d'une part, il s'agit d'un engouement quelque peu tardif car je n'ai rien oublié des débats et des votes qui ont eu lieu avant 2015, d'autre part, c'est l'arbre qui cache la forêt. Pour une Cité de la Tapisserie, combien d'emplois associatifs délaissés, combien de tentatives de déstabilisation de la Scène nationale, de subventions culturelles diminuées, voire supprimées, sans oublier l'ADIAM, l'Association départementale pour l'information et l'animation musicales, mise à mort ! Pendant six ans, la culture n'a été présentée que comme une charge, jamais comme une chance. Cela est bien paradoxal quand on prétend parler d'accueil, et le vœu déposé aujourd'hui ne fera pas oublier le passé.

En ce qui concerne l'action sociale, cœur de métier d'un Conseil départemental, là encore, nous aurons eu l'impression qu'il s'agissait d'une charge – toujours dans votre vocabulaire employé – plutôt que de solidarité. Le nombre de bénéficiaires augmente, envoyez-leur donc deux contrôleurs pour voir s'il ne s'agit pas de fraudeurs ! Les secteurs de la prise en charge de l'enfance en difficulté ou du handicap n'auront pas été épargnés par la

crise de l'ASE, les différends avec les assistants familiaux ou le désordre de la MDPH, sur lequel nous reviendrons.

ASE, MDPH : autant de révélateurs d'une crise sociale plus ou moins larvée. Trois manifestations d'agents en un an – ce devait être en 2018 –, voilà qui fut assez inédit ! C'est à croire que le dialogue social ne peut se contenter d'une brochure : un problème de ressources humaines ? Une brochure sur le dialogue social ! Une catastrophe à la MDPH ? Une brochure 360 ! Certes, il y aura eu la modeste revalorisation du régime indemnitaire *via* le CIA, mais les agents l'auront chèrement payée par le non-renouvellement de bien des postes. Il manque encore un agent par centre d'exploitation, des secrétaires dans les UTAS, et tous les contractuels pour la viabilité hivernale n'auraient pas encore été recrutés alors que nous sommes à la mi-février. Le Parc, de son côté, continue à être démantelé au profit du recours au privé. Ah, les vertus du privé par rapport au public, un vrai bonheur ! Au fait, le Département voisin, dans lequel une entreprise privée employée pour la peinture sur route aurait peint onze kilomètres au-delà de la Creuse, nous remboursera-t-il les pots de peinture ?

Les agents du Département ne demandaient pas la lune pendant ces six dernières années. Ils souhaitaient avant tout concertation et considération, anticipation des départs à la retraite, stabilisation des effectifs d'encadrement plutôt que la valse des DGA. À plusieurs reprises et dans bien des domaines, nous aurons eu l'impression qu'il s'agissait de gagner du temps, comme pour l'avenir des locaux du Centre culturel Jean LURÇAT, pour les travaux dans certains collèges ou la réflexion sur la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable.

Nous aurons, parallèlement, eu le sentiment que les opportunités tenaient lieu de gouvernail, avec une vraie appétence pour les appels à projets ou cabinets au nom ronflant : le Sommets des dirigeants devait rebooster nos cadres et le Lab23, le Laboratoire de design des politiques publiques en Creuse, allait résoudre nos soucis numériques. Nous avions parfois une large communication sur un dispositif... Puis, plus rien, il n'en était plus question, avant de s'enthousiasmer sur un autre dispositif toujours très *in !*

Nous ne sommes pas là aujourd'hui pour dire que rien n'a été fait. Ce serait insultant et exagéré. Personne ne nous croirait. De la même façon, nous savons que nous tous, les trente élus départementaux, nous avons à cœur notre département et, nous, dans l'opposition, nous aurons voté bien des rapports quand ils allaient dans le bon sens, et n'avons jamais refusé notre vote parce que c'était vous qui étiez en responsabilité.

Ainsi, nous aurons soutenu votre accompagnement du déploiement du numérique, même si c'est une opération qui se réalise dans tous les Départements membres de DORSAL. Nous aurons soutenu le début d'une politique d'accueil, même si les habitants s'en vont. Mais vous aurez vanté le patrimoine, en ne lui accordant plus aucun moyen ; vous avez remis à l'ordre du jour un soutien financier aux communes, après les avoir lésées, notamment en supprimant le FDAEC... *(M. GAILLARD s'exclame.)*

Relevons d'ailleurs que, systématiquement, 1,2 M€ était accordé aux communes *via* le FDAEC ; le timide Boost'Comm'Une, mis en œuvre dans l'année préélectorale, n'aura permis que d'accorder 370 000 € aux communes en 2020.

Lorsque nous voulions mettre en œuvre une agence départementale d'ingénierie, vous l'aviez rejetée pour, finalement, mettre en place la 3A, dans laquelle *a priori* une quarantaine de collectivités seulement sont engagées.

Nous aborderons enfin tout à l'heure l'examen du budget, budget de campagne mais budget aveugle, qui n'est pas au rendez-vous de la crise du Covid. La crise sociale pointe son nez après la crise sanitaire, toujours pas endiguée. Il faut d'ailleurs, en ce domaine, donner aujourd'hui la grande priorité aux personnes les plus fragiles et pourtant éloignées des centres de vaccination. Je pense que, sur ce sujet, nous pouvons tous nous rejoindre. Réjouissons-nous que des équipes mobiles de vaccination se mettent en place dans notre département ; il n'aurait pas été compréhensible qu'ailleurs en France, de tels dispositifs existent, et pas dans la Creuse, d'autant plus quand on connaît notre taux de vieillissement et l'isolement, parfois, de nos personnes âgées.

Souhaitons plus généralement qu'aucun vaccin venu dans la Creuse ne reparte vers d'autres départements de Nouvelle-Aquitaine qui s'estimaient jusqu'ici sous-dotés.

Je terminerai en rendant hommage, à mon tour, à William CHERVY. Beaucoup d'entre nous l'ont connu. C'était un homme extrêmement sympathique, tout en rondeur, très humain par son humanisme. Ce genre d'homme politique qui met en correspondance ses idées, ses valeurs et ses actes... sans faire trop de bruit, d'ailleurs. C'était une personne tranquille, d'une grande intelligence mais d'une intelligence sobre, qui n'en mettait pas plein les yeux. Bref, c'était un homme bien !

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur LEGER.

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Madame la présidente, mesdames et messieurs, chers collègues, monsieur LEGER, vous êtes toujours sur le même paradigme. Pour cette plénière, décidément, vous ne changez pas ! À part nous attaquer et dénoncer avec, soit dit en passant, un mot qui revient dans votre bouche aujourd'hui : l'accueil, l'accueil, l'accueil !

Vous dénoncez la politique du Département et l'appel à des professionnels extérieurs, vous dénoncez le marketing territorial, vous dénoncez la communication développée dans le métro parisien et ailleurs. Vous dénoncez notre politique d'accueil, que vous souhaiteriez remiser au niveau des associations. Mais, au bout du compte, que proposez-vous ? Pas grand-chose, pour ne pas dire rien !

L'accueil que vous souhaitez aujourd'hui est une nouveauté. Vous vous appuyez notamment sur la baisse démographique. Ne faisons pas de misérabilisme ! J'ai même entendu dans votre bouche récemment que nous risquions de nous « lozérizer », de devenir un département comme la Lozère. Cette baisse de population, vous le savez, est nationale, même

s'il est vrai que cette tendance est continue en Creuse, plus particulièrement s'agissant du solde naturel. C'est cet aspect qui est réellement problématique, mais il n'est pas spécifique à la Creuse puisqu'il caractérise de nombreux territoires ruraux, autour de nous mais également dans l'est de la France.

De ce point de vue, nous avons un véritable défi à relever. A mon avis, nous allons dans la bonne direction mais, pour prôner des actions, il nous faut absolument dégager des marges de manœuvre. Vous le savez pertinemment. Certes, vous nous dites que notre bilan financier est de même nature que celui des autres départements ruraux en cette période. C'est peut-être le cas, mais nous constatons qu'à la suite de la crise du Covid, certains Départements ont eu beaucoup de mal à élaborer leur budget de 2021. Si nous avons pu réagir, et ce depuis un an, c'est grâce aux marges de manœuvre que nous avons pu dégager et qui nous ont permis prendre en charge des compétences qui n'étaient pas les nôtres et de pallier les carences de l'Etat. Mme la Présidente l'a dit, un énorme défi nous attend concernant la vaccination. Nous avons répondu présents, tant le Département que les communes qui accueillent les centres de vaccination.

Ce que vous proposez est formidable ! Vous dénoncez une baisse de l'investissement de 30 M€, vous affirmez que nous aurions abandonné la culture. Fort heureusement, vous avez évoqué la Cité de la Tapisserie, mais vous étiez bien obligé de le reconnaître car, s'agissant de cette dernière, monsieur LEGER, je me souviens d'un temps pas si ancien, quand vous étiez aux affaires de Creuse Grand Sud, et que vous aviez bien du mal à apporter votre obole de 70 000 € dans le tour de table. Je vous invite donc à faire preuve de modération dans vos propos.

S'agissant de la politique d'accueil, nous faisons face aujourd'hui à de nouveaux défis. Vous avez relevé quelques incohérences ; j'ai noté que vous vous restreigniez par rapport au débat d'orientations budgétaires et je constate que, lors des débats de la première commission hier, je ne vous ai pas trop entendu au sujet de l'orientation budgétaire. Peut-être, lors de l'examen du budget qui sera présenté aujourd'hui, ferez-vous preuve de bienveillance et d'étude approfondie des lignes budgétaires.

Vous dénoncez un investissement en baisse ; je ne reviendrai pas sur l'état des finances de 2015. La baisse de 6,5 M€ de DGF n'est pas de notre fait. Nous n'avons fait que la subir, vous le savez pertinemment. Cela étant, nous présentons un excédent budgétaire de 6 M€ ; c'est tout de même mieux qu'un déficit de 31 000 € !

Je me souviens également que, l'an dernier, vous dénonciez le fait que nous faisions constamment appel à l'emprunt pour alimenter notre section d'investissement. Vous le voyez, cette année, nous bouclons notre budget en prévoyant une baisse de l'emprunt de 1,5 M€.

Nous débattrons du budget tout au long de la journée, mais vous revenez à nouveau sur le FDAEC. Nous en entendons parler depuis six ans ! Vous dénoncez le dispositif de Boost'Comm'Une, prétendant qu'il s'agirait d'une mesure électoraliste. Je ne puis l'accepter, car vous savez très bien qu'en 2020, les communes se sont retrouvées dans des situations extrêmement compliquées en raison du Covid. Si, en montant ce dossier de Boost'Comm'Une,

128 communes peuvent aujourd'hui bénéficier de financements, je comprends mal comment vous pourriez nous attaquer. Vous pouvez difficilement nous critiquer. Nous sommes même allés repêcher BOURGANEUF qui n'entrait plus dans le seuil limite de population ! Nous n'avons pas fait de politique politicienne ; nous avons répondu, en toute bienveillance.

Pour ce qui est du CAUE, nous inscrivons 170 000 €, contre 125 000 € l'an dernier. Vous ne pouvez pas dire que nous avons abandonné le CAUE. Le CAUE, c'est de l'apport, de l'ingénierie, de la culture. Vous ne pouvez pas le nier.

Quant au social – et je terminerai sur ce point, madame la Présidente, car je ne veux pas être trop long – vous dites que nous avons pressuré le personnel – ce n'était pas votre terme, c'est le mien –, que nous l'avons maltraité. Voulez-vous que nous comparions le tableau des effectifs de 2015 à celui de 2021 ? Certes, vous dénoncez le climat social à l'ASE et à la MDPH mais, de manière générale, celui-ci s'est bien amélioré. Souvenez-vous des plénières où nous étions obligés de suspendre les séances parce que nous étions mis en difficulté par des personnes venues revendiquer.

Rien n'est jamais parfait. Vous le savez pour avoir été à la tête d'une collectivité qui était en grande difficulté, et qui continue à l'être aujourd'hui. Donc, oui, nous avons fait pour le mieux. Nous avons travaillé dans une situation extrêmement complexe. Je relèverai simplement la fragilité de notre situation : fort heureusement, le fameux FSID, Fonds de soutien interdépartemental, le fonds de solidarité entre les Département, nous a apporté 5,9 M€ ! J'espère qu'il perdurera parce que les 6 M€ d'excédent que nous enregistrons aujourd'hui sont quasiment l'équivalent de ce fonds de péréquation entre Départements. Je me souviens que vous disiez également que nous faisions la poche des Creusois, il y a quelques années, lorsque nous avions malheureusement dû augmenter la part du foncier bâti, pour engranger une recette de 4,5 M€.

Tout cela mis bout à bout, je ne sais dans quel état serait le Département aujourd'hui si nous n'avions pas examiné de près les finances et procédé à ces arbitrages.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Mes chers collègues, en fin de mandat, il est normal de dresser un bilan, comme Mme la Présidente vient de le faire. Monsieur LEGER, en tant que représentant du groupe de l'opposition, vous êtes également dans votre rôle en critiquant ce qui a été réalisé. C'est la démocratie.

En tant que membres de la majorité, je peux vous affirmer que nous sommes très fiers du bilan et de la politique que nous avons conduite au cours de ces six dernières années. Tout a été rappelé, et bien rappelé par notre Président de groupe. Nous avons tout de même vécu des moments difficiles, notamment la mise en œuvre de la loi NOTRe qui a été votée par les parlementaires creusois.

M. JEANSANNETAS. – Par un seul !

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Je tiens à le rappeler, car cette réforme institutionnelle a provoqué un effet domino dévastateur pour les Départements. La situation a été très compliquée à gérer à partir de 2017, marquée par une défiance des nouvelles intercommunalités et des communes qui n'ont pas forcément trouvé leur place, et, au milieu de tout cela, l'Assemblée départementale !

Nous avons tout fait pour être, auprès des EPCI et des communes, un amortisseur, un accompagnateur, un facilitateur des politiques décidées par l'Etat, comme l'illustrent les différends politiques, les interventions votées ainsi que les politiques que nous avons engagées sans ménagement. J'aborderai par la suite le sujet de l'accueil et de l'attractivité, et j'imagine que Mme DEFEMME vous en parlera mieux que moi, mais je tiens à rappeler que les élus de la majorité et les agents du Département ont œuvré, en créant notamment une agence départementale qui est une véritable boîte à outils pour accompagner les territoires.

Vous avez la dent dure, monsieur LEGER, lorsque vous parlez de l'accueil. On sait que l'accueil n'est pas quelque chose qui se décrète ; l'accueil se construit au travers des politiques portées par l'ensemble des collectivités du Département, à l'échelon communal, intercommunal et départemental. Si le Département n'a pas à rougir de ses politiques d'accueil, en revanche, il faut bien se poser la question : accueillir, pour quoi faire et dans quelles conditions ?

Notre Département a souffert, vous l'avez rappelé. Les chiffres sont factuels. Les recensements en Creuse ne sont pas bons mais rapprocher la politique départementale et la baisse démographique est injuste et non justifié. Certaines communes perdent en population ; faudrait-il accuser les municipalités de ces communes de ne rien faire et de ne pas se battre pour développer et aménager leur territoire ? Ce serait un procès d'intention bien injuste à leur faire.

Au-delà de l'action des communes, se pose la question des réseaux d'infrastructure permettant le désenclavement, notamment routier. Aujourd'hui, le développement économique et l'installation des populations se font plus volontiers dans le nord du département, selon l'axe RCEA, que dans le sud. C'est malheureusement une réalité.

Donc, ne stigmatisez pas par vos propos les élus de ce Département qui œuvrent au travers de politiques ambitieuses pour gagner en attractivité et en accueil, tâche ô combien difficile ! Le Département n'a pas à rougir de son action, je vous l'assure !

J'ajouterai un dernier mot à propos de Boost'Comm'Une et des contrats Boost'Ter qui ont été proposés aux communautés de communes et aux communes. A ce sujet également, vous êtes dur, car vous connaissez parfaitement la situation financière du Département. Lorsque les temps sont difficiles, et vous l'avez vécu dans votre collectivité, on se recentre sur les

compétences régaliennes de la collectivité. Cela signifie que l'on commence par assumer ses compétences avant d'aller accompagner les autres sur d'autres projets. Il nous a fallu attendre 2019-2020 pour pouvoir mettre en place des politiques en direction des communautés de communes et des communes. Ces politiques sont bienvenues aujourd'hui, elles sont sollicitées. Elles étaient attendues. Personne autour de la table ne saurait se satisfaire de supprimer des aides aux collectivités, mais nous l'avons fait en notre âme et conscience, et en responsabilité parce que nous n'avions pas d'autre choix financier et budgétaire que de le faire. Sinon, aujourd'hui, Mme la Présidente ne pourrait pas nous annoncer de tels excédents. Ils sont le signe d'une politique qui a été menée en responsabilité et de façon sérieuse.

Pour en revenir à l'accueil et l'attractivité, nous aurons l'occasion d'aborder le sujet du tourisme lors de l'examen des rapports et de l'aide allouée par le Département à Creuse Tourisme. L'accueil et l'attractivité, tout le monde en fait et tout le monde veut en faire. Je trouve dur de vous entendre parler de « papier glacé », c'est péjoratif, pour ne pas dire méchant, d'autant qu'aujourd'hui, la communication est de plus en plus numérisée ! Vos propos sont peu obligeants à l'égard de tous ceux qui œuvrent à rendre la Creuse plus attractive. Vous évoquiez les spots publicitaires, mais il faut bien communiquer. Que serions-nous aujourd'hui sans communication ? Nous n'allons pas nous mettre la tête dans le sable et décider que ce n'est pas la peine de communiquer. Il est sûr que si l'on ne fait rien, rien ne se passera, mais telle n'est pas notre vision des choses !

N'oublions pas toutefois ce fabuleux label « Terre de Jeux 2024 » attribué à GUERET ; il permet de réaliser un spot publicitaire et d'offrir un coup de projecteur extraordinaire sur la Creuse et GUERET. Nous savons travailler en rassemblant toutes les forces du département. Nous ne sommes pas là pour conduire une politique politicienne, tant décriée par tous et qui n'aurait aucun sens, mais pour nous réunir tous autour d'une table afin de porter des projets ambitieux pour notre département. Tel est le message que je voulais vous délivrer ce matin.

Mme LA PRESIDENTE. – Comme le disait M. SIMONNET, vous avez évoqué le faible taux de consommation des contrats Boost'Comm'Une, pour lesquels nous avons inscrit 1 M€. Il faut surtout s'interroger sur les raisons de cette si faible consommation des crédits. Nous avons déjà des éléments de réponse, mais nous n'allons pas poser le couteau sous la gorge des communes pour les obliger à présenter des projets d'investissement.

En réalité, la problématique me paraît plus large et plus grave car, de la même façon, j'ai sous les yeux le bilan d'une aide aux intercommunalités de 3 M€ allouée sur cinq ans : au bout de deux ans, elles n'ont sollicité que 212 000 €. La baisse de la DGF pour les Départements s'est faite sur quatre années, de 2014 à 2018, de façon globale, sans étudier quels étaient le poids, la santé et la taille des collectivités. Aujourd'hui, nous en payons malheureusement les conséquences, en particulier dans les petites communes et les intercommunalités – je ne parlerai même pas de celles qui ont fusionné pour défusionner. Dieu sait dans quel bazar nous nous retrouvons ! Quoi qu'il en soit, ne pas parvenir à cranter des projets pour pouvoir bénéficier des cofinancements qu'on leur apporte m'apparaît comme un mauvais signe de l'état de santé de nos intercommunalités. Cette incapacité traduit, à mes yeux, un réel point de fragilité dont nous

devons traiter et débattre de façon plus précise lors de la présentation des différents rapports. Je suis vraiment très inquiète quant aux capacités des communes et intercommunalités à engager et à financer des projets d'investissement.

De ce point de vue également, le Département risque d'être en difficulté. Selon moi, la question n'est pas tant liée à la disparition, ou non, du FDAEC qu'à une crise, bien plus grave, que traversent nos collectivités creusoises.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Madame la Présidente, vous avez débuté votre propos en rappelant le contexte, c'est-à-dire la crise sanitaire que nous traversons et toutes ses implications économiques, sociales, budgétaires et autres. Nous aurions été à votre place, nous aurions commencé ce propos exactement de la même manière, car cette réalité écrase tout le reste. A notre tour, nous adressons nos remerciements et nos félicitations à toutes ces personnes, quels que soient leur nature et leur statut, qui, depuis un an, œuvrent pour sécuriser les populations et ce territoire avec beaucoup de générosité et de dévouement.

Toutefois, comme nous sommes dans une séance à caractère budgétaire, il serait bon, madame la Présidente, puisque vous avez annoncé qu'une autre session plénière se tiendrait avant la fin de la mandature, de nous présenter un rapport spécifique sur les conséquences budgétaires de cette crise sanitaire pour le Conseil départemental. Je suis persuadé que nombre d'entre nous ont découvert aujourd'hui dans la presse que le Département avait dépensé 1,5 M€ pour l'acquisition de masques. Est-ce vrai ou pas ? Combien de personnes en ont bénéficié ? Il est tout de même étonnant qu'avant de profiter à la presse locale, cette information n'ait pas été présentée aux élus de l'Assemblée départementale !

Par ailleurs, j'en viens à la Banque des territoires, dont le Directeur général était en Creuse la semaine dernière. On connaît l'importance qu'est en train de prendre cette banque ; elle est devenue le bras armé de l'Etat en matière d'aménagement du territoire. Très franchement, je pense qu'il serait bon, au cours des mois et des années qui viennent, de demander à cette nouvelle Banque des territoires – qui était la Caisse des dépôts et consignations et qui est désormais le passage obligé – de venir présenter un rapport d'activité devant tous les élus du Département. Selon moi, ce sont davantage les orientations de cette structure qui posent problème que sa fonction d'entonnoir, et l'on sait que, fut une époque, la Caisse des dépôts et consignations privilégiait les investissements à BRIVE et à LIMOGES, et pas du tout en Creuse alors qu'elle avait pourtant une antenne à GUERET. Il serait donc intéressant de connaître l'évolution des interventions de la Banque des territoires.

Je ne reviens pas sur le bilan, l'héritage. Nous sommes en 2021, nous ne sommes pas en 2015.

M. FOULON. – Nous pouvons tout de même y revenir !

M. LOZACH. – Objectivement, la tendance lourde de baisse de la DGF remonte à quinze ans. Elle a traversé les trois présidences avec, il est vrai, de petites nuances d'une année sur l'autre. Mais la tendance lourde est celle-là. Sarkozy, Hollande, Macron...

M. FOULON. – Surtout sous Hollande.

M. LOZACH. – En revanche, la grande différence entre vous et nous est que, nous, nous avons été obligés d'assumer la mise en place des trois allocations individuelles de solidarité, AIS, qui plombent l'essentiel du budget d'un Département comme celui de la Creuse. Je pense en particulier à l'APA, mais que ce soient l'APA, la PCH ou le RSA, c'est nous qui les avons mis en œuvre dans la pratique, avec les conséquences budgétaires que cela impliquait, notamment les restes à charge que chacun a présent à l'esprit. L'expression « gestion rigoureuse » ne nous fait donc pas peur, mais nous établissons une différence entre rigueur et austérité.

Autre sujet de fond que vous avez également évoqué, madame la Présidente, et je ne suis pas sûr que l'opposition ait une position divergente de la vôtre en la matière, ce sont toutes ces procédures, toutes ces contractualisations auxquelles nous assistons. C'est sans précédent, c'est du jamais-vu. Nous n'avons jamais eu, au même moment, autant de procédures à l'œuvre. C'est un foisonnement, mais cela devient un véritable casse-tête, y compris pour nous, élus.

Permettez-moi d'en citer tout de même quelques-unes...

M. FOULON. – Quelques-unes, oui !

M. LOZACH. – Je pense par exemple à l'Agenda rural : 181 mesures ont été annoncées, qui doivent être appliquées d'ici à la fin de 2022. Je pense également au Contrat de plan Etat-Région, au STRADETT et à son volet territorial. C'est un sujet important pour la Creuse. N'oublions pas le volet territorial de la Politique de cohésion européenne ; le programme action « Cœurs de ville », qui nous touche au travers de l'Agglo de Guéret ; le programme « Petites villes de demain » qui nous concerne à travers vingt ou vingt-deux villes – nous n'en savons plus exactement le nombre car il varie d'un texte à l'autre ; les contrats de ruralité ; les contrats de territoire de la Région ; le Plan de relance national ; le Plan de relance régional ; le Plan particulier pour la Creuse...

M. FOULON. – Qu'est-ce que cela a à voir avec le Département de la Creuse ? Ce n'est pas nous qui les avons initiés.

M. LOZACH. – Laissez-moi aller au fond des choses, monsieur FOULON. Que vous êtes impatient !

M. FOULON. – Oui, à vous écouter, je suis impatient !

M. LOZACH. – Gardez votre calme ! D'ailleurs, puisque vous parlez du Département, au lieu de simplifier, le Département en a rajouté encore deux couches, avec les contrats Boost'Ter et Boost'Comm'Une. *(M. LABAR s'exclame.)*

M. LOZACH. – Petite remarque au passage pour vous rappeler que, si vous avez pu mettre en place ces deux contractualisations, c'est grâce à la loi NOTRe. Effectivement, si cette loi est critiquable par bien des aspects, elle a permis de préserver la compétence de solidarité territoriale des Conseils départementaux. Je constate que, très souvent, les premiers à critiquer la loi NOTRe sont également les premiers à en exploiter toutes les possibilités. Il faut, là aussi, faire preuve de cohérence.

Viennent maintenant s'ajouter les contrats de ruralité, de relance et de transition écologique. Honnêtement, toutes ces procédures, vous les reprenez à partir d'actions très concrètes portées par nos communes et nos intercommunalités. Tout cela se chevauche. Pour certaines actions, les élus vont essayer d'émarger à deux, trois, voire quatre de ces contractualisations. C'est bien normal dans un Département pauvre comme la Creuse, les collectivités font en sorte d'émarger au maximum de contrats.

M. FOULON. – Eh oui !

M. LOZACH. – J'ai noté que Mme la Préfète avait demandé à la sous-préfète de réfléchir à une porte d'entrée unique pour le Plan de relance et le Plan particulier pour la Creuse. C'est déjà une avancée. Mais, honnêtement, puisque nous avons cette compétence de solidarité territoriale, il me semble que notre rôle est de réfléchir collectivement pour simplifier tout cela. Ce n'est peut-être pas un débat de séance plénière, mais il nous faut y réfléchir en examinant tous les éléments, techniques, financiers et autres, afin de voir comment simplifier et synthétiser tout cela pour les prochaines années, car cela finira par se retourner contre nous en termes de dynamique et de développement. En raison de la confusion, nous risquons de passer à côté de possibilités financières. Cela me paraît être un sujet essentiel pour les collectivités.

Enfin, madame la Présidente, je termine en ayant, comme tout un chacun dans cette enceinte, une pensée émue pour William CHERVY qui nous avait tous précédés dans cette Assemblée départementale et qui, en 2001, avait été le Président de notre groupe, celui de la majorité départementale à l'époque. Il avait été le prédécesseur de Jean-Luc LEGER à cette responsabilité.

Monsieur FOULON, vous avez dit que nous découvrions la politique d'accueil. Je vous transmettrai un document élaboré par Thierry CHANDERNAGOR lorsqu'il était Président du Conseil général de la Creuse, entre 1992 et 1994. C'est toute une plaquette consacrée à la politique d'accueil du Conseil départemental – tout simplement, parce que nous n'avons pas le choix !

M. FOULON. – Évidemment !

M. LOZACH. – Bien évidemment, il faut faire de la Creuse un territoire de vie pour les personnes qui sont là, mais il faut également favoriser une politique d'accueil pour ralentir cette hémorragie démographique à laquelle nous assistons. Ce n'est vraiment pas un sujet nouveau pour nous.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur LOZACH. Compte tenu du report des élections de mars à juin, nous tiendrons une séance fin avril qui sera consacrée à l'examen du compte administratif 2020. A cette occasion, n'hésitez pas à demander l'inscription à l'ordre du jour de points spécifiques sur lesquels vous souhaiteriez être informés. Mais je vous rassure tout de suite : nous n'avons pas dépensé 1,5 M€, ni même 1,2 M€ en masques. A ce jour, l'achat de masques s'élève à 721 373 €, dont une opération conduite avec l'Association des Maires et adjoints de la Creuse en mai dernier, lorsque le Président de la République a annoncé que l'on déconfinait le 13 mai et qu'un masque en tissu serait fourni à tout le monde par les collectivités. Il y a ainsi de petites choses qui m'auront marquée ces dernières années !

Un masque pour chaque Creusois, cela représentait un montant de 389 000 €. En réalité, nous avons seulement dépensé 332 000 € en masques pour notre propre collectivité afin que nos agents soient protégés face à cette épidémie. Je précise que ce montant ne correspond qu'aux achats de masques, car il y a aussi tout le reste. Nous en avions déjà parlé puisque, l'an dernier, un petit bilan vous avait été transmis, bilan que nous mettrons volontiers à jour cette année.

S'agissant du guichet unique, je vous rejoins totalement. Cela fait plusieurs années, vous le savez, que je souhaite sa mise en place. Au sortir de la rencontre d'octobre 2017 avec le Président de la République qui nous avait demandé de réfléchir et de définir un modèle pour l'hyper-ruralité, pour moi, ce modèle ne pouvait être que le « faire-ensemble ». Je pense, en effet, qu'à échelle d'un petit Département tel que le nôtre, les intercommunalités, les communes et le Département doivent faire ensemble, sachant toutefois que nos compétences sont limitées au seul volet stratégique et aux orientations. Mais, de ce point de vue, nous constituons une véritable force de frappe pour accompagner la démarche des intercommunalités qui en ont besoin.

C'est ce que nous avons fait avec les contrats Boost'Ter. Le soutien aux intercommunalités ne se borne pas au seul financement de projets. Je vous rappelle que nous consacrons 20 000 € par an pour cofinancer à 50 % un poste de chargé de projet dans chacune

des intercommunalités. Les chiffres m'ont été communiqués et je dois avouer que je ne comprends pas pourquoi si peu d'intercommunalités ont demandé cette participation financière pour l'année 2020. Les conditions d'octroi de cette aide sont pourtant très souples.

Pour ce qui est de l'ingénierie, nous y reviendrons par la suite lorsque nous développons d'autres sujets.

En tout cas, nous sommes réellement au service des territoires et des intercommunalités. Si ces dernières ne veulent pas se saisir de notre soutien, considérant que ce n'est pas une compétence du Conseil départemental, je n'impose rien. Je n'ai jamais rien imposé. A l'époque des PIG – programme d'intérêt général –, Patrice MORANÇAIS s'en souvient aussi bien que moi, lorsque l'ANAH nous a demandé de mettre en place un programme globalisé sur le département, certaines intercommunalités ne souhaitaient pas entrer dans le processus. J'ai toujours respecté leur choix. Elles ont fini par nous rejoindre et en ont été très satisfaites par la suite. Mais peu importe !

Le guichet unique est une vision que nous pouvons porter ensemble sur les fameux C2RTE, si les intercommunalités le souhaitent. Mais, ne nous trompons pas, mes chers collègues, que seront les financements de ces C2RTE ? Ceux qui sont élus dans les communes ne verront leur DETR ou leur DSIL venir abonder ces contrats. Si notre contrat Boost'Comm'Une doit être intégré aux C2RTE, je n'y vois aucune objection, si les élus considèrent que cette formule leur permettra d'y voir plus clair. Catherine DEFEMME vous en parlera.

Mais sachez également, monsieur LEGER, qu'il est heureux que le Département ait répondu présent pour mettre en place la politique d'accueil, sur l'exemple de l'ex-pays de GUERET et l'Agglo et les Portes de la Creuse en marche *via* l'appel à projet Massif central. Sinon, il n'y aurait rien ! Je me souviens très bien être allée chercher les intercommunalités pour les convaincre de répondre dans le délai extrêmement court qu'il restait pour répondre à cet appel à projets parce que je sentais qu'il fallait vraiment que nous construisions cette politique d'accueil. Mme MARTIN et M. MARSALEIX le savent pertinemment, car ils arrivent en fin de programme d'accompagnement, et leur souhait, me semble-t-il, est que nous les accompagnions encore une année et que nous portions leur parole auprès du Comité de massif afin qu'ils puissent bénéficier de financements supplémentaires.

Voilà, nous travaillons la main dans la main !

Le Plan de santé était l'un des volets du cadre d'accueil de nouveaux professionnels de santé et nous vous présenterons, au cours de cette séance, bien d'autres dispositions.

Plus généralement, nous ne pouvons pas faire à la place des autres et nous n'avons rien à imposer aux autres collectivités. Nous leur présentons des propositions. Si elles leur conviennent, tant mieux ; si tel n'est pas le cas, qu'il s'agisse d'ingénierie ou de financements, que voulez-vous que je vous dise ?...

La parole est à M. MORANCAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Je souhaitais répondre à l'intervention de M. LEGER, qui s'exprimait en tant que chef de groupe de l'opposition. Dans ses propos, même s'il s'exprimait avec une certaine rondeur, quelques paroles concernant les politiques sociales m'ont blessé, comme si les politiques sociales menées depuis six ans étaient pour nous une obligation, comme si nous n'avions pas la fibre sociale. Monsieur LEGER, vous n'avez pas le monopole de la politique sociale ni de sa mise en œuvre !

Nous n'avons pas à rougir de l'action que nous avons conduite depuis six ans. Je sais très bien qu'à notre arrivée à la majorité, il se disait dans les services que cette droite allait tout casser et tout détruire, mais permettez-moi de vous répondre que je sais d'où je viens, je sais qui je représente et je sais qui sont les habitants de notre territoire. Nous avons conduit une politique qui, de mon point de vue, est une politique de droite gaulliste et humaniste. Voilà ce que j'avais envie de vous répondre lorsque je vous ai entendu affirmer que nous nous forçons à remplir ces compétences, qui sont d'ailleurs des compétences obligatoires.

De plus, comme je vais vous le démontrer très rapidement, nous sommes allés bien au-delà de nos obligations.

S'agissant du RSA, qui est une dépense obligatoire, comme le rappelait Mme la Présidente, si nous n'avons pas pu honorer le paiement du dernier mois de RSA, de décembre 2015, l'an dernier, l'enveloppe initiale s'élevait à 15,5 M€ et nous avons présenté deux décisions modificatives pour la porter à plus de 16 M€. Nous vous proposons cette année d'inscrire une enveloppe de 16,5 M€, qui pourrait être complétée par une DM supplémentaire si cela s'avérait nécessaire – si, malheureusement, comme nous le pensons, la crise sociale fait des dégâts.

Puis, comme vous savez si bien le faire, vous avez lancé quelques petites piques au sujet des politiques d'insertion. Le RSA est, en effet, soumis à droit et à devoir, et nous souhaitons trouver un équilibre entre les deux, parce que c'est la justice sociale. La justice sociale, c'est nous, autant que vous. La justice sociale, c'est accompagner les publics les plus en difficulté, ceux qui connaissent des problèmes de santé, des problèmes familiaux et des problèmes d'ordre social de toutes sortes, mais c'est aussi rester lucide et pragmatique avec les personnes qui sont dans le système. Dans un souci d'équité avec ceux qui travaillent – je pense à nos salariés qui vont tous les matins travailler pour un SMIC – ou avec les retraités qui ne perçoivent que 700 € ou 800 € dans notre département, nous nous devons de suivre de près certaines personnes très habiles, qui sont dans le système bien qu'elles ne semblent pas avoir de problème de retour à l'emploi parce que leur niveau de formation et leur niveau intellectuel sont très satisfaisants. La valeur travail et le sens de l'effort sont aussi des éléments qui guident les politiques sociales !

J'en viens à l'APA. Nous avons été le premier Département à mettre en œuvre la loi ASV votée sous le mandat de François Hollande. Nombre de Départements ne l'ont pas fait aussi rapidement que le nôtre parce que cela représentait des coûts supplémentaires. Nous

l'avons fait, et nous ne le regrettons pas. C'était une bonne mesure qui a permis de consolider les plans APA et qui a permis à de nombreux Creusoises et Creusois qui le souhaitaient de rester vivre à leur domicile. Je pense au vœu déposé par M. LOZACH.

Nous avons consolidé ces plans. Marie-Christine BUNLON peut en témoigner et, en commission APA, M. DUMONTANT et Mme VIALLE le constatent avec nous : nous maintenons à leur domicile des personnes dont les niveaux de dépendance sont élevés, mais nous n'avons absolument pas diminué les moyens. L'enveloppe, qui était *grosso modo* de 22 M€ en 2015, atteint aujourd'hui quasiment les 31 M€. Voilà ce qu'est notre action concrètement ! Cet accompagnement des personnes âgées, pris dans sa globalité, que ce soit à domicile ou en établissement, a été et reste notre priorité parce que c'est aussi notre fibre, monsieur LEGER !

Vous avez également évoqué deux problèmes car, effectivement, nous avons deux points sensibles : le service Enfance Famille, et le service de l'aide sociale à l'enfance. Je ne reviens pas sur la séance du 18 décembre dernier lors de laquelle j'ai eu l'honneur de vous présenter le Schéma départemental de protection de l'enfance pour les cinq prochaines années. J'avais, à cette occasion, demandé que vous soient présentés les moyens en personnels. Vous avez pu constater que nous avons consolidé les équipes.

J'ai tenu, le 15 janvier dernier, parce que je suis un élu qui aime être présent dans les services, une réunion dont j'ai le compte rendu sous les yeux. Cette réunion s'est tenue avec la Directrice du service Enfance Famille, le Chef de service de la PMI et le Chef de service de l'ASE. Je ne vais pas en faire la lecture intégrale, je lis seulement un passage : « Situation du service : ambiance sereine et stabilité appréciée de tous ».

Certes, nous avons connu un développement médiatique sur la problématique concernant deux assistants familiaux, qui ont été licenciés. C'est un fait, mais cela a toujours existé. Aujourd'hui, le service de l'ASE est stabilisé. Nous avons créé un poste de référent des assistants familiaux, que je souhaitais depuis longtemps. Nous avons recruté une personne pour s'occuper d'un observatoire départemental de la protection de l'enfance et du suivi des établissements médico-sociaux dédié à l'enfance. Il a pris ses fonctions au 1er janvier. Cela ne vous aura pas échappé, pendant ce mandat, nous avons connu une forte augmentation des enfants qui nous étaient confiés, sans parler de l'arrivée des mineurs non accompagnés. C'étaient des enjeux d'importance. Nous y avons fait face. Nous connaissons certaines difficultés, mais nous sommes parvenus à stabiliser la situation.

S'agissant de la MDPH et de la politique du handicap, nous avons été très présents. Nous y reviendrons par la suite, et je vous répondrai sur les soucis que nous avons rencontrés à la MDPH. Comme je l'ai dit lors de la dernière plénière, ils sont essentiellement liés au développement du système informatique harmonisé voulu par la CNSA, Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Même si cette problématique est liée à d'autres problèmes, je n'irai pas plus loin sur le sujet en cet instant et le développerai un peu plus tard en cours de séance.

En ce qui concerne les politiques de l'habitat, monsieur LEGER, nous conduisons un partenariat exemplaire avec les communautés de communes, excepté la vôtre qui était

quelque peu frileuse pour nous rejoindre au départ. Nous avons mené une politique dynamique pour l'habitat au travers de deux programmes d'intérêt général, s'appuyant sur des subventions accordées pour la précarité énergétique au bailleur social, comme il n'en existait pas auparavant. Ces politiques de l'habitat ne sont-elles pas une action directe en faveur du public défavorisé ?

Et que dire de l'évolution du budget ? Celui que nous allons vous présenter est encore en nette augmentation pour faire face à la solidarité. Pour la majorité, la solidarité n'est pas un gros mot ! Nous l'assumons pleinement et je m'y investis totalement. Je suis très clair à ce sujet !

Le Pôle Cohésion sociale représente plus de 350 personnes en ressources humaines, car une collectivité se gère avec des ressources humaines. Je n'irai pas plus loin. Avec mon collègue Thierry Gaillard, nous essayons d'avancer, et nous discutons. Le dialogue social est engagé avec les organisations syndicales, le CHSCT et le CT. Ce n'est pas simple, je reconnais que tout n'est pas parfait, mais croyez que je m'y implique totalement. La perfection, c'est peut-être vous, monsieur LEGER. Pour ma part, je n'ai pas cette prétention. Je commets des erreurs, mais quand c'est le cas, je les reconnais. J'essaie toutefois d'avancer sur un chemin et une ligne directrice tracés par des valeurs, des valeurs de solidarité et d'équité.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne n'a jamais douté de votre engagement à faire au mieux pour les Creusois. On le sait depuis vos premiers pas en politique, et tout le monde le salue.

La parole est à Mme DEFEMME.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Attractivité. – M. LOZACH a très justement parlé du millefeuille de dispositifs mis en place. Mais si vous estimez que ces dispositifs se chevauchent et mériteraient d'être regroupés ou améliorés, il me semble, monsieur LOZACH, que vous appartenez aux personnes bien placées pour aller dans ce sens.

Ces dispositifs ont toutefois le mérite d'exister, et je profite de cette occasion pour remercier les services du Département d'avoir été toujours très réactifs pour monter les dossiers afin que le territoire de la Creuse puisse bénéficier de tous les dispositifs qui étaient proposés. Je les remercie de cette réactivité.

Il a également été question de l'accueil et de l'attractivité. Vous disiez que l'accueil ne datait pas d'aujourd'hui et que, depuis 1994, bien des projets avaient été montés sur l'accueil, sur la façon de faire venir les populations et de rendre attractif notre territoire. Je m'interroge donc : si toutes ces mesures dont vous parlez ont été si efficaces, pourquoi M. LEGER emploie-t-il toujours ce ton misérabiliste et est-il sans cesse en train de déclarer que rien ne va, que rien n'a été fait et qu'il faut absolument travailler sur l'accueil et l'attractivité ? Je me réjouis d'ailleurs de constater que, dans sa liste de propositions, il n'a, ni plus ni moins, fait que reprendre toutes celles que nous avons mises en place. Cela prouve que nous sommes sur le bon chemin ! Nous souhaitons poursuivre dans cette voie en nous efforçant de travailler, comme

l'expliquaient Mme la Présidente et M. SIMONNET, avec les EPCI et toutes les collectivités qui ont envie que la Creuse et l'image de la Creuse changent.

Je reviens sur l'ADIAM, l'Association départementale pour l'information et l'animation musicale en Creuse. J'aurais préféré éviter d'avoir à le faire car, finalement, si l'on voulait aller plus loin, l'histoire de l'ADIAM est celle d'un collectif qui, à cause de la politique de l'autruche que vous avez menée pendant des années, s'est retrouvé dans une situation explosive humainement. Cet aspect, vous n'en avez jamais parlé. J'estime que la façon dont nous avons procédé a certainement été un moindre mal. Mais vous pourrez demander aux associations ce qu'elles en pensent, car l'ADIAM devait intervenir auprès des associations musicales et autres. Elle soutenait la musique, mais son rôle aurait sans doute mérité d'être plus large ; il était plutôt orienté et réduit. Je viens de liquider le solde de l'ADIAM. Je pense que vous pourriez vous adresser à toutes ces associations qui, auparavant, ne recevaient pas toujours de subvention et qui ont bénéficié des fonds restants. Au vu des remerciements que j'ai reçus, je pense qu'elles l'ont apprécié.

Nous reparlerons par la suite des associations culturelles et vous pourrez constater que, contrairement à d'autres collectivités, si nous avons procédé à une baisse des subventions à notre arrivée, finalement, l'enveloppe a été augmentée et que, par rapport à certains, la baisse a été vraiment infime. Mais nous y reviendrons.

Mme LA PRESIDENTE. –La parole est à M. GAILLARD.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Je reviendrai sur deux ou trois points que vous avez évoqués dans votre déclaration liminaire, monsieur LEGER. Vous avez, en quelques secondes, abordé 50 000 sujets. Nous y sommes habitués mais, ce faisant, vous prenez forcément de nombreux raccourcis e restez, malheureusement, souvent dans la caricature. C'est regrettable car nous arrivons, malgré tout, à avoir des échanges intéressants en dehors de ces séances plénières. Mais dès que vous vous retrouvez dans cette configuration, impossible de chasser le naturel, il revient au galop !

A propos du régime indemnitaire, vous parliez d'un régime de bas niveau, qui s'était fait au détriment du nombre d'agents. Je vais donc préciser certains points, car il faut être précis dans ses affirmations.

L'instauration du CIA, qui n'existait pas auparavant, est un « plus » pour les agents en termes de salaire. Vous ne pouvez pas le nier. Il représente 413 000 € en année pleine. Dans le même temps, je vous rappelle que le coût de la revalorisation intervenue pour les agents des collèges s'élève à 165 000 €. C'est encore de l'argent qu'ils vont toucher, et nous en sommes très contents pour eux. Nous avons également réaligné le régime indemnitaire des techniciens, pour un montant de 80 000 €. Si vous faites le total, nous atteignons quasiment les 660 000 €.

Vous dites que cela s'est peut-être fait au détriment de suppressions de postes. Au moment de la mise en place du CIA, des postes ont effectivement été supprimés, mais nous n'avons réalisé aucune économie sur ces postes puisqu'ils étaient vacants depuis plus de trois ans. Ce sont des postes que nous n'utilisions pas. Leur suppression a fait l'objet de discussions avec les représentants du personnel. De manière plus générale, si vous comparez les tableaux des effectifs en 2015 et ceux d'aujourd'hui, vous constaterez qu'il n'y a pas eu de plan social ni de coupes franches. Vous avancez des allégations qui pourraient laisser supposer des intentions que nous n'avons pas et, en tout cas, des actes que nous n'avons pas commis.

Puis, vous avez évoqué la viabilité hivernale en laissant supposer que nous n'avions peut-être pas fait le nécessaire, car de nombreux postes n'étaient pas pourvus. Je puis vous assurer que tous les postes ont été pourvus en temps et en heure. Il ne vous aura sans doute pas échappé que nous sommes dans un contexte sanitaire contraint. Certains personnels de la VH se sont retrouvés parmi les publics vulnérables. Notre responsabilité vis-à-vis de ces agents est de veiller à leur bonne santé et de les protéger. Ils ont donc été placés en ASA Santé et nous avons dû relancer les processus de recrutement. Cela a été un peu compliqué, mais nous n'avons pas fait le choix de réduire la voilure – et elle ne l'a pas été.

Je vous rappelle également à ce sujet que, chaque hiver, les équipes des centres d'exploitation sont renforcées, et bien au-delà d'un poste par centre. Ne laissez pas supposer que nous sous-dimensionnerions les moyens par rapport aux besoins.

Vous avez également parlé de la baisse des investissements. Je reviens sur la RD 941 à laquelle vous faites souvent allusion, et à juste titre pour un élu du sud du département, pour vous rappeler que la Région a arrêté de cofinancer les investissements sur cette départementale. Mme la Présidente est intervenue à plusieurs reprises auprès du Président ROUSSET pour essayer d'infléchir sa position. Mais vous-même, qu'avez-vous fait pour cela ? Nous ne vous avons pas trop entendu !

Il est un autre point sur lequel je souhaiterais que les positions soient claires, auquel vous avez fait une petite allusion : le recours au privé. Je vous en prie, cessez d'opposer systématiquement le public et le privé, et soyons pratiques ! Vous êtes carrément dogmatique en la matière. Oui, nous recourons au privé et nous n'en avons pas honte. Personnellement, je pourrais vous répondre que nous soutenons le monde de l'entreprise. Nous soutenons les patrons, car nous avons nous avons besoin de ces chefs d'entreprise qui créent de la richesse et des emplois dans le pays. Mais il ne s'agit pas de les opposer au secteur public, car nous avons tout autant besoin des services publics – fonction publique d'Etat, fonction hospitalière ou fonction publique de proximité au niveau des collectivités – pour remplir des missions de service auprès des usagers, qui ne sont pas des clients. Pour notre part, nous ne les mettons pas en opposition : nous défendons le privé et nous défendons le public. Cessez donc de les opposer systématiquement. Ce sont là des combats d'arrière-garde !

Je tenais à revenir sur ces quelques points car, bien souvent, vous faites des allusions. Je préfère, pour ma part, être plus précis.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. SAUTY.

M. SAUTY. – Je voulais revenir très brièvement sur la déclaration concernant le désenclavement du Sud creusois. Ce sujet nous tient tous à cœur : à moi et à Mme la Présidente, sur le canton d'AUZANCES, à vous, monsieur LEGER, sur le canton de FELLETIN, et à M. LOZACH et Mme JOUANNETEAUD sur le canton de BOURGANEUF. Nous sommes tous très sensibles à cette question du désenclavement du Sud creusois qui passe, selon moi, par deux prérequis concernant les infrastructures.

Le premier, ce sont les infrastructures numériques, mais avec l'engagement du programme « 100 % fibre pour la Creuse » d'ici à 2024, ce désenclavement est déjà largement engagé. Les premières communes situées autour de BOURGANEUF ont déjà reçu la fibre. Cela a également été le cas, dès cette année, de communes au nord-est de CROCQ et, dans quelques semaines, viendra le tour des communes de SAINT-MARTIAL-LE-VIEUX, de LA COURTINE et du MAS-d'ARTIGE. Nous aurons alors à cœur de transformer certains de nos inconvénients en avantages et, grâce à un prix de l'immobilier relativement faible, nous pourrons accueillir les télétravailleurs qui voudront profiter de ces infrastructures et du calme de nos campagnes.

Le second prérequis est celui que vous appelez de vos vœux depuis longtemps, à savoir le désenclavement routier grâce à la RD 941. Thierry GAILLARD l'a suffisamment évoqué. En ne retenant que les crédits de paiement inscrits au budget départemental pour l'année 2021, je note que nous allons investir 717 000 € pour cet axe. Est-ce suffisant ? Selon moi, c'est déjà un montant important. Mais si nous voulons aller plus loin, il faudra bien évidemment bénéficier du soutien de la Région. J'espère que vous saurez convaincre votre collègue Alain ROUSSET d'investir sur ces routes, dont l'argument était de vouloir mettre fin au saupoudrage. Je pense sincèrement que certains axes sont prioritaires en Nouvelle-Aquitaine, et notamment en Creuse. C'est le cas de la RD 941, mais aussi de la RN 147, entre Limoges et Poitiers, et de la RN 141, entre Limoges et Angoulême, qui nous seraient également bénéfiques.

Mon propos n'est pas une attaque partisane contre M. ROUSSET ou contre le parti socialiste. Je pense très sincèrement que l'investissement de la Région pour les infrastructures routières que l'on pourrait qualifier de prioritaires mérite d'être réexaminé. Ce serait très bien pour AUBUSSON, BOURGANEUF et MÉRINCHAL.

Mme LA PRESIDENTE. –La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Madame la Présidente, je vous écoute avec une grande attention, en particulier lorsque vous répondez à tout ce que j'ai pu dire. Merci d'y porter tant d'intérêt ! Plaisanterie mise à part, j'essaie de voir ce que nous pourrions retenir de nos débats, qui pourrait tous nous réunir.

Nous avons tous soulevé le premier enjeu, celui de l'incapacité des collectivités locales à financer des projets même lorsque ceux-ci sont très bien cofinancés. Sur ce point, nous sommes tous d'accord. Une nouvelle loi s'annonce, celle des 3 ou 4D. A l'heure où vont être retricotées les relations entre l'Etat et les collectivités locales, sans doute en chargeant encore un peu la barque des collectivités, je formule un vœu, peut-être pieux : j'espère que ce ne sera pas une loi supplémentaire qui oubliera le financement des compétences qui seront accordées aux collectivités, d'une façon ou d'une autre, que ce soit par la différenciation des territoires ou l'expérimentation, autant de thèmes sur lesquels, si l'on est girondin, et sans mauvais jeu de mots, nous pouvons être d'accord. Mais si les financements ne sont pas prévus, cette nouvelle loi risque fort de rester lettre morte et de créer un malentendu supplémentaire entre les collectivités et l'Etat. A cet égard, je rejoins Jean-Jacques LOZACH : depuis vingt ans, peu ou prou, l'Etat n'aime plus ses collectivités. Nous l'avons déjà dit : transférer des compétences tout en freinant côté financier permet à l'Etat de conserver la main.

Le deuxième enjeu est celui de l'intrication des multiples contrats territoriaux, là encore, dans des budgets contraints. A voir la multiplication de ces contrats territoriaux, de ces dispositifs, des appels à projets et des appels à manifestation d'intérêt, AMI, je me dis que, bientôt, il faudra avoir un Bac+10 en ingénierie territoriale pour être responsable d'une commune. C'est extrêmement complexe. Je crois vraiment que la complexité finit par tuer le bien-fondé de chaque démarche. En effet, si chaque plan et chaque appel à projets s'inscrivent dans une démarche vertueuse, qui correspond souvent un besoin, la complexité et le manque de financements nuisent à leur efficience.

Nous avons eu un débat sur l'avenir, sur l'accueil. Je ne pense pas que tout va bien. Ce n'est pas non plus ce que vous dites. C'est, à mon avis, l'enjeu fondamental des dix prochaines années. Il sera, j'imagine, au cœur des propos de la campagne qui se prépare.

J'ai également retenu un enjeu sur les compétences. Tous ici, nous regrettons que l'Etat n'ait pas suffisamment accompagné le transfert des trois AIS et le reste-à-charge qui plombe nos finances. En même temps, cela pose un problème de fond : peut-on, dans le même temps, se plaindre d'une insuffisance d'accompagnement financier avéré de la part de l'Etat et aller sur des compétences qui sont à la limite du domaine des compétences du Conseil départemental, voire hors compétences ? Je pense notamment au dispositif « Petites villes de demain » sur lequel nous reviendrons par la suite.

Quant à l'enjeu social, je ne reproche à personne d'avoir le monopole du cœur ou de ne pas l'avoir. Je ne tiens pas à revenir sur le passif ni sur le passé. Nous n'allons pas refaire les débats, même si un grand Président est décédé récemment. Je crois simplement qu'il existe des différences entre nous, que ce soit dans la façon de piloter, d'accompagner et de concerter le personnel en interne ou dans la façon d'appréhender le privé. Nous n'opposons pas le public et le privé – c'est un vieux débat et nous ne sommes pas des bolcheviks, le couteau entre les dents ! Je suis de gauche mais je considère que, pour distribuer des richesses, il faut d'abord en créer. Je n'ai rien contre le privé, je dis seulement que nous disposons de compétences en interne qui méritent d'être exploitées et que cela coûterait parfois moins cher que l'externalisation systématique de certaines tâches.

Enfin, le dernier enjeu que j'ai retenu de nos débats est celui de la fracture. Je ne dis pas que le nord de la Creuse se porte très bien, mais il faut tout de même reconnaître qu'il existe une fracture territoriale dans notre département. M. SAUTY y a fait allusion. Vous le savez, je considère que tant que la RD 941 ne sera pas modernisée, nous connaîtrons des difficultés de développement dans ces bassins de BOURGANEUF et d'AUBUSSON, qui sont déjà bien fragilisés. Certes, le numérique sera une réponse. Il est nécessaire et sera installé. Mais les camions roulent toujours sur des routes. Est-ce la faute d'untel ou d'untel ? La Région participerait-elle insuffisamment alors qu'elle devrait s'impliquer davantage ? Il est vrai que ce ne sont pas ses compétences. Je ne sais pas ; de toute façon, cet aménagement dépasse les capacités financières du Département. Aussi permettez-moi d'exprimer un vœu qui, je l'espère, ne sera pas un vœu pieux, car je note que le contrat de plan Etat-Région comporte un volet mobilité et je considère que le PPC n'aura pas tenu toutes ses promesses sans un investissement massif sur cet axe routier : donc, soit l'accent est mis sur cette RD 941, soit il ne l'est pas. Je dois avouer, pour y être passé récemment, que lorsque je vois la RN 141 entre LIMOGES et ANGOULÊME, et la RD 941 entre LIMOGES à AUBUSSON, pour rester poli, cela « fait malice » !

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur LEGER, à mon tour, de vous remercier. Je vous ai trouvé aujourd'hui moins piquant qu'en d'autres séances. Lorsque vous refaites un point en mettant en avant les orientations souhaitées et souhaitables ainsi que vous venez de le faire, c'est également un salut que vous adressez aux élus de la majorité, notamment aux Vice-présidents, puisque ce que vous listez est ce que nous avons déjà ou sommes en train de mettre en place. Donc, un grand merci à vous ! Vous reprenez, en effet, les sujets et les propos que les uns et les autres ou moi-même avons, très souvent, évoqués en séance plénière et, au-delà, lors de nombreuses réunions avec les collectivités et les EPCI. Je vous en remercie sincèrement.

La parole est à Mme BUNLON.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de l'autonomie. – Monsieur LEGER, si je ne me trompe pas, en août 2020, vous expliquiez que le Département n'avait pas investi 35 M€. Nous en sommes aujourd'hui à 30 M€.

Vous expliquiez également que ce qui manquait le plus à cette collectivité était une ambition et une ligne. En ce qui concerne l'accueil et l'attractivité, je me permettrai de rappeler le projet Massif central car j'étais présente à Clermont-Ferrand, pour accompagner les EPCI au titre du Département ; aussi je sais combien ce projet a été porté haut et fort.

Le Plan Santé qui traduit, selon moi, une formidable ambition. De même, les chantiers d'insertion pour aider les services d'aide à domicile ou le Centre de préparation pour les Jeux Olympiques sont autant de projets qui illustrent l'ambition de ce Département.

Quant à notre ligne de conduite, elle me semble très claire : notre département est une terre d'accueil, une terre d'accueil pour tous, pour les personnes âgées, les personnes handicapées mais aussi pour les jeunes. Je pense, par exemple, au pôle Espoirs. Comme vous

savez sans doute, il n'en existe que deux en Région Nouvelle-Aquitaine. Eh bien, notre pôle Espoirs est le seul à accueillir des jeunes sans regarder les financements : chacun y peut entrer et devenir, un jour peut-être, un champion du monde. La Creuse n'est peut-être pas encore championne du monde, mais j'estime que le travail que nous avons accompli pendant ces cinq années montre combien l'investissement de chacun a été important.

Je terminerai en parlant d'investissement, après avoir fait les comptes et recalculé, nous sommes aujourd'hui à 165 M€ d'investissement. Je ne sais si pour vous un plus un font deux ; pour moi, c'est encore le cas !

Mme LA PRESIDENTE. – Plus personne ne souhaite intervenir ?...

Je vous propose de nous accorder une pause d'une dizaine de minutes pour prendre l'air et aérer la salle.

La séance est suspendue.

Suspendue à dix heures quarante-cinq, la séance est reprise à dix heures cinquante-cinq.

Mme LA PRESIDENTE. – La séance est reprise. Je vous invite à regagner vos sièges afin que nous puissions poursuivre.

Je précise que M. Philippe BAYOL a donné pouvoir à Mme Armelle MARTIN et que Mme Catherine GRAVERON, qui doit s'absenter momentanément, a donné pouvoir à M. Franck FOULON.

L'ordre du jour appelle l'examen du Budget primitif 2021. Nous répondrons aux différentes interpellations au fur et à mesure de l'examen des rapports.

Nous commençons par les rapports de la deuxième commission, Action sociale. Il sera question d'habitat, d'inclusion numérique et de Plan santé.

ORGANISMES CONSTRUCTEURS
ENVELOPPE DE GARANTIE DEPARTEMENTALE
ANNEE 2021

RAPPORT N° CD2021-02/2/1

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Comme chaque année, lors de l'examen budgétaire, ce rapport

concerne l'enveloppe de garantie départementale pour les bailleurs sociaux, avec une demande prévisionnelle de garantie pour 2021. Nous intervenons à hauteur de 50 % maximum dans le cadre du financement de constructions nouvelles ou de réhabilitation du logement locatif sur l'ensemble du département.

L'OPH CREUSALIS a sollicité le Département pour une enveloppe de garantie d'emprunt de 2 180 625 €. Cela concerne cinq logements à CHAMBON-SUR-VOUEIZE, dix à LA SOUTERRAINE, six à SAINT-VAURY ainsi que le projet d'une construction de gendarmerie à GOUZON.

Pour la SCP LA MAISON FAMILIALE CREUSOISE, à GUERET, un projet de réhabilitation requiert l'inscription de 200 000 €.

Le total s'établit donc à 2 380 625 €. L'an dernier, l'enveloppe de garantie de 620 000 € avait été sollicitée à hauteur de 180 000 €.

L'état de la dette ainsi que les modalités d'intervention du Département figurent dans le rapport.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous propose :

- de donner un accord de principe sur les garanties prévisionnelles sollicitées au titre du programme 2021 ;

- de m'autoriser à signer les conventions ci-annexées ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'affectation de ces garanties, au fur et à mesure de la réalisation des projets. *(Adopté à l'unanimité des votants – M. MORANÇAIS ne prend pas part au vote en tant que Président de CREUSALIS.)*

CANDIDATURE AU PLAN DE RELANCE NUMÉRIQUE

RAPPORT N° CD2021-02/2/2

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Vous y avez fait allusion, madame la Présidente, dans vos propos introductifs. Le Conseil départemental s'est impliqué depuis l'origine dans la Stratégie nationale pour un numérique inclusif, afin de permettre aux habitants du territoire creusois d'être accompagnés dans ces nouveaux usages. Nouant un partenariat fort avec l'Etat, la Creuse a été l'un des dix premiers territoires d'action pour un numérique inclusif. En répondant à l'appel à projets Pass Numériques, le Conseil départemental a permis à la Creuse d'être le territoire le mieux doté, bénéficiant d'une prise en charge financière par l'Etat de 60 % de l'ensemble de l'opération.

Aujourd'hui, une vingtaine de lieux labellisés par le fournisseur des Pass Numériques, APTIC, peuvent accueillir les publics en difficulté avec le numérique afin de leur permettre de monter en compétence.

Parallèlement, le Conseil départemental développe un système original de reconnaissance des compétences dites « transférables », de savoir-être, au travers des Open-Badges « Badgeons la Creuse ». Ce dispositif numérique permet d'identifier et de valoriser des compétences par des mécanismes nouveaux, prenant notamment appui sur le pair à pair, profitant particulièrement aux personnes peu ou pas qualifiées, ayant peu d'expériences professionnelles à mettre en avant dans leur recherche d'emploi.

De plus, le Conseil départemental a initié l'expérimentation d'une action professionnalisante portée par le GRETA, baptisée « Action capacitante ». Celle-ci vise à former des personnes éloignées de l'emploi aux métiers du numérique.

En fin d'année 2020, lors du NEC – Numérique en commun[s] –, le Secrétaire d'Etat a annoncé le déploiement d'un plan de relance en faveur du numérique. Il s'agit de proposer aux collectivités, *via* un appel à manifestation d'intérêt, de recruter des conseillers numériques, dont l'intervention doit être complémentaire à celle du Pass Numérique. L'Etat apportera un financement de 50 000 € par poste sur une durée de deux ans, et assurera la formation de ces conseillers sur une période de quatre mois. En outre, l'Etat mettra à leur disposition un ensemble d'outils pour effectuer leur mission.

Le Département de la Creuse pourrait accueillir jusqu'à neuf conseillers, de manière à mailler l'ensemble du territoire, en positionnant un poste sur chaque territoire d'EPCI, et à multiplier les lieux de présence des conseillers, notamment au sein du réseau des bibliothèques. Deux postes viendront conforter l'offre de médiation dans le cadre du Pass Numérique. Ces conseillers auront des fonctions d'accueil du public et d'identification de ses besoins et de ses difficultés afin de l'orienter vers l'accompagnement adapté.

Recrutés par le Conseil départemental, leur positionnement hiérarchique et fonctionnel est en cours de réflexion, et sera préalablement présenté aux instances paritaires de la collectivité.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous l'aurez compris, ces propositions sont le fruit de l'intense travail engagé dans le cadre de l'inclusion numérique pour nos publics mais, au-delà, pour tous les Creusois, avec ceux qui auront la vision de présenter une candidature commune pour le département de la Creuse, dans des conditions que nous étudierons avec le réseau des tiers lieux et des bibliothèques, mais également avec les intercommunalités et les autres tiers espaces qui le souhaitent. C'est cette vision qui remonte de notre département à Paris et donne confiance quant à l'efficience des outils et moyens qui nous sont alloués par l'Etat.

En l'occurrence, je tiens à souligner qu'en octroyant 50 000 € par poste durant deux ans, cette disposition ne devrait quasiment rien coûter au Département ni aux intercommunalités.

La parole est à M. LOZACH

M. LOZACH. – Mon observation ne porte pas sur le fond du dossier qui ne pose aucun problème. J'étais d'ailleurs intervenu à ce sujet lors de la dernière session plénière du Conseil départemental, en rappelant cette possibilité de mise à disposition de conseillers numériques offerte par l'Etat. C'est une bonne chose que la Creuse en bénéficie, d'autant que cette mesure s'attache au développement des usages. Or, jusqu'à preuve du contraire, la dématérialisation des démarches administratives de l'Etat est toujours prévue pour 2022, c'est-à-dire pour demain matin !

Dans un département comme le nôtre, il nous faut accompagner un ensemble de publics. Je rappelle les chiffres : d'après une étude récente, 14 millions de Français estiment ne pas maîtriser l'outil informatique. Au cours des prochains mois et des prochaines années, nombreux seront ceux qui, malheureusement, resteront sur le bord de la route de cette transition numérique. Je voulais donc simplement partager une observation avec vous, car j'ai été quelque peu étonné, pour ne pas dire déçu, lorsque j'ai consulté le baromètre de l'action publique qu'a créé, comme vous le savez, le Gouvernement, et dont la première carte de France a été publiée le 13 janvier dernier. Celle-ci porte sur un ensemble d'indicateurs et de critères, dont le déploiement de la fibre optique.et la présentation se fera dorénavant de façon continue, département par département. Avec l'historique que nous connaissons, avec le syndicat DORSAL qui a été le premier service public en France pour le déploiement du numérique et avec tout ce qui s'en est suivi, avec AXIONE, le SDAN puis la structure organisée au niveau de la nouvelle Région, je pensais que la Creuse était bien placée pour ce qui était du déploiement du numérique. Or, sur cette carte de France, qui fait le point de la situation au mois de juin 2020, si la Creuse est mentionnée, c'est malheureusement à un rang dont nous nous serions bien passés puisque nous sommes avant-derniers ! Le taux de déploiement de la fibre optique atteint 10 % en Creuse ; seule l'Ardèche est derrière nous, avec un taux de 9 % !

En toute honnêteté, je m'attendais à un meilleur classement. Il faudra faire preuve de constance et d'un véritable volontarisme en matière de déploiement de ce numérique dont nous avons bien besoin, comme nous le rappelait Jérémie SAUTY.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez raison, monsieur LOZACH, mais vous citez les chiffres de juin 2020 du baromètre, mais nous pourrions également rappeler le retard pris en 2020 par les entreprises en raison de la crise sanitaire.

M. LOZACH. – C'est le cas partout en France.

Mme LA PRESIDENTE. – Pour autant, souvenez-vous de l'immense travail réalisé, en particulier par Hélène FAIVRE, au sein du syndicat DORSAL en lien avec l'Etat et l'Agence du numérique, en partie aussi grâce au Plan particulier pour la Creuse, lorsqu'il a fallu « cranter » les financements pour permettre ce déploiement. Cela est encore assez récent. Donc, en effet, en juin 2020, la seule plaque opérationnelle devait être, je pense, celle de Masbaraud-Mérignat. J'entendais ce matin à la radio que, sur l'Agglo, l'opérateur qui doit déployer la fibre est loin d'être en avance également.

A mon avis, le cumul de décisions qui ont tardé à se mettre en œuvre et du temps nécessaire au lancement des marchés explique ce retard. Il fallait d'abord être certain des financements. Comme vous le savez, ce financement a évolué ; les présidents des EPCI ont dû recevoir ces derniers jours un courrier indiquant que le modèle économique évolue. Finalement, ce déploiement coûtera moins cher aux EPCI, grâce au travail que nous avons tous accompli ensemble.

Les délais, nous l'avons dit, s'entendent de 2020 à 2024, en espérant qu'ils ne débordent pas trop sur 2025. La question qu'il faut aussi prendre en compte est celle des moyens humains dont peuvent disposer les entreprises ayant obtenu ces marchés, car une véritable interrogation plane autour de ces métiers pour lesquels des formations spécifiques n'avaient pas été prévues jusqu'à présent. À cet égard, nous avons engagé avec la Région et les organismes de formation un gros travail auprès de nos publics éloignés de l'emploi pour faire en sorte que les entreprises qui déploient la fibre puissent disposer des compétences humaines dont elles ont besoin pour ne pas prendre de retard.

Il convient donc d'avoir une vision globale. Nous n'en parlons pas tous les jours. Le sujet est très complexe à porter jusqu'à son aboutissement. Aujourd'hui, nous sommes sur le temps des travaux.

La parole est à M. MORANÇAIS

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Pour compléter votre réponse, madame la Présidente, M. LOZACH nous parlait, à juste titre, de l'objectif de l'Etat de tout dématérialiser à l'horizon 2022. Je le rejoins dans sa crainte que notre population soit loin d'être prête à tenir cet objectif.

En effet, malgré tout ce que nous avons mis en place dès 2018 avec l'Agence du numérique et l'Etat et malgré l'arrivée des Pass numériques, il se trouve que, l'an dernier, avec la crise sanitaire, les formations des personnes qui souhaitaient monter en compétence n'ont pas pu se tenir comme elles auraient dû.

En outre, ces personnes qui doivent venir appuyer le déploiement et l'usage du numérique vont se trouver à la croisée des chemins : elles devront assurer la montée en compétence, mais également « faire avec » – à une époque, nous disions « faire à la place de », je préfère dire « faire avec » – ceux qui ne pourront pas y accéder, les accompagner dans leurs

démarches parce que, pour être tous des élus de proximité, nous savons pertinemment que certaines personnes, même celles qui le pourraient, ne souhaitent pas s'embêter avec le numérique, mais acceptent volontiers d'être accompagnées. Ces conseillers du numérique auront donc à traiter ces deux volets.

Au-delà, il est vrai que tenir l'objectif de 2022 souhaité par l'Etat me paraît extrêmement difficile à atteindre pour de nombreuses populations, et pas seulement les populations âgées ou en situation de handicap. Nous avons aussi, malheureusement, des jeunes en difficulté pour accéder à toutes ces plateformes. Ce sera difficile pour eux également.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Il est question de neuf conseillers. Pourquoi neuf et pas dix ? Quels critères ont été retenus pour définir ce nombre ?

Mme LA PRESIDENTE. – A vrai dire, lorsque nous avons appris que des conseillers numériques seraient disponibles, nous espérions parvenir à en obtenir deux pour notre territoire. Il nous a été répondu que la Creuse étant déjà très engagée dans ces projets, nous ne devions pas hésiter à en demander plus. Nous en avons donc prévu neuf, peut-être en raison des neuf intercommunalités existant au sein du département. Même si ces dernières n'ont pas forcément de compétences en action sociale, elles portent de nombreux espaces, comme les réseaux tiers lieux et autres, dans lesquels les publics peuvent se rendre pour être formés grâce aux Pass numériques. L'idée était donc de demander au moins neuf conseillers numériques.

Nous aurions peut-être pu en demander plus. Nous avons fixé ce nombre au regard de ce qui se fait dans d'autres départements et de notre population, en insistant – je puis vous l'assurer, madame GALBRUN – sur le fort besoin de certaines personnes, lié à l'isolement souligné par M. MORANÇAIS. Je n'en dirai pas plus, car je ne souhaite pas vous souffler une idée de campagne qui soit détournée, mais Mme BUNLON et M. MORANÇAIS réfléchissent à ces sujets et à cette notion d'accessibilité accrue aux outils et moyens pour nos publics.

Plus personne ne souhaite intervenir ?...

Je vous propose de prendre acte de la candidature du Conseil départemental à l'appel à manifestation d'intérêt initié par l'État pour le recrutement de neuf conseillers numériques.
(Adopté à l'unanimité.)

BILAN INTERMEDIAIRE – PLAN SANTE « DITES... 23 ! »

RAPPORT N° CD2021-02/2/3

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de l'autonomie, rapporteur. – Le Plan Santé « Dites... 23 ! » se décline en cinq aides : une aide aux études pour les étudiants en médecine générale, dentaire, kiné, orthophonie et orthoptie ; une aide à la formation pour les infirmières libérales qui souhaitent suivre une formation en télémédecine ou en pratique avancée ; une aide à l'investissement immobilier pour les collectivités locales, les professionnels de santé ou les associations de professionnels de santé ; une aide à l'investissement de matériel pour les dentistes ; et une aide au développement de lits santé.

En cette première année, nous avons reçu vingt-cinq demandes d'aides, dont dix sont éligibles au dispositif : quatre demandes d'aides aux études, cinq demandes d'aides à la formation et une demande d'aide à l'investissement matériel, pour un montant de 33 800 €, dont 23 800 € en fonctionnement et 10 000 € en investissement.

Il faut reconnaître que, dans le contexte particulier de la crise sanitaire, il a été difficile de partir en formation.

A ce jour, le dispositif a été présenté dans certains EPCI. Je sais que Creuse Confluence l'a étudié. Il vise à amplifier et uniformiser le soutien financier et à élargir la communication de ce plan. Un travail parallèle sera conduit en lien avec l'Agence régionale de santé et les intercommunalités en vue d'identifier les besoins et de cartographier l'offre de santé en Creuse.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Avant toute chose, permettez-moi, comme beaucoup l'ont déjà fait, de rendre hommage à William CHERVY. En tant que Conseillère départementale de SAINT-VAURY, cela se justifie. C'est avec lui qu'élue, j'ai commencé ma carrière à la mairie de SAINT-VAURY. Je suis extrêmement émue et peinée ce matin, en tant que collègue mais surtout en tant qu'amie de William.

S'agissant du Plan Santé, j'ai relevé que quatre demandes d'aides aux études, cinq à la formation et une demande en investissement matériel avaient été acceptées. Quels métiers étaient visés par ces aides ?

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de l'autonomie, rapporteur. – Les demandes à la formation ont concerné des infirmières, avec trois DU en télémédecine et deux en pratique avancée. Les aides aux études s'adressaient à des étudiants en cinquième et quatrième années d'orthoptie, en première année de médecine et en première année de kinésithérapie. L'investissement matériel concernait un dentiste. La demande d'investissement matériel a été sollicitée par un dentiste.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. SIMMONET.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Je voulais saluer le dispositif mis en place par le Département qui vient en complément de celui déjà existant porté par les collectivités. Il a un effet *booster* sur l'action conduite par les collectivités car, en la matière, lorsque ce ne sont pas les EPCI, ce sont les communes qui s'impliquent. Je pense notamment à nos collègues d'AJAIN qui recherchent activement des médecins. Ces dispositions peuvent venir en soutien de leur action. Si un praticien souhaite s'installer, nous disposons désormais de moyens financiers, que ce soit en fonctionnement ou en investissement, pour l'accompagner. C'est une bonne chose.

Je reviens sur vos propos, monsieur LEGER. Vous avez raison de dire que l'accueil doit être une priorité. Cette priorité nous est chevillée au corps. Cet accueil comprend également l'offre de soins, l'offre de santé. C'est une obligation de l'Etat que d'assurer l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire national, mais il convient de rappeler qu'aujourd'hui, il existe des carences, des lacunes en ce domaine. Vous pouvez mener toutes les politiques d'attractivité, d'accueil, de développement et d'aménagement du territoire, si ceux qui souhaitent s'installer sur votre territoire ne peuvent se faire soigner dans de bonnes conditions, ils ne viendront pas. Il nous faut donc faire feu de tout bois en la matière, et le Plan Santé « Dites... 23! » lancé par le Département va dans ce sens.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme DEFEMME.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Attractivité. – Nicolas SIMONNET l'évoquait, s'agissant de l'accueil, nous sommes en train de mettre en place un réseau d'ambassadeurs médicaux. Je travaille en relation avec des médecins pour le structurer et faire en sorte que ceux qui connaissent bien le milieu médical deviennent les ambassadeurs de la Creuse. Ainsi, des Creusois partis s'installer ailleurs, après une carrière bien avancée, demeurent très attachés à la Creuse et ont envie de nous aider à pallier la future insuffisance. Ils fourmillent d'idées et nous travaillons avec eux pour organiser des séjours dédiés aux professions médicales afin de leur faire découvrir la Creuse et ce que nous pouvons leur apporter matériellement mais, apparemment, ce n'est pas le seul souhait des professionnels. Nous sommes donc en train de travailler sur tous ces sujets, et j'espère bien apporter bientôt de nouvelles pierres à l'édifice !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Nous sommes tous favorables à un accompagnement du Conseil départemental en matière de santé. C'est la première préoccupation des Creusois, il est bien normal que le Conseil départemental se positionne sur cette thématique.

Même si elle est encore plus grave chez nous, il s'agit d'une thématique compliquée et nationale. Au cours des cinq prochaines années, ce sont 6 000 médecins qui vont partir à la retraite, changer de métier ou s'installer en tant que spécialistes. En France, un médecin sur deux déjà refuse de nouveaux patients en raison d'un emploi du temps surchargé.

Nous avions voté ce Plan Santé « Dites... 23! », qui est rempli de bonnes intentions. Je ne vous le cache pas, j'aurais cru – mais trop naïvement apparemment – qu'il rencontre un plus gros succès. Je ne dis absolument pas que les choses sont mal faites, mais il faut que nous réfléchissions collectivement à la question de savoir comment faire mieux. Mme DEFEMME s'y emploie déjà. Réfléchir ne coûte rien, nous pouvons nous inspirer des solutions trouvées dans d'autres départements, sachant qu'il n'existe aucune solution miraculeuse et que les données nationales valent pour la Creuse également.

Je ne pense pas que la seule crise de la Covid explique le peu de succès du dispositif. Il faut, à mon avis, muscler ce Plan Santé « Dites... 23! » en étudiant ce qui se fait dans d'autres départements. Je ne dis pas yaka-fokon, je ne dis pas que c'est facile, je dis seulement qu'il faudrait y réfléchir. Peut-être l'avez-vous déjà fait, je ne sais pas.

Ainsi, en Saône-et-Loire, un centre départemental de santé a été mis en place. Le Département rémunère des médecins aux quatre coins du territoire et prend en charge les frais de secrétariat afin que les médecins se consacrent uniquement à la médecine. Nombre d'entre eux regrettent, en effet, la paperasse qui les encombre dans leur exercice de la médecine. Mais ce n'est pas si simple. Le Président de Saône-et-Loire estime qu'ils rentreront dans leurs frais au mieux au bout de deux ans parce que l'investissement humain et matériel est très lourd, même si, dans ce cas, c'est la collectivité qui perçoit le montant des consultations.

D'autres départements très ruraux proposent des internats ruraux où les étudiants en médecine et les internes ont la possibilité de résider. Cela se pratique déjà dans des maisons de santé pluriprofessionnelles – MSP – dans lesquelles un logement est consacré à un étudiant mais, *a priori,* ce que souhaitent aussi ces jeunes, c'est de se retrouver entre eux. C'est un dispositif qui a été développé dans l'Aveyron.

Le Gers a beaucoup travaillé également sur l'accueil des étudiants. Quand auparavant un étudiant sur dix seulement revenait exercer dans le Gers, ils sont aujourd'hui un tiers à revenir. Le nombre ne doit pas être énorme, mais avoir ne serait-ce que quatre ou cinq médecins supplémentaires qui s'installent est déjà beaucoup pour un département rural.

Nous pourrions également, et cela ne coûte rien, nous attacher à mieux faire connaître le fameux contrat d'engagement de service public, instauré par l'Etat il y a deux ans, par lequel un étudiant s'engage à exercer pendant un certain nombre d'années dans une zone sous-dotée.

Au-delà, certaines choses nous échappent. Pour ma part, je n'ai jamais cru à la coercition dans le domaine de la médecine. Je sais que nous ne sommes pas tous d'accord, y compris dans nos propres rangs mais, à mon avis, si l'on interdisait à un médecin de s'installer

où il le souhaite, il ne s'installerait pas du tout. Il choisirait une spécialité ou attendrait longtemps avant de s'installer. En revanche, on peut se demander s'il ne faudrait pas limiter le conventionnement avec la sécurité sociale dans des territoires réputés surdotés. A quoi sert-il de s'entasser dans certaines grandes métropoles au risque de n'avoir pas suffisamment de patientèle alors qu'ici, chez nous, la patientèle ne trouve malheureusement pas toujours de médecin ? Je me souviens qu'au départ à la retraite d'un médecin de GUERET, certains patients ont dû se rendre jusqu'à GRAND-BOURG, voire plus loin, pour trouver un médecin traitant.

Il existe d'autres dispositifs partout en France dont nous pourrions nous inspirer. Nous pouvons tout au moins y réfléchir, les étudier pour voir ce qui fonctionne ailleurs, car je pensais effectivement que le Plan Santé aurait rencontré plus de succès.

Enfin, même si cela peut vous sembler une obsession, je terminerai en soulignant qu'il convient d'offrir aux professionnels de santé les mêmes conditions d'accueil qu'à tout un chacun. Comme les autres, les médecins aspirent à une vie culturelle, une vie associative...

M. FOULON. – Ou madame !

M. LEGER. – Oui, madame ou monsieur... Je ne connais pas le taux de féminisation de la profession mais, vous savez, monsieur aussi souhaite une vie culturelle ! Allons, pas de machisme, monsieur FOULON !

M. FOULON. – Je parlais de leur conjoint !

M. LEGER. – Je vous taquine, car je sais que tel n'était pas votre propos ! *(Sourires.)* Mais, en effet, certaines collectivités réfléchissent également à compléter, au sein du ménage, l'emploi du conjoint.

Il n'existe aucune solution miraculeuse, cela se saurait. Certains dispositifs fonctionnent. Les maisons de santé pluridisciplinaires intéressent nos médecins qui ont ainsi l'occasion de travailler à plusieurs. Mon propos visait simplement à dire la nécessité de muscler ce plan.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Attractivité. – J'avais, me semble-t-il, déjà évoqué l'emploi du conjoint lors de la dernière séance. Nous avions d'ailleurs organisé une réunion avec les responsables de l'hôpital de GUÉRET à ce sujet, afin de trouver des solutions permettant de consolider la présence des médecins sur le territoire en faisant en sorte de satisfaire leur conjoint, sachant que nous avons aussi des besoins dans le secteur de l'action sociale qui connaît un turn-over plus important. Comme vous le voyez, nous réfléchissons collectivement à la question.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. DAULNY.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – S'agissant des médecins salariés, je l'avais sans doute déjà dit lors d'une plénière, je suis sceptique et j'ai de forts doutes. A DUN-LE-PALESTEL, j'ai essayé de mettre ce dispositif en place parce que, pendant un temps, je n'arrivais pas à trouver de généraliste. J'avais reçu un médecin qui me paraissait intéressé, mais il ne faut pas se cacher les contraintes et les conditions d'un tel dispositif. Nous partions sur une base de 5 000 € nets par mois, pour 35 heures, avec une secrétaire médicale et sans visite à domicile. Cela limite ! Lorsque j'ai proposé cela, je m'attendais à une réponse le lendemain. Il s'est sauvé en courant : 5 000 €, c'était un peu juste. Courage, fuyons !

Le Département de la Corrèze a essayé d'appliquer cette formule, mais le Président Coste en est également revenu. Après avoir fixé le montant du salaire à 5 000 €, il a ensuite dû prévoir un budget annexe pour payer les augmentations souhaitées par les médecins et il expliquait qu'en fin de compte, même si le montant des consultations revient à la collectivité, la problématique réside dans la nécessité pour le médecin d'effectuer vingt-deux consultations par jour pour équilibrer le budget. Il n'était pas sûr qu'il soit possible d'y parvenir. Si le médecin ne veut faire que dix consultations, il fait bien ce qu'il veut et, en attendant, l'équilibre n'est pas atteint !

J'ai donc des doutes quant au fonctionnement du médecin salarié. Je suis plus satisfait de voir un médecin s'installer dans la maison de santé, complètement indépendant. Nous mettons des locaux à sa disposition, sachant pertinemment qu'on leur fait des ponts d'or ailleurs. Nous n'avons pas le choix : si nous voulons des médecins, il faut tout leur mettre à disposition gratuitement, et tout va bien. Vis-à-vis de leurs collègues qui travaillent en maison de santé, c'est deux poids deux mesures, mais si nous ne consentons pas d'efforts, la maison de santé reste vide.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme BUNLON.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de l'autonomie, rapporteur. – Pour compléter mon propos sur le Plan Santé, une des difficultés est que les infirmières qui suivent des DU en télémédecine ou des masters en pratique avancée doivent quitter leur travail. Le problème est que, dans la situation actuelle, elles ne sont pas suffisamment disponibles pour intégrer les formations.

Je reviens également sur les médecins salariés de Saône-et-Loire. Pour m'y être rendue il y a deux ans afin de rencontrer le Président et voir comment fonctionnait cette organisation, la situation ne semble pas évoluer positivement. Ils ont dû recruter à mi-temps des médecins retraités qui avaient quitté leur emploi, et ils rencontrent des difficultés pour mettre en œuvre leur projet.

Pour finir sur un point positif, à EVAUX-LES-BAINS, nous avons constaté que la situation évolue lorsque des médecins acceptent d'accueillir des internes. Je citerai également BOUSSAC où le Dr NOINSKI fait de même. En tout cas, EVAUX-LES-BAINS accueille aujourd'hui deux nouveaux médecins à l'hôpital parce qu'un médecin a accepté de former des internes. C'est vraiment un aspect important de la question : si des médecins accueillent des internes, cela change la donne sur le territoire.

Mme LA PRESIDENTE. – Comme cela a été dit, nous étudions la question avec le centre hospitalier de GUERET ainsi qu'avec d'autres structures, en particulier les EHPAD. En outre, Nous avons longuement travaillé avec la Mutualité française limousine et Creuse Confluence, et engagé une démarche avec Creuse Grand Sud, en particulier à AUBUSSON, où nous constatons que le projet a du mal à aboutir. En tout cas, dans le cadre des nouveaux contrats, la Mutualité française a présenté une demande spécifique auprès du ministère à laquelle, pour l'instant, aucune suite n'a été donnée. C'est un véritable souci.

Avec Patrice MORANÇAIS, nous étions en train de nous dire que nous avions bien de la chance dans notre petite intercommunalité de Marche et Combrailles en Aquitaine puisqu'en un an, nous avons accueilli trois nouveaux jeunes médecins, qui s'installent en libéral. Ils viennent vers l'intercommunalité parce que nous proposons des espaces adaptés, accessibles et très peu onéreux, mais tous disent qu'ils ne veulent pas travailler quatre-vingts heures par semaine. Il faut en être conscient : ils veulent s'installer en libéral pour choisir leur temps de travail. Aujourd'hui, ils travaillent plutôt quatre jours par semaine, et en collaboration les uns avec les autres.

Des profils se dessinent donc. Quand on les rencontre, on observe que ces médecins ont une réelle appétence pour les territoires ruraux. Vous avez raison, nous en revenons toujours à la même chose : ce n'est pas l'exercice de la profession dans le département de la Creuse qui rebute les médecins mais bien la vision que nous projetons de notre département et de ce qui s'y passe, en affirmant que, demain, nous ne serons plus isolés, en mettant en avant le tissu associatif fort, l'offre culturelle et sportive – je dis cela en cette période où tout est pratiquement fermé, cela peut paraître illusoire, mais la situation est la même pour tous – et en vantant la qualité de vie et le lien fort qui existe au sein de notre population. Quand un médecin ou un professionnel de santé visite ses patients, il est quasiment toujours accueilli à bras ouverts et repart la plupart du temps avec un petit cadeau tellement ils sont contents qu'il soit venu.

La question a été soulevée à plusieurs reprises. A mon sens, ce qui a péché autour du Plan Santé, c'est le volet communication, qui n'a pas été suffisamment offensif. Cela tient au contexte car, comme le rappelait Mme BUNLON, il était difficile d'aller dans des facultés de médecine pour promouvoir la démarche. Les Ordres se sont chargés d'en parler, tout comme l'ARS, la CPAM et la MSA. C'est un des aspects sur lequel il faut remettre sans cesse l'ouvrage sur le métier pour ne manquer de rappeler aux publics-cible tout ce qui est mis en œuvre en Creuse pour accompagner les professionnels de santé.

Nous serons également attentifs à l'expérience que portent les communes de BELLEGARDE-EN-MARCHE et SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE où un centre de santé a pour objectif d'accueillir trois médecins salariés. Le promoteur du projet est d'ailleurs celui qui a accompagné la démarche en Saône-et-Loire. Nous verrons si cela fonctionne. C'est, en tout cas, une très belle expérimentation. Nous verrons si elle a permis d'accueillir des médecins, cette fois des médecins salariés.

Nous sommes preneurs de toute expérimentation. Si des intercommunalités veulent aller plus loin, nous sommes prêts à les accompagner.

La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Je serai bref, car nous avons déjà eu un long débat sur ce dossier, et à juste titre car c'est la première préoccupation de nos administrés. J'aurais toutefois deux remarques à formuler.

Premièrement, je tenais à saluer l'initiative de BELLEGARDE-EN-MARCHE et SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE qui réalisent un gros travail pour accueillir des médecins ainsi que d'autres praticiens médicaux, comme chacun d'entre nous. J'espère vivement que leur démarche aboutira. Ils tentent cette piste. Les doutes dont a fait part Laurent DAULNY sont légitimes. Nous verrons ce qu'il en sera.

Deuxièmement, puisque, dans ce dossier, il n'existe pas de solution miracle, sans revenir sur tout ce qui a été évoqué, je considère qu'en effet, comme vous le disiez, madame la Présidente, ce dossier mérite une communication plus offensive. Il nous faut, à mon sens, nous appuyer bien plus sur ces jeunes médecins qui s'installent et qu'évoquait Mme DEFEMME. On est toujours heureux de découvrir dans *La Montagne* ces articles où il nous est fait part de leur installation. Ils conservent peut-être encore quelque réseau avec les facs de médecine ou connaissent des confrères qui hésitent encore à ouvrir leur cabinet. J'ai en tête l'installation toute récente, à côté de FELLETIN, d'une jeune médecin qui connaît des confrères qui cherchent à s'installer. Il faut vraiment nous appuyer sur eux. À MAINSAT également, une jeune médecin assure des remplacements au sein du cabinet TARDIEU qui, sans vouloir faire de publicité pour eux, sont des personnes méritantes qu'il convient de saluer.

Donc, n'hésitons pas à nous appuyer sur nos médecins expérimentés, mais également à faire part de l'arrivée de ces nouveaux médecins et à les mettre en lumière pour attirer d'autres praticiens qui hésitent à sauter le pas. Cela pourrait amener de l'eau à notre moulin, si je puis dire.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous avions bien repéré le fait de faire de ces jeunes médecins qui s'installent des ambassadeurs. Ils ont en effet des réseaux de copains.

C'est aussi valable pour d'autres professions. Nous sommes en train de le découvrir. J'ai à l'esprit le cas d'un jeune qui nous a approchés avec un diplôme de cuisinier. Il a débuté

sur un poste non pourvu pour des raisons de santé au collège de SAINT-VAURY. Il est originaire de la région lyonnaise et l'une des premières choses qu'il m'a dites lorsque je l'ai rencontré est qu'il était en train d'appeler tous ses copains qui ne trouvent pas de travail en région lyonnaise pour leur dire qu'il est possible, ici, de trouver des maisons pour un loyer de 400 €, que « c'est super génial et qu'il y a plein de trucs à faire ».

Je compte donc aussi beaucoup sur l'image de territoire extrêmement accueillant que nous renvoyons. C'est un des piliers fondamentaux de la politique d'accueil que nous voulons déployer.

La parole est à M. LABAR.

M. LABAR. – Tout d'abord, je suis en mesure de confirmer la pertinence des contrats Boost'Ter car, grâce à ces contrats, trois maisons de santé vont sortir de terre. Certes, ces contrats ne sont pas seuls à l'origine de la situation, mais ils ont permis de finaliser les budgets.

Ensuite, j'ai une question dont je devrais connaître la réponse, mais je n'en suis plus certain : les aides accordées pour les études ou les formations imposent-elles en contrepartie à aux étudiants ou professionnels de santé qui en bénéficient d'exercer pendant un certain temps sur notre territoire, ainsi que cela avait été évoqué initialement ?

Mme LA PRESIDENTE. – Pour l'instant, nous n'avons, me semble-t-il, qu'un ou deux contrats concernant des étudiants en médecine qui sont en train de faire leur internat. En compensation des aides versées durant ces années d'internat, il leur est demandé de s'installer dans le département pour une durée de trois ans au minimum. Nous verrons donc dans cinq ou six ans si le contrat a été respecté.

S'il ne l'était pas, nous n'avons d'autres recours que de leur demander de nous reverser les aides octroyées. Comme le disait Jean-Luc LEGER, nous ne pouvons pas les contraindre à s'installer. Mais on peut se demander pourquoi cette règle s'impose à d'autres professionnels de santé. Je pense, parmi d'autres, aux pharmaciens ou aux infirmières. Ces derniers sont soumis à un mécanisme national s'appuyant sur les zones très sous-dotées, sous-dotées, dotées et surdotées ; des déconventionnements et des droits à l'installation ne sont accordés que dans les zones très sous-dotées et sous-dotés, ce qui constitue une limitation à l'installation. Mais ce sont des dispositions nationales pour soutenir les territoires les plus en difficulté, me semble-t-il, sur lesquelles le Parlement est très clair.

La parole est à M. MARSALEIX.

M. MARSALEIX. – L'EPCI des Portes de la Creuse en Marche a financé les études d'une étudiante en médecine. Il ne lui reste plus qu'un an pour achever ses études, mais la communauté de communes ne verse plus ces aides, car je l'ai reçue à deux reprises et, manifestement, elle ne s'installera pas en Creuse. Elle a fini ses études dans un cabinet médical constitué de trois ou quatre médecins en Charente et ne reviendra pas en Creuse. Elle ne donne

plus signe de vie. Nous avons porté ces aides pendant quelques années et nous ne verrons pas ce médecin arriver chez nous. Elle nous remboursera peut-être les aides qui lui ont été attribuées.

Mme LA PRESIDENTE. – En cette affaire, ce sont encore les collectivités locales qui prennent tous les risques – en l'occurrence, à la place de l'Etat ! Mais, comme le disait M. MARSALEIX, même si cela coûte localement, nous sommes tous enclins à le faire parce que le prix à payer est toujours modique au regard des besoins et des attentes de nos populations. Nous sommes tous prêts à nous engager, j'en suis certaine.

Je vous propose de prendre acte de ce bilan intermédiaire du Plan Santé « Dites... 23 ! » *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons à l'examen des rapports de la troisième commission – Attractivité du territoire.

SYNDICAT MIXTE DE LA CITE INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSE
SYNTHESE DE L'ACTIVITE

RAPPORT N° CD2021-02/3/4

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Attractivité, rapporteur. – L'action du syndicat mixte repose sur quatre missions principales : la conservation et la diffusion d'une collection de référence ; la conduite d'une politique volontariste de création contemporaine ; la pérennisation de la filière de production, soumise à un impératif de formation en collaboration avec le Greta du Limousin ; enfin, le développement de l'écosystème art textile/art tissé à AUBUSSON-FELLETIN, en lien avec les partenaires institutionnels dans l'objectif d'attirer des porteurs de projet et des entrepreneurs.

Le Département est le premier financeur du syndicat mixte, en sa qualité de membre et par le soutien financier qu'il accorde aux différentes actions.

Durant l'année 2020, malgré l'épidémie de Covid, AUBUSSON et la Cité de la Tapisserie ont réussi à réaliser des bénéfices puisque, même si la Cité a été fermée pendant trois mois et demi, la fréquentation, pendant l'exposition d'été du CCAJL, a connu une augmentation de 50 % par rapport aux années précédentes. Cette exposition a été visitée par plus de 20 000 personnes. Sachant que, malheureusement, les visites de groupe ont dû être annulées, il s'agissait donc de clients individuels ou de familles.

Malgré la fermeture au public, le travail de la Cité ne s'est pas interrompu. Ses personnels ont continué d'œuvrer dans différents domaines. Ainsi, la réalisation de la tenture-événement TOLKIEN, composée de douze tapisseries et de deux tapis, s'est poursuivie ; elle continuera en 2021 pour s'achever en 2022. Parallèlement, la tenture-événement de l'imaginaire de Hayao MIYAZAKI a été lancée ; elle donnera lieu au tissage de quatre tapis de plus de 20 mètres carrés, d'après quatre images extraites de ses films d'animation. Comme la tenture TOLKIEN, ce projet est d'une envergure internationale et conforte les relations franco-japonaises. Ces deux réalisations sont un apport exceptionnel pour la notoriété de la Cité d'AUBUSSON.

Une politique dynamique de recherche de mécénat a été menée, et continue de l'être. Comme vous pouvez le constater à la lecture du rapport, la Cité a la chance de compter de nombreux mécènes prestigieux.

La constitution de partenariats avec les acteurs du secteur a également été un axe privilégié. La création contemporaine est, pour l'essentiel, en œuvre à partir du Fonds régional pour la création de tapisseries contemporaines. Bien évidemment, il s'agit de recherche et d'innovation portées grâce à la mobilisation d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche tournés vers la création. Je ne les cite pas, car vous les retrouverez dans le rapport, mais ce partenariat est dense et ne cesse de s'étendre.

La formation et l'accompagnement des professionnels se sont également poursuivis. La Cité s'est engagée dans un dispositif d'accompagnement à la création d'ateliers. Le premier bilan fait état de l'ouverture de cinq nouveaux ateliers, laissant entrevoir les premiers effets du dispositif d'accompagnement. Les diplômés de la formation de lissier sont recrutés par les manufactures et les ateliers existants ; ils trouvent donc du travail sur place et certains pourront, s'ils le souhaitent, s'installer par la suite.

Par ailleurs, un projet immobilier est conduit par la CCI dans le bâtiment situé en haut de la rue Château-Favier, dans l'ancienne maison de l'aviculture. Il servirait de pépinière d'entreprises au pôle de compétences art textile/art tissé. Ce projet est déjà bien avancé. Les travaux devraient débuter très prochainement.

Je citerai également l'important projet d'extension de la Cité de la Tapisserie. Quatre candidats ont présenté leur projet au concours de maîtrise d'œuvre. Le lauréat devrait être connu au premier trimestre 2021.

Enfin, une consultation visant la sélection de la maîtrise d'œuvre pour l'espace technique prenant place dans l'ancien garage Citroën sera menée en 2021.

Parmi les perspectives pour 2021, j'évoquerai la poursuite du tissage des œuvres de l'appel à projets de 2019 concernant le fonds régional pour la création de tapisserie contemporaine ; la réalisation des 11e et 12e tapisseries et des deux tapis de la tenture TOLKIEN ; le tissage de la 1ère tapisserie de la tenture MIYAZAKI ; le tissage de trois œuvres de la collection « Carré d'Aubusson », réalisées grâce au soutien de la Fondation BÉTHENCOURT-SCHUELLER ; le tissage d'une tapisserie de l'architecte Alvaro SIZA ; et

diverses actions de promotion à destination de porteurs de projet souhaitant s'installer sur le territoire.

Par ailleurs, la nouvelle conservatrice, Alice BERNADAC, qui a succédé récemment à Bruno YTHIER, est chargé de redéfinir la politique d'acquisition de tapisseries et actualisera le projet scientifique et culturel de l'établissement.

Toujours en 2021, le Département figurera parmi les financeurs du projet immobilier de la Cité internationale de la Tapisserie. Il interviendra à hauteur de 720 000 € sur les quatre années du projet dont le coût total s'élève à 6 M€ hors taxes.

Mme LA PRESIDENTE. – Saluons l'énergie, le dynamisme et l'inventivité de l'équipe de la Cité. J'ai une pensée particulière pour notre conservateur, Bruno YTHIER, remplacé par Alice BERNADAC qui s'est engagée dans la suite de la démarche initiée par son prédécesseur, sous la houlette d'un directeur qui ne ménage pas ses réseaux, son talent et sa vision extrêmement inventive, Emmanuel GERARD.

Après l'opération, qui est loin d'être terminée, à la conquête du monde anglo-saxon avec le tissage de la tenture TOLKIEN, le nouveau projet est lancé. Nous n'en sommes qu'à l'étape du premier carton, mais rien que ce carton nous fait déjà rêver. Nous avons eu la chance de le découvrir lorsque le jury a choisi l'équipe de lissiers qui réalisera cette première tapisserie monumentale. Il s'agit à nouveau d'un univers qui ne manquera pas d'attirer un public large, jeune et international. Le fait que la Cité ose tout, même ce qui paraissait impossible il y a quelques années, nous engage tous, les uns comme les autres, à la suivre dans son audacieuse démarche. La Creuse peut se le permettre désormais, j'en suis persuadée !

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Pour aller dans le même sens que vous, madame la Présidente, je me félicite que l'activité de la Cité de la Tapisserie se poursuive de façon aussi intense, malgré l'épouvantable contexte dans lequel a été plongé l'ensemble des musées de France.

Je tiens à saluer ses ouvertures multiples vers l'extérieur auxquelles nous n'étions pas habitués, grâce notamment à l'acquisition de tapisseries contemporaines ou aux multiples partenariats liés au mécénat privé. Ceux-ci illustrent la confiance que des organismes et des personnalités prestigieux mettent en la Creuse, ou tout au moins en l'avenir de la Cité de la Tapisserie.

En revanche, il serait souhaitable que l'année 2021 soit celle de la mise en place de l'hôtel d'entreprises. Cela ne dépend pas de nous, puisque la maîtrise en est assurée par la CCI mais, si mes souvenirs sont exacts, la première réunion de travail concernant cet hôtel d'entreprises s'est tenue en 2017. Or des besoins s'expriment, qui attendent une réponse. Cela aussi, c'est une politique d'accueil, monsieur FOULON ! C'était d'ailleurs l'un des projets du

Plan particulier pour la Creuse. Cet hôtel d'entreprises doit impérativement se concrétiser en 2021.

Je voudrais à mon tour rendre hommage – c'est la matinée des hommages, pour des raisons plus ou moins dramatiques – à une personne qui aura marqué l'histoire de la tapisserie d'AUBUSSON ; je veux parler de Bruno YTHIER que beaucoup d'entre nous connaissent. C'est une personne absolument remarquable, d'une érudition très impressionnante, mais très humble et très modeste. Que ce soit en tant que conservateur du Musée départemental ou, par la suite, de la Cité de la Tapisserie, nous aurons connu ces dix dernières années une personne absolument passionnante, mais également très efficace au travers du binôme qu'il a constitué avec le directeur de la Cité.

Je terminerai en relevant l'intérêt déjà rencontré par l'arrivée de la tenture MIYAZAKI. TOLKIEN était un bon choix ; MIYAZAKI en est un également. Ce réalisateur de films d'animation, présenté par les commentateurs professionnels comme le numéro un au monde de l'animation, s'intéresse à la Creuse et à la Cité de la Tapisserie. Il faut en tirer le profit maximal.

Pour revenir sur la fréquentation de la Cité, je n'ose imaginer, dans les conditions épouvantables que tout le monde a en tête, ce qu'auraient été les chiffres de la fréquentation touristique en Creuse en 2020 sans cette Cité de la Tapisserie. La baisse que nous avons enregistrée aurait été encore plus mauvaise !

Mme LA PRESIDENTE. – Catherine DEFEMME l'a déjà dit, mais je tiens à souligner que l'exposition temporaire d'été a reçu cette année 50 % de visiteurs supplémentaires par rapport aux années précédentes. Elle était dédiée à un thème qui a remporté un franc succès, car il était vraiment extraordinaire : 10 ans de création contemporaine ! Aucune œuvre n'arrivait à emporter notre préférence sur une autre. Permettez-moi de citer toutefois celle intitulée « Le Bain », que l'on pourrait interpréter comme une baignoire mais également, avec son enveloppe et ses clous, imaginer comme la coque d'un virus. Le hasard fait souvent bien les choses !

En tout cas, plus de 20 000 visiteurs sont passés cet été au CCAJL pour admirer ces œuvres contemporaines.

Vous le savez sans doute mieux que moi, monsieur LOZACH, mais lorsque la première tapisserie « Peau de Licorne » a été tissée à AUBUSSON, cela a quasiment été une révolution, un tremblement de terre. Révolutionnaire, parce qu'elle était fondamentalement différente de tout ce à quoi les Creusois étaient habitués en matière de tapisseries d'AUBUSSON. Transcription de mangas, cette licorne revisitée s'adressait aussi à la jeunesse. Les outils numériques mis en place pour expliquer l'histoire de cette tapisserie ont participé de son succès. Cette œuvre fut véritablement le temps zéro d'un monde nouveau pour la tapisserie à AUBUSSON ; elle représentait quelque chose d'absolument disruptif qui, dix ans après, ne peut que nous rassembler. Ce fut un choix extrêmement judicieux, une prise de risque qui a ouvert tout grand le chemin de la tapisserie au XXIe siècle. J'adresse de multiples remerciements à tous ceux qui, en 2010, ont eu cette vision.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – A mon tour de me féliciter de l'opération MIYAZAKI. Outre le coup de communication, c'est une bonne opération de fond dans la mesure où elle amènera vers la tapisserie des populations et des générations ainsi que des pays et des zones du monde – nous savons tous de quel pays ce génial réalisateur est originaire – qui n'étaient sans doute pas très intéressés par la tapisserie jusqu'à présent. Au-delà de l'opération de communication, ce tissage déclenchera sans doute un mouvement de fond qui viendra conforter la tapisserie à AUBUSSON et FELLETIN.

J'espère également que l'hôtel d'entreprises art textile/art tissé sera enfin mis en œuvre, et que des histoires de rédaction de cartons d'invitation ne viendront pas ralentir les choses. Il existe déjà un débat, dans le sud creusois, notamment sur le bassin d'AUBUSSON, sur ce que pourraient être les chances de réussite de cet hôtel d'entreprises. Je fais partie de ceux qui y croient, parce que je regarde ce qui s'est déjà fait. Depuis que la Cité est là, deux jeunes femmes, artistes ou artisans d'art, sont installées à l'étage de la Cité de la tapisserie, les Just'Lissières, formées à la Cité, se sont installées dans un immeuble d'AUBUSSON. Elles ont fait encore parler d'elles dernièrement, puisque ce sont elles qui ont tissé le dernier TOLKIEN, pour lequel nous avons assisté à la tombée de métier.

Je ne doute pas qu'à nouveau, demain, de jeunes gens trouvent ici un local pour développer la tapisserie et, plus généralement, les arts tissés. La Cité est un véritable couteau suisse, comportant une partie exposition, mais également une partie économique, avec des personnes qui s'installent et travaillent, souvent jeunes. Cela rejoint ce que nous disions précédemment. Nous avons tellement besoin de jeunes ! Je fais partie de ceux qui croient en ce projet porté par la CCI et d'autres.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. AVIZOU.

M. AVIZOU. – Je partage les idées qui viennent d'être exprimées par plusieurs de nos collègues. Tout ce qui s'est passé ces douze dernières années – puisque ce projet a été lancé en 2008 –, valide les choix qui ont été opérés et confirmés depuis.

Un point me semble tout particulièrement positif : le bilan d'ouverture de cinq nouveaux ateliers, solde entre les ateliers malheureusement disparus et ceux qui se sont créés. Pendant des dizaines d'années, cette activité a connu un déclin continu, avec les conséquences que nous connaissons pour le secteur d'AUBUSSON. Le frémissement actuel, qui va dans le bon sens, est le résultat de la politique qui a été menée. C'est dire que, lorsque l'on s'en donne les moyens, lorsque l'on sait trouver des créneaux porteurs, il y a un avenir pour notre département ! Nous pouvons tous nous en féliciter.

Mme LA PRESIDENTE. – Outre ces ateliers, je citerai l'une des deux grandes manufactures, celle de FELLETIN, qui s'inscrit dans une démarche similaire. D'ailleurs, lorsque le Président de Région est venu au lycée des métiers du bâtiment, il a passé un après-midi auprès d'un certain nombre d'acteurs de la filière Laine et tapisserie. Malgré un ralentissement lié à la crise, après celui de Paris, cette manufacture a ouvert un nouveau *showroom* à Nice et projette d'en ouvrir un très prochainement à New York. Tout se lie : à FELLETIN, des petits ateliers qui tissent de très belles tapisseries remarquables, pour des collectionneurs privés, aux grandes manufactures, nous sommes en train d'envahir à nouveau le monde entier avec ce symbole hautement culturel de l'art de notre département.

C'est un émerveillement pour lequel nous ne pouvons, tous ensemble, qu'avoir la plus grande satisfaction.

M. LOZACH. – Les sceptiques d'hier sont devenus les enthousiastes de demain !

Mme LA PRESIDENTE. – Seuls les imbéciles ne changent pas d'avis.

La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Je serai brève, mais souhaiterais faire un focus sur la formation. Dans le rapport, sont présentés les principaux aspects de cette formation de lissier, laquelle, comme l'a dit Guy AVIZOU, a permis de relancer l'activité économique dans ce domaine.

Je tenais, pour ma part, à souligner que, cette année, s'est ouverte une formation initiale. En effet, jusqu'à présent, les formations s'adressaient à des stagiaires de la formation professionnelle mais, cette année, deux élèves ont suivi une formation initiale de lissier et, tout récemment, cinq contrats d'apprentissage ont été conclus. L'effectif a donc doublé, ce qui me laisse à penser qu'il existe un réel attrait pour cette formation.

Cela aussi rejoint le sujet de l'accueil puisque ces jeunes viennent, pour la plupart, de la France entière, voire de l'international, et deviennent d'excellents ambassadeurs de notre département, sachant que certains d'entre eux s'installent aussi en Creuse. C'est une très bonne chose. Cela avait été un aspect très important de ce plan lorsqu'il avait été mis en place.

Je tiens à relever la remarquable faculté d'adaptation de l'équipe pédagogique, tous des professionnels du secteur. Ce n'est pas évident que d'enseigner dans ce secteur et je salue particulièrement une coordinatrice exceptionnelle du centre de formation, qui est la cartonnière de la Cité de la Tapisserie, que je me permets de citer car elle le mérite. Il s'agit de Delphine MANGERET.

Mme LA PRESIDENTE. – Elle n'est pas à proprement parler la cartonnière de la Cité, mais elle a, en effet, répondu à un certain nombre d'appels d'offre sur lesquels elle a été retenue car la qualité de son travail est vraiment exceptionnelle et remarquable.

La parole est à Mme DEFEMME.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Attractivité. – Mme MARTIN parlait de la formation. Nous avons échangé cette semaine avec Emmanuel GÉRARD à ce sujet, et je voudrais à mon tour insister sur un aspect qui a participé de la notoriété de la tapisserie d'AUBUSSON. Nous voyons, avec les tapisseries contemporaines, que c'est un art, un art qui est peut-être en train de disparaître. Je lui disais qu'il fallait être vigilant dans la formation et inclure ou accentuer la formation sur le tissage des chairs, car pour un lissier digne de ce nom, savoir tisser une chair demande plus de dix ans. Or, depuis de nombreuses années, cet art se perd. Nous en discutions et je lui disais qu'il ne fallait absolument pas oublier cet aspect dans la formation, car c'était l'une des compétences qui avait fait la grande réputation des lissiers d'AUBUSSON. C'est donc un thème qu'il faut absolument inclure et renforcer au sein de la formation.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – La formation est l'exemple type d'une situation où tout a été créé. Nous partions de zéro, les modules de formation n'existaient pas. C'est grâce aux professionnels, mais également aux retraités, anciens lissiers, que ces modules de formation ont pu être créés. C'est l'exemple parfait d'une innovation totale provenant de ce département, qui bénéficie aujourd'hui d'une reconnaissance au travers d'un brevet des métiers d'art qui était très loin d'être gagné au départ. Tout était à faire pour mettre en place cette formation.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci à tous.

Je vous invite à me donner acte de la communication des éléments relatifs au bilan du fonctionnement de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé à AUBUSSON pour l'année 2020 et des propositions d'orientation pour l'année 2021. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – En effet, s'il y eut à l'époque sur les bancs du Conseil général quelques sujets de discussion autour du projet global, le Conseil départemental réaffirme aujourd'hui clairement son attachement à la Cité, avec le travail que je me permets de mettre en avant qui a été celui de déceler très rapidement, il y a un peu plus de deux ans, les difficultés rencontrées en termes de moyens dédiés au fonctionnement de la Cité depuis son ouverture en 2016, son agrandissement et ses nouvelles orientations.

Nous vous demandons à nouveau aujourd'hui, dans le rapport suivant, de valider les statuts que nous avions déjà votés l'année dernière. En effet, la Région a demandé que soient apportées quelques petites précisions. Mais cela nous permet de réaffirmer notre position par une augmentation significative des moyens alloués au syndicat mixte par le budget départemental. Je n'oublie pas la Région et Creuse Grand Sud, bien évidemment, mais c'est bien sous notre houlette que cela s'est fait. Il ne suffisait pas de dire que tout était beau et merveilleux sans donner les moyens nécessaires à la démarche entreprise.

Je n'oublie pas non plus le volet en cours dans le Plan particulier pour la Creuse dont parlait Mme DEFEMME. De toute façon, même sans le PPC, la démarche d'agrandissement de la Cité de la Tapisserie, dédiée à l'exposition des grandes tentures, dont celles de TOLKIEN et de MIYAZAKI, était engagée.

SYNDICAT MIXTE DE LA CITÉ INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSÉ

MODIFICATION DES STATUTS

RAPPORT N° CD2021-02/3/5

Mme LA PRESIDENTE. – S'il y eut à l'époque sur les bancs du Conseil général quelques sujets de discussion autour du projet global, le Conseil départemental réaffirme aujourd'hui haut et fort son attachement à la Cité, avec le travail que je me permets de mettre en avant qui a été celui de déceler très rapidement, il y a maintenant un peu plus de deux ans, les difficultés liées aux moyens dédiés au fonctionnement de la Cité depuis son ouverture en 2016, son attachement à la Cité, à son agrandissement et à ses nouvelles orientations.

Nous vous demandons aujourd'hui, dans ce rapport, de valider à nouveau les statuts que nous avions déjà votés l'année dernière, car la Région a demandé que soient apportées quelques petites précisions. Mais cela nous permet de réaffirmer notre position par une augmentation significative des moyens alloués au syndicat mixte dans le budget départemental. Je n'oublie pas la Région et Creuse Grand Sud, bien évidemment, mais c'est bien sous notre houlette que cela s'est fait. Il ne suffisait pas de dire que tout était beau et merveilleux sans donner les moyens nécessaires à la démarche entreprise par la Cité.

Je n'oublie pas non plus le volet qui est en cours dans le Plan particulier pour la Creuse dont parlait Mme DEFEMME. De toute façon, même sans le PPC, la démarche d'agrandissement de la Cité de la Tapisserie, dédiée à l'exposition des grandes tentures, dont celles de TOLKIEN et de MIYAZAKI, était engagée.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Attractivité, rapporteur. – Ce rapport vise à valider les modifications des statuts du Comité syndical de la Cité internationale de la

Tapisserie et de l'Art tissé, adoptées par ce dernier le 11 décembre 2020, à la demande du service juridique du Conseil régional qui souhaitait que deux points soient précisés.

Tout d'abord, à l'article 17, il est proposé d'indiquer que les modifications des participations financières seront soumises au préalable pour approbation aux trois collectivités partenaires, à savoir le Département, la Région et Creuse Grand Sud.

Puis, au point 17.2, il est proposé, à propos du financement du Syndicat en investissement, de supprimer le paragraphe après le tableau relatif aux investissements courants, sachant que ces derniers sont inclus dans le tableau « Investissement hors projet immobilier ».

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose d'approuver les statuts révisés du Syndicat mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé, tels qu'adoptés par le Comité syndical du 11 décembre 2020. *(Adoptés à l'unanimité.)*

POLITIQUE TOURISTIQUE DÉPARTEMENTALE

RAPPORT N° CD2021-02/3/6

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – Le bilan de l'année touristique 2020 est contrasté, mais disons que nous sauvons les meubles.

En mars 2020, nous sommes retrouvés confinés de façon assez violente, brutale. Nous avons dû nous organiser face aux fermetures administratives des hôtels, des restaurants et autres. En mars et avril, durant la période des vacances de Pâques, les conséquences ont été désastreuses pour les tenanciers d'hôtels, les restaurateurs ainsi que pour les professionnels du tourisme. Nous avons fait une croix dessus.

Puis, à partir du mois de juillet, nos territoires ont suscité un véritable engouement. Celui-ci n'est pas venu tout seul : nous avions communiqué ! La Creuse n'avait jamais été aussi présente dans les médias nationaux que durant le confinement parce que, contrairement à nous, ruraux, qui pouvions sortir dans un rayon proche autour de nos habitations, ceux qui vivaient enfermés dans leurs appartements en ville ont véritablement souffert du confinement. C'est ainsi qu'est née une envie de campagne et de verdure, l'envie de s'isoler en toute sécurité, sans prendre de risques. Sur le ton de la boutade, notre credo du moment a été : « Venez en Creuse ; chez nous, la distanciation physique est naturelle ! » Nous avons surfé sur cette idée et les médias nationaux se sont intéressés aux politiques menées par Creuse Tourisme, le Conseil départemental et de nombreuses collectivités creusoises.

Donc, si, en 2020, nous accusons globalement une baisse significative de fréquentation touristique dans le département, les hébergeurs, les sites touristiques et les parcs d'activités nous ont informés d'une augmentation de 50 à 60 % de leur fréquentation durant les mois de juillet, août et septembre. La baisse que nous avions accusée au printemps a été compensée par l'excellente saison touristique estivale.

Forts de ces informations, nous avons réuni au sein de Creuse Tourisme des groupes de travail rassemblant les différents prestataires touristiques et les collectivités afin d'étudier la façon d'entretenir cet engouement, cette envie de verdure et de découverte de paysages comme ceux de la Creuse, pour développer les sports de pleine nature, la randonnée, l'équitation ainsi que les spots de sports tels que le VTT. Ces groupes de réflexion nous ont amenés à développer une nouvelle politique et un programme d'actions pour 2021. Mais ce n'est pas ni le thème ni le rapport de ce jour, disons simplement que le bilan touristique montre que, malgré la grande fragilité causée par le contexte sanitaire, globalement, l'année 2020 n'a pas été trop mauvaise. Tel est le premier point que je tenais à souligner.

Le second concerne les politiques touristiques menées par ce Département. Nous arrivons au terme du Schéma touristique qui avait été prévu sur cinq ans, de 2015 à 2020. Normalement, nous aurions dû tirer cette année les conclusions des politiques menées par Creuse Tourisme et financées par le Conseil départemental, mais nous ne nous sentions pas prêts à dresser ce bilan en raison du contexte, d'autant que nous assistions à un grand bouleversement de la perception des Français sur les vacances en France.

En effet, en 2020, nous avons accueilli très peu de touristes étrangers, venus du monde entier. Si ceux-ci nous ont, bien sûr, énormément manqué, les Français quant à eux sont restés en France, partant à la découverte des différentes régions françaises. Nous avons donc pensé qu'il fallait absolument cibler et valoriser la fréquentation touristique en l'orientant plus spécifiquement vers les Français des régions limitrophes.

Le premier axe visera donc à définir une politique touristique ambitieuse, menée en partenariat avec la Région et les communautés de communes, à accompagner les EPCI à structurer leur offre touristique et la promotion, mais également à accompagner et à promouvoir les modes d'hébergement et des activités touristiques.

Nous définirons une politique touristique ambitieuse au travers du nouveau schéma dont je parlais et que nous commençons à construire. Le travail mené durant toute l'année 2020 permettra d'élaborer un schéma qui sera proposé en assemblée délibérante départementale. Je ne pense pas qu'il portera sur cinq ans, car nous nous sommes rendu compte qu'en cinq ans, il se passe tellement de choses que le délai est trop long pour que la politique touristique reste en phase avec les attentes sociétales. Nous définirions donc plutôt un schéma sur deux ou trois ans. Cela fait partie des prescriptions que nous sommes en train de construire.

Nous nous attacherons à poursuivre et renforcer la promotion, à l'image de ce que nous avons construit pour les sports de pleine nature en lien avec les communautés de communes et leurs offices de tourisme, qui sont le bras armé de l'accueil et de la promotion.

Les spots publicitaires, je m'en excuse, restent d'actualité. Il convient de communiquer là où l'on ne nous attend pas forcément. Je pense que vous avez tous appris l'information relayée sur les ondes de France 3, dans la presse écrite ou à France Bleu Creuse concernant le partenariat avec Air France. Il peut sembler totalement improbable et insolite que la Creuse s'ouvre ainsi, mais vous parliez tout à l'heure de la Cité internationale de la Tapisserie, c'est aussi une ouverture au monde que de pouvoir communiquer sur les longs courriers de la compagnie Air France, même si, on le sait bien, seulement 40 % des avions de cette compagnie volent encore. Nous ne pouvons qu'espérer et souhaiter tous ensemble que d'ici à quelques mois, l'activité reprenne pleinement.

La Creuse est donc partout ! C'est formidable en termes d'image !

Le renforcement de la coopération avec les EPCI est un travail important à mener puisque, désormais, la compétence touristique est partagée entre la Région, le Département et les EPCI. J'avais appelé de mes vœux le fait de structurer l'offre touristique et la promotion à l'échelle du Département pour vendre la destination « Creuse » ; il ne s'agissait pas d'opérer un hold-up sur la compétence détenue par les EPCI et leurs offices de tourisme, mais la conforter en apportant un « plus », un soutien technique en termes d'ingénierie, voire en termes financiers aux offices du tourisme des communautés de communes afin de recentrer tout ce qui relève de la promotion touristique à l'échelle départementale.

Aujourd'hui, les coopérations se multiplient. A l'heure actuelle, cher Laurent DAULNY, Creuse Confluence travaille en étroite collaboration avec la communauté de communes du Pays dunois. Après la dissolution, vous avez cherché une autre façon de vous structurer et de vous organiser. Creuse Tourisme a été à vos côtés. Voilà un exemple de délégation de la promotion d'un territoire extrêmement riche, que vous connaissez tous, avec sa magnifique Vallée des peintres. Des projets très intéressants sont développés. Nous travaillons également étroitement avec la communauté de communes des Portes de la Creuse en Marche, cher Guy MARSALEIX. Sur ce territoire aussi, les choses sont en train de se structurer et nous sommes présents. Madame la Présidente, vous le savez, nous œuvrons également depuis plusieurs années avec la communauté de communes Marche et Combrailles en Aquitaine, où nous mettons à disposition un agent animateur qui nous aide à structurer ce beau territoire.

Creuse Tourisme est vraiment dans son cœur de métier en accompagnant les communautés de communes. Ces dernières sont compétentes, elles se sont regroupées et ont vécu des fusions et des défusions. Avec l'apparition des nouvelles grandes régions, tout a été bouleversé. Si le CRT développe une politique ambitieuse et fort utile, il faut aussi y être présent pour s'y défendre, car ce ne sont plus trois mais douze Départements qui sont désormais concernés. Or, à douze au lieu de trois, entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Limousin, de nombreux changements sont intervenus. Mais nous nous adaptons et nous sommes présents, car il est très important de partager une vision commune et d'œuvrer dans le même sens.

Accompagner et promouvoir les modes d'hébergement et les activités touristiques est un autre axe important car, sans une offre d'équipements qui permette aux touristes de venir

en Creuse, comment casser le code existant : « aller en Creuse, certes, mais qu'y faire ? Nous allons nous y ennuyer, il n'y a pas suffisamment d'activités. »

Il faut absolument établir un partenariat entre le secteur public et le secteur privé, car le secteur public ne peut pas tout faire. Nous répondons présents pour accompagner les porteurs de projet, qu'ils soient publics ou privés et nous assistons à de très beaux mariages entre le public et le privé, permettant de faire émerger de très belles réalisations en termes d'activité touristique.

Enfin, un point est fait dans le rapport sur l'augmentation de la fréquentation durant l'été. Nous retrouvons en haut de l'affiche le Parc animalier des Monts de GUÉRET, site remarquable et très bien géré. Avec l'accrobranche à CHABRIÈRES, ce site est devenu une véritable « Terre de jeux », si je puis dire ! Mais je pourrais également évoquer la Cité internationale de la Tapisserie dont il vient d'être question ainsi que le Labyrinthe géant. Ce sont des propositions inattendues, mais bien présentes, sans oublier, bien évidemment, la fréquentation de la Vallée des peintres et de sites comme l'Etang des Landes. Ce sont des réserves naturelles, mais également des sites touristiques qui méritent d'être mis en avant.

Il vous est proposé d'accompagner financièrement Creuse Tourisme à hauteur de 950 000 €. Ce montant n'a pas varié, c'est celui que nous votons depuis six ans. Je suis satisfait et heureux puisque, financièrement, nous ne demandons pas plus au Département. Cela ne servirait à rien : notre association est saine financièrement, très bien gérée par son Directeur, Sébastien DEBARGE, et animée par une équipe dévouée, dynamique et passionnée par le tourisme. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci de cette présentation, et bravo à Creuse Tourisme, à son Président ainsi qu'à son Directeur, Sébastien DEBARGE, toujours très impliqué dans les démarches portées par le Conseil départemental !

La parole est à Mme DEFEMME qui souhaite ajouter un point particulier.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Attractivité. – S'agissant de la communication et du faire-connaître de la Creuse, nous avons récemment tenu une réunion avec la Chambre d'agriculture. Dans la mesure où, comme tous les autres, nous ne pourrons malheureusement pas assister au Salon de l'agriculture qui ne se tiendra pas cette année, différents projets d'animation sont proposés par le biais de l'ANA, l'Agence de Nouvelle-Aquitaine. Nous souhaitons continuer de travailler avec la Chambre d'agriculture et Creuse tourisme ainsi qu'avec les autres organismes qui avaient participé au dernier Salon de l'agriculture. J'ai donc proposé d'organiser une manifestation qui se tiendrait durant un week-end. Nous nous délocaliserions, mais n'irions pas à Paris. Puisque nous faisons partie de cette grande Région qu'est la Nouvelle-Aquitaine, il me semble qu'aller promouvoir la Creuse à Bordeaux serait une bonne idée.

Ce projet sera fonction de la situation sanitaire des semaines et des mois à venir. Sachez toutefois que nous travaillons en collaboration avec l'ensemble de ces organismes sur l'organisation d'un marché ou d'une manifestation d'envergure qui se tiendrait donc à Bordeaux afin de promouvoir la Creuse. Mais je ne peux vous en dire plus pour l'instant ! *(Sourires.)*

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – J'ai bien écouté M. SIMONNET. Ce rapport appelle une observation sur la forme, car la forme est parfois révélatrice du fond. En termes de tonalité, en ce qui concerne la promotion, je lis que les principales actions de promotion « devraient » être conduites, que le recrutement d'un chargé de mission « devrait » avoir lieu, qu'un budget de communication spécifique « devrait » d'être matérialisé. Il doit être possible d'utiliser un style plus énergique, plein de vitalité et d'enthousiasme – tout au moins dans un rapport !

Mme LA PRESIDENTE. – Nicolas SIMONNET, votre proposition est-elle enthousiaste ?...

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Monsieur LOZACH, vous me trouvez un peu mou ; je vais durcir mon propos ! Comme vous le savez pertinemment pour avoir présidé cette Assemblée pendant quatorze ans, ce ne sont pas les élus qui rédigent les rapports.

M. LOZACH. – Mais on les supervise !

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Dans ma présentation, m'avez-vous entendu employer le conditionnel ou dire que l'on « devrait » ?... Vous faites sans doute allusion au rapport que je ne dicte pas mot à mot. J'essaie de vous en présenter une synthèse reprenant l'essentiel de la politique touristique.

Cela m'amène à revenir sur la dernière session plénière de décembre, que j'ai dû quitter dans l'après-midi, comme cela arrive à tout le monde. Avec votre collègue Jean-Luc LEGER, vous n'aviez pas été très sympathiques à mon endroit – mais là n'est pas le problème. Votre propos était sans réel lien avec le tourisme. Nous recrutions à l'époque un *community manager* afin de gérer, assurer la promotion, accompagner et rechercher des sponsors dans le cadre de « Guéret, village préolympique ». Comme vous le savez, Creuse Tourisme a accepté de financer ce poste pendant quatre ou cinq ans, de mémoire. Je n'étais donc pas allé me promener. Je pense même que je me suis rendu utile, car il va nous falloir disposer d'un outil de communication qui soit porté tout à la fois par la Ville de GUERET, l'Agglomération du Grand GUERET, le Conseil départemental et Creuse Tourisme. Pour ce faire, Creuse tourisme

recrute donc quelqu'un compétent, amoureux de la Creuse, ayant une réelle envie de s'investir dans cette mission.

Cette personne arrivera à Creuse Tourisme au 1er mars. A partir de là, des moyens financiers seront nécessaires. Je n'augure rien et ne peux me permettre aujourd'hui de l'affirmer ; dans la mesure où ce projet s'appuie sur un comité de pilotage dont les différents partenaires décideront du montant à lui consacrer, une légère incertitude demeure. Mais croyez que mon envie et mon dynamisme sont toujours bien présents pour assurer la promotion touristique de ce département.

Mme LA PRESIDENTE. – Si je puis me permettre, monsieur LOZACH, je trouve pour ma part que l'emploi du conditionnel est très approprié dans ce rapport puisqu'il nous est demandé d'attribuer une participation à hauteur de 950 000 €, soit près d'un million d'euros. J'imagine bien que sans la validation de cette participation du Conseil départemental, l'équipe de Creuse Tourisme ne pourrait pas mettre en place l'intégralité du programme d'actions qui nous est présenté.

L'emploi de ce conditionnel ne me semble donc pas être un souci. L'incertitude ne vaut que parce que vous devez, mesdames et messieurs, chers collègues, opter pour cette participation.

Donc, la rigueur, la prudence mais aussi les règles !

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Une remarque, une question et une proposition !

Ma remarque : M. SIMONNET faisait référence, me semble-t-il, à ce qu'il s'est passé voilà un ou deux ans, lorsqu'est intervenue une sorte de malentendu dans ce que Creuse Tourisme appelait « l'articulation » avec les offices de tourisme. A l'époque, on craignait que Creuse Tourisme ne veuille phagocyter ou avoir la mainmise sur les offices de tourisme. Tout cela est aujourd'hui derrière nous, cela tenait sans doute à un malentendu. Donc, oui au partenariat avec le Département, de la même façon qu'un partenariat existe avec ce que fait la Région dans le domaine du tourisme, et respectons la liberté des offices du tourisme tout en travaillant ensemble, bien évidemment !

Ma question dont nous avons déjà débattu dans cette enceinte voilà près d'un an est la suivante : comment mieux articuler deux pépites du tourisme départemental, à savoir la Cité de la Tapisserie et la Vallée des peintres ? Ce sujet a-t-il progressé ? Est-il possible de monter un produit touristique commun à ces deux pépites ?

Enfin, je formulerai une proposition. Mme DEFEMME disait que, demain, un rendez-vous se tiendra à Bordeaux. Cela m'a rappelé quelque chose. Je sais que vous n'aviez pas souhaité le faire, mais nous avions déjà évoqué dans cette Assemblée la capacité dont

dispose une collectivité de conclure un contrat de réciprocité avec une grande métropole. En mon temps, j'avais essayé de le mettre en œuvre entre Creuse Grand Sud et la Métropole de Bordeaux. A mon sens, le tourisme est certainement le secteur de plus facile à partager entre une grande métropole de 750 000 habitants et un Département ou une petite collectivité. Je sais que vous n'aviez pas souhaité l'utiliser, mais c'est un outil qui existe, qui ne coûte pas grand-chose et peut servir.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. SIMONNET pour vous répondre, monsieur LEGER.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – Merci, monsieur LEGER, de me donner l'occasion de revenir sur le projet d'il y a deux ans. Cela me permet d'entrer dans le détail.

J'avais, à l'époque, rencontré avec mes équipes l'ensemble des Présidents des communautés de communes. Il faut bien reconnaître qu'il existait alors quelques tensions entre certains territoires, tout au moins, des suspicions qui ne reposaient que sur de la politique politicienne. C'est bien dommage car Nicolas SIMONNET a certes des convictions qui sont à droite, mais quand Nicolas SIMONNET travaille pour la politique touristique, il ne s'adresse pas à ses amis ou des collègues du même bord politique, mais à tous les élus de ce Département. Comme bien d'autres sujets traités par le Département, la politique touristique transcende les partis !

A la suite de la prise de cette compétence tourisme obligatoire au 1er janvier 2017 par les intercommunalités, il a fallu réaliser un travail de titan avec les communautés de communes qui avaient des offices de tourisme. Pour celles qui en avaient, ces offices se présentaient très souvent sous forme associative ou de régie communale. Il a fallu tout restructurer, travailler avec les agents ainsi qu'avec les bénévoles de ces offices de tourisme qui se sentaient mis à l'écart. Le passage a été très compliqué et difficile à porter pour les communautés de communes.

Pour aller dans le sens de votre propos, il nous faut créer une synergie autour des sites remarquables du département. Nous n'en avons pas cinquante. Vous avez eu raison d'évoquer la Cité internationale de la Tapisserie ainsi que la Vallée des peintres mais, pour en faire la promotion à l'échelle du département, il faut créer la synergie et que tout le monde travaille ensemble. Plusieurs interlocuteurs assurent déjà ce travail, mais ils le font à l'échelle de leur territoire. Pour faire venir les touristes en Creuse, il faut, pour commencer, réussir à vendre la destination « CREUSE ». Vendre la destination BOUSSAC, AUZANCES, DUN-LE-PALESTEL ou LA SOUTERRAINE n'aurait aucun sens. Dans la mesure où il est difficile de se différencier des autres départements, car la concurrence est farouche, et que nous savons pertinemment qu'il existe en France des sites remarquables qui passent avant les nôtres, c'est donc bien la destination Creuse qu'il nous faut vendre.

En réalité, le problème était que certains élus refusaient, pensant que les SIMON(N)ET voulaient mettre la main sur le tourisme. Mais là n'est pas la question. Si nous voulons promouvoir nos territoires, il est indispensable de travailler cette synergie. Donc, oui, monsieur LEGER, si, à une époque, nous n'avons pas été soutenus à AUBUSSON, les situations évoluent ! Je me réjouis de vous entendre dire qu'il faut créer de la synergie et structurer l'offre de promotion à l'échelle du département. C'est la raison pour laquelle nous nous efforçons de travailler tous ensemble.

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur LEGER, vous avez oublié un aspect. Vous parlez d'AUBUSSON, de la Cité internationale de la Tapisserie et de la Vallée des peintres dont Laurent DAULNY nous dira certainement quelques mots avec bonheur, mais vous oubliez le Plateau de Millevaches et vous oubliez également que ce qui lie notre département est une rivière, la Creuse, qui prend sa source sur ce plateau – je ne préciserai pas où, ne voulant pas réveiller les polémiques – et quitte notre département dans la Vallée des peintres ! Ce lien fort devrait rassembler tout le département. Il fait, en tout cas, résonance au nom de notre département – qui semble parfois bafoué, ou moqué – et à voir tout ce que cette rivière a permis de faire naître, je me dis que nous ne surfons pas suffisamment sur ce lien indestructible.

La parole est à M. DAULNY.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – A propos de la synergie qu'évoquait M. LEGER entre les deux portes d'entrée dans notre département que sont la Vallée des peintres et la Cité de la tapisserie, j'ajouterai que, dès cet été, à partir du 3 juillet, si les conditions sanitaires le permettent, nous pourrons assister à l'espace René MOLINA à l'inauguration d'une belle exposition de Gaston THIERRY, artiste connu et reconnu. Nous profiterons de cette occasion pour baptiser à son nom une petite place située devant l'espace. Gaston THIERRY a notamment dessiné des cartons et nous examinons actuellement avec Emmanuel GÉRARD la possibilité de les traduire en tapisserie. Ce serait une excellente initiative entre la Vallée des peintres et la Cité de la tapisserie. Voilà déjà une première avancée s'agissant du lien entre ces deux portes d'entrée !

Par ailleurs, je ne pense pas être contredit si j'affirme que, pour la communication et la promotion touristique, notre communauté de communes a aujourd'hui fait le choix de s'associer à Creuse Tourisme. Moyennant la somme de 15 000 €, Creuse Tourisme s'occupera donc de la promotion et de la communication au sein du Pays dunois, pour ce qui est des quatre sites que nous avons la chance de posséder sur notre territoire. Nous étions auparavant constitués en EPIC, que nous avions du mal à gérer... Nous parlions tout à l'heure d'usine à gaz, c'était un peu le cas : pour la seule gestion, cet EPIC coûtait 1,3 M€ à notre communauté de communes et ne comptait même pas un salarié. Aujourd'hui, Creuse Tourisme compte douze salariés et nous investissons 950 000 €. Il est de notre intérêt de travailler avec eux. C'est ainsi que nous en avons jugé.

Comme vous le savez, après la défusion, le personnel a été réparti dans chaque communauté de communes. LA SOUTERRAINE, le Pays sostranien et le Pays dunois ne s'en

sortent pas mal, puisque certains ont souhaité aller vers d'autres objectifs. Sur l'ensemble des personnels, il en reste deux en Pays dunois. Nous pourrons ainsi tenir notre accueil à l'office du tourisme, mais qui mieux que Creuse Tourisme pourrait assurer la communication et la promotion touristiques ? Nous avons décidé à l'unanimité de travailler avec cette structure. Je pense que nous ne le regretterons pas car, comme l'indiquait Nicolas SIMONNET dans sa présentation, l'été dernier, les sites dunois ont connu une fréquentation supérieure de 50 %. Cela a été le cas partout en Creuse. C'est un bon signe. J'ajouterai que cela s'est fait sans prendre de risques, puisqu'aucun groupe n'a été accueilli. Les résultats sont donc globalement positifs.

Je ne sais pas si la tendance sera la même cette année. En tout état de cause, il est évident qu'il faut travailler à l'échelle départementale. M. LEGER parlait de la crainte qui s'était manifestée au sein des offices de tourisme lors du transfert de compétence. Nous constatons aujourd'hui que nous sommes tous unis et que, même si nous parlions des deux portes d'entrée, l'objectif est de valoriser le département dans son ensemble. Le Pays dunois a choisi travailler en ce sens et de construire avec Creuse tourisme. L'avenir dira si nous avons eu raison, mais ce choix me paraît plutôt fondé.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Attractivité. – Pour faire écho aux propos de MM. DAULNY et LEGER qui parlaient de deux portes d'entrée, la Vallée des peintres et la Cité de la Tapisserie, permettez-moi d'émettre une idée : peut-être la Cité de la Tapisserie pourrait-elle être la grande sœur et la Vallée des peintres s'inspirer de ce qui s'est fait à AUBUSSON avec les tableaux de Gaston THIERRY pour un éventuel tissage. La Vallée des peintres ne pourrait-elle pas lancer un appel à projets à l'adresse de jeunes peintres, par le biais de résidences d'artistes ? Elle pourrait créer un fonds dédié à la création de tableaux de jeunes peintres, comme cela s'est fait à AUBUSSON pour la tapisserie. Cela mériterait ensuite, bien évidemment, d'être mis en musique avec différents partenaires, mais AUBUSSON pourrait servir de modèle pour cette Vallée des peintres.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – J'aurais une question à poser, car je ne suis absolument pas spécialiste de ces sujets de tourisme, même si, comme vous tous, il m'arrive d'être touriste de temps à autre, lorsque j'en ai le temps. En tant que touriste, lorsque je choisis d'aller quelque part, j'ai remarqué que je choisis une ville parce qu'elle est belle, comme Paris ou Annecy, ou que je visite une région, comme la Côte d'Azur ou le Périgord vert ou noir parce que j'ai envie de bien manger pendant un week-end. Je peux aussi aller à Sarlat, dont la renommée touristique est exceptionnelle.

Je m'interroge donc, et il faut m'éclairer sur ce point : autant je comprends que Creuse Tourisme représente une force de frappe que les petits offices de tourisme n'ont pas et permette d'articuler une politique touristique, autant je me demande en quoi il est bien de promouvoir un département comme destination touristique alors que, dans nos pratiques en tant

que touriste, jamais nous ne choisissons un département. On ne se dit jamais que l'on va aller visiter les Bouches-du-Rhône ou le Bas-Rhin. On se dit que l'on va visiter une ville, une région, un vignoble ou la montagne. Je ne dis pas qu'il ne faille pas promouvoir la Creuse. Je pose une question totalement ouverte, car j'ai vraiment besoin que l'on m'éclaire.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – Si vous le permettez, monsieur LEGER, je serai votre guide !

La différence avec Paris, le Mont Saint-Michel, le vignoble bordelais – ou de Bourgogne, selon les goûts de chacun – est que nous n'avons pas tout cela. En Creuse, nous avons un morcellement de sites que nous jugeons remarquables en termes de bâti ou de nature, mais nous ne pouvons pas vendre seule une ville. Même si de nombreuses activités sont proposées, vous ne viendrez jamais passer vos vacances à GUERET ; vous viendrez les passer en Creuse.

C'est tout notre problème. Une fois les touristes arrivés dans le département, il nous faut le leur faire découvrir. C'est alors que la promotion touristique portée par les EPCI et leurs offices de tourisme prend tout son sens. Creuse Tourisme doit faire venir les visiteurs en Creuse, en vantant tous les mérites de la Creuse. Puis, une fois qu'ils sont arrivés dans le département, il nous revient de mettre en place une itinérance, de site en site, afin qu'ils découvrent le Lac de Vassivière, AUBUSSON, GUERET, le VTT, les loups à CHABRIÈRES, la Vallée des peintres, le château de BOUSSAC, l'Etang des Landes, etc. Une fois que nous les avons attirés dans le département, les offices de tourisme dont c'est le rôle et la mission doivent prendre le relais.

C'est alors qu'il faut casser les codes, car ces derniers ne font pas forcément la promotion d'un site situé à 40 kilomètres de leurs propres sites. Cet échange d'informations, ce flux entre les différents offices de tourisme n'existe pas à ce jour. Dès lors que la promotion est départementale, les frontières administratives, et intellectuelles parfois, s'effacent.

Si ma comcom finance les visites sur le château de BOUSSAC, il ne faut pas se dire que je ne veux surtout pas qu'ils aillent au château de Villemonteix qui est situé à CHENERAILLES et pas chez moi ! Je ne porte pas de jugement, je constate simplement que c'est souvent ce qui se pratique. La problématique de l'offre et de la promotion touristique en Creuse est singulière. Elle ne se transpose pas, comme on peut le voir sur des sites de notoriété nationale, européenne, voire mondiale. C'est en cela que le sujet est complexe et qu'une articulation doit être recherchée par l'ensemble des élus et des acteurs touristiques départementaux.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Je vous écoute et constate que, finalement, nous sommes tous d'accord : nous devons parvenir à créer un parcours touristique, et ce parcours touristique peut, me semble-t-il, s'agrémenter d'un parcours culturel. C'est une façon de compléter l'offre que nous proposons aux touristes, y compris creusois. A mon sens, l'objectif doit être double : touristique et culturel.

Si nous comptons quelques pépites, telles la Vallée des peintres et AUBUSSON, M. SIMONNET l'a dit, il existe aussi de nombreux autres sites intéressants. La forteresse de CROZANT, qui n'a pas été évoquée, ne manque pas d'intérêt également. A LA SOUTERRAINE, le modeste Syndicat mixte de La Fôt travaille avec le Conservatoire des espaces naturels, et peut également être l'objet d'un parcours. Mais il ne faut pas oublier que la culture peut venir compléter utilement le tourisme, et favoriser aussi l'attractivité.

Il est beaucoup question d'ambassade aujourd'hui. Nous sommes tous les ambassadeurs de la Creuse. Il ne faut jamais perdre cela de vue, car je pense que nous ne savons pas si bien nous vendre. C'est un sentiment souvent partagé ; cela ressortait d'un petit sondage effectué dans *La Montagne* auprès de Creusois et de personnes extérieures au département. C'est sans doute là aussi qu'il faut chercher nos faiblesses, pour y remédier.

Mme LA PRESIDENTE. – Cela rejoint le travail qui a été réalisé pour la fiche PPC sur le marketing territorial, que l'Etat nous a proposée, qui a été validée par l'ensemble des élus du Comité de pilotage du Plan particulier pour la Creuse. Nous voulons la mettre en place avec tous les acteurs pour valoriser les atouts forts de la Creuse. Nous en avions parlé lors de la dernière session.

Je constate que plus personne ne souhaite s'exprimer. Je relève, en tout cas, l'intérêt suscité par la politique touristique du Département que nous avions identifiée, monsieur SIMONNET, comme étant un bras armé des politiques d'accueil et d'attractivité du Département de la Creuse. Je vous remercie de ces échanges ainsi que du travail accompli et de la bonne gestion de l'ADRT !

Je vous propose :

- de proroger le Schéma départemental de développement touristique jusqu'au 31 décembre 2021 et de m'autoriser, en cas d'accord, à signer l'avenant n°1 à la convention cadre intervenue entre le Département et l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques Tourisme Creuse, ci-annexé ;

- d'attribuer une subvention de 950 000 € à l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques Tourisme Creuse au titre de l'année 2021 ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour adopter la convention d'application 2021 à la convention cadre. Cette convention d'application précisera le programme d'actions de l'association ;

- de m'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions. *(Adopté à l'unanimité des votants – M. Nicolas SIMONNET n'a pas pris part au vote en tant que Président de l'ADRT.)*

Mme LA PRESIDENTE. –Dans la mesure où nous parlerons d'ingénierie dans les rapports suivants, je vais donner en introduction la parole à M. ROS, le chef de projet qui pilote une équipe d'agents dont s'est doté le Conseil départemental pour travailler sur des orientations stratégiques qui ne présentent pas un intérêt pour le seul Conseil départemental, mais également pour nos partenaires. Je précise que ces chargés de mission sont souvent les coordonnateurs de ces politiques stratégiques.

Je vous invite, monsieur ROS, à rappeler le financement de ces postes qui ont été présentés aux élus du Conseil départemental au fur et à mesure de leur création et des recrutements. Ces derniers se sont donc déjà prononcés sur les créations de ces postes et leur financement.

M. ROS, Directeur de projet. – Une fiche a été élaborée par le service de la communication pour présenter les différents chargés de mission et chefs de projet. Elle reprend leur mission principale et donne leurs coordonnées.

Arrivé dans cette collectivité en tant que directeur de projet en juillet dernier, j'ai eu l'occasion d'échanger avec les différents chargés de mission et chefs de projet qui, pour la plupart d'entre eux, ont rejoint la collectivité pendant la crise sanitaire. Beaucoup viennent d'ailleurs et tous sont bien conscients de l'importance des actions et des projets qu'ils engagent sur le territoire. Il leur tient à cœur de s'investir très rapidement, ils ont hâte de s'atteler à la tâche. Une bonne moitié d'entre eux sont ici depuis moins d'un an, le dernier nous ayant rejoints voilà à peine deux semaines.

Au fil de nos échanges, il m'est apparu que tous sont très conscients d'avoir à affronter la crise sanitaire et souhaitent dépasser les contraintes qui y sont liées. Pour ce faire, ils entendent mutualiser et partager les bonnes pratiques au plus tôt afin d'être opérationnels très rapidement. Ils cherchent à bien se connaître entre eux, grâce à des échanges en visioconférence et par mail, mais aussi à comprendre très vite comment fonctionne la structure départementale de sorte à interagir avec les services supports et ressources qui les soutiennent dans leur mission et à partager leurs outils et les méthodes de travail, tant avec leurs collègues en interne, au sein du Conseil départemental, qu'avec leurs collègues chargés de développement ou chargés de mission Accueil et attractivité. Ils souhaitent se coordonner et échanger indépendamment de la conduite d'une logique de politique publique.

En développant ces deux axes – exploiter l'outil et mutualiser leurs réseaux professionnels et d'animation, tant consulaires qu'institutionnels –, ils espèrent susciter une envie commune de partager et travailler ensemble pour un même territoire. Cet aspect ressort des échanges que j'ai pu avoir avec chacun d'entre eux.

Comme vous pouvez le constater, si les profils de certains d'entre eux sont très techniques – ce sont souvent des ingénieurs –, d'autres ont des profils de chargés de mission ; ils sont donc complémentaires. Toutefois, au quotidien, il leur est difficile d'avoir la pleine conscience de l'interaction de chaque action entre elles. Aussi, au travers de la logique de direction de projet, de manière très fonctionnelle, j'ai vocation à partager tous les projets, à trouver des axes de travail afin d'éviter les redondances et à établir le calendrier des actions.

Je ne vais pas développer des éléments de mission propres à chacun d'entre eux, vous les retrouvez dans le trombinoscope qui vous a été communiqué.

En termes de financement, la plupart des postes sont financés soit par le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire, FNADT, soit, dans le cadre des PSPC – projets structurants pour la compétitivité –, par les fonds plus spécifiques liés aux appels à projets, soit encore par des financements liés à différents plans d'Etat, tel le plan Pauvreté. Plus de la moitié des postes sont financés à hauteur de 60 à 80 %.

Madame la Présidente, souhaitez-vous que j'entre plus dans les détails à ce sujet ?

Mme LA PRESIDENTE. – Peut-être pourriez-vous nous en donner au fur et à mesure que nous aborderons les différentes missions, et nous préciser si les postes sont financés à 100 %.

M. ROS, directeur de projet. – Le dernier arrivé, Jérémy FASQUELLE, est chargé de mission Accueil et attractivité. Il est financé sur l'action 65 du FNADT à hauteur de 70 % de son poste.

Le poste de Mickaël MORAND, chargé de projet Accompagnement de la transformation numérique du territoire, est également financé à hauteur de 80 %, sur une politique du PPC en lien avec l'action 53 « Transformation numérique » du FNADT.

Le poste de Pierre BATIFOUYE est financé à 80 % sur des fonds européens et le FNADT. Celui Laurence FIDRY, chargée de mission Vallée des peintres, est financé à 30 %par le FEDER.

Le poste d'Hervé RAFFINAT est financé à hauteur de 50 % au titre du Plan pauvreté – donc par l'Etat.

Enfin, Perrine PUYBERTHIER, cheffe de projet alimentaire territorial – PAT – voit son poste financé à 80 % dans le cadre du PPC.

Mme LA PRESIDENTE. – J'espère que ce document et les informations qui viennent de vous être livrées répondent à votre attente d'avoir une vision globale. Monsieur LEGER, je me souviens que, lors de notre dernière plénière, vous aviez fait référence à des Départements qui disposent d'un service de prospective. Je vous rassure, nous faisons aussi de la prospective au sein du Conseil départemental de la Creuse. Nous avons toutefois préféré mettre en place cette

équipe coordonnée, qui est au service des projets de territoire qui découlent du travail réalisé par les élus et tous les autres acteurs dans le cadre du Plan particulier pour la Creuse. Comme M. ROS vient de le préciser, nombre de ces postes sont cofinancés, voire très bien cofinancés puisque ce cofinancement peut atteindre 80 %. Il aurait été regrettable de ne pas s'inscrire dans ces démarches au service du territoire.

La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Permettez-moi de poser quelques brèves questions pratico-pratiques sur ce dispositif : où sont basées physiquement ces personnes ? Travaillent-elles toutes à temps complet ? Sur quelle durée leurs contrats sont-ils établis ?

Mme LA PRESIDENTE. – Ces personnes sont basées au Conseil départemental, mais restent extrêmement mobiles en fonction des besoins puisqu'elles travaillent avec les collectivités, la Région et l'Etat. Nombre d'entre elles ont été recrutées sous le format, nouveau, des contrats de projet. Comme je l'ai déjà précisé, vous en avez été informés au fil de l'année 2020, y compris en Commission Permanente.

Les contrats de projet sont généralement établis pour une durée de trois ans, renouvelable trois ans – donc, potentiellement, pour six ans. Lorsque les postes sont cofinancés par l'Etat, la durée est susceptible de varier en fonction de ce qui a été contractualisé avec ce dernier.

De plus, depuis un an, à la demande des élus qui souhaitaient les rencontrer et échanger avec elles, Nadia CHARPENTIER, Isabelle DENIS et Florence MICHON se sont mobilisées pour aider les collectivités à rédiger le contenu des contrats Boost'Ter et des contrats Boost'Comm'Une. Ces trois postes mis à disposition des collectivités – communes et intercommunalités – sont financés à 100 % par le Conseil départemental.

Lorsque l'on parle d'ingénierie, on a l'impression que rien n'est fait. Toutefois, avec 20 % pour l'Agglo et pour les Portes de la Creuse en Marche, et 20 % de cofinancement pour tous les postes de chargé de mission Accueil dans les territoires et le projet Massif, ainsi que 50 % de financement d'un poste d'agent de développement dans chaque intercommunalité, même si j'entends bien que les choses sont parfois peu visibles, sachez, chers collègues, vous qui êtes souvent aussi élus dans des communes ou des intercommunalités, que le Conseil départemental engage des moyens pour l'accompagnement des projets. Comme je l'expliquais dans mon discours ce matin, il le fait au service du territoire afin de booster les investissements et, partant, l'emploi local dans le département. J'engage donc chacun d'entre vous faire connaître haut et fort l'aide que nous apportons aux collectivités.

Le rapport suivant concerne un sujet que nous avons également déjà évoqué ce matin, puisqu'il s'agit du programme « Petites villes de demain »

PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN »

RAPPORT N° CD2021-02/3/7

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – Nous avons en effet déjà évoqué les différents dispositifs mis en place par l'Etat pour accompagner l'aménagement du territoire en Creuse, et ce programme « Petites villes de demain » s'imbrique dans l'ensemble des dispositifs existants, qu'il s'agisse du Plan de relance ou du Plan particulier pour la Creuse. Il existe une interconnexion entre tous ces dispositifs. Le cœur de ce programme est bel et bien de revitaliser les centres-bourgs et de réunir les conditions d'installation pour fournir un panel de services qui réponde aux attentes des habitants actuels mais également à celles de futurs habitants.

Les critères ont été établis par l'Etat. En Creuse, vingt communes ont été retenues. Peut-être en aurons-nous vingt et une... mais peu importe, je ne vais pas entrer dans ce débat !

Les communes labellisées « Petites villes de demain » bénéficieront d'un accompagnement de l'Etat en ingénierie, qui sera financé à hauteur de 75 %. Ce point a donné lieu à débat, la ministre GOURAULT souhaitant que cet accompagnement passe par l'échelon des intercommunalités. Nous sommes plusieurs à être montés au créneau pour dire que, dans la mesure où ce sont des communes qui ont été retenues par l'Etat, il paraissait préférable que l'Etat travaille directement avec les collectivités locales sans passer par la case EPCI, même si la communauté de communes devait rester un partenaire puisqu'en termes d'aménagement du territoire, la compétence économique est une compétence obligatoire des intercommunalités.

Un maillage est à mettre en place. En fin de compte, ce qui vous est proposé reprend la position que nous avons défendue avec la Présidente, à savoir demander aux communes retenues comment le Département peut se rendre utile, comment il peut les accompagner, les fédérer et aider à recruter car, s'il est intéressant de bénéficier d'un accompagnement en ingénierie, encore faut-il pouvoir recruter des chefs de projet. Je ne suis pas certain qu'au niveau national, la commune de Tartempion-en-Creuse qui souhaite recruter un chef de projet pour développer un projet soit suffisamment attractive. En venant travailler dans une commune de 1 000 à 1 500 habitants, il risque de se sentir un peu isolé.

Comme cela vous a été expliqué, l'idée consiste donc à mutualiser une équipe d'ingénierie, une équipe qui puisse travailler sur les problématiques propres à notre département et qui sont souvent similaires d'une commune à une autre. Là encore, l'objectif est de travailler ensemble. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que notre Agence d'Aménagement et d'Attractivité de la Creuse, entre autres, puisse se rendre utile auprès des territoires, en travaillant en étroite collaboration avec la Banque des territoires, afin de réaliser une étude d'ingénierie sur la durée des mandats municipaux et intercommunaux.

Il est donc proposé que le Département coordonne le versement des aides en mobilisant les moyens humains et matériels nécessaires, sans contrepartie, qu'un complément de 10 % vienne abonder l'enveloppe de 595 000 €, soit 59 500 €, sur les cinq prochaines années, et, enfin, que l'animation soit mutualisée.

Ce ne sont que des propositions. Toute collectivité étant souveraine, si certaines communes préfèrent avoir leur propre chef de projet et ne pas le mutualiser, elles feront comme elles le souhaitent. Elles n'ont aucune obligation à le faire, la liberté des communes est totale. Celles qui ne s'inscriront pas dans la démarche ne seront pas montrées du doigt, tels de vilains petits canards. En revanche, celles qui souhaitent mutualiser les moyens et travailler ensemble seront les bienvenues. A l'image de ce qui se passe pour les politiques d'attractivité portées par le Département, les communautés de communes qui n'auront pas répondu à l'appel à projets du Département ne seront pas moins bien traitées ni moins bien outillées. La liberté est totale.

L'idée est de prendre en charge financièrement un poste de coordination des chargés de mission au sein de l'Agence, estimé à 60 000 € par an. Le Département se propose d'apporter cette contribution, qui n'est pas des moindres, et de financer des postes de chargé de mission mutualisés à hauteur de 12,5 %, en plus des 50 % financés par le FNADT, sur la base d'un plafond de 60 000 € par an. Il s'agit d'engager des financements pour accompagner l'ingénierie, le conseil et l'expertise auprès des collectivités, puis de les aider à monter les plans de financement pour éviter que les projets ne restent à un stade embryonnaire. En effet, lorsqu'un projet peut potentiellement sortir de terre, la difficulté est de trouver ensuite les financements et les aides financières. Cette articulation comprendra donc un accompagnement pour rechercher les fonds nécessaires permettant de réaliser ces projets structurants à l'échelle communale, intercommunale et, bien sûr, départementale.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Tout le monde se félicite que l'Etat redécouvre enfin le mérite des petites villes. Ces villes moyennes et petites accueillent tout de même un Français sur quatre, ce n'est pas rien ! Elles furent longtemps maltraitées, car on a sacrifié au mythe de la grande métropole. Le phénomène a même donné lieu à un livre s'intitulant *Comment la France a tué ses villes*. Les centres-villes ont été désertés. Tant mieux si l'action « Cœurs de ville » concerne 222 villes en France ! Tant mieux si l'action « Petites villes de demain » peut aider des dizaines de villes dans ce pays, dont vingt-deux, vingt et une ou vingt en Creuse !

J'aurais une question à poser pour m'assurer que j'ai bien compris. Dans votre rapport, en page 49, il est question d'assurer la coordination du versement des aides et, en page 50, de coordonner les chargés de mission mutualisés. Pourriez-vous nous réexpliquer quelle coordination précisément assurera le Conseil départemental ? Si vous me permettez une remarque de fond, nous voici pleinement dans le débat que nous avions tout à l'heure : faut-il déjà bien répondre aux compétences attribuées par la loi NOTRe, ou faut-il aller au-delà, à la marge ou pas ?

Sur la forme, les choses sont-elles déjà faites ? J'ai en effet lu, dans des communications sur Facebook, que dans ce dispositif, vous étiez déjà, madame la Présidente, représentante des Départements auprès de la Banque des territoires. Pourriez-vous me dire avant que le vote n'intervienne jusqu'où vous êtes allée ?

A ce propos, nous vous demandons s'il serait possible de scinder le vote puisque vous nous présentez deux propositions : d'une part, assurer la coordination ; d'autre part, abonder l'enveloppe.

Mme LA PRESIDENTE. – Avec plaisir !

Je précise tout d'abord qu'un long travail a été réalisé par le Directeur général des services à l'échelle régionale en lien avec la Banque des territoires, puis avec les services de la préfecture. Il nous a été demandé quel était le niveau d'intervention souhaité par le Conseil départemental. Vous avez raison, nous nous sommes posé la question de l'accompagnement. Nous avons appris, comme le disait Nicolas SIMONNET, qu'une vingtaine de petites villes étaient concernées et l'on nous a parlé de huit chargés de mission. Mais où, pour quoi et comment ? Ce n'était pas très clair.

Quatre présidents d'intercommunalité nous ont interrogés sur l'accompagnement que nous serions susceptibles d'apporter, car on peut aussi se demander si les EPCI doivent recruter ces chargés de mission et assumer le reste à charge. Initialement, nous ne pensions financer que 25 % de ces postes de chargé de mission mais, pour certaines intercommunalités, le reste à charge restait bien trop élevé. Sans être sur le modèle « offres du territoire » de l'Agglo, nous avons bataillé pour que le financement de ces postes par l'Etat et le FNADT atteigne 75 %. Il n'en demeure pas moins que le reste à charge de certains territoires représente un delta difficile à combler.

Lors de la présentation de cette politique en comité ANCT, Nicolas SIMONNET a très bien indiqué à Mme la Préfète que certaines villes ont déposé des dossiers sans consulter leurs intercommunalités alors que l'Etat se retourne aujourd'hui vers ces dernières pour financer. Mais *quid* des autres ?

Nous avons considéré qu'il serait utile de participer au financement de ces postes afin d'alléger la charge des intercommunalités ou des petites villes auxquelles il reste 25 % à charge. Il vous est donc proposé de participer à hauteur de 12,5 % au financement de ces postes dont 87,5 % sont d'ores et déjà acquis. Il restera donc 7 500 € à financer par poste à la charge des petites villes de l'intercommunalité. Cette proposition a été saluée comme un engagement du Département visant à soulager et à accompagner les collectivités.

Cette équipe mutualisée permettrait de bénéficier de profils différents, car si l'on s'en tient à un chargé de mission par petite ville, comme ont pu le constater ceux qui sont déjà engagés dans la démarche, celui-ci doit être compétent en tout : commerce, habitat, paysage, etc. Trouver la perle rare relève du véritable parcours d'obstacles. Voilà pourquoi l'idée nous est venue de proposer cette mutualisation, à l'image de ce que faisons pour l'habitat, car il paraît

intéressant de disposer de profils complémentaires au service de ces « Petites villes de demain ». Il paraît également essentiel d'avoir une personne pour piloter ces chargés de mission plutôt que de les laisser s'organiser seuls. Telle est donc la proposition du Conseil départemental. Si les petites villes de demain optaient pour une équipe mutualisée, nous nous engagerions à mettre en place ce poste de chargé de coordination. C'est le premier point concernant le volet ingénierie du programme « Petites villes de demain ».

Le second point sur lequel vous souhaitiez plus de précisions porte sur la proposition de la Banque des territoires faite aux Départements, dont le Conseil départemental de la Creuse, d'assurer la gestion de l'enveloppe financière qui sert à financer les études qui découleront du travail des chargés de mission de chacune de ces Petites villes de demain.

La Banque des territoires met à disposition de ce programme 595 000 €, que nous nous proposons d'abonder de 10 % pour permettre à ces Petites villes de demain d'assurer la première phase, qui est la phase d'études. La Banque des territoires propose à notre Conseil départemental d'assurer la gestion, c'est-à-dire la réception des 595 000 € et d'étudier avec l'ANCP, l'Etat, la préfecture mais également les EPCI et les Petites villes de demain comment en assurer la gestion et la coordination dans le cadre des projets qu'elles présenteront. Pour ce faire, elle nous a demandé de mobiliser un nombre d'agents spécifique.

Pour ma part, je m'appuie sur des délibérations. Mme VIALLE le sait bien puisque nous étions ensemble à EVAUX-LES-BAINS : tant que je n'ai pas de délibération me permettant de signer au nom du Conseil départemental, je ne le fais pas. A la préfecture, j'ai donc signé une intention avec M. SICHEL, tout en lui précisant bien ainsi qu'à Mme la Préfète que cette signature ne serait définitive que si, aujourd'hui, l'Assemblée m'en donnait l'autorisation.

La parole est à M. DAULNY.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – S'agissant des vingt ou vingt et une communes concernées par ce dispositif, choisies par l'Etat, des réunions ont été organisées avec le Secrétaire général et la DDT. Il est difficile de dire à ce jour si la communauté de communes sera le principal interlocuteur et l'un des financeurs. Plusieurs Maires m'ont déjà demandé pourquoi le Pays dunois n'en comptait que deux : DUN-LE-PALESTEL ET CROZANT.

Le Maire de CHENERAILLES se demande pourquoi sa ville n'a pas été retenue. Il est vrai qu'il faut parfois chercher la cohérence dans le choix qui a été établi. On peut le comprendre pour le chef-lieu ainsi que pour CROZANT, mais pourquoi ne pas avoir choisi également la CELLE-DUNOISE ou FRESSELINES ? Quoi qu'il en soit, sur mon territoire, le dispositif ne concernera que ces deux communes. S'il en allait autrement, je crains que cela suscite des polémiques au sein de l'intercommunalité. Ce problème ne se posera peut-être pas ailleurs mais, chez nous, nous ne manquerions pas de le ressentir.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Madame la Présidente, ce rapport nous pose un problème – tout au moins, une partie de ce rapport. En effet, notre raisonnement est double, partagé, entre la première partie, c'est-à-dire tout ce qui concerne les études d'ingénierie, et la seconde, c'est-à-dire le volet animation. L'Etat établit d'ailleurs une distinction entre les deux, entre les études et l'animation. Si je me réfère à la réunion des exécutifs du 15 février dernier, avec Mme la Préfète, vous-même, madame la Présidente, et les Présidents d'EPCI, la Banque des territoires est prête puisqu'« elle envisage de confier la gestion et l'instruction des études à l'Agence d'attractivité du Département ». Dont acte ! La première partie du rapport et les 59 500 € destinés à ces études, étalés sur cinq ans, voire la gestion de l'enveloppe par les services du Département, ne nous posent pas de difficulté particulière.

En revanche, la seconde partie – et mon propos fait suite à des discussions que j'ai eues avec les Maires et les Présidents d'intercommunalité – porte sur un sujet important et sensible parce que la question est de savoir quelle ingénierie en Creuse pour les projets communaux et intercommunaux. Le point de départ est certes le programme « Petites villes de demain », mais avec la multitude des contractualisations en cours, outre les nombreuses actions prévues dans le programme « Petites villes de demain », vous allez vous retrouver dans un vaste ensemble d'autres programmes.

Le programme « Petites villes de demain » est un programme d'Etat, un programme national ; il ne s'agit pas d'un programme départemental, régional ou européen. Aussi, ai-je envie de dire que nous devons être exigeants à l'égard de l'Etat, puisque c'est lui qui a décidé d'engager ce programme. Nous avons bien compris que c'était également pour vous l'occasion de conforter l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement, car nous ne sommes pas tombés de la dernière pluie. Mais ce débat concerne la quasi-totalité de l'ingénierie des projets communaux et intercommunaux.

Je considère, avec d'autres, que ce rapport est très incomplet. Nous ne connaissons pas la position de Mme la Préfète, représentante de l'Etat, dans cette affaire, ni celle de l'Association des Maires. Quelle est même la position de l'Association des Maires ruraux et celle des Présidents d'EPCI qui ont leur propre agence de développement ? Nous parlons d'agents de développement, vous parlez d'une animation mutualisée et Mme la Préfète parle de chefs de projet, mais il s'agit de la même chose : tous sont des agents de développement !

La confusion règne même dans le financement de ces agents. Dans le rapport, il est question d'un financement de 50 %, M. SIMONNET parlait à l'instant de 75 %, pourcentage également évoqué par Mme la Préfète lors de la réunion des exécutifs au mois de janvier.

Rien n'est pas clair : quelle sera la méthodologie appliquée aux agents de développement ? Comment fonctionneront-ils ? Seront-ils répartis par compétence, par dossier, par territoire ? Rien n'est pas explicite dans ce rapport. Quel sera leur nombre ? Vous-même hésitiez : vous parliez de huit agents, mais il est également question d'un agent pour deux communes, soit une dizaine d'agents.

Rien n'est vraiment encore précisé. Voici donc notre position : puisqu'il s'agit d'un programme national et afin d'éviter de susciter une multitude de polémiques au sein de notre Département, il faudrait consolider la Direction départementale des territoires en tant qu'antenne départementale de l'ANCT. Au sein de chaque Département, le délégué est le préfet, en l'occurrence Mme la Préfète de la Creuse. Le jour de la réunion, elle a rappelé qu'il existe un Conseil aux Territoire à l'intérieur de la DDT, constitué de quatre agents. On peut en penser ce que l'on veut, mais ils existent. L'idée serait donc de consolider la DDT.

Depuis des années, quelles que soient nos sensibilités, nous avons tous regretté la disparition de l'ATESAT – Assistance technique pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire – qui apportait de l'ingénierie aux Maires de nos plus petites communes. Avec cette proposition, nous revenons à une solution voisine de l'ATESAT, à savoir une implication de l'Etat dans l'assistance technique apportée et commune. Nous souhaitons donc qu'une antenne départementale de l'ANCT soit pilotée par Mme la Préfète, puisque c'est elle la déléguée départementale. C'est inscrit dans la loi et ce serait gage de neutralité, d'objectivité et, donc, d'efficacité pour ce qui concerne cet apport technique et méthodologique apporté aux communes et aux intercommunalités.

Nous souhaiterions également avoir un agent technique départemental. Nous en avions délibéré en décembre 2014, mais il ne faut pas non plus empiéter sur les plates-bandes des autres. Notre position vise donc à clarifier tout cela. Ne voyez aucune malice dans notre proposition. Nous pensons effectivement que c'est l'une des conditions de l'efficacité. L'idée que nous voulons faire passer est que ce rapport dépasse très largement le programme « Petites villes de demain ». Il pose la question de l'assistance technique auprès des communes et les intercommunalités de ce département.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie. Vous avez raison sur de nombreux sujets. J'essaie d'être clairvoyante. C'est ce que l'on demande au Président de cette collectivité : être clairvoyant et savoir comment faire évoluer les situations.

Vous le rappeliez, lorsque le programme a été présenté en Creuse, dans ses premières orientations, le financement des postes était de 25 %. Nous ne nous sommes pas bornés à constater que cela ne correspondrait pas aux besoins des collectivités au regard de leurs moyens financiers. Nous l'avons dit. Puis, nous avons largement abordé le sujet de savoir qui faisait quoi. C'est ainsi que nous avons réussi à repousser les limites à 75 %. Vous avez raison, monsieur LOZACH, l'évolution est toute récente puisqu'elle n'est intervenue que mercredi dernier, sachant qu'il nous a été précisé qu'ajouter un petit financement serait très bien perçu. Donc, d'une part, l'Etat m'y incite, d'autre part, je considère que nos petites villes lauréates n'auront pas de temps à perdre. Elles sont au nombre d'une vingtaine et il ne faudra pas passer des mois et des mois en palabres ; sinon, elles risquent de ne pas s'engager dans ce programme qui semble être une opportunité. Je reconnais toutefois que nous n'avons aucune visibilité sur la suite, sur le volet opérationnel. L'Etat n'indique absolument pas les moyens dont disposeront les Petites villes de demain pour engager les premiers travaux une fois les études et les programmes définis.

C'est le revers de tout cela et, en en discutant ce matin avec M. MORANÇAIS et le Directeur de l'office CREUSALIS, le bailleur social, et en évoquant la loi ELAN – mais n'épiloguons pas sur le sujet, ce serait trop long –, nous nous sommes dit qu'au-delà des études, il faudrait du concret. Avec nos connaissances en matière d'habitat et l'expertise de l'Agence Creuse Habitat, aux côtés des Maires et des EPCI, si ces dernières s'engagent dans le programme, il importe de montrer que des opérations concrètes peuvent s'engager très vite.

De même, sur le volet de la revitalisation commerciale, voire économique – je pense à nos artisans qui reviendraient dans les cœurs de bourg –, nous ne sommes pas compétents. Nous n'avons d'ailleurs plus les compétences au sein des équipes du Conseil départemental. Il revient donc à la Région de travailler main dans la main avec ces petites villes. Cette dernière s'est engagée dans le programme de revitalisation des centres-bourgs ; elle sera également présente dans le programme « Petites villes de demain ».

En fait, je me suis retrouvée dans une situation assez problématique, à me demander si nous devions ou ne devions pas nous engager dans ce programme, et pour quoi faire. Je savais que ce rapport susciterait des réactions. Nous avions évoqué le sujet lors de la réunion à la préfecture avec M. LEJEUNE, puisque LA SOUTERRAINE s'était inscrite dans le programme. Comme l'a dit M. SIMONNET, c'est aux Maires et aux communes lauréates qu'il revient de faire le choix. Nous ne sommes là que pour proposer et je ne serai pas fâchée si la vingtaine de petites villes lauréates décidaient de se partager, d'une manière ou d'une autre, un chargé de mission. Notre intention est seulement d'accompagner. Si ces Petites villes estiment que cela ne sert à rien, cela ne me pose aucun problème.

Nous devions tenir cette plénière. La Banque des territoires et M. SICHEL étaient annoncés. Je pense que les EPCI et les communes, notamment les plus petites, attendent de savoir ce qu'elles feront de ce programme. Pour en avoir échangé avec un ou deux Maires, ils sont en grande interrogation sur la signification de ce programme. Toute la bienveillance et l'accompagnement que le Conseil départemental pourrait mettre au service de ce programme, si vous en êtes d'accord, seraient bienvenus pour un certain nombre d'entre eux. Comme le disait Nicolas SIMONNET à propos de la politique touristique, telles sont nos intentions ; les Petites villes lauréates suivront ou pas, cela les regarde. Si cela génère par la suite des suspicions, cela ne me gêne en aucune façon.

La parole est à M. LEJEUNE.

M. LEJEUNE. – Je partage ce qui vient d'être dit. J'avoue que plus nous avançons, plus je suis « tiède » au regard de ce programme. Nombre d'idées intéressantes étaient annoncées pour revitaliser nos centres-bourgs ; or, plus on avance, plus l'Etat nous propose des études, toujours des études et encore des études. J'ai eu l'occasion de dire à Mme la Préfète que des études, nous en avions plein nos placards. A titre personnel, je n'ai plus besoin d'études ; nous sommes passés à la phase opérationnelle pour ce qui est du centre-bourg. J'ai besoin d'argent. Les îlots à restructurer sont ciblés. Si nous devons attendre trois ans que des gens réfléchissent pour

m'expliquer qu'il y a du logement vétuste, un problème d'accessibilité aux logements et aux commerces, cela ne me servira pas à grand-chose.

Plus le programme avance et plus je suis tiède. J'aimerais que l'Etat nous rassure sur ses intentions et nous annonce les crédits d'investissement dont nous pourrions bénéficier car, pour ma part, je n'ai plus besoin d'idées, j'ai maintenant besoin d'argent.

Je ne reviens pas sur la première partie de la délibération puisque, effectivement, nous partageons unanimement le même constat. J'ai eu l'occasion d'en discuter avec M. SICHEL cette semaine, et c'est une bonne chose que nous puissions avancer. En revanche, je me demande si la seconde partie n'est pas prématurée dans la mesure où le décret n'est pas encore sorti et où les Petites villes ne sont pas encore engagées dans la démarche.

Je rejoins d'ailleurs Laurent DAULNY dans ses interrogations concernant les EPCI, puisque les communes n'ont effectivement pas candidaté, on leur a proposé d'être retenues. C'est déjà la première des interrogations qui nous a empêchés d'en discuter au sein de nos intercommunalités. De nombreux Maires de ma comcom sont venus me demander des comptes, me demandant pourquoi LA SOUTERRAINE et pas NAILLAT ou autre ville. Ces choix suscitent des crispations au sein des intercommunalités, même si l'Etat s'est d'abord retourné vers nous et que nous lui avons gentiment expliqué que ce n'était pas à nous de porter cela. Donc, tout d'abord, les communes ne se sont pas encore engagées dans la démarche.

Ensuite, je ne sais pas pour ma part, en tant que Maire d'une commune lauréate, quels seront le contour exact et le rôle de ces chargés de mission. Chaque fois, des financements nous sont promis, mais s'ils ne nous sont accordés qu'en fonction de telle ou telle mission à remplir par le chargé de mission sans que ces financements puissent être engagés pour d'autres projets, cela devient compliqué. Je ne suis pas du tout opposé à l'idée d'une mutualisation et d'une réflexion à l'échelon départemental, même si j'assume que, pour des raisons de taille et de moyens de ma collectivité et d'importance du tissu commercial et du centre-bourg, je m'orienterai plutôt pour ma ville vers une ingénierie propre. Cela n'empêchera pas que nous puissions échanger et discuter.

En conclusion, je me demande si la seconde partie du rapport n'est pas prématurée.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – Je comprends les attentes et les inquiétudes formulées par notre collègue Etienne LEJEUNE. Il est vrai que la circulaire définissant la convention cadre n'est pas encore connue. Il est vrai également que la réunion de cette semaine présidée par Mme la Préfète n'a pas permis d'aller plus loin. Nous voulions en savoir plus, savoir dans quel sens il nous fallait travailler, car il est toujours utile d'anticiper. Malheureusement, nous ne le pouvons pas, car la convention n'est toujours pas parue.

Sur la philosophie et le positionnement de notre collectivité, rien n'empêche que nous soyons dans les *starting-blocks* et d'être prêts si des communes souhaitent mutualiser l'ingénierie au niveau départemental *via* notre agence. Quand on préside un EPCI, on sait bien que l'on n'organise pas des réunions tous les quatre matins. La prochaine Assemblée plénière du Conseil départemental aura lieu à la fin du mois d'avril ; cela signifie qu'il sera alors trop tard. Si, demain, le décret est publié, nous devons être prêts à proposer quelque chose de construit aux EPCI ou aux communes labellisées. Par anticipation, ce rapport permet de préparer l'avenir.

Mme LA PRESIDENTE. – Je ne pensais pas à vous le dire, excusez-moi, mais j'ajouterai que dans le cadre du Plan particulier pour la Creuse, pour ceux qui en ont pris connaissance, M. LEGER avait porté une fiche autour de la revitalisation des centres-bourgs, pour une enveloppe globale estimée à 10 M€.

A FELLETIN il y a près de deux ans, le Premier ministre de l'époque et Mme la Ministre GOURAULT ont signé l'engagement de l'Etat de nous accompagner. C'est aussi ce sur quoi nous avons travaillé avec la Préfecture et la Banque des territoires, considérant que l'Etat s'était engagé dans le Plan particulier pour la Creuse à apporter 10 M€ de financement pour ce programme de revitalisation des centres-bourgs. Voilà comment nous avons fait le lien pour essayer de cranter les choses, très en amont, dans cette vision que nous vous présentons aujourd'hui.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – S'il est une expression qui semble de rigueur ce matin, c'est bien celle d'usine à gaz. Je me demande si, finalement, en cette affaire, d'une idée qui paraissait bonne à l'origine, nous n'allons pas sortir avec une usine à gaz.

J'ai effectivement piloté le groupe de travail qui a rédigé la fiche PPC à laquelle vous faisiez allusion. Nous n'avons pas manqué d'idées non plus. Le problème, ce sont les financements tant une redynamisation de centre-ville se révèle complexe : c'est un projet transversal, qui concerne tout à la fois l'habitat, l'accessibilité et tout ce que rappelait Etienne LEJEUNE.

S'agissant des votes concernant ce rapport, nous comprenons mieux maintenant ce que vous souhaitez nous proposer. Ne faudrait-il pas séparer le vote en quatre parties : assurer la coordination du versement ; abonder l'enveloppe ; prendre en charge le financement d'un poste de coordination des chargés de mission ; et participer à hauteur de 12,5 % au financement des postes de chargé de mission, pour compléter les 75 % de l'Etat.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous pouvons le faire. Cela ne me pose aucun souci.

M. LEGER. – Cela correspond plus à l'état de nos débats, tel qu'il ressort après avoir décortiqué tous ensemble ce rapport.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Le sujet présente vraiment deux aspects : d'une part, le rattachement de ces agents de développement ; d'autre part, leur fonctionnement. S'agissant du rattachement, j'ai évoqué le renforcement de la DDT. C'est un aspect puisque, finalement, c'est l'Etat qui s'occupe du recrutement. Cela n'empêche pas qu'ensuite, le fonctionnement puisse se décider à partir des échanges entre la DDT, la vingtaine de Maires et d'EPCI concernés puisque nous sommes dans le cadre de l'administration des collectivités. Notre proposition de rattachement à la DDT n'est pas contradictoire avec ce qui a été précisé en termes de fonctionnement, car il faut prévoir un fonctionnement au plus près du terrain.

Nous constatons tout de même que le sujet a donné lieu à de nombreuses interrogations et hésitations. Or les hésitations engendrent toujours du retard dans l'installation d'u, programme.

Mme LA PRESIDENTE. – Je suis tout à fait d'accord avec vous. C'est la raison pour laquelle nous nous positionnons vraiment en force de proposition. L'un d'entre nous évoquait ce matin la loi 3D ou 4D. Il nous est demandé d'innover et d'expérimenter. Voilà un très bel exemple de ce que nous pouvons mettre en avant.

Pour en avoir parlé avec d'autres Présidents de Conseils départementaux ruraux, je suis très satisfaite des échanges que nous avons pu avoir et de ceux que nous ne manquerons pas d'avoir par la suite avec les EPCI et ces « Petites villes de demain ». Comment faire force de frappe ? Comment être efficace quand l'Etat donne communication de moyens qu'il compte distribuer à grand renfort de réunions, de rencontres et de visites dans le département, et ne cesse d'affirmer qu'il est présent plus que tout autre ? Chat échaudé craint l'eau froide. Nous verrons si notre vision est la bonne, et si le Département peut être utile à cette vingtaine de Petites villes lauréates.

J'entends – et je le savais déjà – que l'on ne saurait parler d'un programme « Petites ville de demain » identique à AUBUSSON, LA SOUTERRAINE, BOURGANEUF, CROCQ, MERINCHAL, LAVALLEIX, CHENERAILLES... Les choses se feront totalement différemment selon les villes. Je précise que nous avons mis en avant que certaines petites villes n'avaient pas attendu le programme « Petites villes de demain » pour en être déjà quasiment à la phase opérationnelle. Elles ont déjà financé leurs études, elles ont accompli un travail participatif remarquable avec leurs habitants, couvrant différents volets allant de l'économie à l'habitat en passant par l'accessibilité, la question des services, etc. En prenant un peu de recul, on peut se demander ce que l'Etat compte financer avec ce programme pour certaines des villes lauréates. Alors que certaines d'entre elles sont prêtes à démarrer la phase opérationnelle dans

les prochaines semaines ou prochains mois, c'est une véritable question qui se pose quand l'Etat leur annonce qu'il va les aider à réaliser des études !

Nous n'allons pas débattre de cette question toute la matinée. En tout cas, je n'ai aucune réserve sur le fait de voter point par point.

Je vous propose donc :

- d'engager un partenariat avec la Banque des territoires pour la mise en œuvre opérationnelle du programme « Petites Villes de Demain » en Creuse sur la période 2021-2026 et, dans ce cadre, d'assurer la coordination du versement des aides en mobilisant les moyens humains et matériels nécessaires, et ce, sans contrepartie ; *(Adopté à l'unanimité.)*
- d'abonder l'enveloppe de 595 000 € prévue par la Banque des territoires, à concurrence de 10 %, soit 59 500 € sur cinq ans ; *(Adopté à l'unanimité.)*
- de prendre en charge le financement d'un poste de coordination de l'animation du dispositif confiée à des chargés de mission mutualisés et de mettre ce poste à disposition de l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse – coût estimé à 60 000 € par an ; *(Adopté à la majorité – 16 voix pour, 14 voix contre.)*
- de contribuer, à concurrence de 12,5 % au financement des postes des chargés de mission mutualisés, en complément de la prise en charge à hauteur de 75 % par l'ANCT, sur la base d'un plafond unitaire de salaire chargé de 60 000 € par an. *(Adopté à l'unanimité.)*
- et de donner délégation à la Commission Permanente pour finaliser ce projet, et notamment, d'examiner les conventions à venir. *(Adopté à l'unanimité.)*

CONTRATS BOOST'COMM'UNE
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020

RAPPORT N° CD2021-02/3/8

Mme LA PRESIDENTE. – Il s'agit de dresser le bilan des contrats Boost'Comm'Une à la fin de l'année 2020.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – Le dispositif Boost'Comm'Une, entré en vigueur en 2020, se poursuivra jusqu'en 2022. A ce jour, 128 communes l'ont sollicité, pour un montant de 321 000 €. Ce dispositif se met en place tranquillement.

Pour aller dans le sens de M. LOZACH, l'assistance technique auprès des petites communes, qui sont très souvent les oubliées, est essentielle. On voit bien qu'avec l'ANCT, l'Etat vise plutôt des collectivités de la taille des communautés de communes. Ces petites communes ont besoin d'un accompagnement technique en ingénierie et de conseil sur des problématiques particulières qui, de Paris, peuvent sembler incroyables mais, lorsque le mur du cimetière s'écroule, qu'un ouvrage d'art doit être maçonné ou une petite route rebitumée, même si, de loin, ces problématiques peuvent sembler anodines, leur résolution se révèle essentielle à la vie quotidienne des communes et des élus municipaux.

C'est en ce sens qu'afin d'apporter une pierre supplémentaire au contrat Boost'Comm'Une, la Présidente de l'Agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse a proposé en conseil d'administration d'ajouter un nouveau volet à l'activité de l'Agence : apporter une assistance technique aux communes.

Nous avons identifié les besoins et allons mettre en place des agents – M. MATHE pourrait vous en parler mieux que moi. Nous avons décidé de prélever une cotisation d'1 € par habitant auprès des communes pour les accompagner en matière d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre. Ce rapport vise donc, en plus de l'aide financière que nous apportons aux communes, à leur apporter une ingénierie et un accompagnement technique. Je suis persuadé que cette proposition sera très bien perçue, car attendue par les communes.

Je reviens sur les propos de M. LOZACH qui parlait de consolider la DDT. L'idée est certes intéressante. Cela m'a fait réfléchir au fait que depuis des décennies, nous assistons au désengagement des services de l'État, en particulier à celui de la DDT à GUERET, notre ville-préfecture.

La question de l'ingénierie rejoint celle de l'assistance technique et du conseil auprès des collectivités qui ont, pour le dire simplement, tout bonnement disparu. Nous en avons connu les derniers soubresauts avec l'urbanisme. Dans un premier temps, la DTT a abandonné une soixantaine de communes. Mais, à mon avis, cela ne s'arrêtera malheureusement pas là ! Grâce à la création de l'Agence, nous avons pallié l'absence d'instruction mutualisée. Consolider la DDT reviendrait, à mon sens, à compenser le retrait de l'Etat dans nos territoires. Si l'Etat veut faire de l'ingénierie et du conseil auprès des communes, qu'il recrute des fonctionnaires d'Etat pour remplir ces missions, mais en aucun cas, en tant que collectivité, le Conseil départemental n'a à financer de l'ingénierie dans les services de l'Etat !

La situation peut certes paraître complexe parce que nous sommes submergés par le flot des contractualisations de programme. Il nous revient de nous organiser, car l'Etat se borne à nous verser des fonds, mais c'est bien tout. Les différents échelons doivent donc s'organiser et s'entendre pour travailler main dans la main au développement du département.

Mme LA PRESIDENTE. – Quelqu'un aurait peut-être pu déposer un vœu ce matin, que nous aurions adressé à Mme la Préfète, pour demander de redonner des moyens à la DDT. Mais je pense que cela n'aurait été qu'un vœu pieux.

M. LOZACH. – Vous voyez bien que les recrutements actuels concernent des missions et non plus des statuts.

Mme LA PRESIDENTE. – Bien sûr, il en va ainsi : soit on résiste et l'on ne peut rien faire, soit on passe par le goulet d'étranglement et l'on essaie de faire avancer notre département. Mais, finalement, avec le décalage du second tour des élections municipales dû à la crise sanitaire et le temps que les nouvelles équipes s'installent, la signature des projets et l'engagement des moyens financiers que nous mettons à disposition des communes ont pris du retard.

Je vous invite à me donner acte de la communication de ces éléments relatif au bilan 2020 des contrats Boost'Comm'Une. *(Adopté à l'unanimité.)*

CONTRAT BOOST'COMM'UNE
DÉROGATION POUR LA COMMUNE DE BOURGANEUF

RAPPORT N° CD2021-02/3/9

Mme LA PRESIDENTE. – Une légère perte d'habitants peut parfois avoir un effet non négligeable. Ainsi, dans un courrier, nous avons été interrogés par M. le Maire de BOURGANEUF car, comme le rappelait M. RIGAUD, la population sur laquelle nous avons établi les financements et les aides pour les contrats Boost'Comm'Une s'établissait en 2019 à 3 004 habitants, alors qu'en 2020, la population de sa ville a chuté à 2 880 habitants.

Nous souhaitions donc vous proposer de déroger à la règle des 3 000 habitants afin de permettre à BOURGANEUF d'entrer dans le programme.

M. LOZACH. – Il conviendrait toutefois de corriger la phrase, car il est expliqué que BOURGANEUF est la seule commune du département à avoir vu sa population décroître en 2020. Tel n'est malheureusement pas le cas. Elle n'est pas la seule commune à avoir perdu des habitants, mais elle est la seule à être passée de plus de 3 000 à moins de 3 000 habitants, franchissant ainsi le seuil applicable au dispositif.

Mme LA PRESIDENTE. – Décidément, nous n'avons pas été suffisamment vigilants à la rédaction des rapports ! Permettez-moi toutefois de rappeler, mais vous le savez tous, combien le travail de préparation d'une plénière est fastidieux ; généralement, pour cette plénière de février, les rapports doivent être prêts fin janvier, sachant qu'outre les congés de fin d'année, sont intervenues les conséquences de la crise Covid – mesures sanitaires renforcées, télétravail – qui ne facilitent pas le travail. De petites coquilles ont pu être oubliées. Nous aurions certes dû être plus vigilants, mais je vous invite à ne pas oublier le contexte.

Vous avez raison, monsieur LOZACH, BOURGANEUF est la seule commune à être passée sous le seuil des 3 000 habitants.

Avez-vous d'autres remarques ?...

Je vous propose :

- de permettre, au regard de l'évolution du niveau de sa population entre les années 2019 et 2020, à la commune de BOURGANEUF de bénéficier, à titre dérogatoire, du dispositif Boost'Comm'Une. (Adopté à l'unanimité.)

PROGRAMMATION DES AIDES À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ANNÉE 2021

RAPPORT N° CD2021-02/3/10

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Il s'agit d'une première programmation de l'alimentation en eau potable, qui concerne trois dossiers dont le détail figure dans le rapport qui vous a été transmis.

Les agents de nos services réalisent un travail considérable auprès des unités gestionnaires de l'eau car, pour la dernière année, l'Agence de l'eau financera ces schémas directeurs, qui représentent 70 % de subventionnement et 10 % pour le Conseil départemental. A partir de 2022, toutes les structures qui n'auront pas de schéma directeur ne seront plus éligibles au financement de l'Agence de l'eau pour leurs travaux ; c'est dire l'importance de ces schémas directeurs qui, de surcroît, prennent tout leur sens dans le cadre de la préparation du transfert de compétence qui, je le rappelle, est prévu au plus tard pour 2026.

Ces trois dossiers représentent un montant total de 9 560 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous propose donc :

- d'adopter le projet de programmation des aides à l'alimentation en eau potable – année 2021, première tranche – annexé au présent rapport, qui s'élève à 9 560 € ;
- d'accorder les subventions correspondantes ;
- de m'autoriser à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ; *(Adopté à l'unanimité.)*

PROGRAMMATION DES AIDES À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ANNÉE 2021 – 1ÈRE TRANCHE

RAPPORT N° CD2021-02/3/11

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Il s'agit également d'une première programmation des aides à l'assainissement collectif. Un seul dossier a été déposé. Dans la mesure où les Agences de l'eau ne financent que les réhabilitations et absolument pas les créations, il reste à payer sur ce dossier un complément de 34 055,40 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous propose :

- d'accorder une subvention d'un montant de 34 055,40 € à la communauté d'agglomération du Grand Guéret pour le renouvellement d'une station d'épuration dans la commune de Saint-Laurent ;
- et de m'autoriser à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision. *(Adopté à l'unanimité.)*

Je vous propose de suspendre la séance pour une pause déjeuner bien méritée. J'invite les commissions à se réunir durant la suspension pour examiner les vœux et motions présentés ce matin par nos collègues.

La séance est suspendue.

Suspendue à treize heures cinquante-cinq, la séance est reprise à quatorze heures quarante-cinq.

Mme LA PRESIDENTE. – La séance est reprise.

Je vous signale qu'ayant quitté la séance, M. Eric JEANSANNETAS a donné pouvoir à Mme Pauline CAZIER, M. Etienne LEJEUNE à Mme Marie-France GALBRUN et M. Gérard DAULNY à M. Nicolas SIMONNET.

Nous abordons l'examen du rapport de la quatrième commission – Mobilités.

SYNDICAT MIXTE DE L'AERODROME DE MONTLUÇON – GUERET

RAPPORT N° CD2021-02/4/12

Mme LA PRESIDENTE. – En l'absence de Mme FAIVRE, M. FOULON nous présente ce rapport.

M. FOULON, rapporteur. – Ce premier rapport sur le Syndicat mixte de l'Aérodrome porte plus particulièrement sur les redevances, globale et militaire, perçues. Cela ne vous surprendra pas si je vous dis que l'exercice 2020 a été compliqué, l'activité de l'aérodrome ayant été affectée par la crise du Covid-19.

Depuis quelques mois, l'aérodrome s'est doté d'un parc photovoltaïque de 17 hectares, qui est en cours de raccordement au poste-source d'EVAUX-LES-BAINS. On peut considérer qu'il sera raccordé d'ici à deux mois.

Concernant les prêts, nous rembourserons en octobre la dernière annuité d'emprunt. Nous n'aurons donc plus d'emprunt ni de dette sur l'aérodrome. Quand on sait d'où nous venons, cela apporte une note plutôt positive.

Par ailleurs, à compter du 1er janvier 2021, la loi impose aux CCI de sortir des comités syndicaux divers et variés dont elles étaient membres. Dans la mesure où les CCI de l'Allier et de la Creuse participaient au comité syndical, elles en sont *de facto* sorties – bien évidemment, monsieur LEGER, en remboursant leur quote-part de prêt au prorata de ce qu'elles détenaient au sein du comité syndical ! En revanche, la CCI de l'Allier, qui en était le gestionnaire, devrait le demeurer pour les mois et les années à venir ; nous sommes en train d'en discuter.

Avez-vous des questions, mes chers collègues, sur cet aérodrome ?...

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, l'Assemblée départementale est invitée à voter en faveur du Syndicat Mixte de l'Aérodrome de MONTLUÇON-GUERET sur :

- une participation financière de fonctionnement de 64 000 € ;
- et d'une subvention d'investissement de 34 000 €. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons aux rapports de la première commission – Affaires générales et Modernisation de l'action publique.

ACQUISITION DE VEHICULES ET MATERIELS POUR LE DEPARTEMENT DE LA CREUSE

RAPPORT N° CD2021-02/1/13

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Il est proposé la passation d'un marché pour l'acquisition de véhicules et de matériels. Nous constatons en effet que le renouvellement de notre parc automobile vieillissant est nécessaire. Mais celui-ci ne peut être que progressif.

Une nouvelle consultation sera lancée selon la procédure habituelle. Les prestations seront réparties en sept lots dont le détail figure dans le rapport. La durée du marché court à compter de la date de notification au titulaire jusqu'à la complète livraison des fournitures.

Le montant total des commandes, tous lots confondus, est estimé à 1 336 500 €.

L'idée est bien d'engager une démarche volontariste pour équiper nos agents en matériel de façon à rendre le meilleur service aux usagers.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous invite à m'autoriser à lancer la consultation pour l'acquisition de véhicules et de matériels pour le Département de la Creuse dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-1, L2124-2, R2124-1, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique sur la base de marchés ordinaires, conformément à la réglementation précitée. *(Adopté à l'unanimité.)*

SUBVENTIONS 2021 – DOTATIONS CANTONALES

RAPPORT N° CD2021-02/1/14

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Tous les ans, une dotation est attribuée aux deux Conseiller départementaux de chaque canton pour faire face aux demandes de subventions émanant des associations, qu'elles soient sportives, culturelles, sociales ou de loisirs, implantées dans leur canton.

Une enveloppe globale de 185 600 €, identique à celle de 2020, pourrait être répartie entre les quinze cantons, comme indiqué dans le tableau figurant dans le rapport.

Mme LA PRESIDENTE. – En raison du contexte actuel, nous nous sommes demandé, avec Mme DEFEMME, si vous souhaitiez revoir les dotations en direction des petites associations de notre territoire – comité des fêtes, associations de parents d'élèves, etc. – qui ont probablement

connu des difficultés pour maintenir un certain nombre de manifestations, car si les associations ont eu moins de dépenses, elles ont également entré moins de recettes.

Nous voulions donc savoir si vous souhaitiez augmenter ce montant. Je peux vous proposer une augmentation de 10 %. Cela représenterait 18 560 € supplémentaires, ce qui ne modifierait pas fondamentalement le budget du Département. Si vous en êtes d'accord, nous pouvons prendre cette décision – et je souhaite que cela soit acté au compte rendu, car je ne voudrais pas entendre dire dans quelques mois que cette décision a été prise en raison des élections qui approchent. Si tel devait être le cas, je préférerais retirer cette proposition. Cela doit être une décision consensuelle. Puisque cela reste à la discrétion de chaque binôme, des trente Conseillers départementaux, il ne peut pas y avoir de favoritisme pour les uns ou les autres.

Dans ces conditions, êtes-vous d'accord avec cette proposition ?... *(Acquiescement général.)*

Le montant global s'élèvera donc à 185 600 € plus 18 560 €, soit 204 160 €. La répartition des 10 % supplémentaires par canton se fera selon les ratios habituels.

M. LEGER. – Sur quelle base prévoyons-nous la distribution, car la DM sera votée au 30 avril ?...

Mme LA PRESIDENTE. – Effectivement.

M. LEGER. – Il est donc possible de prévoir une distribution assez tôt sachant qu'un reliquat de 10 % sera distribué par la suite, ou d'attendre pour procéder à une distribution intégrale. Certains d'entre nous ne distribuent pas tout dès la première fois.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous pouvons vous adresser une notification de la proposition validée à 204 160 €, en précisant le montant par canton, la programmation et la répartition de votre dotation. Le paiement aux associations ne pourra intervenir que lorsque nous aurons voté les crédits complémentaires en DM, le 30 avril.

Nous donnerons délégation à la Commission Permanente pour valider l'application de l'enveloppe canton par canton, comme nous le faisons habituellement. Cela vous convient-il ?...

M. LOZACH. – Les inscriptions budgétaires doivent correspondre aux délibérations.

Mme LA PRESIDENTE. – Ces crédits pourraient être ouverts sur la ligne des dépenses imprévues. Mais, vous avez raison, cela posera un problème pour le vote par fonction puisque les crédits ne seront pas affectés. Je vous propose donc de confirmer cette intention et les modifications qu'elle entraîne lors de la DM du 30 avril. (*Assentiment général*.)

En conséquence, et suivant l'avis général, je vous propose de reporter ce rapport au 30 avril pour satisfaire à la proposition d'augmentation de 10 % du montant global. *(Adopté à l'unanimité.)*

INTEGRATION DANS LE BUDGET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'UNE PARTIE DU BILAN DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR LA GESTION DES DECHETS MENAGERS SUITE A SA DISSOLUTION

RAPPORT N° CD2021-02/1/15

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Le Syndicat mixte d'études pour la gestion des déchets ménagers en Creuse a été dissous par arrêté préfectoral en date du 29/10/2020. Le bilan entre les différents adhérents a été réalisé selon une règle établie en accord avec l'ensemble des participants. La quote-part revenant au Département s'élève à 3 345,50 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Il s'agit d'une régularisation.

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose, par suite de la dissolution du Syndicat mixte d'études pour la gestion des déchets ménagers en Creuse, d'intégrer au résultat de clôture du budget principal, la quote-part revenant au Département, soit 3 345,50 €. *(Adopté à l'unanimité.)*

PERSONNEL DEPARTEMENTAL : ADAPTATION DES EMPLOIS

RAPPORT N° CD2021-02/1/16

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – La première adaptation concerne le collège de BENEVENT-l'ABBAYE. Il s'agit d'une transformation de poste visant à valoriser le diplôme de CAP cuisine obtenu en 2020 par l'aide cuisinier, qui passe donc second de cuisine. La proposition a reçu un avis favorable du Comité technique.

Mme LA PRESIDENTE. – Avez-vous des questions à poser sur ce poste ?...

Tel n'est pas le cas. Nous poursuivons.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – La deuxième est une régularisation qui intervient à la Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse. La personne recrutée sur l'emploi de responsable du réseau des assistants familiaux accède au grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle. La modification porte sur le grade. L'avis du Comité technique est également favorable.

Mme LA PRESIDENTE. – Avez-vous des questions ?...

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – La troisième adaptation concerne le Centre départemental de l'Enfance et de la Famille. Le CDEF a en effet décidé, le 9 août 2020, de l'avancement d'un agent titulaire sur cet emploi au grade d'attaché d'administration hospitalière. Il s'agit de faire évoluer l'emploi afin de lui permettre d'être nommé sur ce poste. Cette adaptation a fait l'objet d'un avis favorable du Comité technique.

Mme LA PRESIDENTE. – Y a-t-il des questions ?...

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Enfin, la quatrième adaptation concerne la Direction des usages numériques et des systèmes d'information – DUNSI. Il s'agit de la création d'un emploi permanent de chef de projet informatique. Il vise à positionner à la DUNSI cet emploi rattaché jusqu'à présent à la MDPH.

Il est à noter que les missions de cet agent portant sur le système informatique de la MDPH, le GIP de la MDPH remboursera la masse salariale de ce poste. Ce positionnement facilitera le fonctionnement au sein de l'équipe technique.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Nous avons le sentiment qu'avec ce rapport, le temps est venu de parler de la MDPH.

En Commission Permanente comme en séance plénière, notamment lors de la dernière, nous avons fait état des temps très longs de traitement des dossiers, qui situaient la MDPH bien au-delà des délais légaux. En Commission Permanente comme en séance plénière, vous avez expliqué que cela tenait à un souci informatique lié à l'utilisation d'un nouveau logiciel qui faisait perdre du temps à tout le monde. Ce logiciel, préconisé par la CNSA, devait être généralisé, la Creuse faisant partie des Départements concernés par cette démarche.

Qu'il y ait eu des soucis informatiques, nul n'en doute. Nous connaissons tous des personnes dont le dossier a traîné en longueur. Mais l'informatique n'est qu'un outil. D'autres Départements, comme ceux des Pyrénées, plus prudents, ont été moins pressés de mettre en œuvre ce nouveau logiciel et de « basculer » tout de suite toutes les données. La situation en Creuse est devenue telle qu'aujourd'hui, chaque intervention supplémentaire est un coût, comme souvent en informatique lorsque l'on doit y revenir à plusieurs reprises. Ce logiciel représente-t-il véritablement une dépense supplémentaire liée à une mise en place trop précoce au sein de la MDPH ?

Mme LA PRESIDENTE. – Je laisse M. MORANÇAIS vous répondre.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Vous aviez, très justement, posé la question des délais de traitement des demandes des usagers en situation de handicap. Nous étions nous-mêmes assez inquiets de l'allongement de ces délais, même si la problématique est la même dans de nombreux Départements.

Je souhaiterais toutefois replacer les problématiques rencontrées par la MDPH dans un contexte plus général, et accordez-moi quelques minutes pour le faire.

Les problèmes actuels de la MDPH sont essentiellement liés au développement du SIH – système informatique harmonisé. Je le confirme. Cette harmonisation est voulue par la CNSA, et d'autres Départements connaissent également des difficultés. Pour cette adaptation, la CNSA nous a octroyé 90 000 €, versés en trois fois – 30 000 € au démarrage, 30 000 € au début de phase 1, et 30 000 € que nous recevrons par la suite parce que nous n'avons pas encore atteint l'autre palier – ce qui explique la DM du CD vers le GIP MDPH lors de la séance plénière de décembre 2020.

Donc, tout d'abord, le déploiement du système informatique pose un problème de fond indéniable, sur lequel je reviendrai.

Ensuite, il ne faut pas se le cacher, nous avons rencontré des problèmes relationnels entre le chef de projet informatique en charge de la mise en œuvre et les personnels. Comme je le disais ce matin, il arrive que des problèmes se produisent entre les personnes ; il a fallu faire avec !

Je vous rappelle également que la MDPH utilisait un système informatique « maison », qui était assuré et géré par M. Michel GIRAUD qui a œuvré pendant des années et qui a fait valoir ses droits à la retraite en 2019, comme d'ailleurs, de manière quasi concomitante, Mme Bernadette MERTENS, la directrice adjointe.

La volonté de la CNSA a été d'harmoniser ces dispositifs. Puisque nous disposions d'un système informatique « maison », des financements nous ont été octroyés et des objectifs à atteindre ont été fixés par palier. Dès le deuxième semestre de l'année 2018 et en 2019, de nombreuses réunions de travail se sont tenues entre la Direction des services informatiques et son directeur, M. CAZIER, et la MDPH, la DGA et les personnes compétentes en ce domaine afin de résoudre les difficultés. La plus importante d'entre elles était le recrutement d'un chef de projet informatique. Nous n'en trouvions pas. La Direction des services informatiques nous a proposé d'avoir recours, dans un premier temps, à un prestataire externe.

Nous avons donc fait appel à un prestataire installé à LA SOUTERRAINE, qui a donné satisfaction et travaillé quelques mois en tuilage avec M. GIRAUD. Ce prestataire a souhaité – je ne vous dirai pas pourquoi – intégrer le Conseil départemental ou le GIP MDPH en tant que salarié. C'est ce qui a été fait le 1er juillet 2019. Initialement, il avait donné satisfaction.

Parallèlement, nous avons fait le choix, là aussi sur les conseils de la MDPH et de la DISC, de continuer à travailler avec les Conseils départementaux 64 et 66 et la société Atol Conseils et Développements, pour le développement de ce SIH.

Le problème de fond – je vous expose l'affaire en toute transparence, mais sans donner de nom – est que le chef de projet ne connaissait pas suffisamment les pratiques et les métiers de la MDPH. Comme vous le disiez, outre l'informatique et la montée en charge du nouveau système, il faut aussi prendre en compte le fait que l'arrivée des dossiers se poursuit et qu'il faut continuer à les traiter à la suite des différentes commissions. Face à cette problématique, l'infirmière coordinatrice de la MDPH a beaucoup assisté le chef de projet informatique. Il est vrai également que l'année 2020 a été une année difficile. Le confinement a touché tout le monde et le chef de projet a été en arrêt de travail à plusieurs reprises.

La mise en production du premier palier du nouveau système informatique harmonisé a eu lieu le 24 juin 2020. C'était juste à temps, car nous avions à répondre aux obligations liées à la CNSA et aux enveloppes financières accordées. Après cette date, sont apparus de nombreux problèmes de fonctionnalité du logiciel : le traitement des anomalies ; les flux avec nos partenaires, comme la CAF mais également l'Imprimerie nationale pour ce qui est de la carte Mobilité inclusion *via* Trajectoire Handicap, etc. Peu à peu, la situation a pris un autre tour – et tant mieux, me direz-vous ! Mais lors de la mise en service du premier palier et des tensions au sein de la MDPH, globalement, ce n'était pas facile. En octobre, date à laquelle le chef de projet informatique a connu un autre arrêt de travail, nous avons fait le choix de conventionner avec Atol CD pour bénéficier d'un appui logistique jusqu'à la fin de l'année 2020.

L'année 2021 sera marquée par l'atteinte du palier 2 et le versement des 30 000 € restants. Nous avons également apporté du renfort à l'équipe MDPH puisqu'un adjoint administratif arrivé en cours d'année, et que nous avions initialement prévu de conserver jusqu'au 31 mars, restera finalement toute l'année. Ceux qui siègent à la COMEX, commission exécutive, le verront inscrit dans le budget de la MDPH. Est prévue également une infirmière de renfort pour la coordination puisque, comme je vous le disais, l'infirmière coordinatrice appuie le chef de projet informatique. Nous avons donc consolidé cette équipe en ressources humaines.

Dès notre dernière session, qui a eu lieu le 6 janvier, j'ai programmé une rencontre avec la Directrice adjointe et deux cadres de la MDPH pour faire le point sur la situation. Une semaine après, le 13 janvier, nous tenions une réunion avec Thierry GAILLARD, le premier Vice-président, avec le Directeur de la DISC, la Directrice adjointe de la MDPH et M. MERPILLAT qui représentait le DGS, pour fixer à nouveau les choses et faire en sorte que ces services rendent compte de manière coordonnée, tous les quinze jours, de l'avancée des travaux sur ce SIH.

En tant que membres de la COMEX, nous avons reçu un courrier des personnels qui nous alertaient sur la situation. Nous avons échangé avec les organisations syndicales et, après l'avis unanime – me semble-t-il – des membres du CHSCT, nous avons décidé d'un plan d'accompagnement.

Ce plan court sur un mois et demi. Il associe l'ensemble des acteurs concernés. Il se veut simple et efficace pour faire émerger des solutions pragmatiques permettant de répondre à l'urgence de la situation. Les objectifs, vous l'avez dit, monsieur LEGER, ce sont les délais et la qualité du service rendu aux usagers, mais c'est aussi retrouver comme cela s'est produit à l'ASE, une stabilité et un cadre de travail serein pour les agents de la MDPH et pour nos partenaires, comme la CAF ou l'Imprimerie nationale.

D'après les remontées que nous avons, le problème actuel en informatique tient essentiellement au flux, à un flux qui peut arriver avec des anomalies. Des collègues nous ont fait remonter le cas de cartes mobilité qui n'étaient pas au bon nom. Nous tentons de résoudre tous ces problèmes. Le plan d'accompagnement devrait nous permettre de poser les choses et, pour avoir déjà reçu le compte rendu de la première réunion entre la DISC et la MDPH, nous voyons émerger des améliorations très concrètes sur les problématiques et différents blocages.

Nous venons d'apprendre, madame la Présidente, la visite en Corrèze et en Creuse de Mme Sophie CLUZEL, Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargée des personnes handicapées, pour nous parler de ces problèmes de gouvernance locale, d'accompagnement de la CNSA et de SIH. Comme nous sommes en plein dedans, nous aurons des choses à dire, ainsi que sur la feuille de route MDPH 2022, puisque ces objectifs que veut nous faire atteindre l'Etat me semblent difficiles à atteindre. Je pense que nous évoquerons également les moyens financiers.

Voilà donc, tel j'ai pu l'appréhender, l'historique de cette affaire. La stratégie à très court terme est de retrouver un climat de travail serein au sein de la MDPH et dans les relations

entre la MDPH et la DISC et, bien évidemment, d'offrir une réelle qualité de service aux usagers. Nous sommes tous interpellés par les délais de traitement : à l'heure actuelle, ce délai est de quatre mois. En fin d'année, la tendance était à la baisse, mais il faudrait que cela se confirme. Avec le recul, je pense que la mise en service prévue en juin et le fait que la CNSA – qui, par ailleurs, nous aide beaucoup – ait parfois modifié ses objectifs et ses délais ne nous ont pas facilité la tâche. Le fond du problème a tenu à la conjonction de ces différents éléments.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Malgré toutes ces explications, cela signifie-t-il que, légalement, les personnes dont le dossier ne serait pas traité dans ce délai de quatre mois pourraient engager un recours administratif ou entamer une démarche ? Cela serait terrible parce que cela doit concerner un nombre élevé de personnes.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – A ma connaissance, c'est l'un des objectifs à atteindre. Parmi ceux de la MDPH 2022, l'Etat souhaite que nous parvenions à tenir un délai de traitement des dossiers de trois mois.

Aujourd'hui, l'objectif est de quatre mois. Pour les demandes d'allocation d'adulte en situation de handicap, AAH, nous tenons les délais, ainsi que pour la PCH enfant. Lorsqu'il s'agit de la PCH aménagement du logement, naturellement, avec les devis et les consultations, c'est nettement plus lent. C'est l'objectif que nous fixe l'Etat, mais combien de Départements arrivent à tenir ce délai de quatre mois ? Très peu, à mon avis.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Certains atteignent des délais d'un an.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Certes, mais ce n'est pas parce que certains vont plus mal que l'on doit s'en satisfaire. Il y a un problème de fond, il faut stabiliser la machine et repartir d'un bon pied.

Car, au-delà des systèmes informatiques, de la CNSA, de l'Etat et autres difficultés, nous sommes face à un public sensible. Nous parlions précédemment de l'enfance qui est un public sensible, mais l'enfance handicapée l'est plus encore. Les personnes en situation de handicap sont un public fragile et, plus nous réduirons les délais, mieux cela vaudra. L'AAH est une prestation de 904 € que beaucoup de personnes attendent. Même s'il existe une rétroactivité par rapport à la demande, certains ne peuvent pas se permettre d'attendre, d'autant que cela conditionne le versement de prestations par la CAF ou la MSA.

Mme LA PRESIDENTE. – Il ne vaut pas oublier également la difficulté que nous rencontrons pour avoir un avis médical, et que nous continuerons de rencontrer car il manque aussi des médecins à la MDPH. Lors de l'examen des dossiers, il est nécessaire d'avoir un avis médical. Or, aujourd'hui, que nous ne disposons que d'un médecin à la retraite pour intervenir, et nous ne trouvons personne d'autre. C'est un frein supplémentaire à la fluidité des dossiers.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – En effet, car le traitement d'un dossier comprend la réception du dossier de demande, son instruction par une équipe pluridisciplinaire, dont le médecin – Mme la Présidente le soulignait à juste titre – qui possède les compétences nécessaires sur les dossiers les plus pointus. Nous manquons effectivement de ressources médicales.

J'en profite pour signaler qu'à la fin de l'année, le médecin de la PMI part à la retraite. Si vous connaissez un médecin qui souhaiterait reprendre le flambeau, voire deux car deux postes sont vacants puisqu'un autre poste est également non pourvu à la PMI.

Je signale aussi que, pour ce qui est de la partie administrative du dossier, nous avons nommé un agent administratif et une infirmière-coordonnatrice pour venir en renfort, le pilier historique étant occupé à faire progresser le déploiement de ce SIH avec notre responsable du système informatique.

La situation n'est pas simple, j'en conviens. Nous cumulons les problématiques !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Permettez-moi une remarque. Nous avions l'habitude de tenir des délais relativement courts puisqu'ils étaient de deux à trois mois. D'ailleurs, lors des réunions des Comex, comparée aux autres Départements, la Creuse se faisait souvent remarquer pour la rapidité d'examen de ses dossiers.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Je vous rejoins, madame GALBRUN. Mais cela date. Même avant la mise en service du premier palier du SIH, nous étions remontés à niveau. Mme FOURNIER était encore DGA que je lui parlais déjà des délais. Nous avons connu un mieux.

Il est vrai également que les nouveaux formulaires permettent à une personne qui fait une demande d'AAH, par exemple, de cocher d'autres demandes, même si une seule est ciblée. Certains le font, mais d'autres – comme nous le remontent les services – multiplient les différentes instructions. Tout cela a un effet cumulé. Il est certain que ce n'est pas simple pour la MDPH. Mais, grâce au plan d'accompagnement, à une aide extérieure qui a permis de bien poser les problèmes et à l'implication de tous les services, des cadres et des élus, nous devrions

assez rapidement parvenir à des délais de traitement courts, tout simplement si nous résolvons le problème des flux.

Nous rencontrions hier pour un autre sujet la Directrice et le Président de la CAF. Nous avons évoqué le sujet du flux, qui vraiment des problèmes, car il n'arrive pas ou arrive avec des anomalies. Dès que nous aurons résolu cette question, nous aurons déjà fait un grand pas, au moins avec la CAF qui est un partenaire important, ce qui ne signifie pas que la MSA ne le soit pas, car nous comptons dans nos administrés de nombreux ressortissants du monde agricole.

Je ne veux pas entrer dans les détails, mais vous pouvez venir me voir à la fin de la séance. J'ai le compte rendu de la dernière réunion de travail MDPH – DISC, dans lequel les priorités sont reprises point par point. Nous progressons, mais il faut maintenant atteindre l'objectif rapidement.

Mme LA PRESIDENTE. – En effet, nous sommes le 12 février, nous avons été en alerte dès les premiers jours de janvier. Comme l'indiquait M. MORANÇAIS, nous avons œuvré afin de répondre au plus tôt aux attentes des publics en grande difficulté – des publics d'adultes, mais aussi d'enfants et de familles pour lesquels nous travaillons en lien avec l'Education nationale – et satisfaire au mieux les souhaits et les orientations. Mais rien n'est simple dans ce domaine, vous le savez. Souvent, ces dossiers font des navettes, en raison de demandes de modification des solutions proposées. A cet égard, entre le dépôt de dossier et la décision finale, le temps de validation peut varier en fonction des diverses propositions.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Pour votre pleine information, la CNSA nous a octroyé une mission d'appui durant quelques mois pour travailler sur les orientations du plan MDPH 2022.

Mais puisque Mme la Secrétaire d'Etat nous fait l'honneur de venir nous rencontrer, sans anticiper des discussions, si les sujets que nous abordons avec elle sont bien ceux que la Préfecture nous a transmis, nous pourrons vraiment traiter des sujets de fond. Si elle a demandé d'inscrire ces thèmes à l'ordre du jour, comme le disait Thierry GAILLARD, c'est bien que notre Département n'est pas le seul concerné ! Nous lui ferons part de nos difficultés.

Le plan MDPH 2022 présente des orientations et des choix très intéressants en faveur de nos publics en situation de handicap. Encore faut-il que l'Etat soit au rendez-vous. Comme vous le verrez par la suite, il conviendra certainement d'aider en ressources humaines, mais la subvention à la MDPH passe tout de même de 130 000 à 280 000 €. Nous constatons un retrait de recettes de la CNSA en lien avec la notation. S'il est bien de se fixer des objectifs, et je comprends tout à fait le souhait de disposer d'un système informatique uniformisé sur tout le territoire pour permettre d'avoir des lectures directes, il faudra aussi nous donner les moyens de le faire.

Mme LA PRESIDENTE. – Lors de son déplacement dans les départements, dont le nôtre, la Secrétaire d'Etat souhaite un format de table ronde incluant, bien évidemment, la MDPH et le Conseil départemental, mais surtout des associations et des partenaires membres de la COMEX pour avoir un véritable débat avec les acteurs de terrain et évaluer ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas et connaître les difficultés que nous rencontrons.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Il serait logique, me semble-t-il, d'avoir des représentants des usagers. Même si nous en avons autour de la table avec la COMEX de grandes associations qui œuvrent autour du handicap, des associations accompagnantes pourraient également être présentes pour apporter leur témoignage de ce que vivent les publics en situation de handicap.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous propose d'adopter l'ensemble des propositions présentées, relatives à la transformation – suppressions et créations – de postes au sein des services du Conseil départemental de la Creuse. Ces propositions entraîneront la modification du tableau des emplois de la collectivité, du tableau des effectifs de la collectivité et de l'organigramme de la collectivité. *(Adopté à l'unanimité.)*

PERSONNEL DEPARTEMENTAL
PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE 2021

RAPPORT N° CD2021-02/1/17

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Les différentes prestations servies par le Comité d'action sociale sont revues tous les ans pour tenir compte de l'évolution des barèmes appliqués.

Figurent dans le rapport les différents dispositifs existants. A titre d'exemple, je citerai la revalorisation la prestation pour centre de vacances avec hébergement est passée de 7,58 € à 7,65 €/jour. Ces réévaluations tiennent compte des évolutions qui nous ont été communiquées.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose d'adopter :

- la revalorisation au 1er janvier 2021 des prestations d'action sociale du Département de la Creuse, par application du taux retenu pour les prestations interministérielles d'action sociale ;
- la revalorisation du barème de revenu fiscal retenu pour les chèques vacances, par application de la revalorisation du barème des agents de l'Etat ;

- et le barème annexé au rapport. *(Adoptés à l'unanimité.)*

CONTRAT DE PROJET DRH

RAPPORT N° CD2021-02/1/18

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Il est proposé de créer un contrat de projet de trois ans au sein de la DRH-Qualité de vie au travail.

L'agent recruté serait chargé de deux missions : accompagner le déploiement de la nouvelle organisation des collèges, notamment l'encadrement de la formation des chefs d'équipe, mais pas seulement ; et coordonner le passage à un entretien des locaux plus respectueux de l'environnement ainsi que la constitution d'un groupement de commandes et de nouveaux marchés de produits d'entretien.

L'ensemble des collèges est associé à cette démarche, car une harmonisation des pratiques de nettoyage serait souhaitable. S'il est bon de déployer l'outil, il est également essentiel de former l'ensemble des agents de la collectivité pour une bonne appropriation des nouvelles dispositions.

Mme LA PRESIDENTE. – Comme je l'indiquais précédemment, M. CARRIOU a passé beaucoup de temps ces derniers mois et dernières semaines au sein des collèges. Il lui avait été demandé d'être tout particulièrement à l'écoute des agents, car le poids des responsabilités qui pèsent sur eux depuis plusieurs mois s'est encore accru à la rentrée dernière. Le nouveau protocole a dû se mettre en place à quelques jours des vacances scolaires. La situation n'est pas simple pour eux.

De plus, un nombre important des agents intervenants dans les collèges ont été placés en autorisation spéciale d'absence pour raisons de santé. Les décrets qui listaient les ASA Santé ne sont pas toujours parus au moment opportun. Donc, trouver en quelques jours des remplaçants en capacité d'intervenir au sein des collèges n'a pas été facile, loin s'en faut. Fort heureusement, les Principaux et des Maires nous ont particulièrement épaulés, sur des territoires plus isolés, dans de petits collèges, en faisant appel à des connaissances capables de candidater sur les postes que nous proposions.

La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Je lis dans le rapport que l'agent qui sera recruté sur le contrat de projet devra travailler en étroite collaboration avec le responsable de la Coordination collèges et les chefs d'UTT. Je ne comprends pas cette relation établie avec les chefs d'UTT.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Dans le cadre de la réorganisation, hiérarchiquement, les agents recrutés en cuisine sont directement rattachés à M. CARRIOU, le référent collèges. En revanche, comme cela avait été prévu dans l'idée de territorialiser les fonctionnements, dès la mise en place en septembre, les agents d'entretien sont rattachés hiérarchiquement aux responsables d'UTT.

Mme MARTIN. – Cela m'avait échappé.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme JOUANNETAUD.

Mme JOUANNETAUD. – Ma question n'est pas totalement en lien avec le rapport, mais concerne le collège de BOURGANEUF. Le 26 novembre dernier, au cours d'un Conseil d'administration, l'équipe pédagogique a présenté une motion s'inquiétant des frais liés à l'achat de produits d'entretien, désinfectants, pris sur les fonds propres de l'établissement.

Le Principal a fait une demande de prise en charge auprès du Conseil départemental. La semaine dernière, un nouveau Conseil d'administration s'est tenu. Ils m'ont interpellée, n'ayant pas reçu de réponse. Je voulais connaître la position du Département sur cette prise en charge, qui représente une somme de l'ordre de 6 000 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Laurent DAULNY a dû s'absenter et je n'ai pas connaissance de cette remontée du collège de BOURGANEUF. Je suis dans l'incapacité de vous répondre, M. CARRIOU, en congés cette semaine, n'assistant pas à cette plénière. Je prends donc note de votre demande.

Sachez toutefois que, cette année, les dialogues de gestion se sont déroulés en présence du contrôleur de gestion, Mme SALLOT. Pour avoir assisté à certains d'entre eux, elle a acquis une maîtrise parfaite de la situation financière et budgétaire de chacun de nos collèges et était présente pour orienter en cas de besoin.

Ce dialogue de gestion s'est peut-être déroulé avant le 26 novembre 2020 et je peux imaginer que ce point n'ait pas été soulevé. Mais nous allons nous attacher à apporter une réponse.

Mme JOUANNETAUD. – Je suppose que le sujet concerne également les autres collèges qui ont rencontré cette difficulté.

Mme LA PRESIDENTE. – Ce n'est pas forcément une difficulté, c'est une dépense supplémentaire.

Mme JOUANNETAUD. – Une dépense dont il faut trouver le financement.

Mme LA PRESIDENTE. – Chaque collège, en fonction de sa situation de gestion, peut rencontrer quelques difficultés ou s'inquiéter de difficultés à venir concernant son fonds de roulement. Mais ce n'est pas le cas de tous les collèges.

Nous examinerons la question de près et traiterons le collège de BOURGANEUF en priorité.

Mme JOUANNETAUD. – Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je me fais le porte-parole de mon binôme qui ne peut être là. Elle ne comprend pas la pertinence du poste que vous proposez de créer, et pose justement la question du dialogue de gestion. Elle a eu connaissance d'un dialogue de gestion bien perturbé ces derniers temps. La question posée par Mme JOUANNETAUD participe à ces malentendus, mais je ne suis que le porte-parole, peut-être maladroit, d'une personne qui m'a chargé de poser la question.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est très bien de le dire. Il me semble qu'en décembre, lorsque nous en avions parlé, Laurent DAULNY avait souligné combien les dialogues de gestion avaient été de grande qualité et les échanges fructueux parce que le contrôleur de gestion, Mme SALLOT, avait procédé à des analyses très précises en amont, avait mis en avant des indicateurs, établi des comparaisons avec d'autres établissements, rassuré et alerté certains établissements.

Nous demanderons à Laurent DAULNY ce qu'il en est exactement. Je n'ai pas entendu parler de difficultés nouvelles, mais cela a pu se produire depuis les dialogues de gestion. Nous étudierons cette question de très près car nous nous devons d'être en soutien des collèges en ces temps incertains que nous vivons.

Qu'en est-il de la pertinence du poste ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Il est vrai que je n'avais pas vu la question sous cet angle.

Tout d'abord, il faut le savoir, ce poste répond à une forte demande des agents. Ensuite, le sujet a été discuté très largement dans le cadre des instances représentantes du personnel, qui a émis un avis très favorable à cet accompagnement qui, je le répète, est nécessaire. En effet, qui dit réorganisation dit modifications. Il y a l'Education nationale, d'un côté, et les agents du Département, de l'autre, mais l'idée est que tous intègrent bien que nous souhaitons préserver la notion de communauté éducative. Une des missions de cet agent sera donc de créer un groupe « projet » associant les différentes parties afin d'apporter de la fluidité, d'anticiper et de traiter les incompréhensions ou les points de blocage qui pourraient survenir.

Cette réorganisation n'étant mise en place que depuis le mois de septembre, je ne prétendrai pas que tout est fluide et rose aujourd'hui. A l'issue de l'expérimentation, nous aurons une évaluation. Mais cela répondait à une véritable demande.

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant des bâtiments propres du Conseil départemental, pour ce qui est des collèges, il importe d'insister sur la vision que nous avions partagée il y a deux ou trois ans quant à la nécessité de changer de méthode, en particulier de produits utilisés au sein des collèges. Il était question de travailler sur de nouveaux protocoles, de tester l'efficacité de ces produits. Leur utilisation est souvent plus simple que nous l'imaginons : beaucoup de nettoyage à la vapeur d'eau. D'autres collectivités se sont penchées sur la question. L'idée est de partager, d'ici à quelque temps, ces protocoles avec les communes ou les intercommunalités, quand elles sont compétentes pour les locaux scolaires – écoles maternelles, écoles primaires.

Nous pourrions également, pourquoi pas, travailler avec la Région pour les lycées afin d'initier un groupement de commandes car, lorsque je parle de nettoyage à la vapeur, il n'est plus question de produits mais de machines et d'outils permettant de créer de la vapeur, et donc, de montants d'achat plus élevés. La commande groupée offre un système plus vertueux qui pourrait également être un vecteur d'attractivité, en communiquant sur le respect et l'intérêt que nous portons au nettoyage des locaux qui accueillent des enfants.

La parole est à Mme BUNLON.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de l'autonomie. – Je tenais à apporter mon soutien à ce projet car, nous le savons tous aujourd'hui, ces méthodes apportent un réel bien-être dans les hôpitaux, mais aussi dans les collèges. Nous savons tous que plus on utilise de produits désinfectants, plus les virus deviennent résistants. Donc, outre ces produits, il faut se pencher sur les techniques de balayage et les nouveaux matériaux. Cela intéresse les collèges, mais je pense aussi aux locaux pour la petite enfance, les crèches, haltes-garderies. Il est important de s'intéresser au sujet, à l'utilisation de produits tels que le vinaigre et la vapeur d'eau, dont parlait notre Présidente. Nous assistons à une évolution dans l'usage de ces matériels, qui nécessite une formation technique.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous propose de créer un contrat de projet de trois ans afin d'accompagner le déploiement de la nouvelle organisation des collèges et le passage à

l'entretien écologique des locaux ; le chef de projet qui sera recruté au sein de la DRH-Qualité de Vie au Travail interviendra conformément à la lettre de mission annexée au rapport. *(Adopté à l'unanimité.)*

CREATION D'UN CONTRAT DE PROJET
« MISE EN PLACE DE L'OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'EAU »
A LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RAPPORT N° CD2021-02/1/19

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Il s'agit là encore de la création d'un contrat de projet pour la mise en place, à la Direction de l'environnement, de l'Observatoire départemental de l'eau.

En matière d'eau, trois thématiques sont à considérer : l'eau potable et l'assainissement et les milieux aquatiques. Les services qui s'en occupent génèrent énormément de données, et ce depuis de nombreuses années, qui ne sont pas suffisamment exploitées. Depuis quelque temps, un travail a été effectué visant à créer un Observatoire de l'eau, qui est largement demandé par l'ensemble des partenaires, dont l'Agence de l'eau Loire Bretagne qui finance d'ailleurs l'opération à hauteur de 50 %.

Ce contrat de projet permettrait la compilation, l'exploitation et la valorisation de ces données par nos services, les réseaux d'eau, l'Agence de l'eau, l'Agence régionale pour la biodiversité, l'Etablissement public de la Vienne ou tout autre organisme qui aurait besoin de ces données.

Il vous est donc proposé de créer un contrat de projet afin d'installer cet observatoire et lui permettre de trouver sa vitesse de croisière. Ce contrat porterait sur une durée de trois ans.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est dans la suite logique de ce qui est attendu par l'Agence de l'eau, le Conseil départemental ainsi que les structures et organismes qui travaillent sur ces sujets.

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous invite à adopter l'ensemble de ces propositions relatives à la création d'un emploi non permanent intitulé « Mise en place d'un Observatoire départemental de l'eau », et à son recrutement sur la base d'un contrat de projet de trois ans. *(Adopté à l'unanimité.)*

INDEMNITES DONT ONT BENEFICIE LES ELUS SIEGEANT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL ANNEE 2020

RAPPORT N° CD2021-02/1/20

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – L'article 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique prévoit que « *Chaque année, les départements établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil départemental [...]* ».

Vous trouverez en page 102 dans un tableau récapitulant tous ces éléments.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je propose à l'Assemblée de me donner acte de la communication du montant des indemnités dont ont bénéficié les élus siégeant au Conseil départemental au titre de l'année 2020. *(Adopté à l'unanimité.)*

FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS DEPENSES DE PERSONNEL

RAPPORT N° CD2021-02/1/21

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Chaque année, il appartient à l'Assemblée d'examiner la répartition des enveloppes allouées aux dépenses de personnel des groupes d'élus.

En 2020, l'état des crédits consommés ressort à 52 999 € pour le Groupe d'Union de la Droite et du Centre, et à 47 196 € pour le Groupe de la Gauche.

Il vous est proposé de maintenir, pour l'année 2021, le montant des crédits alloués. Ils seront à nouveau calculés sur la base de 3 375 € par conseiller départemental membre d'un groupe. Ils sont donc répartis comme suit : 54 000 € pour le Groupe d'Union de la Droite et du Centre et 47 250 € pour le Groupe de la Gauche.

Mme LA PRESIDENTE. – Ce montant global de 101 250 € est bien en deçà de l'enveloppe maximale autorisée.

Avez-vous des remarques ?...

Je vous propose donc de fixer pour l'année 2021, les enveloppes affectées aux dépenses de personnel des groupes d'élus comme suit :

- Groupe d'Union de la Droite et du Centre : 54 000 €
- Groupe de la Gauche, 47 250 €. *(Adopté à l'unanimité.)*

PERSONNEL DEPARTEMENTAL :
TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS BUDGETAIRES
DE LA COLLECTIVITE

RAPPORT N° CD2021-02/1/22

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Le présent rapport porte sur la transformation, la création et la suppression de plusieurs emplois permanents au sein de différents services de la collectivité, afin de répondre à leurs besoins.

Un document annexé vous est présenté sous forme de fascicule qui reprend un état de l'ensemble des emplois de la collectivité ainsi que le tableau des effectifs budgétaires qui en découlent. Je ne vais le détailler, mais je suis à votre disposition si vous souhaitez des précisions sur quelques points.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Nous avons été étonnés par les quatre recrutements, d'un poste en 2019 et de trois en 2020, à la cellule Communication.

Mme LA PRESIDENTE. – Ces postes vous ont été présentés pour validation. Mais peut-être Mme HEURTEAU peut-elle nous expliquer qui et quelles compétences font partie de son équipe ?...

Mme HEURTEAU, Directrice du service communication. – Il ne s'agit pas de trois recrutements en tant que tels. Auparavant, la cellule était dotée de cinq emplois, qui n'étaient pas tous pourvus. Ils ont été transformés, comme vous avez dû le voir lors de différentes séances plénières. Aujourd'hui, la cellule Communication regroupe à la fois la communication interne et la communication externe. Nous avons donc récupéré la personne qui travaillait auprès de la DRH pour la communication interne. Puis, M. MIGNATON, vidéaste, qui était sur d'autres postes au sein de la collectivité et rattaché initialement à la DRH, est désormais rattaché à la

cellule Communication. De même, le webmaster, qui travaillait à mi-temps avec Creuse Tourisme intégrera à 100 % nos effectifs à partir du 1er mars puisqu'avec les nouveaux projets que nous portons, comme le projet alimentaire territorial (PAT) ou la conciergerie, nous aurons des besoins supplémentaires en développement web. Par ailleurs, la graphiste, tombée malade, a dû être remplacée durant un temps et, à son retour, n'a repris son poste qu'à mi-temps ; le renfort auquel nous avions fait appel nous a permis de développer de nouvelles actions que nous ne lancions pas manque de moyens humains. Il a donc été décidé de le conserver.

La cellule se compose donc d'une secrétaire, de deux graphistes, d'un webmaster, d'une journaliste, d'un vidéaste et de moi-même.

Mme LA PRESIDENTE. – Elle compte donc des personnes supplémentaires, mais il n'y a pas eu de création de poste supplémentaire. Ont simplement été intégrés la personne qui se trouvait isolée en communication interne à la DRH et le vidéaste, ce qui s'inscrit dans le cadre d'un reclassement au sein de la collectivité, et le webmaster est passé de 50 à 100 % d'un ETT, dont nous avions parlé l'an dernier. Cette personne a créé, en interne, le site web du Département et, comme vous avez pu le constater lors de la présentation du rapport d'activité, les dépenses en communication ont énormément chuté depuis le début du mandat. Nous utilisons en effet moins de support papier qu'auparavant. En 2014, il existait encore cinq magazines. Nous avons progressivement abandonné ce support de communication jusqu'à parvenir à deux magazines.

Mme HEURTEAU, Directrice du service communication. – Nous étions en effet passé à deux magazines, puis à trois, mais en réduisant le nombre de pages afin de maintenir un montant de dépenses identique.

Mme LA PRESIDENTE. – Cela correspond à un choix délibéré en termes de communication. L'évolution des usages a démontré que c'était le bon. Nous avons donc diminué les dépenses de communication en réduisant la communication papier sans l'abandonner totalement, et en accentuant la communication au travers du site internet du Conseil départemental qui a été refait voilà trois ou quatre ans, et qui est devenu interactif grâce à l'usage des réseaux sociaux – Facebook, Tweeter, etc.

Le coût s'en trouve, de fait, diminué. Nous avons donc baissé nos dépenses de communication.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Quand certains considèrent qu'il manque un agent par centre d'exploitation, quelques agents au sein des collèges, quelques secrétaires dans les UTAS, quelle est votre analyse par rapport à ce constat ?

Puis, comme je ne reprendrai pas la parole, à l'occasion de l'examen de ce rapport, est-il possible de faire un point sur ce qui s'est passé, et qui a été relayé par la presse, avec les assistants familiaux, ASFAM ? Même si ceux-ci ont un statut particulier, puisque nous parlons du personnel départemental, pouvons-nous aborder cette question ? Des anonymes se sont exprimés qui, finalement, n'étaient plus tout à fait anonymes. Que pouvez-vous nous dire au sujet de ce moment d'émotion que les AFSAM ont rapporté ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Si je peux me permettre, vous dites « les ASFAM », mais il ne s'agissait que de certains d'entre eux, très minoritaires. Je peux vous assurer que tous n'étaient pas concernés, car cette démarche a été largement condamnée par la plupart d'entre eux. Il faut donc rester prudent dans ses propos.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez raison, monsieur LEGER : un seul ASFAM qui s'exprime mérite que nous l'écoutions et que nous nous penchions sur ce qu'il se passe réellement. Ce sujet est trop important au regard de tout ce que nous pouvons imaginer pour que nous n'y prêtions pas attention dès le premier signal l'alarme. M. MORANÇAIS le sait très bien, et nous sommes en plein accord : tout ce qui a trait à la protection de l'enfance est une priorité.

Lorsque les informations arrivent par des circuits détournés, cela peut aussi être un moyen d'expression. Nous ne jetons pas les lettres anonymes, nous y prêtons attention. Les enquêtes que nous diligentons alors nous amènent à questionner ceux qui, d'habitude, s'expriment directement. Nous interrogeons aussi les services.

Nous avons cru comprendre que les services du Conseil départemental, notamment les cadres de l'ASE, auraient mis en place depuis quelques années un système d'omerta empêchant les assistants familiaux de s'exprimer, allant même jusqu'à les menacer de ne pas leur confier d'enfants s'ils s'exprimaient. Le sujet n'est pas que creusois, il est national. La presse s'en est émue, et elle a eu raison d'enquêter. Je ne penserai jamais que le système d'accompagnement des enfants, et pas plus que celui qui existe dans le Département, est parfait. Il mérite notre plus grande vigilance.

Le Schéma départemental de la protection de l'enfance que nous avons voté en décembre le mettait en avant, et M. MORANÇAIS avait indiqué les mesures et les moyens supplémentaires que nous avions mis pour accroître la vigilance qui doit être la nôtre.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Pour compléter les propos de Mme la Présidente et de notre collègue Thierry GAILLARD, il est certain que, même si nous les avons traités, il s'agissait de courriers anonymes et de situations particulières, qui n'ont pas du tout été appréciées par l'ensemble des assistants familiaux qui ne s'inscrivaient pas dans cette démarche. Toutefois, dans ce domaine

de l'enfance, nous restons extrêmement vigilants. Les cadres du service Enfance Famille le savent, et ceux de l'ASE également.

Comme nous l'avions présenté lors de la plénière de décembre, un poste de référent des assistants familiaux a été créé. Ce référent est en fonction depuis le 1er décembre dernier. Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire, huit réunions sont prévues sur le territoire creusois afin de le présenter aux ASFAM et de leur remettre en mains propres le *Guide des assistants familiaux*, adopté en Commission Permanente en novembre ou décembre, qui explique clairement le rôle de chacun. Ce guide résume les engagements, ainsi que les obligations qui y sont associées, du Conseil départemental et des salariés que sont les assistants familiaux.

Il s'agit de les rassurer. Ce poste de référent est important. Lors de la réunion annuelle à laquelle nous convions l'ensemble des assistants familiaux, j'avais mesuré la détresse très sincère de certains, face au profil des enfants qui leur étaient confiés. Vous n'êtes pas sans savoir que nous connaissons une augmentation du nombre d'enfants que nous accueillions avec des problèmes spécifiques, particuliers. Je ne vais pas entrer dans le détail, mais disons qu'ils étaient difficiles. Il faut trouver des ASFAM qui correspondent au profil des enfants qu'on leur confie, car il existe une certaine marge ; nous voyons bien que certains assistants familiaux ne souhaitent pas certaines tranches d'âge, etc. Il se peut que ce soit le cas des assistants familiaux qui ont fait cette intervention dans la presse.

Cela s'inscrivait également dans le contexte national. Je ne sais si vous vous souvenez, mais dans les émissions diffusées l'an passé sur les établissements médico-sociaux accueillant des enfants confiés, les services de l'ASE étaient très à charge. Certes, tout n'est pas blanc, mais je pense qu'en Creuse, malgré le nombre élevé d'enfants confiés par rapport au nombre d'habitants – au début janvier, la tendance semblait se stabiliser –, les conditions d'accueil sont globalement satisfaisantes.

Il n'en demeure qu'est apparu le besoin d'accompagner et de rassurer les assistants familiaux. Au travers de leur mission, ils sont soumis à des obligations à l'égard du Conseil départemental. Quand des fautes sont commises, des commissions de retrait d'agrément se tiennent. Elles sont peu nombreuses et ne donnent souvent lieu qu'à des avertissements. Mais il est évident que, dans la prise en charge des enfants qui nous sont confiés par la justice, la responsabilité première d'un Président de Conseil départemental est de faire preuve de beaucoup de rigueur et d'exigence. Nos services sont là pour mener à bien cette mission et pour écouter les assistants familiaux. Mais notre finalité est tout de même le bien-être de l'enfant qui nous est confié.

Mme LA PRESIDENTE. – Notre DGS, qui suit la séance plénière *via* le site internet, me demande de vous préciser que, par suite au mouvement de ce collectif, le Département a déposé plainte, car nous nous sommes demandé comment un collectif pouvait avoir accès à toutes les boîtes mails des agents du Pôle social de l'ASE. Ce n'est pas bien compliqué, car nous savons comment sont composées nos adresses mail mais il s'agissait tout de même d'adresses internes aux services...

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Et parfois de boîtes personnelles également.

Mme LA PRESIDENTE. – ... voire de boîtes personnelles, en effet. Nous ne savons pas qui a eu accès à ces adresses, mais nous avons déposé plainte pour protéger nos agents de l'utilisation de leurs données personnelles.

De même, le DGS me demande de préciser que plusieurs assistants familiaux nous ont écrit pour se désolidariser – et, dans ce cas, ils ont signé – du mouvement de ce collectif. Ce n'est pas pour autant que nous nous sommes cachés derrière cela et que nous n'avons pas été vigilants et cherché à comprendre.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – A mon avis, nous ne sommes qu'au début d'une lame de fond sur l'enfance, qu'elle soit en difficulté ou en danger. Nous savons bien que plus une société se délite – c'est ce que l'on constate au niveau national et creusois – plus elle se paupérise, et plus les enfants en sont les premières victimes. Je pense donc que ce n'est que le début des moyens qu'il conviendra de toujours mettre en œuvre pour accompagner au mieux tous ces enfants.

J'espère me tromper quand je parle d'une lame de fond, mais ce que nous observons dans notre société – et en Creuse également – semble malheureusement indiquer que la situation risque d'empirer.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous ouvrez, monsieur LEGER, un débat important qui nous tient à cœur. Soyons vigilants et veillons à accorder demain encore plus de moyens pour accueillir les enfants qui seraient en difficulté au sein de la cellule familiale, en raison de la crise, de la situation et de la société actuelles.

Cela rejoint la problématique du RSA et de l'emploi. Il ne faut pas négliger toutes les autres mesures, comme l'accompagnement familial ou les mesures éducatives qui, à mon avis, devraient être prioritaires en matière de politiques publiques parce qu'avant de protéger les enfants qui ont été maltraités, j'aimerais que l'on s'occupe de la situation de ces parents qui sont maltraitants. Je le dis haut et fort : nous ne sommes pas là pour récupérer toutes les misères du monde parce qu'il existe une pseudo-tolérance de phénomènes sociétaux que nous n'aurions plus qu'à accepter et à accompagner. Le vrai problème n'est pas là, nous le savons tous. En la matière, notre vision est claire et elle s'oriente vers ces solutions.

Le travail que nous effectuons – sans vouloir être restrictifs sur l'origine sociale des familles des enfants qui sont en difficulté parce que cela concerne toutes les classes sociales, tout type de cellule familiale, monoparentale ou non – doit susciter un véritable débat sociétal.

Pour moi, c'est un engagement clair et net, il n'est plus possible de continuer à subir et à accepter que des enfants se retrouvent dans des situations de plus en plus dramatiques.

Permettez-moi également de saluer les progrès réalisés grâce aux réseaux sociaux. On peut en dire ce que l'on veut et que la vérité n'y circule pas toujours, mais quand je vois ce qu'ils permettent de faire autour des violences faites à des enfants dans le cadre d'inceste, intra-familial ou pas, je salue l'existence de ces réseaux sociaux, de ces personnes qui osent dénoncer et les proportions que cela peut prendre à l'échelle mondiale pour dénoncer des actes que nous ne devons plus accepter dans nos sociétés du XXIe siècle.

Pardonnez-moi de m'exprimer ainsi, de tout mon cœur et de toute mon âme, mais je pense en effet que c'est un vrai sujet de société.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de l'autonomie. – Aujourd'hui, nous voyons apparaître de nouveaux problèmes. Un reportage récent portait sur un service de la Pitié-Salpêtrière qui traite une vingtaine d'enfants ; des enfants de la crise, en fait, à ce point stressés par le lavage des mains prôné par les parents qu'ils ont développé des troubles obsessionnels compulsifs, ou TOC.

Mme GALBRUN. – Nous pouvons qu'être d'accord sur ce sujet. Je n'ai pas participé à l'élaboration du Schéma départemental de protection de l'enfance, mais la prévention est, en effet, essentielle, et il faut pouvoir alerter immédiatement. Un partenaire n'est pas toujours présent : la justice, qui intervient un peu au cas par cas. La sonnette d'alarme doit être tirée suffisamment tôt car, ensuite, nous ne faisons qu'essayer d'éteindre l'incendie. C'est dès l'origine qu'il faut agir pour éviter ces problèmes d'inceste. Ceux-ci existent depuis longtemps et, fort heureusement, on arrive aujourd'hui à en parler de façon plus libre. Il faut absolument insister auprès des autorités et des pouvoirs publics pour qu'un dispositif soit mis en place et que l'alerte intervienne aussitôt, le plus en amont possible.

Il faut également travailler sur la parentalité, qui est aussi un volet essentiel.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Madame GALBRUN, je vous rejoins pleinement. Vous faisiez allusion au Schéma de protection de l'enfance que nous avons voté le 18 décembre dernier, pour les cinq prochaines années. Ce schéma sera présenté à l'ensemble des partenaires auxquels vous faisiez allusion. Comme prévu dans la délibération du 18 décembre, nous avons créé un comité de pilotage ; des désignations seront proposées prochainement en Commission Permanente.

Lors de la réunion du 15 janvier, nous avons reciblé toutes les actions et les fiches que nous prévoyons de mettre en action en priorité. J'ai demandé au service de s'en occuper, nous allons les présenter à nos partenaires. Elles figurent à la fin du document. Pour l'essentiel, ces actions sont axées sur le travail de prévention, introduisant des modes opératoires assez

innovants. Je peux vous affirmer que toutes les actions de repérage et de prévention seront mises en œuvre.

Mme LA PRESIDENTE. – Plus personne ne souhaite intervenir ?...

Je vous invite :
- à adopter le tableau des emplois de la collectivité ;
- à adopter le tableau des effectifs budgétaires de la collectivité, tels que présentés ;
- et à m'autoriser à procéder aux modifications de ces tableaux au fur et à mesure des décisions prises par le Conseil départemental et des recrutements.

(Adopté à la majorité – 16 voix pour, 14 voix contre.)

PERSONNEL DEPARTEMENTAL
BUDGET 2021

RAPPORT N° CD2021-02/1/23

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Il vous est présenté dans ce rapport le budget qui sera consacré en 2021 aux dépenses de personnel, c'est-à-dire au financement de la ressource humaine de la collectivité, mais également de la politique d'action sociale. L'ensemble des postes figurant au tableau des emplois est, je le précise, budgétisé.

La prévision de dépenses s'élève globalement à 45 630 820 €, soit une augmentation de 1,15 % par rapport au budget 2020.

Elle concerne les dépenses liées aux rémunérations et charges de personnel, dont la mise en œuvre du protocole de modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations se poursuivra pour 250 000 €, le reclassement des assistants socio-éducatifs et des agents de catégorie C, et les effets mécaniques du Glissement-Vieillesse-Technicité pour 265 000 €.

S'agissant des principaux postes de dépenses diverses, je souligne la cotisation pour l'assurance statutaire du personnel que nous avions évoquée en Commission Permanente car une augmentation récente de son taux nous avait conduits à une dépense de 390 000 €, au lieu de 303 000 € en 2020, en raison de l'augmentation de la sinistralité.

Nous retrouvons également le remboursement des charges des agents mis à disposition du Conseil départemental, pour la somme de 112 000 €, ainsi que les frais de personnel afférents au secrétariat des groupes d'élus, pour un montant de 101 250 €, identique à celui de l'année précédente.

Ce budget concerne également l'activité de la sous-direction Qualité de vie au travail, à savoir les prestations sociales, la santé et la sécurité au travail et les moyens généraux. Les chiffres sont identiques à ceux de 2020. Toutefois, il est à noter qu'en 2021, le télétravail qui a connu un développement sans précédent pendant la crise sanitaire et les périodes de confinement sera déployé pour répondre au mieux aux attentes des agents tout en préservant leurs conditions de travail. Un nouveau dispositif, reposant sur une nouvelle charte avec des jours flottants, sera expérimenté afin de voir s'il répond aux attentes des agents.

Le travail d'accompagnement des agents en difficulté sur leur poste de travail se poursuivra. Des PPR – procédures de préparation au reclassement – seront formalisées avec le Centre de gestion de la Creuse pour les agents reconnus inaptes afin de les accompagner vers un nouveau projet professionnel grâce à un travail personnalisé, mené conjointement par le service formation et la psychologue du travail et prévoyant des stages d'immersion. La sous-direction QVT s'engage auprès des agents privés de leur emploi pour raison médicale à aboutir à un nouveau positionnement sur un emploi pérenne.

Initialement envisagé pour 2020, le programme de prévention sera relancé en 2021. Une étude ergonomique des postes de travail visera à prévenir les troubles musculosquelettiques, TMS, d'une population particulièrement exposée.

En matière d'entretien des locaux, l'année 2021 sera marquée par la mise en place d'un nouveau marché pour les produits d'entretien plus écologiques et respectueux de la santé des agents, car – Mme BUNLON l'expliquait précédemment – certains produits dégagent de fortes émanations, notamment dans les salles de classe, et dont on ne connaît pas forcément les nuisances qu'ils pourraient avoir, à force d'un contact répété, pour la santé des utilisateurs.

Le déploiement des défibrillateurs se poursuivra sur trois ans dans les établissements recevant du public, ou ERP, en particulier dans les collèges.

Pour ce qui est des prestations sociales et des besoins liés à l'activité de la sous-direction Qualité de vie au travail, les inscriptions proposées sont similaires à celles votées pour 2020.

Cette prévision concerne aussi la contribution du Département à différents fonds et dépenses. En 2021 toutefois, la collectivité ne versera pas de contribution au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, puisqu'elle répond à son obligation d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés. Le Fonds de compensation du supplément familial de traitement représente, je le souligne, une dépense de 50 000 €.

L'enveloppe globale de fonctionnement de l'Assemblée Départementale est, quant à elle, évaluée à 1 066 000 €, demeurant inchangée par rapport à 2020.

Nous inscrivons également des recettes, évaluées à hauteur de 2 325 500 €. La décomposition figure dans le rapport. Je citerai les compensations financières dans le cadre de programmes spécifiques, pour 406 000 € ; les emplois cofinancés par le Fonds social européen,

pour 200 000 € ; les emplois ouverts dans le cadre de programmes sociaux, telle le Plan de lutte pauvreté, pour 90 000 € ; les emplois de chargés de mission recrutés dans le cadre du PPC, pour 106 000 € ; et l'assistante sociale « gendarmerie », pour10 000 €.

Le remboursement des structures ou organismes extérieurs est estimé globalement à 1 245 000 €, et les recettes diverses à 223 500 €. Je vous renvoie au rapport pour le détail.

Pour information, en termes d'effectifs, au 31 décembre 2019, nous comptions 1059 agents tous statuts confondus, comprenant les agents de l'enfance, mais sans ceux du labo ni du PAT. Au 31 décembre 2020, ils étaient 1193 agents, en prenant en compte l'intégration du PAT, les renforts dus au Covid et les agents appelés pour des remplacements, dans les collèges notamment.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie de ces précisions.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Tout à l'heure, nous nous sommes focalisés sur l'enfance et vous avez oublié de répondre à ma question : considérez-vous qu'il manque des agents dans les centres d'exploitation, les collèges et les UTAS ?

Puisque j'ai la parole, et je me garderai bien de dire que c'est la dernière fois que je la demande, serait-il possible également d'avoir un point sur les agents du Parc et de connaître l'avenir qui leur sera réservé ? Comptez-vous continuer à externaliser certaines tâches et aller plus loin que l'externalisation de la peinture que je citais ce matin avec un trait d'humour ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – En ce qui concerne le nombre d'agents des centres d'exploitation, il me semble qu'une organisation a été définie voilà plusieurs années.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de l'autonomie. – Si mon collègue me le permet, je me souviens très bien la façon dont cela s'est passé pour les centres d'exploitation. La nouvelle organisation a été le fruit d'un travail réalisé avec les représentants des personnels. Nous avons travaillé et tenu plusieurs réunions avec eux, et ce sont eux qui nous ont fait des propositions que nous avons acceptées telles qu'ils nous les avaient présentées.

Mme LA PRESIDENTE. – Je me souviens effectivement qu'ils avaient souhaité ne pas avoir d'agents contractuels en poste dans les centres d'exploitation au-delà de trois ans. La consigne avait donc été donnée à l'époque de titulariser selon les règles, les avis et les notations les agents contractuels en vue d'un dimensionnement adapté aux besoins des centres d'exploitation avec les organisations syndicales.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Il faut savoir également, car cela arrive en particulier en période hivernale en dehors de la VH, qu'il est nécessaire de prévoir des renforts dans certains centres. Nous faisons en sorte de subvenir aux besoins autant que faire se peut. Certes, des impondérables peuvent survenir, plusieurs agents peuvent se retrouver en arrêt maladie concomitamment et des difficultés ponctuelles apparaître, mais le principe même de l'organisation n'a pas varié depuis sa mise en place.

Pour ce qui est des collèges, à ma connaissance, le nombre d'agents dédiés à chaque collège répond aux besoins. Cette année a été particulière ; après les périodes de confinement, les reprises avec des protocoles sanitaires très contraignants ont nécessité une forte mobilisation de leur part. Nous pouvons les en remercier, car le respect de ces règles sanitaires a représenté une forte contrainte pour eux.

Parallèlement, certains agents ont dû être mis en ASA Santé car, lorsqu'une personne est vulnérable, nous nous devons de la protéger. A cet égard, je tiens à saluer le travail conséquent fourni par les services de la Direction des ressources humaines, car il leur a fallu être extrêmement réactifs. Je puis vous assurer que trouver des personnels pour certains postes se révèle parfois très compliqué. Des contacts ont été pris dans les communes avec des Maires et les Principaux de collège ont dû mettre les mains dans le cambouis pour parvenir à trouver des remplaçants. Ce n'est pas aussi simple que l'on pourrait le penser. Là encore, l'objectif est de dimensionner à la bonne hauteur, car ce sont des enfants qui sont concernés. Croyez que nous avons pleinement conscience des besoins et qu'en pareil cas, tout le monde se mobilise et fait le nécessaire pour fonctionner, dans un mode qui, j'en conviens, est parfois légèrement dégradé.

Mme LA PRESIDENTE. – Pour la petite histoire, voilà quelques semaines, j'ai contacté le réseau des restaurateurs creusois – en particulier, les Toques blanches – pour savoir si, dans le cadre de la fermeture des restaurants, nous ne pourrions pas éventuellement recruter certains de leurs salariés au chômage partiel, sur des contrats de remplacement afin de remplacer, lorsque nous en avions besoin en raison d'ASA Santé, des chefs ou des seconds de cuisine.

Nous avons en particulier échangé avec le restaurateur de FURSAC à plusieurs reprises, qui m'a expliqué combien il était déjà difficile, dans leur profession, de recruter les compétences en restauration dont ils avaient besoin. Pour autant, l'idée d'une collaboration leur a paru intéressante. Lorsque la situation reviendra à la normale, comme nous l'espérons tous, nous avons pensé que les Toques blanches pourraient se mobiliser et intervenir lors d'événements que nous pourrions prévoir ensemble au sein des collèges, pour travailler à la fois en tant que cuisinier, mais également pour proposer un petit menu Toques blanches à nos collégiens.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Donc, soyez convaincus que si des postes ne sont pas pourvus à certains endroits, ce n'est pas par volonté de les laisser vacants, mais en raison d'une difficulté de recrutement. C'est malgré tout un sujet qui interroge.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Existe-t-il une politique de prévision des départs à la retraite ?

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme LALANDE.

Mme LALANDE, Directrice des ressources humaines. – Nous essayons d'anticiper autant que possible les départs en retraite. Dès que nous en avons connaissance, nous en avisons les services et nous pourvoyons les postes systématiquement, en faisant éventuellement évoluer la fiche d'activité si le responsable du service le souhaite.

M. LEGER. – Quel est le délai d'anticipation ? A partir de quand prenez-vous en compte les départs qui s'annoncent ?

Mme LALANDE, Directrice des ressources humaines. – Nous prévoyons six mois pour préparer le dossier de départ en retraite, c'est-à-dire que l'agent doit déposer son dossier avec une anticipation de six mois et, dès le dépôt du dossier, nous anticipons le recrutement de sorte que la vacance soit la plus brève possible.

Mme LA PRESIDENTE. – Sans doute pourrions-nous profiter de cette question pour demander à Mme LOUIS de nous présenter M. COSTES.

Mme LOUIS, Directrice des finances et du budget. – J'ai, en effet, fait valoir mes droits à la retraite au 1er juillet 2021 et Pierre COSTES sera amené à me remplacer. Il nous vient de la commune d'AUCH, je vais le laisser se présenter.

M. COSTES. – J'ai intégré la collectivité départementale depuis le 13 janvier, soit bientôt un mois. J'ai exercé précédemment les fonctions de directeur des finances au sein de la commune d'AUCH, dans le département du Gers, sur un poste mutualisé entre la mairie d'AUCH et de la communauté d'agglomération du Grand AUCH Cœur de Gascogne.

Je vais effectivement prendre le relais de Mme LOUIS au sein de la collectivité dès la semaine prochaine.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous êtes donc en période de tuilage : Mme LOUIS nous assiste dans la présentation du budget, et M. COSTES dans la présentation du compte administratif le 30 avril prochain. Nous avons cette chance d'avoir pu intéresser M. COSTES sur ce poste. Nous le remercions de l'intérêt qu'il a pu manifester à notre collectivité et lui souhaitons la bienvenue.

Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous invite à me donner acte de la communication de ces informations concernant le personnel départemental, sachant que l'inscription des crédits correspondants sera appréciée dans le cadre du vote global du budget. *(Adopté à l'unanimité.)*

BUDGET 2021
PRÉSENTATION

RAPPORT N° CD2021-02/1/24

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons à la présentation du budget. Je ne doute pas que les discussions sur le projet de budget pour 2021 de notre collectivité seront nombreuses. Vous aurez compris, j'imagine, que nous souhaitions maintenir le cap que nous nous étions fixé, malgré le contexte tout à fait inédit de la crise sanitaire et de la fin de l'autonomie fiscale des Départements.

En hausse de 2 % par rapport au budget 2020, le budget 2021 confirme les orientations budgétaires, malgré des prévisions incertaines au regard de la crise sanitaire, tant sur les dépenses que sur les recettes dont l'Etat nous a retiré toute maîtrise.

Les résultats anticipés de gestion, recettes moins dépenses de fonctionnement, laissent entrevoir un excédent 6,2 M€ qui, cumulé aux résultats antérieurs, nous autorise à afficher un résultat de clôture de près de 29 M€.

Ce contexte financier nous a notamment permis de pourvoir à l'ensemble des dépenses générées pendant cette année de la pandémie. Je citerai l'achat de masques et de gel hydroalcoolique pour nos agents et autres ; les équipements de protection pour ceux en contact avec le public ; les matériels mobiles pour le télétravail, dont je rappelais ce matin que 507 agents en avaient été dotés ; les recrutements de renfort pour le remplacement d'agents en autorisation spéciale d'absence pour raison de santé ; les chapiteaux que nous avons loués pour les installer dans des collèges en quête d'espaces et de préaux – je vous renvoie à ce propos au débat tenu lors du CDEN qui a abouti à cette initiative que nous avons prise ; le financement

de primes Covid pour différentes structures, notamment pour les associations d'aide à domicile, qui se chiffre à plus de 1 M€, et dont nous aurons l'occasion de reparler lors du compte administratif.

Nous avons intégré dans ce budget de fonctionnement la hausse prévisible des dépenses. La crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales n'ont certainement pas fini de bouleverser nos vies. C'est la raison pour laquelle nous entendons profiter de la situation financière saine que nous connaissons pour répondre aux besoins des populations les plus fragiles. Cela se traduit par une évolution des dépenses sociales qu'il nous faut anticiper puisque nous ne sommes pas encore parvenus à la fin de cette difficile année.

Au-delà du maintien de l'accompagnement des populations prioritaires que sont les personnes âgées, celles en situation de handicap et dépendantes, nous confirmons l'effort particulier engagé en faveur du retour à l'emploi des publics qui s'en trouvent aujourd'hui privés.

Par ailleurs, Catherine DEFEMME y a fait trait, le secteur associatif et les infrastructures culturelles et sportives verront notre soutien conforté.

En matière d'investissements, un effort conséquent est consenti pour les chantiers prioritaires. Ainsi, près de 2 M€ supplémentaires sont programmés pour la poursuite du financement de l'entretien du réseau routier départemental. Cette année, les grosses opérations seront les travaux engagés sur l'axe CHENERAILLES-CRESSAT ; la démolition et le remplacement du pont de CROZANT – si ce « cher » pont, à 3 M€, est certes financé à 50 % par notre voisin de l'Indre, l'opération reste malgré tout onéreuse ! Pour le déploiement de la fibre, notre participation en investissement est prévue à hauteur de 1,35 M€ pour l'année 2021. Enfin, nous souhaitons lancer le programme de travaux dans les collèges dans le cadre du Plan de relance dédié à la rénovation thermique.

La transformation de la collectivité se poursuit. Le Département continue la modernisation de son organisation afin de répondre aux nouveaux enjeux. Nous avons évoqué le logiciel de la MDPH qui n'est pas sans poser certaines problématiques, mais je tiens à saluer la mise en place d'un nouvel outil de gestion, comptabilité et finances, au sein du service de Mme LOUIS. Le déploiement de ce très lourd système nécessite de travailler avec minutie, car il n'est pas question d'essuyer un échec et que sa mise en place occasionne des retards dans les paiements.

C'est dans cette même optique que nous souhaitons accompagner les autres collectivités. Au-delà de l'accompagnement à l'inclusion, au conseil numérique et de toutes les autres politiques que nous avions engagées autour du numérique, nous comptons rassembler ce pôle d'ingénierie dont il a été question. Nous n'y avions pas pensé auparavant car, jusqu'à présent, nous travaillions de façon moins transversale. Ce pôle constituera un véritable soutien aux démarches stratégiques territoriales. S'il est utile au Conseil départemental dans les politiques qu'il porte et les objectifs qui les accompagnent, il s'adresse également aux diverses collectivités, communes et communautés de communes, pour tout ce qui touche à la santé,

l'accueil, le marketing, aux Petites villes de demain, au Plan alimentaire territorial et que sais-je encore.

Enfin, la coopération et l'accompagnement des collectivités locales continueront de bénéficier de notre aide, que ce soit par le biais de l'Agence 123, comme le précisait Nicolas SIMONNET, après la mise en place pour le compte de la DDT – vous aviez raison, monsieur LOZACH – du Centre d'instruction mutualisé des actes d'urbanisme, du Plan alimentaire territorial ou de la future Agence d'ingénierie technique pour les communes et les communautés de communes, sans oublier le SATESE qui, lui aussi, apporte depuis déjà très longtemps de l'ingénierie aux collectivités dans le cadre des réseaux d'eau ainsi que des projets d'assainissement et de rénovation de stations de traitement des eaux, etc.

Les contrats Boost'Ter, je le rappelle, représentent plus de 3,8 M€ sur cinq ans, Boost'Comm'Une, plus 3 M€ sur trois ans, sans oublier les aides du Programme eau et assainissement à hauteur de 1,3 M€ pour l'année 2021.

Je ne vais pas égrener tous les chiffres, je me borne à rappeler les principaux. Quoi qu'il en soit, depuis 2015, ce budget est notre plus important budget : plus de 253 M€. Vous l'aurez compris, nous n'enregistrons pas de recettes nouvelles. C'est donc une gestion rigoureuse qui nous permet d'envisager aujourd'hui un autofinancement de nos programmes d'investissement, à hauteur de 14 M€. Cela ne s'était pas vu depuis des lustres. Mme LOUIS partira en ayant construit un budget dont elle peut être extrêmement fière, permettant un recours à l'emprunt à la baisse, quand tout le monde nous disait que nous empruntions trop !

Tel est, globalement, le budget que nous vous proposons.

La parole est à M. GAILLARD, dont la présentation s'appuiera sur un petit diaporama.

(Il est procédé à la diffusion d'un diaporama.)

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – La première partie reprend les indicateurs financiers pour l'exercice 2020. Ainsi, l'épargne brute – donc, les recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses de fonctionnement – s'élève à 14 593 640 €. Pour mémoire, elle était de 18,19 M€ en 2019.

Mme LA PRESIDENTE. – Permettez-moi de faire une présentation à deux voix.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Je vous en prie.

Mme LA PRESIDENTE. – Au travers de ces chiffres, vous pouvez constater, chers collègues, que notre épargne brute est en train de diminuer. Ce n'est pas le hasard, mais le fruit d'une gestion rigoureuse et prudentielle. Nous suivons de très près tous ces indicateurs.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – L'évolution de l'épargne brute entre 2015 et 2020 est donc en diminution par rapport aux années précédentes : en 2020, le taux d'épargne brute s'est établi à 8,13 % ; il était de 10,6 % en 2019. Le seuil d'alerte est à 10 % et le seuil limite à 7 %. Nous revenons de très loin puisqu'en 2015, il était à 4,42 %. Nous sommes donc revenus au-dessus du seuil d'alerte, à 10,60 % et, actuellement, nous nous situons entre le seuil limite et le seuil d'alerte. Je vous invite collectivement à ne pas apprécier ces résultats en valeur absolue, cela n'aurait aucun sens, mais de les rapporter aux ratios qui, eux, fournissent des indications précises et des éléments nous permettant de nous projeter sur l'avenir, mais aussi de nous inciter à la plus grande prudence.

Le ratio de capacité de désendettement est de 6,9 années, il était de 5,3 années en 2019. C'est un niveau plus acceptable.

Mme LA PRESIDENTE. – Il était de 12 ans en 2015. Nous nous approchions alors dangereusement du seuil limite.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Nous sommes en dessous du seuil d'alerte. Il convient cependant de rester vigilant en ce qui concerne l'endettement. S'il faut, bien évidemment, prendre en compte l'endettement en valeur absolue, celui-ci est aussi fonction de l'épargne brute dégagée chaque année, car un endettement important peut être supportable si l'on dégage une forte épargne brute qui permet de le rembourser. A l'inverse, un endettement faible sans épargne brute peut se révéler problématique.

Pour le budget 2021, vous retrouvez la reprise anticipée du résultat de clôture des deux sections. Ce dernier s'établit à 616 932 € en investissement, et à 28 987 636 € en fonctionnement.

Le budget primitif est en augmentation, à hauteur de 253 187 378 €.

En section de fonctionnement, les recettes se montent à 208 513 296 €, comprenant tout ce qui est DGF, compensations d'Etat, ressources fiscales et les autres ressources de fonctionnement, sans oublier la reprise du résultat anticipé de 2020. Quant aux recettes d'ordre, elles s'entendent à hauteur de 1 282 139 €.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent donc à 208 513 296 € également, se décomposant en dépenses réelles, pour 182 998 017 € et en dépenses d'ordre pour 25 515 125 €, soit une augmentation de 2,2 % par rapport au budget primitif 2020.

Mme LA PRESIDENTE. – Je rappelle que, dans le cadre du contrat de Cahors, nous avions signé un taux d'évolution des dépenses inférieur à 1,7 %, mais l'évolution est constatée sur le compte administratif et non sur le budget. Cette progression de 2,2 % inscrite au budget primitif, qui pourrait donc sembler très éloignée des orientations imposées par le contrat de Cahors, ne saurait être mise en regard des orientations qui ne concernent que l'évolution du compte administratif. C'est répétitif, mais on comprend mieux, me semble-t-il.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Vous retrouvez toutes les dépenses incompressibles : celles de personnel que nous avons présentées précédemment, pour un peu plus de 45 M€ ; les dépenses sociales, hors frais de personnel, pour un peu plus de 97 M€ ; celles pour le SDIS à hauteur de 6,35 M€ ; les compensations de charges pour les transports scolaires que nous versons à la Région Nouvelle-Aquitaine...

Mme LA PRESIDENTE. – A ce sujet, n'oublions jamais que c'est le double de ce que nous versait l'Etat. En effet, lors du transfert de compétences, la loi nous imposait de reverser 25 % de la CVAE que nous percevions alors qu'en réalité, nous n'en percevions déjà plus que 50 % de celle-ci. Nous reversons donc 3,9 M€ plus 3 M€ chaque année à la Région !

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – L'essentiel des dépenses va, bien évidemment, au secteur social ainsi qu'en dépenses de personnel. Je vous invite à vous reporter au fascicule pour la ventilation entre les différents postes de dépenses.

Mme LA PRESIDENTE. – Comme le disaient M. MORANÇAIS et Mme BUNLON, nous assumons totalement le montant affecté aux dépenses sociales. Elles sont notre première compétence en tant que Conseil départemental, en Creuse comme ailleurs. Nous l'assumons sans aucun complexe, tout comme nous assumons, vous le savez, l'augmentation liée aux orientations que nous vous proposons.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Pour être plus précis, nous inscrivons 97,89 M€ pour le social hors frais de personnel ; en 2020, nous étions à 95,58 M€.

Le virement à la section d'investissement s'élève à 14,68 M€ ; il était de 11,03 M€ en 2020. Nous inscrivons une ligne de dépenses imprévues d'un peu plus de 100 000 €.

En section d'investissement, les recettes sont inscrites à hauteur de 44,674 M€, avec le report du résultat de l'année précédente, marquant une progression de 1,13 % par rapport

à 2020. Parmi ces recettes, vous retrouvez la DSID, la DDEC – dotation départementale d'équipement des collèges –, le FCTVA, le produit des recettes de radars, *etc.* Le virement à la section de fonctionnement est en hausse, à 14,68 M€.

Il est également à noter une proposition d'emprunt en baisse, à hauteur de 11 M€, soit 1,5 M€ de moins en 2021 qu'en 2020.

Mme LA PRESIDENTE. – Une petite alerte toutefois : comme je le disais ce matin, nous avons réinscrit la DSID à hauteur de ce qui nous a été annoncé en 2019, à savoir globalement 2 M€ sur la part forfaitaire correspondant à l'ex-DGE, et 1 M€ par projet. Nous avons reçu il y a quelques jours la notification sur cette part forfaitaire DSID d'un montant de 1,2 M€, dans le cadre d'une convention passée avec l'Etat, pour l'opération de la route départementale CHENERAILLES – CRESSAT.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Les dépenses d'investissement se montent à 44,674 M€, contre 44,177 M€ l'an dernier, soit une augmentation de 1,13 %. La ventilation est d'un peu plus de 20 M€ pour les programmes départementaux et près de 8,5 M€ pour les programmes non départementaux. Les mouvements financiers liés au remboursement de la dette ainsi qu'à diverses avances de prêts s'élèvent à quasiment 13 M€ et l'enveloppe de dépenses imprévues se situe à hauteur de 1,5 M€.

Vous retrouvez dans les recettes de fonctionnement, une DGF à quasiment 44 M€ ainsi que les compensations d'Etat. Au titre des ressources fiscales, la fiscalité locale directe, la compensation de la taxe foncière transférée aux communes, pour 27,7 M€ ; la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, pour 2,8 M€ ; différents dispositifs de compensation péréqués, tel le financement des AIS, pour un peu moins de 7 M€, notamment le fonds de péréquation de la CDE.

S'agissant des autres ressources de fonctionnement, sont prévus 7,5 M€ au titre des DMTO, 26 M€ pour la taxe de solidarité additionnelle, 12,9 M€ pour le fonds globalisé, 10,3 M€ pour la TICPE, 0,8 M€ pour la taxe d'aménagement, 0,25 M€ au titre du FCTVA ainsi qu'un peu plus de 16 M€ au total pour le Fonds de sauvegarde, les produits de gestion courante et les recettes sociales émanant des dotations de la CNSA, sans oublier les recouvrements divers d'action sociale d'un montant de l'ordre de 2 M€.

Mme LA PRESIDENTE. – Le montant des DMTO était de 8,5 M€ à la fin 2020. Peut-être avons-nous légèrement minoré la recette à venir, mais vous comprendrez qu'au regard de ce qui est annoncé, même si nous espérons que la politique touristique jouera son rôle et que de nombreux acquéreurs viendront s'installer dans le département, nous restions prudents. Lorsque nous interrogeons, comme nous l'avons fait, les agences immobilières, celles-ci nous expliquent que leurs ventes concernent de petits biens, allant de 50 000 € à 60 000 € à peine.

Certains se sont vendus cette année, et il n'y en a pas non plus pléthore à vendre. De plus, les DMTO sur de petits biens tels que ceux-ci sont infimes. Nous sommes donc restés très prudents dans nos estimations.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Nous en venons aux autres ressources de fonctionnement. Figurent bien évidemment le Fonds globalisé, avec la partie prélèvement et la partie attribution. Les différents mécanismes – DMTO, Fonds de solidarité, péréquation, Fonds de soutien – permettent d'atteindre 12,915 M€. Le montant net s'élève, en fait, à 12,375 M€ ; il était de 13,5 M€ en 2020.

Mme LA PRESIDENTE. – Les critères nous pénalisent pour 2021.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Effectivement.

La ventilation des dépenses sociales se traduit de la façon suivante : Famille et Enfance, un peu plus de 17 M€ ; personnes handicapées, 18,5 M€ ; personnes âgées, 5,7 M€. Parmi les autres interventions sociales, je citerai l'APA, d'un total légèrement supérieur à 30 M€, le RSA d'un peu plus de 19,5 M €, la PCH pour 4,315 M€, ce qui représente un total de quelque 97 M€, soit 47 % des dépenses de fonctionnement.

S'agissant des dépenses d'investissement sur les programmes départementaux, les travaux de voirie s'élèvent à 11 M€, en augmentation par rapport au budget 2020 ; l'acquisition de véhicules et de matériel industriel à un peu plus de 2M € ; les travaux sur les bâtiments départementaux à 1,6 M€ ; les travaux dans les collèges à 2,1 M€ ; l'équipement informatique et téléphonique ainsi que l'achat de véhicules et de mobilier à un peu plus de 3 M€. Cela représentant un total de plus de 20 M€.

Pour ce qui est des programmes non départementaux, les dépenses d'investissement s'élèvent pour la Cité de la Tapisserie à un peu plus de 400 000 € et, pour la Cité mixte de LA SOUTERRAINE, 690 000 €. Dans le cadre de la réfection du pont de CROZANT avec le Département de l'Indre, notre participation s'entend à hauteur de 465 000 €. Nous inscrivons pour le SDIS la somme de 550 000 €. L'aménagement numérique du très haut débit se monte à 1 354 695 €. Les contrats Boost'Ter représentent 850 000 € et Boost'Comm'Une 1,2 M€, l'assainissement 0,6 M€ et l'eau potable 0,6 M€. Viennent s'ajouter d'autres subventions qui figurent dans le rapport et dot je vous laisse en prendre connaissance. Je relèverai toutefois l'aménagement des milieux aquatiques, pour 100 000 €, ainsi que des crédits pour la recherche en eau profonde permettant de solder des engagements pris précédemment.

Le total de tous ces programmes non départementaux s'établit à 8,403 M€.

Mme LA PRESIDENTE. – Je propose maintenant aux différents Vice-présidents de débuter l'examen du budget fonction par fonction. Le détail figure dans le fascicule que nous avons édité afin de rendre la présentation encore plus claire cette année. Je remercie ceux qui ont participé à ce travail, qui n'était pas si simple, visant à transformer les documents que nous avons l'habitude de recevoir *via* web-delib, pour une présentation plus évocatrice qui, je l'espère, vous aura été plus utile. Tel était, en tout cas, notre objectif.

Je signale, en page 6 du fascicule, une petite coquille. Peut-être y en a-t-il d'autres. Quoi qu'il en soit, à la troisième ligne de la page 6, il est indiqué que les excédents réalisés sur l'année 2020 [...] se montent à près de 24 M€, mais ceux-ci se montent bien, comme nous l'avons dit, à 29 M€.

Pour une meilleure compréhension, vous disposez du détail des dépenses et recettes, en investissement et en fonctionnement, inscrites au BP 2020 en regard des propositions présentées au BP 2021, afin que vous puissiez comparer. Nous balaierons, ensuite, rapidement chaque fonction.

Vous trouverez l'ensemble des opérations comptables dans le budget primitif 2021 présenté selon l'instruction budgétaire et comptable M. 52. Je le précise car la séance budgétaire de l'année dernière avait donné lieu à quelques interrogations et quelques quiproquos. Je n'avais pas bien compris le sens de vos questions ; c'est pourquoi j'avais pu paraître quelque peu perplexe. Je précise donc, dès à présent, que le vote portera sur ce document. Les autres, tels que ce fascicule de présentation, ne sont là qu'à titre informatif et indicatif pour nous permettre, à nous, élus qui ne sommes pas dans les chiffres tous les jours, de mieux comprendre.

La parole est à M. GAILLARD qui souhaite préciser quelques points.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Je souhaitais reprendre les chiffres marquants : 1,5 M€ d'emprunt en moins ; un virement de 3,6 M€ de la section de fonctionnement à la section d'investissement, en hausse par rapport à l'année dernière ; et 0,5 M€ supplémentaire en dépenses d'investissement.

Avant de passer à la présentation fonction par fonction, afin que tout soit bien clair et qu'il ne subsiste aucune incompréhension, les chiffres indiqués en tête de fonction sont ceux qui figurent dans le tableau comparatif qui vous a été remis précédemment. Ils comprennent les frais de personnel. Quant à ceux détaillés à l'intérieur de chaque fonction, ils s'entendent hors frais de personnel. Cela pourrait amener à penser que les chiffres ne correspondent pas, mais tel n'est pas le cas.

Mme LA PRESIDENTE. – Pour les frais de personnel, les charges sont affectables à une fonction. Il faut savoir que, parmi les recettes, certaines sont non affectables et sont affectées. C'est le cas, par exemple, à la fonction 5, des AIS pour lesquelles les fonds de péréquation ne sont pas affectés directement à la fonction mais entrent dans les dotations non affectées.

Fonction 0 – Services généraux

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Nous commençons donc par la fonction 0, Services généraux. Pour cette fonction, en investissement, les dépenses représentent 2 205 000 € et les recettes 60 000 €. En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 13 685 047 € et les recettes à 831 400 €.

Vous retrouvez, en page 28, les dépenses d'investissement. Sans détailler de façon exhaustive, je tiens à souligner la partie « études » qui reprend les maîtrises d'œuvre pour des mises en accessibilité ainsi que la création d'une chaufferie à la rue des Marronniers, pour un total de 50 000 €. Au titre des dépenses, figurent également un ensemble de travaux concernant divers bâtiments départementaux – DISC, PST, etc. – ainsi que l'acquisition de véhicules.

Je vous invite à vous reporter au fascicule où tout est listé.

En page 32, figurent les recettes d'investissement qui correspondent au financement des programmes TEPCV pour l'électromobilité.

En fonctionnement, les dépenses hors frais de personnel concernent les combustibles, l'énergie et les fluides, pour un montant de 349 000 € ainsi que les dépenses d'information et de communication de l'Assemblée, pour un montant de 3 983 997 €. Quant aux recettes, elles sont ventilées entre la participation des agents aux tickets-repas et aux chèques-vacances, les remboursements liés aux accidents et maladies professionnelles ainsi que les remboursements de structures et d'organismes extérieurs.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Tel n'est pas le cas.

Je vous propose donc de voter sur le chapitre 900, et d'approuver :

- la réalisation des travaux concernant les bâtiments départementaux, telle que figurant dans le rapport. *(Adopté à la majorité – 16 voix pour, 14 abstentions)*

- le programme d'investissement 2021 concernant la flotte de véhicules, et de donner délégation à la Commission Permanente pour les mises au point éventuelles de ce programme. *(Adopté à la majorité – 16 voix pour, 14 abstentions)*.

Fonction 1 – Sécurité

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons à la fonction 1, Sécurité.

La parole est à M. LABAR, pour nous la présenter. Celle-ci ne concerne pas uniquement le SDIS, mais également la caserne de gendarmerie de LA COURTINE, dont nous sommes propriétaires.

M. LABAR, Président du SDIS. – Pour ce qui est du SDIS, ce budget reconduit les propositions qui avaient été validées l'an dernier par notre Assemblée.

La proposition d'affecter 6,9 M€ est une proposition volontariste – jeu de mots facile lorsque l'on s'adresse à 94 % de sapeurs-pompiers volontaires. Nous nous inscrivons dans la continuité bien que la convention entre le SDIS et le Département se soit achevée l'an dernier. Nous devrons en réécrire une nouvelle, sachant qu'un nouveau Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques – SDACR – et qu'un projet d'établissement sont en cours d'élaboration.

La petite nuance apportée par rapport à l'an dernier tient à une ventilation légèrement différente, puisque nous inscrirons 6,35 M€ en fonctionnement et 550 000 € en investissement. Ce n'est pas une surprise. Lorsque j'ai pris les responsabilités en 2015, Mme BREDIER, la Directrice administrative et financière, m'avait prévenu que nous subirions le fameux effet ciseaux en 2020 ou 2021. Si le GVT représente 285 000 € pour le Département, au SDIS, il s'établit à 140 000 €. Le CIA, même s'il n'est pas encore finalisé, représente un volume de 20 000 à 40 000 € et, comme cela est explicitement écrit dans le rapport, il nous arrive sur le coin de la table une revalorisation de la prime de feu, et s'ajoutent ainsi 120 000 € !

C'est la raison pour laquelle, un complément de 350 000 € est prévu en fonctionnement. Il faut s'attendre à ce que la situation se répète les prochaines années. Tout ne se résume pas à cela mais, avec des interventions des sapeurs-pompiers qui augmentent de 30 % ces dernières années, il ne faut pas s'en étonner.

Enfin, permettez-moi de vous adresser une petite recommandation : des pluies verglaçantes sont prévues aujourd'hui et je ne voudrais pas que l'on consomme mon budget trop vite et trop tôt ! *(Sourires.)*

M. LEGER. – Si c'est pour des raisons budgétaires, d'accord ! *(Sourires.)*

M. LABAR. – Je plaisante, mais les conditions sont vraiment dangereuses. Soyez prudents !

Mme LA PRESIDENTE. – Vous l'aurez compris, nous apportons donc une petite modification, dont nous avions déjà parlé lors du débat d'orientations budgétaires : nous maintenons la dotation globale au SDIS à hauteur de 6,9 M€ ; en revanche, nous infléchissons les montants : de 6,9 M€ en 2020 en section d'investissement pour subvenir aux besoins du

SDIS en matière de changement de matériels roulants notamment, nous entrons dans une autre phase, celle de la construction et de la rénovation des casernes, déjà engagée, qui requerra probablement des besoins d'emprunt à un niveau plus élevé dans les années à venir. C'est la raison pour laquelle nous abaissons légèrement la dotation à la section d'investissement – 550 000 € – et augmentons celle de fonctionnement – à 6,35 M€.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Madame la Présidente, j'ai connu les relations qui peuvent exister entre un Président de Conseil départemental et un Président du SDIS. Je suis persuadé que vous serez d'accord avec mon observation car, on le sait bien, le Président du SDIS souhaite toujours avoir les coudées plus franches. Vous avez eu l'honnêteté de rappeler la convention pluriannuelle 2018-2021, passée entre le Conseil départemental et le SDIS. Malheureusement, cette convention n'a pas été respectée, tout au moins, pas telle qu'elle a été présentée à la presse pour la Sainte-Barbe 2018 ! Vous vous étiez alors engagée à porter la contribution annuelle à 7,5 M€ en 2021. Or, aujourd'hui, en 2021, celle-ci est toujours de 6,9 M€, comme en 2020. Mais peut-être y a-t-il eu une coquille dans la presse locale ?...

M. LABAR, Président du SDIS. – Vous aviez déjà fait part de cette réflexion...

M. LOZACH. – Je vous avais même montré les coupures de presse.

M. LABAR, Président du SDIS. – Je ne vais pas vous contredire par principe mais, si vous le souhaitez, lors du compte administratif, je vous amènerai les chiffres. Vous m'aviez, en effet, déjà fait la réflexion. Ma mémoire est peut-être faillible, mais il me semble que c'était bien la convention évoquée. Je serai plus précis à la prochaine séance.

Mme LA PRESIDENTE. – Il faut ressortir la convention qui a été signée pour voir quel montant était inscrit.

M. LABAR, Président du SDIS. – Tout à fait.

M. LOZACH. – Je parle de celle de 2018 !

Mme LA PRESIDENTE. – Bien sûr, il n'y en a pas eu d'autre ! Nous avions dit que nous travaillerions sur une nouvelle convention, mais le SDIS nous a demandé d'attendre d'avoir dressé un bilan et réévalué le projet de service et le SDACR.

M. LABAR, Président du SDIS. – Oui, si vous m'avez écouté, c'est exactement ce que je viens de dire il y a quelques instants : une nouvelle élaboration du SDACR et un projet d'établissement.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas reçu de demande supplémentaire. Il me semble d'ailleurs que je n'en ai bloqué aucune pour l'instant.

Si plus personne ne souhaite s'exprimer à propos du SDIS, je vous propose de vous prononcer sur cette proposition de répartition de la somme allouée au SDIS, soit 550 000€ en investissement et 6,35 M€ en fonctionnement. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Toujours au titre de cette fonction 1, nous inscrirons, en dépenses, les subventions pour les associations de protection civile et de prévention routière, à hauteur de 7 000 €.

S'agissant de la caserne de gendarmerie de LA COURTINE, propriété du Conseil départemental, ce qui explique qu'elle figure également dans cette fonction 1, des travaux d'un montant de 5 000 € sont inscrits eu égard à nos obligations de propriétaire. Son entretien est, quant à lui, évalué à 4 000 € par an, alors que nous inscrivons en recettes un loyer à hauteur de 69 592 €.

Fonction 2 – Enseignement

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons à la fonction 2, Enseignement. Je ne sais qui présente cette fonction. Personne ?... Je vais donc le faire.

Les différents programmes pour chacun des collèges figurent dans le rapport, reprenant les autorisations de programme, les crédits paiement, les études et travaux. Je vous laisse l'examiner afin que vous puissiez réagir si vous le souhaitez.

Sont concernés différents bâtiments, à commencer par le fameux gymnase de La Pigue, racheté à la Ville de GUERET voilà quelques années, sur lequel nous avons déjà réalisé de nombreux travaux. Il vous est proposé, pour 2021, de réaliser de nouveaux travaux à hauteur de 46 000 €.

Le Conseil départemental est également propriétaire du bâtiment qui accueille le Pôle universitaire de Limoges. Sont inscrits des crédits de paiement pour effectuer des travaux d'entretien quelque peu coûteux sur les lucarnes en toiture en œil-de-bœuf, pour 70 000 €. Il s'agit d'un bâtiment patrimonial, et les travaux sont onéreux. Souvenez-vous, cela avait été le cas pour les travaux réalisés sur le clocher. Nous devons également prévoir des travaux dans le cadre de l'Ad'AP, Agenda d'accessibilité programmé, à hauteur de 1 000 €.

Je vous rappelle que nous versons des dotations dans le cadre des travaux effectués par la Région. A cette fin, plusieurs conventions, de fonctionnement et d'investissement, sont conclues entre la Région et le Conseil départemental. C'est le cas pour la Cité Raymond LOEWY à LA SOUTERRAINE, madame GALBRUN. Après cinq à six ans de lourd travail mené par la Région accompagnée du Conseil départemental, lors du dernier CDEN, Mme la Proviseure disait combien elle était soulagée que les travaux s'engagent enfin. Nous avions pu en échanger lorsque le Président de Région était venu à FELLETIN avec Jean-Louis NEMBRINI, le Vice-président en charge de l'éducation et des lycées. Les travaux ont démarré...

Mme GALBRUN. – Pas encore !

Mme LA PRESIDENTE. – Vont démarrer...

Mme GALBRUN. – Il me semble que nous sommes encore au stade des appels d'offres. Un conseil d'administration s'est tenu il y a quinze jours, c'est l'information qui a été délivrée à Mme DUFOUR, car c'est une question qui revient à tous les conseils d'administration.

Mme LA PRESIDENTE. – En tout cas, pour ce qui est du Conseil départemental, la convention actant notre participation a été signée, vous le savez, en 2017.

M. DUMONTANT avait également évoqué à plusieurs reprises de la Cité scolaire d'AUBUSSON ; m'y étant rendu moi-même, nous avons acté un premier engagement dans le cadre de l'important programme que met en place la Région pour le transfert et l'abandon du bâtiment situé avenue de la République ainsi qu'une relocalisation des espaces et des salles de technologie au cœur du lycée que les Aubussonnais connaissent bien.

Par ailleurs, nous poursuivons le travail d'études et de faisabilité de la création d'un restaurant au cœur de cet ancien ensemble bâtimentaire du lycée d'AUBUSSON afin d'éviter les déplacements longs et probablement dangereux des collégiens durant le temps de restauration collective. A cet égard, je me disais que ce self partagé entre les lycéens du lycée Jean JAURÈS et le lycée-collège Eugène JAMOT avait été créé il y a un peu plus de dix ans. Malheureusement, à l'époque, personne n'avait imaginé que les futurs petits collégiens auraient peine à accomplir cette distance à pied par tous les temps. C'était probablement une mauvaise programmation, mais on apprend de ses erreurs. Nous tâcherons d'apporter une solution avec la Région.

S'agissant des autres bâtiments concernés par cette fonction 2, vous sont décrites ce que pourraient être les acquisitions de matériels et mobiliers pour nos collèges.

Pour ce qui est de la restauration, dont il a été largement question lors du DOB, je vous précise que M. CARRIOU a travaillé avec les équipes de restauration sur un programme

pluriannuel d'investissement afin d'essayer de gommer les troubles musculosquelettiques que rencontrent certains agents. Nombre d'ustensiles de cuisine sont lourds et il souhaiterait apporter des solutions pour pallier les difficultés des agents qui travaillent dans ces espaces de restauration scolaire.

Quant au reste, ce sont des dépenses habituelles. Les dépenses de fonctionnement pour le collège public se montent à un peu plus de 1,5 M€. Les dotations ne diminuent pas, même si une légère baisse du nombre d'élèves se dessine. Nous l'avons relevé à propos du collège Martin NADAUD, mais c'est un infléchissement que l'on constate dans tous les collèges du département. Toutefois, comme l'indiquait Mme JOUANNETEAU ce matin, nous maintenons des crédits en réserve pour venir en appui aux collèges qui rencontreraient des difficultés particulières, liées au chauffage qui augmente ou à toute autre raison.

Nous maintenons nos propositions d'équipement pour la pratique sportive, les prestations en investissement et en fonctionnement destinées au programme « Collège de demain », la fourniture de petits équipements... Je ne vais pas tout lister, je me bornerai à rappeler que nous maintenons les aides spécifiques à la restauration et les dispositifs péri-éducatifs. Vous savez toute l'importance que nous y accordons. Ce ne sont pas des politiques obligatoires du Conseil départemental, mais nous y trouvons du sens et elles sont saluées par les collégiens, leurs familles et les équipes éducatives.

Quant à l'enseignement supérieur, au-delà du soutien immobilier accordé au Pôle universitaire de Limoges, nous continuons d'accompagner le lycée d'AHUN par l'octroi de bourses de stage, ainsi que la licence et le master professionnels « Valorisation du patrimoine rural » et « Diagnostic et Aménagement des Ressources en Eau – DARE » mis en place depuis plusieurs années maintenant. Nous soutenons également l'Université de Limoges par le financement de charges de fonctionnement du Pôle universitaire et les formations DUT Carrières sociales. Au total, ce sont un peu plus de 146 000 € que nous allouons à l'enseignement supérieur dans le département.

Notre engagement dans les dispositifs péri-éducatifs pour le public scolaire représente plus de 546 000 €. Parmi ceux-ci, je citerai l'atelier CANOPÉ avec lequel nous travaillons beaucoup sur l'usage du numérique au sein des collèges, mais également toutes les associations de l'enseignement que nous avons l'habitude d'accompagner sur différents dispositifs qui, je le répète, sont plus que souhaitables en cette année difficile. En effet, n'allant plus à l'école, des enfants ont aussi rencontré des problématiques alimentaires. Nous maintenons donc les aides que nous versons aux écoles maternelles et primaires, mais également aux cantines de moins de trente rationnaires et aux voyages scolaires, pour élèves du primaire, mais également pour les collégiens.

Nous continuons d'accompagner la classe Relais du collège MAROUZEAU.

Nous vous présentons également une nouvelle proposition qui, je le sais, fera plaisir à M. le sénateur LOZACH qui est très engagé dans cette démarche. Je crois d'ailleurs avoir lu dans la presse qu'il se montrait peu satisfait du manque d'engouement du Gouvernement à suivre les propositions du Sénat en ce sens. Dans la limite des moyens que nous pouvons allouer

en tant que Conseil départemental, l'idée est de mettre en place des chéquiers « sport & culture » dès la rentrée prochaine. Nous inscrivons à cette fin une subvention de 200 000 €. C'est un dispositif incitatif à la pratique d'activités sportives et artistiques dans les collèges creusois. D'autres départements s'y sont déjà engagés. Cela peut sembler un copier-coller de leurs dispositifs, mais nous y réfléchissions déjà depuis deux ans.

En cette année 2021, outre l'objectif d'inciter et de promouvoir les activités sportives et l'accès à la culture auprès des jeunes, il s'agit de soutenir les associations sportives et culturelles. Ces chèques pour les jeunes pourraient, par exemple, venir en déduction du paiement des licences sportives ou de l'abonnement annuel au Conservatoire de musique ou autre. Ce système nous semble vertueux et particulièrement bienvenu. Nous proposons de le déployer dès la rentrée de septembre 2021.

J'évoquerai pour conclure les allocations cantine destinées aux élèves du primaire, les bourses d'aide à la restauration pour les collégiens, les bourses mobilité et les prêts d'honneur pour les étudiants, ainsi que diverses aides que vous retrouvez dans le fascicule.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je rencontre un problème de forme. Quelle logique avez-vous suivie pour la rédaction de ce rapport ? Je ne comprends pas ce qui vous fait choisir certains détails d'inscription budgétaire sans en faire apparaître d'autres. Ainsi, à la fonction 2, page 114, est reprise la programmation des travaux dans les collèges que vous venez de nous présenter. Puis, à la fonction 3, certaines lignes sont présentées, mais pas toutes. Quant à la fonction 4, elle n'apparaît pas alors que c'est pourtant une fonction qui pèse lourd dans le budget.

Donc, pourriez-vous nous expliquer cette présentation que je ne comprends pas, d'autant moins qu'en fin de séance, nous voterons le budget ligne par ligne comme à notre habitude ? Il serait regrettable de ne pas pouvoir vous dire ce que nous pensons du budget dans son ensemble.

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait, c'est bien la raison pour laquelle, afin d'anticiper les questions dont je pensais qu'elles ne manqueraient pas d'arriver, j'ai pris la précaution d'indiquer que le vote se ferait sur la maquette et que les éléments sur lesquels vous devez vous appuyer sont ceux qui y figurent. La réglementation n'a pas changé et vous aurez à voter, comme d'habitude, tout d'abord des autorisations de programme et des crédits de paiement qui reprendront, ligne par ligne, ce qui vous est proposé dans les rapports d'information, puis le budget qui figure aux pages 151,152 et 153 du fascicule dans lequel sont reprises, chapitre par chapitre, les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement. Telle est la règle.

Au-delà de cette règle, ce n'est pas la première fois que je m'efforce de simplifier la présentation du budget afin d'apporter une meilleure compréhension aux élus. Vous savez combien je suis attachée à ce que nous comprenions pleinement ce à quoi nous nous engageons.

Cela requiert un immense travail qui n'est peut-être pas encore totalement calé ; des améliorations restent sans doute à apporter. Mais, au fond, le vote portera sur le rapport qui s'intitule « vote AP-CP du budget » après affectation des résultats anticipés.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Si, dans ce fascicule de présentation du budget, seuls certains éléments ressortent, vous remarquerez que ce sont à chaque fois des points qui nécessitent un vote. Certaines rubriques ne sont pas développées dans la mesure où elles n'en nécessitent pas. En revanche, lorsque des subventions sont à voter, elles apparaissent de façon détaillée. Pour donner un exemple, pour la fonction 6, Réseaux et Infrastructures, s'agissant de l'assainissement, il faut voter le tarif de 0,36 € par habitant ; ce point apparaît donc.

Mais, de toute façon, tout est repris dans les pages 113, 114, 115 et 116.

M. LEGER. – Vous reprenez, en fait, les points qui requièrent un vote spécifique par rapport à l'enveloppe globale de la fonction. Je viens de comprendre. Je vous l'ai dit ce matin : je suis un peu lent !

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Ce n'est pas forcément intuitif. Vous faites bien de poser la question, cela permet d'éclaircir les choses pour tout le monde. Je vous en remercie.

Mme LA PRESIDENTE. – Je suis les choses de façon très précise pour vous demander de voter lorsque cela doit être fait et, si jamais j'oubliais, M. CHOLET ou Mme LOUIS me le rappelleraient.

Je vous invite à échanger sur cette fonction 2 qui concerne les politiques très importantes que nous portons, qu'elles soient obligatoires ou pas, mais totalement assumées.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Vous avez évoqué un sujet qui est un peu mon cheval de bataille, à savoir le Pass'Sport. Je pensais que nous l'évoquerions à la fonction 3. C'est la raison pour laquelle je me préparais à intervenir.

Mme LA PRESIDENTE. – Je précise que nous l'avons inclus dans la fonction 2 parce que ce Pass'Sport s'adresse aux collégiens. Dans la fonction 3, il serait dédié à tous les jeunes du département.

M. LOZACH. – Cela répond à votre conception du Pass'Sport.

Je précise tout d'abord qu'il s'agit du Pass'Sport et non du passeport sport car, lors du DOB, c'est l'expression de passeport sport qui avait été retenue.

Ensuite, il est vrai qu'avec l'un de mes collègues députés, je suis à l'initiative de cette idée au niveau national. Ce qu'est en train de proposer le Gouvernement ne correspond malheureusement pas à ce que nous avions imaginé à l'origine, tant en ce qui concerne la tranche d'âge et les contenus que les montants financiers. D'une aide au développement de la pratique, ce Pass'Sport est devenu, pour le Gouvernement, une aide à l'achat de licence dans un club. Cela écarte les équipements. Or, pour jouer au tennis, par exemple, il faut une raquette, et donc un équipement. Mais le Gouvernement n'a retenu que la question de l'obtention des licences.

Lorsque j'ai vu, dans le DOB, que vous évoquiez que cela pourrait prendre la forme d'une aide financière à l'acquisition de licences, j'ai pensé que ce projet intéressait l'exécutif départemental. C'est une bonne chose, d'autant plus que sept Régions et trente-trois Départements ont mis en place des dispositifs similaires à ce Pass'Sport, sous forme de chéquiers, d'allocations de rentrée sportive ou autres. Je voyais disparaître les allocations dans le budget sport, mais je constate que l'idée n'est pas totalement abandonnée grâce à ce chéquier Sport & culture. Merci donc de cette précision car c'est, à mon avis, un élément structurel, essentiel pour développer la pratique sportive dans notre pays.

Mme LA PRESIDENTE. – Mon propos n'était pas qu'un petit clin d'œil à votre activité parlementaire ; nous vous rejoignons, en effet, dans les démarches que vous portez autour de l'éducation au sport, connaissant tous ses bienfaits. Merci donc, et voilà notre façon d'y répondre ! Nous ne pouvons accompagner tout le monde parce que, financièrement, ce serait impossible et que nous soutenons déjà un certain nombre d'associations sportives, parfois même pour des montants élevés. Aussi, nous avons voulu cibler nos collégiens creusois.

La parole est à M. LABAR.

M. LABAR. – Monsieur LOZACH, j'ai quelques éléments de réponse à apporter à la question que vous m'aviez posée. C'est la demande pour boucler l'année 2021 et, manifestement, en 2018, 2019 et 2020, le fonctionnement était de 26 M€, avec une montée en puissance de l'investissement passant de 550 000 €, à 725 000 € puis 900 000 €. Mais puisque vous avez appelé mon attention sur ces 7,2 M€, je vais vérifier si je ne me suis pas fait avoir ! *(Sourires.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Cela avait été négocié avec Gérard GAUDIN ; donc, cela m'étonnerait !

Plus personne ne souhaite s'exprimer sur cette fonction 2 ?

Je vous propose d'approuver le programme annuel d'investissement pour les études et travaux dans les collèges. *(Adopté à la majorité – 16 voix pour, 14 voix contre.)*

Fonction 3 – Culture, Vie Associative, Jeunesse, Sports et Loisirs

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Attractivité. – En l'absence de Laurent DAULNY, nous présenterons cette fonction à deux voix. Marie-Christine BUNLON s'emparera de la partie ayant trait aux sports et loisirs.

Concernant cette fonction 3, les chiffres sont les suivants : en investissement, les dépenses sont inscrites à hauteur de 992 800 € et les recettes de 30 000 € ; en fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 7 483 055 € et les recettes à 652 663 € ; soit un total de 8 475 855 € en dépenses et un total de 682 663 € en recettes.

Concernant la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé, pour le Fonds régional de la création de tapisseries contemporaines, pour l'acquisition de tapisseries, les actions de communication et autres, il est prévu un montant de 230 000 €. Toujours en investissement, pour la deuxième tranche du volet immobilier, nous inscrivons une enveloppe de 196 800 €, dont 180 000 € pour 2021, le solde de 16 800 € portant sur 2020. La contribution statutaire du Département s'élèverait à 535 000 € en fonctionnement.

Pour le Conservatoire Emile GOUE, la participation au syndicat, en augmentation, s'établirait à 1 765 000 €, se décomposant en une contribution statutaire à hauteur de 1 750 000 € et une participation aux créations de 15 000 €.

Une enveloppe de 106 000 € est prévue en fonctionnement pour le projet de la Vallée des Peintres, pour les actions de développement, et notamment la deuxième phase du Pôle de recherche.

Pour les autres participations aux structures d'animation culturelle, il est prévu en fonctionnement, pour le Centre culturel Jean LURÇAT, La Guéretoise de Spectacle et le Centre culturel Yves FURET à LA SOUTERRAINE un montant de 570 000 €, avec une aide à la création artistique et une aide à la publication d'ouvrages de 2 500 €.

Les adhésions aux associations des Amis des peintres de CROZANT et Culture et Départements sont prévues à hauteur de 1 500 €, et une enveloppe de 3 000 € maximum est prévue pour le jumelage avec le Bezirk de Moyenne-Franconie.

L'enveloppe des subventions culturelles a considérablement augmenté. En effet, avec la crise du Covid-19 en 2020, les associations culturelles ont été particulièrement impactées, en particulier celles qui emploient des salariés. Nous avons donc souhaité leur apporter un soutien plus fort. Cette enveloppe passe donc à plus de 300 000 €, bénéficiant d'une augmentation de 90 000 €. C'est notre manière de les aider et de souhaiter que tout cela se

termine au plus vite et leur permettre de vivre des jours meilleurs en soulageant un peu les difficultés qu'ils rencontrent.

Mme LA PRESIDENTE. – Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur ce que vient de vous présenter Mme DEFEMME ?

Je vous propose de voter le versement d'une contribution statutaire de 1 765 000 € au titre du fonctionnement du Conservatoire Emile GOUÉ, répartie en une dotation de fonctionnement de 1 750 000 € qui ne vient pas seulement en renfort du Conservatoire, mais aussi des communes qui portent les antennes du Conservatoire départemental de musique, qui sont nombreuses ; et une dotation de 15 000 € pour le soutien aux classes à horaires aménagés en musique – CHAM – sachant que nous sommes l'un des rares départements à accompagner les écoles et collèges qui se sont engagés dans cette démarche. *(Adopté à l'unanimité.)*

À la demande du Conseil régional, il a été précisé dans les statuts que, chaque année, les collectivités membres devaient faire voter leur contribution. Aussi, je vous soumets le versement de la contribution statutaire au syndicat mixte de la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé, d'un montant de 765 000 €, dont 230 000 € en investissement et 535 000 € en fonctionnement. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Madame DEFEMME, je vous invite à poursuivre.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Attractivité. – Nous en venons à la partie concernant le Patrimoine et paysages.

Dans le cadre de l'aide à la restauration du patrimoine départemental, en soutien aux communes, il est prévu des autorisations de programme à hauteur de 80 000 € ainsi que des crédits de paiement de 145 000 € en investissement et de 246 858 € en fonctionnement, soit une enveloppe totale de 391 858 €.

En dépenses d'investissement, vous disposez du tableau de ventilation en fonction des différents programmes concernant des monuments historiques et le patrimoine rural non protégé – édifices et objets. Quant au Centre culturel Jean LURÇAT, il recevra 30 000 € pour l'aménagement de la scénographie du Musée des résistances.

En dépenses de fonctionnement, sont inscrits des montants de 16 500 € pour la documentation technique et les publications, 8 000 € pour l'exposition et la mise en valeur des œuvres du Département, 2 000 € d'adhésion et 25 000 € de subvention à la Fondation du patrimoine. Par ailleurs, il est proposé de reverser la taxe d'aménagement au CAUE ; dans le rapport inscrit à l'ordre du jour, il vous est proposé de porter ce montant à 170 000 € pour 2021. L'augmentation de cette subvention répond au rôle qu'aura à jouer le CAUE dans le programme d'aide à l'ingénierie des Petites villes de demain. Enfin, pour le syndicat mixte de la Forteresse

de CROZANT, est inscrite la participation statutaire incluant les travaux de réhabilitation de l'Hôtel de Ruines, d'un montant de 70 000 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous invite à découvrir le dernier travail, remarquable, qui a été réalisé par l'unité Patrimoine et paysages. C'est avec un très grand regret que je dois vous annoncer le départ d'Eglantine PACQUOT, qui était cheffe de projet Patrimoine et paysages. Après onze années passées au sein des services du Conseil général et, depuis, départemental, elle part rejoindre la Ville d'ISSOIRE.

Apporter le plaisir et la fierté d'avoir ainsi su mettre en lumière le patrimoine existant dans chacune de nos communes demande à la fois beaucoup de temps, de passion et de travail. Cela rappelle l'attention particulière qu'il faut porter à ce patrimoine, parfois abandonné, qui mérite d'être restauré. L'unité Patrimoine et paysages vient en accompagnement des communes pour mettre en valeur ce patrimoine rural non protégé.

Je rappelle que, même si nous sommes en fin de programme, il reste des crédits dans les GAL LEADER, groupement d'action locale LEADER. Les fonds LEADER sont souvent fléchés aux côtés d'autres cofinancements, de l'Etat ou du Conseil départemental.

Les équipes de cette unité ont réalisé un travail remarquable, et c'est avec un grand regret que nous nous séparons d'Eglantine PACQUOT. J'ai bien essayé de ne pas donner mon autorisation à son départ, mais on m'a dit que ce n'était pas possible. *(Sourires.)* Un grand merci à elle !

Quelqu'un a soulevé que nous n'aidions pas suffisamment les communes pour la rénovation de leur patrimoine. Je rappelle que nous disposons d'une ligne de dépenses imprévues en investissement. Les chiffres qui vous sont proposés en autorisations de programme et crédits de paiement sont fonction des dossiers et des demandes qui nous ont été adressées par les communes. Il est évidemment possible d'ouvrir des crédits supplémentaires en faveur de cette politique Patrimoine et paysages. Cela s'est déjà fait. Ces dossiers sont souvent lourds, et les chargés de mission de cette unité, qui accompagnent les territoires, sont aussi là pour chercher des financements autres que ceux de la DETR et du Conseil départemental et pour mobiliser ceux qui ne sont pas forcément captés par les nombreuses communes qui travaillent sur ce volet patrimonial.

Le chapitre Patrimoine et paysages mobilise donc 391 858 € mais, comme je viens de l'indiquer, ce montant peut être abondé en fonction des besoins.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur ce volet ?...

Tel n'est pas le cas. J'invite donc Mme DEFEMME à poursuivre en évoquant la lecture publique.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Attractivité. – En 2021, se sont poursuivies les actions engagées dans le cadre du Plan départemental de développement de la lecture publique, du Contrat départemental Lecture Itinérance – CDLI – signé avec l'Etat pour la période 2019-2021, et du CDLI spécifique au festival *Coquelicontes* pour 2020-2022.

Il est proposé d'inscrire en investissement la somme de 72 000 € et de 291 700 € en fonctionnement, soit un budget global de 363 700 €.

Les dépenses en investissement correspondent à l'acquisition de mobilier et de matériels d'animation, de mobilier spécifique pour un montant de 30 000 € et aux aides aux collectivités, prévues à hauteur de 42 000 €.

Les dépenses de fonctionnement concernent l'acquisition de documents pour un montant de 155 500 €, les aides aux collectivités ou associations dispensant des animations autour du livre pour 43 600 € et la formation des bibliothécaires bénévoles et professionnelles et les actions d'animation comme *Coquelicontes*, *Première page*, *Mon premier livre*, pour un montant de 78 500 €.

Cette année, en raison du Covid-19, nous n'avons pas pu procéder comme les autres années, mais c'est le livre *Un oiseau, un chat* qui a été choisi pour être offert à tous les bébés qui naissent dans le Département.

Avec la mairie de SAINTE-FEYRE, entre les problèmes de Covid-19 et l'indisponibilité des salles liée aux élections, nous avons décidé de reporter l'édition de *Môme à la Page* à 2022. Toutefois, comme il nous semblait impossible qu'il ne se passe rien, en collaboration avec Mme Viviane OLIVIER et le personnel de la Bibliothèque départementale, nous avons imaginé organiser cette édition en juin de manière originale, par visioconférence. Les interventions des écrivains auprès des écoles se dérouleront donc en visioconférence, de même que les échanges du vendredi, journée réservée aux professionnels, et ce sera également le cas de la journée ouverte au public. Nous sommes très satisfaits d'avoir pu trouver cette formule. Je tiens à saluer la réactivité des services de la Bibliothèque départementale qui, dès la réponse du maire, ont affirmé leur souhait d'organiser cette manifestation en utilisant la visioconférence. Actuellement, tous les services travaillent activement pour permettre à cette édition de *Môme à la Page* de se dérouler en juin dans des conditions certes différentes mais qui permettent qu'elle puisse se tenir.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci. Lorsque j'ai appris que cette édition ne pourrait avoir lieu, j'avoue avoir pensé qu'il fallait que ce soit possible. Je tiens, à mon tour, à remercier les équipes de la Bibliothèque départementale qui ont tout mis en œuvre pour que cela se fasse, car c'était complexe.

Lors de la dernière *Nuit de la lecture*, la toute petite bibliothèque de DONTREIX a organisé, *via* un site web et ce système de visioconférence, deux temps de lecture, un pour les enfants et un pour les adultes. Pour cette nouvelle année, rappelons combien le partage de la lecture est indispensable, d'autant plus en cette époque de confinement, déconfinement et

probablement reconfinement. Il importait vraiment de maintenir ces manifestations. Je renouvelle mes remerciements aux équipes et à tout le réseau de la Bibliothèque départementale ainsi qu'à la commune de SAINTE-FEYRE.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?...

Je vous propose de m'autoriser à solliciter des subventions, les plus élevées possibles, auprès des organismes financeurs, et notamment :

- la Direction régionale des affaires culturelles – DRAC – de Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de la troisième année du nouveau Contrat départemental Lecture Itinérance (CDLI), destiné à soutenir l'action du Département en matière d'animation culturelle dans l'ensemble des bibliothèques du territoire et pour la deuxième année du CDLI spécifique à *Coquelicontes* ;
- le Ministère de la culture, dans le cadre du dispositif *« Premières pages »* ;
- le Centre national du livre dans le cadre de l'aide prévue par le Plan de relance pour renforcer les collections des bibliothèques publiques des collectivités territoriales et soutenir les librairies indépendantes ;
- dans le cadre d'appels à projets, tous organismes et/ou fondations susceptibles de soutenir la politique de développement de la lecture et de prévention de l'illettrisme et de l'illectronisme du Département. (Adopté à l'unanimité.)

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme BUNLON pour nous présenter la partie consacrée aux sports.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de l'autonomie. – En ce qui concerne le sport, il est prévu un budget de 632 167 €, soit 612 167 € en fonctionnement et 20 000 € en investissement.

Les dépenses en investissement concernent les mises aux normes des installations sportives, avec une autorisation de programme de 15 000 € et un crédit de paiement de 20 000 €. Pour le Centre de préparation aux Jeux olympiques, notamment pour la piste de VTT et le local de matériels en forêt de CHABRIERES, il est prévu un investissement de 30 000 €.

Les dépenses de fonctionnement concernent les collégiens : le Plan piscine et son ouverture exceptionnelle aux classes de 5ème après le confinement, pour 120 000 €, prenant en compte les entrées et les déplacements ; la location d'équipements sportifs pour 90 000 € ; et la section sportive pour 15 000 €.

S'agissant du soutien aux nombreux sportifs, nous prévoyons pour les sportifs de haut niveau une enveloppe de 20 000 €. Pour le Comité de Nouvelle-Aquitaine de Cyclisme – dont le pôle espoir de GUERET qui fête ses vingt ans, nous inscrivons 22 867 €, ainsi que 344 300 € pour les autres structures, les comités sportifs, les événements et animations diverses.

Pour Creuse Oxygène, nous accordons un financement de 37 000 € pour le poste d'Ambassadeur dans le cadre du dossier Jeux Olympiques.

Mme LA PRESIDENTE. – Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur ce chapitre ?...

Je vous propose donc d'approuver :

- le versement d'une somme de 22 867 € au Comité régional de Nouvelle-Aquitaine de Cyclisme, pour le fonctionnement du pôle espoir de GUERET ;
- le versement d'une somme de 37 000 € à l'association Creuse Oxygène pour le financement du poste d'Ambassadeur dans le cadre du dossier Jeux Olympiques.
- En cas d'accord, de m'autoriser à signer les conventions ci-annexées avec le Comité régional de Nouvelle-Aquitaine de Cyclisme et l'association Creuse Oxygène. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous poursuivons par la présentation du budget des Archives départementales.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Attractivité. – Pour les Archives départementales, les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 66 000 €. Elles se décomposent entre les opérations de numérisation pour 34 000 €, l'acquisition d'un numériseur professionnel pour 30 000 € et l'acquisition de documents d'archives pour 2 000 €.

Les dépenses de fonctionnement représentent 80 000 €. Elles concernent l'entretien et la sécurité du bâtiment et des collections et les opérations ponctuelles de restauration, pour un montant de 38 000 €, ainsi qu'une valorisation des collections par des actions culturelles et pédagogiques, pour 42 000 €.

L'enveloppe globale des dépenses s'élève à 148 000 €, face à laquelle, il convient d'inscrire en recettes de fonctionnement une subvention de la DRAC, à hauteur de 1 000 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?...

Les Archives départementales poursuivent leur chemin. Elles remplissent la mission qui leur est confiée, qu'il s'agisse du recueil des documents auprès des communes, du travail d'archivage, de recherche ou de publication. Elles ont malheureusement été privées du travail de montage d'expositions toujours très enrichissantes et passionnantes. Je tiens d'ailleurs à remercier tous les services qui se mobilisent, notamment ceux de la Communication et de la Direction des Archives départementales pour pallier cela. L'accès réduit, voire impossible aux Archives départementales, doit manquer à de nombreux publics. Cependant, les actes de

numérisation permettent aux publics de consulter les documents que nous avons en notre possession.

Il vous est proposé de m'autoriser à solliciter toutes les subventions possibles, que ce soit auprès de la DRAC, du Ministère de la Culture, dans le plan de relance des bibliothèques et autres, pour accompagner les politiques que nous menons, que ce soit dans le cadre de la Bibliothèque départementale ou des Archives départementales. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Toujours au titre de cette fonction 3, nous en venons à la partie Jeunesse et Loisirs.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Attractivité. – Cette partie concerne, entre autres, l'aide aux transports des élèves internes d'un montant de 160 000 € et le fonctionnement des centres de loisirs sans hébergement, CLSH, à hauteur de 32 000 €, soit un montant total de 192 000 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur ces propositions ?...

Nous passons donc à la partie relative aux bâtiments liés à cette fonction.

Il est tout d'abord question de réaliser différentes études et travaux dans deux centres de vacances.

A Saint-PALAIS-sur-MER, nous devons assurer la sécurisation des bâtiments laissés vacants. Nous avons dû intervenir à plusieurs reprises pour déjouer l'installation de squatteurs susceptibles de s'installer dans les locaux – en particulier, ceux du Foyer creusois.

Au centre de SUPER-BESSE, des opérations sont inscrites dans le cadre du Plan de relance, prévoyant des travaux de remplacement de menuiseries et l'installation d'une chaufferie biomasse, comme au collège de CROCQ. Là aussi, ce sont des réfections des services des Bâtiments qui, sous la direction de M. BOISSIER, s'engagent à élaborer des pistes autour de la transition écologique et environnementale pour améliorer l'efficacité thermique tout en respectant des valeurs visant à utiliser le moins de carburant fossile.

S'agissant du Conservatoire Emile GOUE, vous le savez, il restait un étage à aménager. Nous espérons que la programmation que nous vous proposons sera retenue dans le cadre du Plan de relance. A cette fin, nous inscrivons des autorisations de programme pour les études et travaux ainsi que des crédits de paiement à venir si cette opération était retenue.

L'auditorium, quant à lui, nécessite des travaux de mise en accessibilité. Comme dans tous les bâtiments qui accueillent du public, les travaux à venir sont planifiés et seront entrepris progressivement. De même, des travaux de mise en conformité sont prévus à la Bibliothèque départementale.

Pour ce qui est du Centre culturel et artistique Jean LURÇAT, vous le savez, le Schéma des usages avait été validé par les partenaires intéressés pour maintenir leur activité ou s'y installer. Nous espérons obtenir les crédits car ce bâtiment qui date de 1981 nécessiterait, je vous le rappelle, plus de 4 M€ de travaux – rénovation, toitures-terrasses, menuiseries, chauffage, etc. Le projet n'est pas abandonné, mais il est impérieux de trouver des financements pour nous accompagner.

Toutefois, comme nous l'avions déjà fait l'an dernier, nous travaillons sur la question des toitures-terrasses, car il fut une époque où les architectes étaient passionnés par les toitures-terrasses, y compris dans un département comme le nôtre. Mais un toit-terrasse se refait tous les vingt ans, me semble-t-il. Bien que de merveilleux monuments se construisent en utilisant des matériaux nouveaux, il est vrai que s'agissant des toitures-terrasses, il ne faut pas oublier que nous sommes en Creuse et qu'avec le changement climatique et les fortes variations de température que nous connaissons, surtout durant l'été, la situation ne s'améliore pas.

Enfin, nous devons également prévoir des travaux dans le bâtiment des Archives départementales. Nous devons remplacer l'alarme anti-intrusion. Vous comprendrez aisément qu'après avoir travaillé sur le remplacement du système sécurité-incendie, cela soit absolument nécessaire.

Souhaitez-vous poser des questions ou faire des remarques sur les propositions concernant les bâtiments de la fonction 3 ?...

Nous en venons donc à l'examen de la fonction 4.

Fonction 4 – Prévention médico-sociale

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. MORANÇAIS, pour nous présenter cette fonction.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – La fonction 4 comprend les interventions du Département pour la PMI et la planification familiale, pour la prévention et l'éducation pour la santé.

Il est prévu d'inscrire 100 000 € en dépenses d'investissement, témoignant d'une stabilité de nos prévisions par rapport à l'an passé. En dépenses de fonctionnement, nous inscrivons 2 068 545 € au lieu de 2 442 298 €, une différence qui nous a interpellés en deuxième commission et dont je peux donner l'explication : en effet, les infirmières de PMI des UTAS ont été rattachées au Pôle Enfance. Les rémunérations et charges de ces agents ont été transférées au chapitre 935-1 Famille et Enfance. En 2020, un virement de 268 000 € avait été effectué en DM et, en 2021, les rémunérations et charges desdites infirmières sont prévues au chapitre 935-1 et non au chapitre 934-1, ce qui explique la diminution à la fonction 4. Pour

information, la masse salariale au chapitre 935-1 est portée de 2 578 000 € en 2020 à 2 907 400 € en 2021.

Pour entrer dans le détail de cette fonction 4, en dépenses d'investissement, le Plan santé représente 100 000 € pour l'acquisition de matériel. Nous demeurons conformes à nos prévisions.

En dépenses de fonctionnement, pour la PMI, nous inscrivons 417 395 € au BP 2021, contre 413 648 € l'an dernier ; ce montant comprend la formation des assistantes maternelles pour trois sessions de 80 heures. C'est un sujet qui nous interpelle, expliquant ces prévisions en légère augmentation. La reconduction de la convention avec l'Observatoire régional de santé – ORS – est prévue à hauteur de 15 000 €. Les subventions pour les structures de petite enfance se montent à 212 115 € et le financement du CAMSP, le Centre d'action médico-sociale précoce, à 120 000 €, correspondant à notre participation de 20 % obligatoire par rapport aux 80 % apportés par la CPAM.

Pour ce qui est de la prévention et l'éducation pour la santé, nous inscrivons 136 800,50 €, la convention « tuberculose » étant prévue à hauteur de 130 000 €. Comme vous le savez, nous ne devrions pas avoir à la financer. C'est un sujet qui avait fait débat l'an dernier, mais il fallait laisser à l'Etat et l'ARS le temps d'assumer pleinement cette compétence qui est sienne. Pour confirmation, un courrier visant à dénoncer cette convention a été envoyé le 4 décembre dernier ; par mesure de précaution, nous avons malgré tout provisionné cette somme. Quant au Plan santé dont Marie-Christine BUNLON vous a présenté le bilan, nous avons provisionné un montant de 300 000 € pour financer ses différentes actions.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Je reviens sur la remarque de M. MORANÇAIS concernant la question soulevée en deuxième commission relative au changement d'affectation budgétaire.

Ma question sera brève puisque, ce matin, nous avons largement débattu de la question de l'accueil. Un des éléments fondamentaux dans l'accueil de populations, ce sont les modes de garde de la petite enfance. Nous avons noté les différentes subventions accordées aux crèches et aux MAM. Je me demandais si le Département avait eu vent de nouvelles créations de maisons d'assistants maternels pour 2021.

Mme LA PRESIDENTE. – Pas à ma connaissance.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Il y en a certainement. Nous en avons eu une récemment dans notre canton, à JARNAGES et TROIS-FONDS. Je ne connais pas celles qui sont en prévision. Globalement, les subventions accordées aux structures de petite enfance, dont vous soulignez l'importance

dans la politique d'accueil, passent de 188 348 € l'an dernier à 212 115 € cette année. Mais il ne s'agit que de prévisions et je ne puis vous apporter plus d'éléments.

Mme LA PRESIDENTE. – Dans les nouvelles conventions territoriales, c'est souvent la CAF qui signe avec les EPCI ou les communes.

La parole est Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Pour commencer à répondre à Jean-Baptiste DUMONTANT, je signale simplement que la communauté d'agglomération du Grand GUERET porte de nombreux projets, qui se font jour à la suite des importantes difficultés d'accueil rencontrées par de jeunes parents.

C'est effectivement un réel problème pour l'attractivité d'un territoire. Lors de la dernière commission d'attribution de la communauté d'agglomération du Grand GUERET, nous avions soixante-dix demandes et n'avons attribué que cinq places au sein de structures collectives, sachant que nous avons connu de nombreux départs à la retraite parmi les assistantes maternelles à domicile.

Les communes de l'Agglo s'emparent peu à peu du sujet. Pour l'instant, nous n'avons pas encore de projet réellement déposé, mais le médecin de PMI s'est déjà rendu à GLENIC pour en étudier un qui sera sûrement instruit, puisque nous disposons des professionnels susceptibles d'entrer dans cette MAM. Mais il nécessite des investissements de la part de la commune ; GLENIC est donc sur les rangs. Puis, un projet est en train de se monter à SAINTE-FEYRE, mais il est encore moins avancé. Enfin, un autre se dessine sur la commune de SAINT-LAURENT.

Ces projets ne sont pas encore parvenus officiellement à la connaissance du Département. Je tenais toutefois à les signaler, car ils seraient intéressants pour l'Agglo qui est confrontée à des difficultés de prise en charge des enfants.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme BUNLON.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de l'autonomie. – De la même manière, sur le territoire de Creuse Confluence, nous avons travaillé sur la création de MAM. Nicolas SIMONNET pourrait vous expliquer que nous menons une réflexion sur le sujet. Nous disposons déjà de MAM sur notre territoire et essayons d'étudier le besoin au regard de l'existant, entre les crèches et les assistantes maternelles. Mais des réflexions sont également menées pour installer prochainement de nouvelles MAM.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Pour compléter mon propos, j'ai rencontré la Directrice et le Président de la CAF qui soulignaient la situation que nous subissons déjà, car le métier d'assistance maternelle est en tension alors que de très nombreux départs à la retraite sont attendus. La Directrice de la CAF considérait que la formule des MAM était bien adaptée aux territoires ruraux. Nous pouvons nous retrouver sur cette analyse. Elle faisait état d'une dizaine de projets sur notre territoire, mais il est vrai que nous nous heurtons au souci des départs à la retraite et du remplacement de ces métiers, à l'image de ce que connaissons pour les assistants familiaux et l'accueil familial pour les personnes âgées ou celles en situation de handicap.

C'est un véritable enjeu qu'il nous faudra partager non seulement avec les territoires et les communautés de communes, mais également avec l'Etat. Il faudrait envisager de développer des actions de communication en ce sens et d'engager une revalorisation de ces métiers, même si, naturellement, il faut avoir un penchant pour s'occuper de jeunes enfants.

Mme LA PRESIDENTE. – Armelle MARTIN, puisque nous parlons de l'Agglo, deux questions me viennent à l'esprit.

Premièrement, dans le cadre des politiques de la Ville et dans celui, prochainement, du dispositif Territoire zéro chômeur de longue durée, il serait important d'aller plus loin dans la démarche d'accueil des enfants ou de fratries de jeunes enfants de femmes isolées dont les horaires de travail parfois atypiques nécessitent des temps de garde relativement courts. Il faudrait du sur-mesure, du « à la carte ». Nous sommes tout disposés à travailler avec vous dans le cadre des politiques d'insertion pour ce public spécifique. Ce sujet a déjà sans doute été discuté, mais je considère qu'il existe un réel besoin d'accompagnement de ces publics que nous voulons amener vers l'emploi ou la formation.

Deuxièmement, j'en profite pour vous rappeler qu'il a été question aujourd'hui des nouveaux agents et nouveaux cadres que nous accueillons au sein de la Collectivité qui, pour l'essentiel, travailleront à GUERET. Nous avons à assurer ce renouvellement que saluait M. LEGER. Or, dans les métiers du social – même si cela relève un peu de la caricature, mais il faut reconnaître qu'il en va souvent ainsi –, de jeunes mamans nous interrogent sur la possibilité de trouver des places pour leurs enfants sur notre territoire. Nous pourrions travailler également ce sujet avec l'Agglo et imaginer que les communes à proximité, voire GUERET, puissent parvenir, à l'image de ce que font certaines entreprises, à une convention permettant au Conseil départemental d'avoir des berceaux. Il me semble que nous en aurons bientôt besoin pour l'une de nos collègues ! Il pourrait s'agir d'une ou deux places.

Mais à entendre les chiffres que vous nous annoncez, je comprends bien qu'il conviendra d'apporter un fort soutien à la démarche de l'Agglo. Les politiques d'accueil sur lesquelles vous travaillez le démontrent.

Mme MARTIN. – Je pense qu'il faut effectivement envisager un plan d'action d'envergure en la matière. Avec Isabelle PENICAUD, nous avons pris rendez-vous à la mi-mars avec Patrice

MORANÇAIS en vue de décliner une convention, qui sera suivie d'un plan d'action, bien entendu, portant sur les différentes facettes de cette question. Celle-là en fait partie.

Nous avons également lancé une mission sur les modes de garde dans le cadre de Limousin actif. La chargée de mission devrait nous présenter des propositions au début du mois de mars. Nous aurons donc l'occasion de reparler de tout cela lors de notre rencontre, voire de plusieurs rencontres si cela se révélait nécessaire, car je pense que c'est avec le Département, ainsi qu'avec la CAF que je rencontre prochainement, que nous nous devons d'avancer sur ces questions, qui sont cruciales.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci de ce travail que nous nous devons, effectivement, de faire avancer.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Ces questions sont cruciales, en effet. Elles rejoignent tout ce que nous avons dit aujourd'hui sur l'enfance. Ce matin, vous indiquiez que le médecin de PMI partait à la retraite...

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – A la fin de l'année.

M. LEGER. – ... alors qu'il ne peut déjà pas accepter toutes les consultations qu'il devrait faire.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Ce départ est annoncé et nous sommes légèrement en avance puisque nous aurons besoin d'un remplaçant en janvier. Un autre poste, celui de médecin référent, n'est pas pourvu non plus. Il est donc vrai qu'il y a une nécessité de recrutement de médecins, au vu du développement d'activité de la PMI.

Mme LA PRESIDENTE. – Plus personne ne souhaite s'exprimer sur ce sujet ?...

Nous en venons à la fonction 5.

Fonction 5 – Action sociale

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Nous nous partagerons la présentation de cette fonction avec Mme BUNLON,

qui traitera de la partie dédiée aux personnes âgées et dépendantes puisque, je le rappelle, cette fonction 5 rassemble l'ensemble des interventions du Département relevant de l'action sociale, à savoir les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, le revenu de solidarité active, l'enfance et la famille, et les aides aux personnes en difficulté.

Le total des dépenses s'élève à 110 618 145 €. L'an dernier, nous étions à 107,5 M€ en prenant en compte les salaires chargés. Je ne détaille pas les inscriptions en dépenses et recettes en fonctionnement et investissement que vous retrouvez dans le fascicule.

Au titre des services communs, pour les frais d'interprétariat et diverses dépenses de fonctionnement, sont prévus 29 000 €.

Au titre de l'enfance et la famille, nous inscrivons 17 225 900 €, *versus* 16,9 M€ l'an dernier.

Les dépenses de fonctionnement de 1,1 M€ couvrent le transport des enfants en situation de handicap. La prévision était plus élevée l'an dernier, de 1,473 M€ pour 113 enfants ; ils seront 98 à la rentrée de septembre 2020. Un nouveau marché est en cours de rédaction. Pour l'accueil familial, est inscrite la somme de 7 673 700 € ; les salaires des assistants familiaux marquant une augmentation. L'indemnité d'entretien et de déplacements est prévue à hauteur de 1,9 M€. Pour la médiation familiale, nous inscrirons 63 000 € pour le fonctionnement de l'Espace rencontres – la prévision est stable ; pour les lieux de vie, MECS et autres, sont prévus 5,6 M€ ; pour les accueils éducatifs en milieu ouvert – AECJF, un montant de 1,13 M€ ; pour le budget annexe du CDEF dont le service est intégré au Département, 2,5 M€ ; pour les contrats Jeunes majeurs, 195 000 €, sachant qu'au 31 décembre 2020, 52 jeunes en bénéficiaient. Pour l'accueil des mineurs non accompagnés, nous inscrivons 400 000 €, contre 350 000 € l'an dernier. Je précise qu'en 2020, la clé de répartition qui fixe le nombre de mineurs devant être accueillis a été modifiée ; désormais, la population générale est prise en compte. La clé est donc passée de 0,14 % à 0,19 %. Ainsi, trente jeunes supplémentaires devront être accueillis annuellement. Nous en accueillions vingt supplémentaires auparavant.

Quant aux recettes de fonctionnement de ce secteur de l'enfance et de la famille, elles correspondent aux recouvrements de diverses aides sociales et sont prévues à hauteur de 285 380 €.

J'en viens au secteur des personnes en situation de handicap, auquel nous consacrerons 22 974 925 €, contre 22 000 085 € l'an dernier.

En dépenses, la PCH, prestation de compensation du handicap, et l'ACTP, l'allocation compensatrice tierce personne, représentent 4 315 000 € ; la prise en charge des personnes relevant de l'amendement CRETON, 500 000 € ; les frais de séjour en établissement au titre de l'aide sociale, 16,166 M€ ; les mesures spécifiques, 132 900 € ; les mesures d'accompagnement judiciaire, les MAJ, 5 700 € ; les mesures d'accompagnement social personnalisé, les MASP, 127 200 € ; l'aide ménagère, le portage des repas et l'aide sociale, 45 000 € ; les frais d'accompagnement en service d'accompagnement médico-social pour

adultes handicapés, le fameux SAMSAH, 54 000 € ; les frais de séjour en EHPAD pour les personnes handicapées vieillissantes, 1,1 M€ ; et la participation au GIP MDPH, 280 000 €.

En recettes de fonctionnement, nous prévoyons une compensation 1 684 000 € au titre de la PCH, du recours sur aide sociale ou de l'effectivité des plans d'aide PCH.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de l'autonomie. – En ce qui concerne les personnes âgées, est prévu un budget de 5 700 406 €.

En dépenses de fonctionnement, les principaux postes sont liés aux frais d'hébergement en EHPAD ou en famille d'accueil au titre de l'aide sociale. Les mesures d'accompagnement MAJ et MASP représentent 29 100 € ; l'aide ménagère, le portage des repas, l'aide sociale, 110 000 € ; l'aide sociale en famille d'accueil, 35 000 € ; et la dotation aux EHPAD, 5 M€.

Les recettes de fonctionnement sont prévues à hauteur de 1 383 200 €, dont 1 M€ de récupération d'aides sociales sur succession ; et 375 700 € au titre de la participation de la Conférence des financeurs.

En ce qui concerne les personnes dépendantes, est prévu un budget global de 30 472 130 €. Cette sous-fonction correspond aux charges liées à l'APA et au déploiement des packs domotiques.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 30 347 130 €, dont 11 450 000 € pour l'APA versée à établissement et 18 897 130 € pour l'APA à domicile, le déploiement des packs domotiques représentant 497 000 €. Je vous renvoie, dans le fascicule, aux courbes qui illustrent l'évolution de 2015 à 2020. L'aide à domicile avec la CNSA représente 125 000 €.

S'agissant des recettes de fonctionnement, vous pouvez constater que la compensation de l'APA n'est que de 15 509 250 €... alors que les dépenses s'élèvent quasiment à 31 M€ !

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Je poursuis en vous présentant la partie consacrée au revenu de solidarité active, dont le montant prévisionnel s'élève à 20 093 054 €. Il était de 18 340 539 € l'an dernier.

Les dépenses d'investissement, de 670 000 €, couvrent les programmes d'intérêt général, ou PIG, pour 235 000 €, ainsi que rénovation thermique et PLAI, pour 435 000 €.

Un graphique illustre l'évolution du nombre de bénéficiaires du RSA de décembre 2015 à juin 2020.

L'allocation de RSA que nous avons évoquée ce matin est prévue à hauteur de 16,5 M€ ; elle était de 15,6 M€ en 2020, et deux DM avait porté son montant à 16 153 882 €.

Un tableau reprend l'évolution depuis 2015, avec une année 2017 à 16 313 760 € pour les treize mois acquittés, avant le retour à une situation normale en 2016 à douze mois.

Le Plan départemental d'insertion, PDI, est à 2 912 054 €, dont 504 831 € pour l'insertion sociale ; 57 000 €, pour la santé – action ISBA ; 763 585 €, pour les actions logements – suivi-animation des PIG Habitat, UDAF, foyers jeunes travailleurs, etc. ; et 1 571 638 € consacrés à l'insertion professionnelle – contrats aidés, Plan départemental d'action pour l'emploi, etc.

Les recettes de fonctionnement sont prévues à hauteur de 2 377 691 €, provenant du Fonds social européen, du Plan pauvreté, de l'animation PIG et la participation de l'ANAH, des EPCI et de la Région.

En dépenses d'investissement, sont inscrits, en autorisations de programme, des travaux à hauteur de 200 000 € et, en crédits de paiement, un montant de 25 000 € pour les études et de 295 000 € pour les travaux. Le détail figure page 76 du fascicule *Présentation du budget*.

Les dépenses de fonctionnement d'entretien des bâtiments s'élèvent à 17 000 €.

Les autres interventions sociales, pour 1 021 000 €, sont détaillées dans le fascicule Je relève toutefois particulièrement, en dépenses d'investissement, le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie et la DSP à Domo Creuse Assistance, pour 150 000 €, et, en dépenses de fonctionnement, le Fonds d'aide aux jeunes pour 20 000 €, le Fonds de solidarité logement pour 710 000 €, le Fonds départemental de lutte contre la précarité pour 20 000 €, les secours d'urgence pour 110 000 €, les fonds complémentaires pour 150 000 € ainsi que les produits divers de gestion pour 129 000 €.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Puisque je l'avais évoqué lors du DOB, vous ne serez pas surpris que je revienne sur les allocations de RSA. Malheureusement ! J'avais pourtant exprimé mes inquiétudes quant à une sous-estimation des dépenses. Je dois dire que, depuis, les informations que vous nous avez transmises, notamment les chiffres de la page 74, ont de quoi renforcer nos préoccupations. Je note en effet que l'augmentation du nombre de foyers bénéficiaires du RSA entre décembre 2019 et juin 2020, sur six mois, a été de 7 %. Or les prévisions budgétaires sont en faible augmentation : alors qu'elles étaient de 16,1 M€ au budget primitif de 2020, vous aviez prévu 16,4 M€ au DOB et vous êtes passés à 16,5 M€ dans ce BP ; passer ainsi de 16,1 M€ à 16,5 M€ ne représente qu'une augmentation de 2 %. Je crains que le rythme de progression soit plus élevé que celui de 2 %. J'espère me tromper, mais je crains que nous soyons obligés d'abonder ce montant lors de futures décisions modificatives.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Vous étiez effectivement intervenu lors du DOB, monsieur LOZACH, sur les dépenses de RSA. Il est vrai également que, de décembre 2019 à juin 2020, le nombre de foyers bénéficiaires du RSA a crû. Je rappelle toutefois qu'au cours de ces six mois, nous avons traversé une période de confinement qui a conduit à des inscriptions nouvelles qui ne sont, finalement, pas aussi nombreuses que l'on pourrait le croire. Je dirai plus volontiers que le dispositif d'accompagnement était « gelé » : il n'y a pas pratiquement pas eu de sorties du dispositif. Nous avons, bien évidemment, eu des néo-entrants dont nous ne manquerons pas de ressentir les effets par la suite, avec un léger retard.

Voilà comment s'expliquent ces chiffres. Globalement, pour en avoir échangé avec la Directrice de la CAF, le nombre des bénéficiaires du RSA augmente. Si je reprends les chiffres, nous avions budgété l'an dernier 15,6 M€, puis inscrit 400 000 € à la DM 2 de septembre, et 153 882 € à la DM 3 de décembre, soit une dépense totale de 16 153 882 €. Nous prévoyons 16,5 M€ pour 2021, soit 350 000 € supplémentaires et je pense avoir indiqué ce matin que nous réajusterions ce montant en DM selon l'évolution que nous connaîtrons en fonction de la crise.

Nous recevons de nouveaux entrants, des personnes tombent dans le dispositif, mais il faut également prendre en considération la gestion des personnes que nous accompagnons et les sorties qui s'ensuivent. En raison de l'augmentation qui a été forte l'an dernier, nous abondons la somme de 350 000 € dès le budget primitif, puis nous ajusterons s'il y a lieu, car nous n'avons pas de visibilité précise sur le montant de la dépense supplémentaire.

M. LOZACH. – J'en conviens. L'augmentation de départ est tout de même de 2 %, ce qui est un rythme bas. Donc le réajustement risque d'être élevé.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge. – Si l'on compare de BP à BP, nous inscrivons une hausse de 6 %.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Comme Patrice MORANÇAIS l'a dit, le BP a été suivi de deux DM. Sur la durée dont vous parlez, il n'est pas possible de comparer. Il faut comparer ce qui est comparable : de BP à BP.

M. LOZACH. – Je suis plus précis que vous puisque je parlais de 16,1 M€, soit la totalité en reprenant le BP 2020 et ce qui a été abondé en DM.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Pas du tout, vous parliez du 1er janvier 2020 et de juin

2019. Mais les DM sont intervenues en cours d'année, suivant l'évolution. Il faut comparer ce qui est comparable.

M. LOZACH. – La réalité des dépenses est de...

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Vous prenez un pourcentage sur une durée de dix-huit mois, puis sur une durée de quelques mois.

M. LOZACH. – Non, la réalité des dépenses est de 16,1 M€ pour l'année 2020 ; et vous inscrivez 16,5 M€ pour 2021.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Oui !

M. LOZACH. – Cela représente une augmentation de 2 %. Vous avez donc envisagé, anticipé un rythme d'augmentation de 2 %. Je crains que cela ne suffise malheureusement pas et que ce chiffre soit plus élevé.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Je ne peux vous dire s'il le sera ou pas.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge. – Quelle prévision faisons-nous ? Il est certain, comme je l'expliquais, qu'au premier semestre 2020, un blocage est apparu en raison de la situation sanitaire. Puis, au second semestre, nous sommes repartis et nous avons connu quelques sorties du dispositif. Une légère tendance à la baisse s'est dessinée en fin d'année. Il est donc très difficile de prévoir.

Nous avons décidé d'ajouter 350 000 €. Fallait-il prévoir plus, sans trop savoir ? Aujourd'hui, la prévision est celle de 16,5 M€ ; elle sera ajustée si nécessaire au moyen de DM, comme nous le faisons dans toutes nos collectivités lorsque nous manquons de visibilité. Le nombre de bénéficiaires de notre département sera-t-il directement impacté par la crise économique tout de suite ou en fin d'année ? Je ne le sais pas. Aujourd'hui, 12 février, nous n'avons pas de vision très précise !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Sur l'aide sociale, page 71, il est noté que les frais de séjour en établissement pour les personnes en situation de handicap sont de 16,166 M€. Page suivante, l'aide sociale en famille d'accueil s'établit à 35 000 € – montant extrêmement marginal. Je n'ai pas trouvé le montant de l'aide sociale pour les personnes âgées en EHPAD, à moins que tout soit mêlé dans les frais de séjours en établissement et que soient prises en compte à la fois les personnes en situation de handicap et les personnes âgées.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge. – Pour les personnes handicapées, la prévision est de 16,166 M€ ; elle était de 14,950 M€ l'an dernier. Pour les personnes âgées, Marie-Christine BUNLON pourra sans doute nous apporter des éléments de réponse car, en commission d'aide sociale, nous traitons bien l'aide sociale aux personnes âgées, d'une part, et l'aide sociale aux personnes handicapées, d'autre part.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de l'autonomie. – Je pense qu'elle est de l'ordre de 6 M€. Je n'ai pas regardé toutes les pages du Budget primitif mais, en page 66, au chapitre 935.3 Personnes âgées, plusieurs lignes s'y rapportent : forfait autonomie, action prévention et autres qui reprennent l'aide sociale qui leur est accordée. La dépense est de 5,8 M€.

M. LEGER. – Merci, je m'y retrouve. Mon souci était de croiser l'évolution de la pyramide des âges de notre département et les modifications intervenues dans le règlement d'aide sociale, car une ou deux autres modifications ont été adoptées en séance plénière.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge. – Le coût d'hébergement dans les établissements pour les personnes en situation de handicap est nettement plus élevé que dans les établissements pour personnes âgées. Ce n'est en rien comparable.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de l'autonomie. – Nous pouvons remercier les services qui accomplissent un lourd travail pour récupérer l'aide sociale auprès des familles après décès lorsqu'il y a des difficultés. Réaliser ces récupérations est parfois très difficile.

Mme LA PRESIDENTE. – Surtout lorsque les notaires ne jouent pas le jeu !

Avez-vous d'autres questions sur ces questions de reste à charge pour les personnes âgées hébergées dans les établissements ou leurs familles ? C'est bien là que le bât blesse, car la question de la récupération sur succession fait hésiter certaines personnes qui auraient pourtant bien besoin d'être accueillies dans des EHPAD. Nous avions évoqué cette question lors de la dernière séance plénière.

Nous suivons également de près le nombre de places vacantes dans les établissements. Si ce chiffre continue d'être en baisse – et nous revenons à l'impact du Covid

sur le nombre de personnes âgées qui disparaissent dans ce département –, cela aura un impact sur les budgets des établissements pour personnes âgées alors que ces derniers sont tous engagés dans des politiques de rénovation.

J'ai signé récemment les prix de journée. Ils sont largement à la hausse.

S'il n'y a pas d'autres questions sur cette fonction 5, je remercie les deux Vice-présidents de leur présentation, car ces questions sont complexes, lourdes et délicates en termes de prévisions. Nous l'avons vu, entre autres, pour le RSA. Avec les cadres du Pôle social, ils accomplissent un énorme travail pour suivre ce budget et les politiques qui sont menées. Vraiment, un grand bravo à tous !

Je vous propose :

- au chapitre 905, la réalisation des études et travaux sur bâtiments – études et travaux pour les UTAS et UTT de LA SOUTERRAINE, Trace de Pas dont nous sommes propriétaires, UTAS de BOUSSAC, d'AUBUSSON, le Pôle de cohésion sociale, la MDPH ; *(Adopté à l'unanimité.)*
- le versement à Domo Creuse Assistance, d'une somme de 497 000 € au titre de la subvention 2021 pour compensation des contraintes de service public, au chapitre 935.51, article 618814 ; *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Je tiens également à dire toute la satisfaction que nous recueillons de la part des usagers pour les équipes de cette plateforme Domo Creuse Assistance, qui sont exceptionnelles et ont vraiment veillé sur nos personnes âgées et dépendantes. Elles les ont appelées et soutenues. Elles travaillent en grande proximité avec les services du Conseil départemental. C'est vraiment une entreprise formidable !

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de l'autonomie. – Pour compléter votre propos, madame la Présidente, nous vous avions expliqué que nous travaillions sur un système de QR code – ID-1. Nous avons été contactés par Mme la Colonelle des pompiers pour étudier un autre système, qui s'appelle ID-U. Nous sommes en réflexion, car ce dernier semble très intéressant. Il est peut-être moins adapté pour la domotique, mais les pompiers et les services des urgences de GUERET avec lesquels nous travaillons sont très intéressés par ce nouveau modèle qui permet un déploiement de tablettes. Nous avons plusieurs projets en cours d'étude. Il en existe également un autre, dont j'ai perdu le nom... Toutefois, comme vous le savez, le pack domotique inclut des tablettes. Ce système permettrait aux personnes disposant de tablette d'avoir un « aidant Connect » qui les aiderait à classer leurs photos, à faire leurs démarches, voir leurs enfants, etc. Cet aidant Connect les guiderait.

Nous travaillons donc sur ces différents projets.

Mme LA PRESIDENTE. – Enfin, sur cette fonction 5, je vous propose le versement à la MDPH, d'une participation de fonctionnement de 280 000 €, au chapitre 935.2, article 656815. *(Adopté à l'unanimité.)*

Nous en venons à la fonction 6.

Fonction 6 – Réseaux et infrastructures

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Cette fonction regroupe des opérations relatives aux réseaux, à savoir l'eau potable et l'assainissement, la voirie, la téléphonie et le numérique.

En section d'investissement, en dépenses, la somme des lignes 906 et 916 s'élève à 17 168 195 € ; les recettes s'établissent à 790 000 €. En section de fonctionnement, nous inscrivons en dépenses 19 533 705 € et, en recettes, 514 400 €. Nous atteignons donc un total de 36 701 900 € en dépenses et de 1 304 400 € en recettes.

En ce qui concerne l'eau potable et l'assainissement, en dépenses d'investissement, comme chaque année, nous retrouvons l'acquisition de matériels techniques, pour un montant de 8 000 € ; des études de faisabilité du Schéma départemental d'alimentation en eau potable, AEP, selon les scénarios mis en lumière pour la mobilisation de nouvelles ressources pour la retenue de La Roche Thalamy, le barrage des Combes et Chambon-Champsanglard, pour 100 000 € ; l'aide à l'investissement des collectivités locales, d'un montant en autorisations de programme de 700 000 € pour l'assainissement et de 1,1 M€ pour l'eau potable, sachant que cette année, des projets devraient émerger, en particulier la sécurisation des deux SIEP de la région de GOUZON et de BOUSSAC qui prévoit une interconnexion entre les deux syndicats et le SIOM Rive Gauche du Cher dans l'Allier – pour rappel, le montant total de ce dossier se monte à 12,5 M€, dont une partie pour les Départements de l'Allier et de la Creuse. Les crédits de paiement pour l'assainissement sont inscrits à hauteur de 600 000 € pour répondre aux aides accordées lors des exercices précédents et de 600 000 € également destinés à l'eau potable pour les mêmes raisons. Enfin, nous inscrivons 100 000 € en crédits de paiement, qui seront consacrés aux dossiers déjà validés sur la recherche en eau profonde.

En dépenses de fonctionnement, nous retrouvons l'achat ou la maintenance de petits matériels techniques pour 2 000 € ; des achats de biens mobiliers pour 2 500 € et la réalisation d'analyses par le Laboratoire départemental pour l'assainissement collectif, à hauteur de 57 000 €. Nous prévoyons également une mission d'assistance juridique pour le projet de création d'un syndicat départemental visant à la sécurisation de l'alimentation en eau potable en Creuse, pour un montant de 51 000 €. C'est un sujet que nous avons abordé à plusieurs reprises.

En recettes de fonctionnement, nous prévoyons des prestations d'ingénierie aux communes et aux EPCI, pour 55 000 €, dans le cadre de l'assistance technique apportée notamment par le SATESE ; une participation de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour

l'assistance technique et l'animation que nous apportons en matière d'assainissement, comprenant le solde de 2020 et un premier acompte pour 2021, à hauteur de 100 000 €. De même, pour l'eau potable, une participation de l'Agence de l'eau, est prévue pour un montant de 78 000 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Souhaitez-vous vous exprimer sur cette partie concernant l'eau potable et l'assainissement ?...

Tel n'est pas le cas. Nous poursuivons donc avec les réseaux de téléphonie et numérique.

M. FOULON, rapporteur suppléant. – Madame la présidente, je vais tenter de me substituer à Hélène FAIVRE.

En dépenses d'investissement, en téléphonie, pour les travaux de renforcement, d'adaptation et de mise aux normes des pylônes, propriétés du Conseil départemental, seront inscrits 45 000 € et, pour la réalisation des opérations identifiées et pilotées par le Syndicat mixte DORSAL relatives au déploiement de la fibre optique à domicile et la modernisation du réseau cuivre, 1 354 695 €.

En dépenses de fonctionnement, notre participation au fonctionnement du Syndicat mixte DORSAL s'élève à 138 000 € et les remboursements des intérêts d'emprunts à 93 400 €.

En ce qui concerne le réseau routier, comme cela a été indiqué ce matin, il est prévu une augmentation de 15 % par rapport à 2020, soit 1,5 M€ en plus par rapport au budget primitif 2020. Sous couvert de Thierry GAILLARD, je rappelle toutefois la DM de juin avait inscrit 1 M€ supplémentaire. Il faut donc comparer ce qui est comparable et, en fin de compte, cela ne représente que 0,5 M€ supplémentaire.

Hormis la poursuite du renforcement des axes structurants recevant les trafics les plus importants, la priorité des interventions, hors traverses d'agglomération, visera à prolonger la durée de vie de ces voiries en adaptant les différentes techniques en fonction des critères les caractérisant. La sauvegarde du patrimoine routier et l'étanchéité des chaussées demeurent l'objectif recherché dans un contexte budgétaire, comme vous le savez toutes et tous, contraint. En agglomération, la priorité continuera de porter sur l'accompagnement des projets communaux de réfection des chaussées et de renouvellement des couches de roulement les plus dégradées.

Dans le tableau page 83 du fascicule *Présentation du budget*, sont repris les montants inscrits en investissement aux BP de 2018 à 2021. Nous sommes tout de même passés de 9 M€ à 11 M€ au cours de cette période.

Concernant les investissements routiers, je vous invite à vous reporter également au fascicule pour les détails. Je relève toutefois, comme cela a été expliqué ce matin, que le PRIR

– le programme routier d'intérêt régional – est terminé ! A notre grand regret, la Région n'intervient plus désormais sur les routes, engendrant toutes les problématiques que l'on connaît. Je relève aussi l'autorisation de programme de 1,8 M€ pour les traverses, 1 015 500 € pour les grosses réparations, 2 293 406 € pour les programmes d'axe. En fonction des finances, un travail de programmation et des arbitrages ont été effectués pour dégager les priorités entre les UTT des différents cantons.

Les investissements en matériels et véhicules pour le Parc et les UTT s'établissent à 1 354 568 € en autorisations de programme, tandis qu'une recette correspondant à la redevance annuelle est versée par l'État au titre des amendes de radars, pour 650 000 €

S'agissant du Pont de CROZANT, comme cela a déjà été dit au cours des débats, est inscrite une AP de 1,28 M€ *versus* 1,04 M€ initialement prévu. Je vous rappelle que nous en déléguons la maîtrise d'ouvrage au Département de l'Indre. Selon l'avenant n° 1 signé par notre Département, notre participation s'établit à hauteur de 1,04 M€. Compte tenu des contraintes de déconstruction de l'ouvrage, comme l'a dit Mme la Présidente, il est apparu indispensable d'adapter les solutions techniques afin de contenir les comptes et réaliser le chantier dans des délais raisonnables car, outre l'opération financière, l'opération technique n'est pas neutre et, au regard de la complexité de l'opération, comme nous l'avons lu dans la presse, des discussions se sont engagées avec l'entreprise titulaire du marché et, avec l'aide du bureau d'études. Aussi un avenant n° 2 en fixant les modifications a-t-il été présenté et adopté à la CP du 9 octobre 2020, puis signé par la Présidente.

En ce concerne les services communs, et principalement la viabilité hivernale, si depuis trois ans nous n'avions pas connu d'hiver, cette année, changement de décor, selon le vieil adage, nous avons eu un temps de saison ! Dans le sud du département, les services techniques sont bien mis à contribution. Au BP 2021, 2,1 M€ ont été programmés, à l'identique des années précédentes.

Pour ce qui est du Parc départemental, je rappelle que, depuis le 1er janvier 2020, son budget est intégré au budget général du Département. Vous est fourni dans le document le détail des dépenses ainsi que des recettes de fonctionnement.

Avez-vous des questions sur ces différents éléments ?...

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. Jérémie SAUTY.

M. SAUTY. – Il ne s'agit pas d'une question, mais d'une simple remarque. Puisque M. FOULON a souligné la viabilité hivernale, je tenais à saluer le travail des équipes d'exploitation de LA COURTINE et de CROCQ en particulier, où l'hiver est rigoureux. Nul besoin d'évoquer cela au passé puisque, aujourd'hui même, nous en avons encore la démonstration. Les maires sont très satisfaits du travail réalisé par ces deux centres d'exploitation pour la viabilité hivernale qu'ils trouvent toujours à l'écoute. Je tiens, à mon tour, à les saluer.

J'imagine toutefois que cela doit être le cas dans tous les centres d'exploitation mais, dans la mesure où nous connaissons souvent des hivers rigoureux dans le secteur de LA COURTINE, de nombreux maires m'ont fait part de leurs retours positifs. Si, parfois, de petits dysfonctionnements sont apparus – cela peut toujours se produire –, ils ont été réglés dans les meilleurs délais.

Merci aux équipes de ces centres !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Je reviens sur la fin de l'intervention précédente pour dire que toutes les UTT sont concernées à un moment ou à un autre et pour rappeler que, pendant plusieurs années consécutives, nous avons vu la neige arriver par l'ouest, dans le secteur de LA SOUTERRAINE, plutôt que par le sud du département.

Ma question porte sur les investissements routiers concernant les ouvrages d'art. On peut considérer le pont de CROZANT comme un ouvrage d'art. J'avais suivi l'élaboration d'un rapport sénatorial voilà un peu plus d'un an, qui indiquait dans ses conclusions que quelque 25 000 ponts en France se trouvaient dans un état préoccupant. Le coût de leur rénovation est de l'ordre de 1,3 Md€ sur dix ans. Pour l'essentiel, ces ponts se trouvaient situés sur des routes départementales. Je souhaiterais donc savoir si un programme pluriannuel de renforcement de ces ouvrages d'art est envisagé à partir d'un état des lieux, car il s'agit là d'un enjeu de sécurité, pas seulement de sécurité routière, mais de véritable sécurité. La Creuse est-elle concernée par cette problématique globale ou se limite-t-on à faire du cas par cas en fonction des remontées des UTT ?

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous propose de donner la parole à M. MERPILLAT pour vous répondre à ce sujet.

M. MERPILLAT, Directeur du Pôle Aménagement du territoire. – Nous travaillons à partir d'un recensement qui a été fiabilisé.

Le travail s'effectuera quasiment en trois temps. Très prochainement, nous nous intéresserons aux digues. Ce sera le premier temps de travail, car nous avons noté au travers des contrôles réalisés par les services de l'État et la DDT une faiblesse des propriétaires concernant l'entretien qui est exigé.

Puis, nous nous pencherons sur des ouvrages d'art plus conséquents, type pont. Cela s'inscrit dans un travail que nous avons engagé avec Mme la sous-préfète à la relance. Nous travaillerons donc, dans un deuxième temps, à l'identification des ouvrages d'art qui manqueraient et, dans un troisième temps, à la programmation de travaux.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Les agents des centres d'exploitation du sud du département ont réalisé un excellent travail, qui n'est pas terminé. C'est bien la preuve qu'il convenait de conserver ce maillage de proximité, en particulier pour le déneigement.

Je ne me souviens pas de la chronologie exacte, mais je suis surpris que, pour le centre d'exploitation de CROCQ, nous en soyons encore aux études. Je pensais que nous étions allés plus loin et que nous étions plus avancés sur ce dossier.

Mme LA PRESIDENTE. – Non, pas du tout. Comme ce fut le cas pour de nombreux dossiers qui nous ont été transmis, les montants et les enveloppes financières étaient considérables. Les services ont donc remis à l'étude les projets, d'autant que nous n'avions pas les moyens de financer de tels projets d'investissement et que d'autres s'avéraient plus prioritaires, par exemple, ceux de « la Clide » et « la Seiglière » sur le volet routier. Nous avons dû procéder à des priorisations. C'est évident.

Je n'ai plus exactement les chiffres mais un centre d'exploitation pour huit agents et plus de 800 000 € de travaux, je pense que vous n'avez pas beaucoup d'entreprises, même de grosses entreprises du bâtiment et des travaux publics du sud du département, qui mettraient plus de 800 000 € dans un bâtiment qui ne recevrait que huit ou neuf agents. Nous avons donc réexaminé le projet. Nous avons travaillé avec les agents, le chef de centre et la nouvelle cheffe d'UTT – car nous avons aussi une nouvelle cheffe d'UTT dans le sud du département. La dernière information dont je disposais sur ce dossier est que se pose également la question du déplacement de la fameuse ligne EDF. En effet, le Département avait acquis un terrain sur lequel, par manque de chance, on n'avait pas dû voir que passait une ligne EDF avec un poteau en plein milieu. Pour la petite histoire, il était demandé 50 000 € au Département pour déplacer ce poteau.

Vous connaissez tous CROCQ et ses environs. Avec le maire précédent, M. LONGCHAMBON, nous nous sommes attachés à rechercher des bâtiments pouvant convenir et être réhabilités. Nous en avions trouvé, mais ils ne convenaient pas tout à fait aux agents pour diverses raisons. Nous avons donc retravaillé le programme qui a été validé en fin d'année. Le permis a été déposé voilà une quinzaine de jours. Nous avions également réfléchi avec Bertrand LABAR à la possibilité de mutualiser les locaux avec le Centre de secours de CROCQ dans lequel il est aussi nécessaire de réaliser des travaux. Nous avions examiné de nombreuses pistes avec M. LONGCHAMBON. Puis, il semblerait que, finalement, ENGIE déplace le poteau gratuitement. Lorsque vous expliquez aux habitants de CROCQ qu'il en coûte 50 000 € pour déplacer un poteau, même si nous sommes habitués à parler en millions, il est certain que, localement, ce n'est pas le raisonnement que tiennent les administrés et nous avions été interpellés sur le volume financier d'un tel centre.

Mais le centre de CROCQ n'est pas le seul à réhabiliter. Des travaux sont nécessaires dans les quelque vingt-trois centres que compte le Département. Je me suis rendue dernièrement à GENTIOUX... Comme dans les collèges, nous essaierons d'effectuer des travaux partout plutôt que de nous borner à une ou deux opérations.

La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – J'apporterai un complément. J'ai écouté avec attention l'intervention de Jean-Jacques LOZACH, puis la vôtre, madame la Présidente, et celle du Directeur concernant les routes. Je souscris pleinement à l'initiative de travailler sur la question des digues car, dans le canton d'AUBUSSON, nous connaissons aujourd'hui des problématiques majeures sur deux digues. Il s'agit de deux dossiers complexes, extrêmement sensibles à gérer pour nos services qui réalisent un important travail sur le sujet, s'agissant notamment de la gestion avec des particuliers, car les sommes à engager sont relativement élevées. Nous devons toutefois faire avancer du mieux possible ces dossiers qui engendrent de réelles incompréhensions, non seulement de la part des particuliers concernés, mais aussi des habitants qui comprennent difficilement que ces dossiers puissent s'enliser. Certes, ils s'enlisent pour des raisons qui ne sont pas propres au Département, mais je trouve l'idée de dresser un diagnostic et de travailler sur ce dossier des digues essentielle. Sur mon canton, il y en a déjà deux !

Mme LA PRESIDENTE. – En effet, s'agissant de BLESSAC, nous avons pris avec la commune des responsabilités qui n'étaient pas les nôtres mais cela nous a paru opportun au regard de l'urgence et du ralentissement occasionné par la difficulté de circulation. Puis, en fin d'année, nous avons eu la surprise de la digue à SAINT-DOMET.

Il est certain que le changement climatique dont nous parlions tout à l'heure, avec des étés très secs et les effets que ceux-ci peuvent avoir sur les terres et les terrains, est problématique. Cela se note sur des bâtiments qui laissent apparaître des fissures, mais il est certain que cela a un fort impact sur les étangs et les digues. Nous veillons, en proximité, à toutes ces problématiques dès qu'elles nous sont signalées. Philippe BAYOL n'est pas dans la salle, mais je pourrais également citer le cas de SAINT-VAURY.

En fait, rien n'est simple en la matière. Vous aurez compris que si la commune ou le Département étaient propriétaires de l'étang ou de la digue en question, sur laquelle passe une route, nous trouverions des arrangements et le dossier avancerait très rapidement. En l'occurrence, il s'agit de domaines privés avec, souvent, des interventions d'avocats – « ce n'est pas à moi de payer, c'est l'autre qui responsable » – et cela n'en finit pas ! Je comprends que les habitants soient excédés de la lenteur du processus. Il se passe pourtant des choses, mais elles se déroulent parfois dans des tribunaux ou des cabinets d'avocats. Cela coûte cher et c'est bien regrettable !

Je vous remercie d'avoir quasiment tous salué le travail des équipes d'intervention face aux difficultés que nous rencontrons actuellement et que nous avons également rencontrées durant la période de Noël, puisqu'il neigeait fortement le 24 décembre. Nous pouvons déduire

de ce *satisfecit* général que les équipes sont bien dimensionnées pour intervenir en matière de viabilité hivernale. Face au premier épisode neigeux, qui s'est produit effectivement le 24 décembre, nos agents ont répondu présents. Il ne faut pas manquer de le dire et le redire à la population, car on entend parfois des propos pas très sympathiques à l'encontre des agents de la DDE – les gars en orange – mais quand il est besoin d'intervenir, ils sont là !

Hélène FAIVRE aurait pu également vous dire que, dans le cadre des investissements que nous avons réalisés en matériels, *via* les dotations nouvelles faites au Parc, les services disposent désormais de matériels plus modernes, plus faciles à manipuler et à conduire en période de viabilité hivernale, de saleuses et de camions neufs qui fonctionnent bien, dotés de boîtes automatiques et de sièges adaptés. Néanmoins, certains agents nous disent regretter leur petit camion orange car, sur les petites routes départementales qui ressemblent plus à des voies communales d'à peine 3,5 mètres de large, il est vrai que pour déneiger avec les camions actuels, il faudrait quasiment barrer la route car il ne faut surtout pas avoir à croiser un autre véhicule.

La modernisation des équipements de la collectivité pour permettre à nos agents d'être plus performants et de travailler dans les meilleures conditions faisait partie de nos objectifs, comme au SDIS. Nous dresserons peut-être un bilan des matériels que nous avons changés pour nos équipes.

Plus personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose donc d'approuver les propositions pour 2021 qui vous sont faites pour les études et travaux sur la voirie départementale et dans les bâtiments départementaux de la fonction 6, les investissements d'entretien concernant les pylônes qui sont notre propriété ainsi que le plan d'investissement au titre de la téléphonie et du numérique. *(Adopté à l'unanimité.)*

Je vous propose également de donner délégation à la Commission Permanente :

- pour d'éventuelles modifications des programmes routiers compte tenu de l'avancement des études et de l'état des chaussées ;
- et pour arrêter les travaux de grosses réparations et d'entretien à réaliser dans les Unités Territoriales Techniques et les Centres d'Exploitation. *(Adopté à l'unanimité.)*

Enfin, concernant l'assistance technique en matière d'assainissement collectif, je vous propose de maintenir en 2021 le tarif de 0,36 € par habitant pour le calcul de la contribution des communes et des EPCI. *(Adopté à l'unanimité.)*

Fonction 7 – Aménagement et environnement

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Nous présenterons cette fonction à deux voix, avec Nicolas SIMONNET.

En section d'investissement, les dépenses sont inscrites à hauteur de 411 000 € au chapitre 907 et de 178 800 € au chapitre 917. En recettes, nous prévoyons un montant de 222 701 €. En section de fonctionnement, sont prévues des dépenses de 1 215 080 € et les recettes s'élèvent à 323 605 €.

S'agissant de l'environnement, les propositions concernent les actions en matière de déchets ménagers ; la politique en faveur de la qualité des eaux et des milieux aquatiques ; la politique en faveur du patrimoine naturel – actions en faveur du milieu naturel et de l'éducation à l'environnement dans les Espaces naturels sensibles et Natura 2000 ainsi que dans la réserve naturelle de l'Etang des Landes ; la forêt départementale ; les adhésions à divers organismes en lien avec la biodiversité et le contrat de transition écologique. Je vous invite à vous reporter au fascicule pour le détail du budget.

Je précise qu'en ce qui concerne les autorisations de programme pour les milieux aquatiques, nous prévoyons généralement des montants à hauteur de 5 000 €. Nous inscrivons toutefois cette année un montant relativement important de 102 000 € pour les travaux de mise aux normes de l'étang de SAINT-DIZIER – LEYRENNE. Ce dossier, ancien, qui remonte à 2007 ou 2008, a nécessité moult navettes avec les services de l'Etat. Aujourd'hui, la commune de SAINT-DIZIER a engagé la démarche. Tout est bien calibré, mais il s'agit d'un dossier énorme qui sera cofinancé par le Département, la Région, l'Agence de l'eau et la DETR.

S'agissant du CPIE des Pays Creusois, nous repartons sur une convention triennale 2021-2024. A ce stade, il est prévu d'inscrire un montant de 18 000 € mais, dans le cadre de la convention qui a été rediscutée, il vous sera proposé de l'abonder de 3 000 € dans le cadre d'une DM au mois d'avril, afin de porter cette subvention à hauteur de 21 000 €.

Pour ce qui est de l'Etang des Landes, l'Europe participe au titre du FEDER aux travaux de construction d'ouvrages hydrauliques, à hauteur de 137 401 €. Au vu de la pluviométrie que nous connaissons depuis plusieurs semaines, sans ces ouvrages hydrauliques, je pense que nous aurions reçu de nombreux appels téléphoniques.

Voilà pour ce qui est de la partie Environnement.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Nous en venons à la partie consacrée à l'aménagement et au développement rural.

En dépenses d'investissement, pour l'aménagement des salles de loisirs, 29 100 € ; la participation statutaire du Département au Syndicat mixte de la Fôt, 9 700 € ; les aménagements, comme les panneaux de randonnée, la maintenance des véloroutes, la création des boucles locales à vélo, l'actualisation des cartographies des panneaux RIS – relais

informations services – des véloroutes, 40 000 €. Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, s'élèvent à 80 000 € pour l'entretien et balisage des chemins de randonnée d'intérêt départemental ; 10 000 € pour l'accompagnement des collectivités pour entretien et balisage des chemins de petite randonnée ; 35 000 € pour l'étude de positionnement marketing pour la véloroute V87 reliant Montluçon à Montauban ; et 5 000 € pour la fourniture de petits équipements liés aux aménagements sports de nature.

En recettes de fonctionnement, nous prévoyons la participation des quatre autres Départements concernés par la véloroute V87, à hauteur de 24 000 €

Concernant les bâtiments, je vous renvoie à la liste figurant page 98.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous devons donc nous prononcer sur le programme annuel d'investissement 2021 pour les bâtiments, qui concerne l'Etang des Landes. *(Adopté à l'unanimité.)*

Il vous est également proposé de verser une participation statutaire de 9 700 € au Syndicat Mixte de la Fôt – chapitre 917.4, article 204142 –, représentant le montant des échéances d'emprunt du syndicat. *(Adopté à l'unanimité.)*

Fonction 8 – Transports départementaux

Mme LA PRESIDENTE. – La présentation de cette fonction 8 sera très brève puisqu'il s'agit seulement de valider l'inscription budgétaire du montant de 3 967 821 €, telle que prévue dans le cadre de la convention signée avec Région Nouvelle-Aquitaine au moment du transfert de la compétence « transports ».

Souhaitez-vous intervenir sur cette fonction ?...

Pardonnez-moi d'allonger les débats, mais il me semble que, dans les intercommunalités, vous avez été interrogés sur la prise de la compétence « mobilité » par la Région. Pour ceux qui sont maires, je voudrais vous mettre en alerte : souvenez-vous, il y a trois ans, la Région votait un règlement qui modifiait celui appliqué dans le Département de la Creuse. De nouveaux critères étaient fixés. Après une période transitoire de trois ans, il m'a semblé comprendre que ces mesures transitoires étaient obsolètes et que si vous souhaitiez revenir à des mesures plus adaptées à l'opportunité d'avoir un ramassage adapté aux familles qui vivent sur notre territoire, il vous faudrait financer un complément de service.

J'évoque ce point rapidement, mais je considère qu'il s'agit d'une question importante pour un territoire comme le nôtre lorsque l'on parle d'accueil et d'attractivité. Je sais que le maire de ROGNAT était très en colère il y a deux ans parce que l'on faisait faire quasiment un kilomètre à pied dans le noir à une jeune fille de sixième qui devait traverser une

route départementale alors que, précédemment, le bus allait au cœur du village et faisait demi-tour. Je suis certaine que des débats se feront jour.

Je mets aux voix la proposition d'inscription de cette dépense de 3 967 821 €. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Fonction 9 – Développement

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Pour cette fonction, le total des dépenses se monte à 5 881 822 € et celui des recettes à 257 200 €.

Nous commençons par les structures d'animation et de développement. Nous l'avons évoqué tout au long de notre assemblée plénière, nous retrouvons les contrats en direction des communes et des communautés de communes : en dépenses de fonctionnement pour la période 2019-2023, les contrats Boost'Ter représentent un montant de 850 000 €, et les contrats Boost'Comm'Une, de 1,2 M€.

En recettes d'investissement, nous retrouvons le Plan particulier pour la Creuse et les fonds versés par le FNADT, à hauteur de 75 000 €.

Les dépenses de fonctionnement se décomposent en : 43 000 € de contribution statutaire au Syndicat mixte Millevaches en Limousin ; 279 000 € pour le financement de l'ingénierie dans les territoires, nécessaire à la conduite des projets stratégiques ; 500 € pour l'entretien des abords des logements de CHAMBONCHARD ; 6 000 € d'adhésion à des structures porteuses d'ingénierie territoriale ; 240 000 € de solde de l'aide exceptionnelle accordée en 2020 aux comcoms.

En recettes de fonctionnement, nous inscrivons 75 000 € de crédits FNADT, grâce au Plan Particulier pour la Creuse.

J'en viens au volet consacré à l'agriculture.

S'agissant du Laboratoire départemental d'analyses dont la dotation de service public s'élève à 640 000 €, je pense, madame la Présidente, que le rapport doit être annexé ?...

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, nous voterons ce budget par la suite.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Je m'en tiens donc là.

En dépenses d'investissement, nous inscrivons 130 000 € pour les CUMA, 1 000 € pour les opérations de remembrement – il n'y en a quasiment plus – et, en dépenses de fonctionnement, 305 600 € pour le soutien aux exploitations agricoles *via* le Groupement de défense sanitaire, GDS, et les structures professionnelles et associatives relevant de ce secteur.

S'agissant GIP « Traces de pas », nous prévoyons une participation au fonctionnement de 134 810 €.

Enfin, en ce qui concerne le développement touristique, nous inscrivons 11 000 € pour l'adhésion aux structures de promotion du territoire. Il s'agissait, entre autres, de notre participation à la Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris où, théoriquement, nous aurions dû avoir une vitrine durant le mois d'avril. Je ne sais si nous pourrons nous y rendre dans les conditions actuelles. Ce sont également 265 000€ de participation statutaire au Syndicat mixte du Lac de Vassivière ; 14 750 € de soutien aux associations du secteur touristique ; 950 000 € de subvention à Creuse Tourisme ; et 10 000 € pour l'entretien et la maintenance des panneaux RIS.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Il vous est proposé de verser :

- la participation de fonctionnement du GIP Traces de Pas, de 134 810 €. *(Adoptée à l'unanimité.)*
- la participation statutaire de 265 001,93 € au Syndicat mixte le Lac de Vassivière. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Nous avons déjà voté la participation à Creuse Tourisme.

Fonctionnement – services communs non ventilés et chapitres sans réalisation

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous renvoie au détail qui figure en pages 108 et suivantes. Figurent là une partie de nos recettes.

Vous avez pu comparer les compensations aux chiffres que nous avions explicités dans le DOB. Thierry GAILLARD vous les a présentées de façon synthétique.

Elles reprennent : la fiscalité reversée au chapitre 940 ; les autres impôts et taxes au chapitre 941 ; les dotations et participations au chapitre 942 ; les opérations financières, en particulier les intérêts de la dette de 1,55 M€, au chapitre 943 ; les frais de fonctionnement des groupes d'élus, que nous avons votés précédemment, au chapitre 944 ; les transferts entre les sections au chapitre 946, avec la dotation aux amortissements à hauteur de 10,79 M€ ; les dépenses imprévues de fonctionnement de 5 011 758 € au chapitre 952 ; et le fameux virement à la section d'investissement de 14 680 125 € au chapitre 953.

Investissement – opérations non ventilées et chapitres sans réalisation

Mme LA PRESIDENTE. – En investissement, nous retrouvons les dotations et participations au chapitre 922, dont 2, 1 M€ au titre du FCTVA, ainsi que la fameuse DSID part forfaitaire et part sur projets, que nous espérons à hauteur de 3 M€.

S'agissant des dettes et autres opérations financières, au chapitre 923, je relève plus particulièrement le remboursement du capital de la dette pour 11,35 M€. Nous avions également inscrit au moment de l'édition du rapport, avant l'envoi, sans en avoir confirmation, des avances remboursables aux EPCI à hauteur de 600 000 €, que nous vous avions expliquées lors du DOB. Nous n'allons pas modifier l'inscription budgétaire maintenant. En recettes, comme nous vous l'avons précisé à plusieurs reprises, nous inscrivons l'emprunt à hauteur de 11 M€.

Viennent ensuite : les opérations patrimoniales au chapitre 925 ; les transferts entre les sections au chapitre 926, avec des dépenses et des recettes à hauteur équivalentes ; les dépenses imprévues au chapitre 950, à hauteur de 1,5 M€ en investissement ; le virement de 14 680 125 €, de la section de fonctionnement, au chapitre 951, comme nous l'avons précisé précédemment. Enfin, nous inscrivons le produit des cessions d'immobilisations au chapitre 954, avec la vente du bâtiment rue Jules Sandeau à AUBUSSON, pour 24 000 €, d'une maison à CHAMBONCHARD, pour 10 600 € – elle n'était pas en très bon état...

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – C'était la dernière.

Mme LA PRESIDENTE. – ... et la vente du dispensaire d'EVAUX-LES-BAINS au profit de la commune qui nous avait fait une proposition à hauteur de 67 000 €, que nous avons bien évidemment acceptée.

Avez-vous des remarques à formuler sur ces chiffres que je viens de balayer rapidement, mais dont vous aviez pris connaissance ?...

Les inscriptions budgétaires correspondantes seront donc appréciées dans le cadre du vote global du budget 2021 qui aura lieu en fin de séance.

Enfin, je vous propose également d'autoriser l'affectation, avant l'adoption du compte administratif 2020, du résultat anticipé de gestion de la section d'investissement au budget 2021, au compte 001, soit un déficit de 1 573 615,82 €, auquel s'ajouterait la reprise du résultat *n-1*, soit un résultat de clôture de + 616 932,05 €, que nous vous proposons de réaffecter en recettes d'investissement. Le résultat de gestion de la section de fonctionnement de l'année 2020 est estimé à 6 29 989,86 € et, en reprenant le résultat de clôture *n-1* qui s'élève à

22 764 300,95 €, nous aurions donc un résultat de clôture de + 28 984 290,80 € auquel nous intégrons, puisque nous l'avons voté précédemment, le bilan du syndicat mixte d'études à hauteur de 3 345,51 €, pour un résultat de clôture définitif en section de fonctionnement de + 28 987 636,31 €, que nous vous proposons d'affecter en recettes de fonctionnement au budget 2021.

Personne ne souhaite intervenir ?...

Je vous propose donc d'affecter au budget 2021 le résultat anticipé :

- + 616 932,05 € en recettes d'investissement. *(Adopté à l'unanimité.)*
- + 28 987 636,31 € en recettes de fonctionnement. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Il est à noter que, dans d'autres collectivités, le budget a été voté à l'unanimité ! Mais je plaisante.

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES
BUDGET ANNEXE 2021

RAPPORT N° CD2021-02/1/25

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – J'aurais souhaité vous présenter un budget prévisionnel moins contraint pour l'année en cours, plus serein, mais nous avons vécu une année 2020 difficile pour de nombreuses raisons.

Tout d'abord, nous avons connu une baisse d'activité directement liée au contexte sanitaire, de l'ordre de 5 000 €. En effet, lorsque les restaurants et la restauration collective sont fermés, tous les contrôles d'hygiène alimentaire qui ne se font plus représentent des recettes en moins pour le Laboratoire.

Ensuite, il est à noter une baisse des recettes commerciales, de plus de 140 000 €, due au marché non renouvelé par la CDAS de la Haute-Vienne. C'est ainsi, ce sont les règles de jeu du monde du marché.

Enfin – M. BARREAUD est parti, mais il aurait pu vous en parler mieux que moi – nous assistons à un durcissement sérieux des règles COFRAC, ces règles qui nous donnent l'accréditation pour les analyses de santé animale, notamment celles concernant les animaux qui partent à l'exportation, pour l'essentiel les broutards. Ce règlement est devenu draconien.

Ce contexte général fait qu'il faut s'organiser et s'adapter.

En section de fonctionnement, nous poursuivons le renouvellement des équipements analytiques et le maintien de l'immobilier, dont la liste figure dans le rapport. Les frais de personnels s'élèvent à plus de 2 M€ et je vous renvoie au rapport concernant les différentes interventions du Département. La diminution du poste « Produits pharmaceutiques, réactifs » s'explique par le non-renouvellement du marché de la CDAS 87 ; nous achetons donc moins de consommables. Quelques postes de dépenses ont également été revus à la hausse, notamment celui de la formation des personnels. Cela va dans le bon sens ; il est toujours positif de voir que les agents souhaitent se former pour être encore plus compétents sur leur poste.

En recettes, comme je vous le disais précédemment, nous retrouvons un prévisionnel de recettes commerciales, à hauteur de 2 495 000 €, au lieu des 2 637 000 € de l'an dernier. Ce delta tient principalement au fait que nous n'avons pas obtenu le marché de la CDAS 87.

Les plans d'éradication – je parle sur le contrôle du docteur LABAR – répondent aux politiques sanitaires nationales conduites par l'Etat qui demande aux GDS – groupement de développement sanitaire – de chaque département de travailler sur tel ou tel sujet. Il nous revient donc de mettre en œuvre ces politiques. Nous en avons presque terminé avec l'éradication de l'IBR – rhinotrachéite infectieuse bovine. En revanche, nous avons gagné le gros lot avec la BVD, la diarrhée virale bovine. Si vous avez des questions à poser à ce sujet, le docteur vous répondra. Le GDS de la Creuse s'est inscrit dans le plan national d'éradication de cette maladie, ce qui nécessite des fonds puisque nous accompagnons les apiculteurs en prenant en charge une partie du coût de l'analyse qui est tout de même assez élevé.

Pour prendre en compte ces éléments, Mme la Présidente vous proposera d'allouer un montant de 640 000 €, dont 350 000 € de dotation de service public brute et 190 000 € correspondant au montant de l'aide accordée précédemment par le Département au GDS. Nous travaillons, en effet, différemment : auparavant, nous votions tous les ans un montant de l'ordre de 270 000 € au GDS, mais aucune remise n'était consentie sur les tarifs puisque nous versions une aide au GDS ; désormais, nous accordons une remise sur les tarifs et versons un montant moindre au GDS. C'est plus lisible, c'est la pratique généralement répandue et le GDS l'a souhaité ainsi. Enfin, nous inscrivons 100 000 € correspondant à la perte d'activité liée à la crise sanitaire.

Madame la Présidente, nous venons d'apprendre une bonne nouvelle puisque nous avons enfin obtenu la réponse de l'ARS concernant le marché sur les contrôles sanitaires des eaux de consommation et de loisirs. Nous avions candidaté et nous attendions depuis le mois de juillet. Nous avons reçu, cette semaine, la réponse positive de l'ARS. Nous voici accrédités ! C'est rassurant pour le service de microbiologie des eaux, et cela nous donne quelque visibilité en ces temps difficiles.

Nous avons également obtenu le marché des eaux minérales naturelles. Vous me demanderez si l'on met des eaux naturelles en bouteille en Creuse... Pas encore, mais pourquoi pas ? Cela pourrait venir. Pour l'instant, ce marché concerne essentiellement le site thermal d'EVAUX-LES-BAINS qui nous confie ses analyses.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci de ces précisions.

Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose :

- d'affecter, avant l'adoption du compte administratif 2020, le résultat anticipé de la section d'investissement au budget 2021 au compte 001, pour un montant de 180 658,26 € ; *(Adopté à l'unanimité.)*
- de voter le budget annexe 2021 du Laboratoire, annexé, qui prévoit l'inscription d'une dotation de service public à hauteur de 640 000 €. Celle-ci correspond exclusivement aux missions de service public exercées par le Laboratoire. *(Adopté à l'unanimité.)*

CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
BUDGET ANNEXE 2021

RAPPORT N° CD2021-02/1/26

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, Rapporteur. – Il s'agit du premier budget annexe du Centre départemental de l'enfance et de la famille, CDEF. Je ne reviens pas sur ce service qui a maintenant intégré le Conseil départemental et nécessite donc la présentation et l'adoption de ce budget annexe.

Vous le savez, la capacité du CDEF est de trente places : douze pour les enfants de 6 à 13 ans, au sein du service Cassine ; douze pour les enfants de 14 à 18 ans au sein du service Tchada ; six enfin pour les enfants au sein du service dénommé Villado. Les services Cassine et Tchada sont regroupés sous la dénomination « Internat ». Cette précision revêt toute son importance pour la tarification.

Le taux d'encadrement est renforcé pour le service Villado en raison des profils des enfants. Il s'ensuit un prix de journée supérieur à celui de l'Internat.

Le fonctionnement du CDEF est financé *via* un prix de journée pour l'Internat et la Villado. Ce prix fait l'objet d'un arrêté annuel de tarification et il est fait application de la nomenclature comptable M22.

Les trente places sont en priorité réservées aux enfants du département, mais il peut arriver qu'en situation d'urgence, des enfants extérieurs au département de la Creuse soient accueillis. Dans ce cas, une facturation auprès des Départements d'origine des enfants règle la facture correspondante. Les données du BP 2021 ne font pas apparaître de recettes provenant des prix de journée extérieurs, car nous ne disposons pas de prévision en ce sens.

L'activité des trois derniers exercices clos ainsi que l'activité prévisionnelle pour 2021 vous est présentée dans le tableau de la page 137, le taux d'occupation prévisionnel pour 2021 s'établissant à 87,52 %.

Le budget d'investissement prévisionnel 2021 s'établit à 117 653,03 €. Les différentes dépenses figurent en détail dans le rapport.

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre à 2 467 158,92 €, dans une stabilité par rapport à l'année 2020. En dépenses, les dépenses du groupe I, afférentes à l'exploitation courante, se montent à 213 675 € ; celles du groupe II, correspondant aux personnels, à 1 978 444,90 € ; et celles du groupe III, relatives à la structure, à 275 039,02 €. En recettes, outre celles liées au prix de journée, nous prévoyons des remboursements sur rémunérations – assurances du personnel et formations – à hauteur de 9 000 €.

En conclusion de cette présentation, la proposition des prix de journées au 1er janvier 2021 s'établit à 225,64 € pour l'Internat et à 389,82 € pour la Villado.

Je souligne que ce budget est conforme au budget prévisionnel qui avait été validé lors de l'avant-dernier Conseil d'administration, le 14 octobre 2020. La maquette budgétaire reprend les différents articles et les dépenses correspondantes.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Nous retenons donc que la participation du Conseil départemental s'élève à 2 467 158,92 €. Nous parlons là de l'accompagnement d'enfants en difficulté. Au regard des prix de journée, vous voyez bien ce que peut représenter un séjour de dix jours ou d'un mois. Nous engageons donc des moyens importants, plus qu'en mettent certaines familles, pour nous occuper des enfants. C'est de notre devoir.

Il vous est donc proposé d'inscrire, en dépenses et recettes, en fonctionnement, 2 467 158,92 € et, en investissement, 117 653,03 €, les prix de journée au 1er janvier 2021 s'établissant pour l'Internat à 225,64 € et pour Villado à 389,82 €. *(Adopté à l'unanimité.)*

BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES » 2021

RAPPORT N° CD2021-02/1/27

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Ce budget annexe a été créé en décembre 2018 pour permettre à la collectivité de vendre l'énergie des centrales photovoltaïques. Il respecte la nomenclature M4 avec autonomie financière.

Il s'équilibre, en dépenses d'investissement, à 31 892,92 € – dont 5 192 € pour les frais d'études et de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et 24 000 € pour les travaux de création d'une centrale sur la toiture du centre d'exploitation de ROYERE-DE-VASSIVIERE, projet qui n'a pas vu le jour en 2020 en raison du contexte sanitaire – et, en fonctionnement, à 19 246,02 €.

En investissement, les principales recettes proviendront du résultat de l'exercice *n-1* et du virement de la section de fonctionnement, correspondant principalement aux frais de maintenance des installations, à la Taxe d'utilisation des réseaux publics d'électricité, TURPE, à la dotation aux amortissements. En fonctionnement, les recettes proviendront de la vente électricité de la première centrale installée sur la toiture de la grange de l'Étang des Landes et au résultat de l'exercice *n-1*.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je profite de ce rapport pour vous poser la question de savoir si vous avez répondu au président du SDEC qui vous proposait de reverser au SDEC une partie de la recette de la taxe sur la consommation électrique-?

Mme LA PRESIDENTE. – Cette question m'interpelle : le SDEC est-il en difficulté financière ?...

Je vous rassure. Nous avons échangé sur plusieurs sujets lors d'une rencontre avec le président, les vice-présidents et des élus du SDEC. Puisque nous parlons des énergies renouvelables et du programme des énergies renouvelables, j'ai confié les résultats d'une étude réalisée sur le potentiel des bâtiments du Conseil départemental dans l'hypothèse où des dispositifs photovoltaïques seraient installés afin de déterminer si notre intervention au sein de la SEM Elina, qui a été mise en place avec la Haute-Vienne, présentait un intérêt.

Plutôt que d'avoir un budget « énergies renouvelables », nous serions également intéressés à avoir le SDEC comme délégataire. Nous avions déjà travaillé dans le cadre de la cession de CEE C2E, il y a quelque temps.

Outre ce premier sujet qui nous intéresse, nous avons tenu récemment ici une réunion avec les intercommunalités et la région autour de la plateforme de rénovation énergétique sur laquelle nous avons envie de travailler ensemble, SDEC, EPCI et Creuse Habitat. Ce serait une sorte de guichet unique pour conseiller, informer, voire, pour aller plus loin et accompagner les projets des habitants de ce département.

Le troisième sujet est celui de la téléphonie mobile et, comme vous le savez, dans le cadre du new deal, d'un grand plan de déploiement et d'installation de trente-deux pylônes dans le département de la Creuse. Avec DORSAL, nous nous attachons à ce que ces pylônes soient fibrés, pour être en 4G. Le président du SDEC m'interrogeait sur le reste à charge porté par le

SDEC pour amener l'électricité au pied de ces pylônes, considérant qu'il y aurait un intérêt à co-intervenir. Il m'a semblé très intéressant, en effet, que nous accompagnions le déploiement de ces pylônes.

Tels sont les trois sujets sur lesquels nous travaillons ensemble, mais il en est d'autres évidemment, sur lesquels nous devons nous rencontrer très prochainement.

Je ne sais ce que vous en pensez, chers collègues, mais il me semblerait plus pertinent de passer des conventions d'intervention communes sur des sujets qui sont aujourd'hui portés par le SDEC. Nous n'y sommes pas obligés mais cela me semble avoir du sens et présenter un certain intérêt.

Le Département n'étant pas membre du SDEC, aucun élu ne représente le Conseil départemental parce que c'est un syndicat mixte fermé. Je n'ai donc aucune vision des finances du syndicat départemental. Aussi, monsieur LEGER, lorsque je vous réponds que le Département aurait trop d'argent et qu'il faudrait qu'il en verse au SDEC qui n'en aurait pas suffisamment, c'est sous forme de boutade, de taquinerie ; mais je n'ai jamais entendu dire jusqu'à présent que le SDEC était en difficulté financière. Nous n'allons donc pas donner de l'argent pour que ce soit thésaurisé, mais si ce sont des objectifs communs et partagés, j'y suis tout à fait favorable. Nous en reparlerons en séance plénière. *(M. LEGER acquiesce.)*

Le débat reste ouvert : pensez-vous que nous avons trop de recettes et que nous pouvons les affecter à des tiers ? Vous nous avez souvent dit que nous ne faisions pas assez d'investissements. Je veux bien, mais nous avons déjà 20 M€ pour nous et 8 M€ pour des tiers. Finalement, sur presque 30 M€, nous partageons un tiers avec d'autres plutôt que de faire nos propres investissements. Vous l'avez souvent souligné. Nous pourrions affecter 8 M€ supplémentaires sur les collèges, les routes ou autres. Il me semble qu'être en soutien de nos partenaires est un choix que nous assumons tous, mais le débat est ouvert.

Qu'en pensez-vous, monsieur LEGER ?...

M. LEGER. – Je suis lent. Laissez-moi le temps d'y réfléchir.

Mme LA PRESIDENTE. – Plus personne ne souhaite intervenir ?...

Je vous propose d'affecter, avant l'adoption du compte administratif 2020 :

- le résultat anticipé de la section d'investissement au budget 2021, au compte 001, pour un montant de 14 856,90 € ; *(Adopté à l'unanimité.)*
- le résultat anticipé de la section de fonctionnement au budget 2021, au compte 002, pour un montant de 17 246,02 € ; *(Adopté à l'unanimité.)*
- d'adopter le budget annexe 2021 « Énergies Renouvelables », à hauteur de 31 892,92 €, en dépenses et recettes d'investissement et 19 246,02 € en

dépenses et recettes de fonctionnement, tel qu'annexé dans le rapport. *(Adopté à l'unanimité.)*

AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT

RAPPORT N° CD2021-02/1/28

Mme LA PRESIDENTE. – Je pense que vous avez étudié avec attention les crédits de paiement proposés pour l'année 2021. Souhaitez-vous vous exprimer à ce sujet ?...

Il vous est proposé de voter ces autorisations de programme et crédits de paiement. *(Adopté à la majorité – 16 voix pour, 14 abstentions.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous allons déroger à l'ordre de présentation des rapports puisque, avant de voter le budget, je vais vous proposer de voter le taux de répartition de la part départementale de la taxe d'aménagement entre la politique des espaces naturels sensibles et le CAUE.

TAUX DE REPARTITION DE LA PART DEPARTEMENTALE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT ENTRE LA POLITIQUE DE PROTECTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) ET LES CONSEILS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)

RAPPORT N°CD2021-02/1/30

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – La taxe d'aménagement a été instituée à compter de mars 2012 au taux de 2,5 %. Depuis 2017, nous répartissons cette taxe entre la politique de protection des espaces naturels sensibles et le CAUE – Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

De mémoire, depuis plusieurs années, la part versée au CAUE s'élevait à 125 000 €. Il vous est proposé de l'augmenter de 45 000 €, soit 170 000 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer sur cette proposition ?...

Je vous propose donc de l'adopter telle qu'elle vous a été présentée. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons donc au vote du budget 2021.

VOTE DU BUDGET 2021

RAPPORT N° CD2021-02/1/29

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur LEGER, vous souhaitez prendre la parole ?...

M. LEGER. – Oui, parce que, finalement, nous avons peu eu l'occasion de nous exprimer sur le budget.

Ce Budget primitif diffère assez peu de la maquette budgétaire que vous nous aviez présentée lors du débat d'orientations budgétaires. La grande différence tient au montant de l'emprunt, que vous aviez prévu à hauteur de 12,5 M€ et qui a été ramené à 11 M€. Nous considérons ce choix plus prudent au vu – et nous l'avions déjà dit lors des débats d'orientations budgétaires des années précédentes – de l'endettement de la collectivité, dont l'encours dépasse les 100 M€, soit une hausse de 25 % en dix ans et une dette par habitant très élevée puisqu'elle atteint aujourd'hui 850 € par habitant ; en réalité, cette dernière est sans doute supérieure compte tenu de la perte d'habitants que j'évoquais ce matin.

C'est ainsi qu'en matière de dette par habitant, notre Département se situe parmi les plus mauvais de la même strate démographique, à savoir ceux de moins 250 000 habitants, et si le taux d'épargne brut qui nous a été présenté sur un *slide*, une diapositive, s'est amélioré, il nous place malgré tout à l'avant-dernier rang de cette même catégorie de départements que je viens de citer.

En investissement, vous affichez cette année 44,6 M€ auxquels il convient d'ôter les 11 M€ d'emprunt. Sur les 33 M€ restants, nous verrons bien quels investissements seront réellement consommés et financés. On se souvient du taux de consommation très bas constaté lors du dernier compte administratif, de 2019. Nous verrons ce qu'il en sera de celui de 2020. Quoi qu'il en soit, nous ne nous laisserons berner par une logique qui ne serait qu'une logique d'affichage.

Pour rappel, en 2019, sur 41,8 M€ inscrits au Budget primitif en investissement, seulement 32,8 M€ avaient été consommés. Ce delta extrêmement important vient alimenter mon propos, à savoir qu'il y a ce que l'on vote en affichage et ce que l'on consomme, que l'on dépense réellement. Ce sont des chiffres que tout le monde peut vérifier, même si, ce matin, nous n'étions pas tout à fait d'accord avec Mme BUNLON sur le montant total des investissements réalisés au cours des cinq dernières années et au cours des cinq années précédentes. Pour moi aussi, madame BUNLON, un plus un font bien deux. Je connais bien

également moins un, moins deux, voire moins trois, compte tenu de mon passé de Président de Creuse Grand Sud. Je pense que nous avions simplement une année d'annuité budgétaire de différence et que vos chiffres et les miens sont, de toute façon, exacts.

Une précision, presque un détail : nous avons noté une baisse de 150 000 € en subvention d'équipement pour l'assainissement. Cela peut paraître surprenant compte tenu des chantiers qui nous attendent. Je pense notamment à celui de Vassivière que j'avais déjà évoqué lors de la dernière séance plénière, qui s'ouvrira à l'automne 2021. Mais sans doute le financement n'est-il pas encore demandé auprès du Département.

Une fois ôté l'emprunt et prise en compte la sous-consommation habituelle de votre budget d'investissement, en réalité, on se retrouve peu ou prou à la hauteur de 20 M€ d'investissement, soit 10 % du budget ; des chiffres qui, finalement, n'ont rien d'exceptionnel.

Quant au fonctionnement, nous n'avions fait que l'évoquer lors de la dernière séance, mais je vais tout vous dire. Lors du débat d'orientations budgétaires, il me semble que M. FOULON m'avait interrogé sur nos points de désaccord qu'il avait ainsi résumés : « Si j'ai bien compris, ce qui ne vous convient pas, c'est le montant de l'emprunt » ; vous l'avez baissé. Puis, il avait ajouté : « Ce qui ne vous convient pas également, ce sont les prévisions pour les dépenses de RSA. » Nous en avons débattu aujourd'hui et, à mon avis, ce budget sera insuffisant pour répondre à la crise sociale qui nous attend. Je pensais, non pas pour nous piéger mais parce que vous écoutez ce que nous disons, que vous augmenteriez la part des dépenses sociales attendues au titre du RSA, voire au-delà du RSA, à une sorte de plan de soutien social auquel j'avais fait allusion. De ce point de vue, c'est la grande déception !

Très sincèrement, je ne comprends pas, quand on a la compétence sociale, quand le cœur de métier d'un Conseil départemental est le social, comment on peut être absent à ce point de la crise sociale qui pointe son nez et laisse déjà sur le bas-côté les personnes fragiles et, en particulier, des jeunes, alors qu'une collectivité qui n'a pas la compétence sociale se retrouve à faire du social en raison de cette crise – je parle, bien évidemment, de la Région qui a lancé un plan de soutien à la jeunesse, qui a été présenté et voté voilà trois semaines, en direction notamment des étudiants. Nous avons tous dans nos familles des étudiants, et nous voyons à quel point la situation est compliquée pour eux, psychologiquement parce qu'ils ne vivent pas leur vie d'étudiants, et financièrement au point que cela nécessite de mettre en place des repas à un euro, etc. Il y a une réalité de misère sociale, et tout particulièrement chez nous, en Creuse, où l'on sait bien que règne déjà une forte pauvreté. Je n'arrive donc pas à comprendre la raison pour laquelle nous ne sommes pas à ce rendez-vous de l'aide sociale et du soutien social.

Bien sûr, il faut faire de la prévention ! Bien sûr, quand on s'occupe d'insertion, il faut aider les gens à s'en sortir et à devenir plus responsables ! Mais aujourd'hui, nous sommes face à l'urgence : des personnes se demandent comment elles vont manger, dont des jeunes qui n'étaient pas habitués à se poser de telles questions.

D'autres Départements l'ont fait. Cela ne coûte pas nécessairement 1 M€. L'Aude, que j'avais déjà cité lors de la dernière réunion, a mis en place un plan de soutien d'urgence aux personnes en difficulté, un plan d'aide attribuant un chèque aux lycéens et aux étudiants

boursiers, de la même façon que la Région a mis en place un panier ! C'est peu, mais c'est beaucoup quand on se trouve en grande difficulté.

Je l'ai déjà dit ce matin, mais je ne comprends comment nous pouvons empiéter sur des compétences qui ne sont pas les nôtres et ne pas être au rendez-vous des compétences qui nous sont propres. Nous aurons du mal, demain, à défendre les Conseils départementaux, dont je vous rappelle qu'ils étaient menacés, et je n'ai pas oublié par qui, il y a maintenant sept ans ! Comment ferons-nous pour justifier leur existence s'ils ne sont pas à la hauteur de l'enjeu social ?

Ce budget me semble déconnecté de la réalité que nous vivons. On ne peut pas faire comme si la Covid n'était pas là. On ne peut pas faire comme si le contexte n'était pas extrêmement tendu et grave pour nos populations, notamment pour les jeunes. Très sincèrement, je ne comprends pas. J'étais persuadé que vous nous proposeriez une aide spécifique liée à la Covid, qui ne se bornerait pas à des achats de masques. Je m'en tiendrai là en raison de l'heure avancée, mais je ne trouve pas plus que le Conseil départemental soit au rendez-vous du plan de relance. J'ai vraiment l'impression que nous sommes déconnectés du contexte très particulier et grave que nous connaissons tous, alors que nous n'en sommes qu'au début.

Mme LA PRESIDENTE. – Rappelez-vous, monsieur LEGER, vous étiez bien là, le 18 décembre, en séance plénière.

M. LEGER. – Oui, j'étais là !

Mme LA PRESIDENTE. – C'était il y a un mois et demi à peine. Je ne comprends pas votre intervention, car nous avons voté plus de 630 000 € d'intervention pour un plan de soutien spécifique aux publics les plus en difficulté pour l'année 2021. Je vous le rappelle, car vous avez sans doute perdu vos notes. Vous ne vous en souvenez plus ?...

M. LEGER. – J'ai une très bonne mémoire !

Mme LA PRESIDENTE. – N'avez-vous pas voté ce plan de 630 000 € ? Voulez-vous que nous le vérifiions ? Avez-vous entendu ou écouté avec attention lorsque j'ai expliqué, ce matin, que nous avions lancé notre propre plan de relance sans avoir imaginé que cela s'appellerait un plan de relance : 1,4 M€ de soutien à l'investissement local l'an dernier, à partir de juin ; nous savons tous que ce sont des emplois pour les entreprises du bâtiment et des travaux publics, grâce à la rénovation, aux fenêtres remplacées dans les collèges, à des travaux effectués à FELLETIN, me semble-t-il, ainsi que des travaux réalisés également sur les routes. Nous avons pu constater l'intérêt des maires lorsqu'étaient prévus des programmes de traverse. Ces travaux se sont faits malgré les situations dramatiques dans les bourgs. Pour les entreprises, nous avons

répondu présents pour qu'elles puissent réaliser ces travaux plus rapidement en 2020, et nous vous annonçons aujourd'hui – MM. GAILLARD et FOULON l'ont rappelé – 1,5 M€ de travaux supplémentaires.

Souvenez-vous également, lorsque nous examinions le compte administratif, je vous avais fait remarquer que des crédits inscrits sur le compte investissement n'étaient pas consommés. Rappelez-vous le montant des non-réalisations sur les équipements non départementaux. Pour Boost'Comm'Une, nous proposions 1 M€ de crédits en 2020. Combien sont consommés ? 200 000 ou 300 000 € !

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – 300 000 €.

Mme LA PRESIDENTE. – De même, combien avons-nous prévu pour les intercommunalités ? Elles m'appellent aujourd'hui pour savoir par quel biais elles vont pouvoir consommer les crédits que nous leur proposons. Ce sont des crédits d'équipements non départementaux que l'on retrouve non consommés au compte administratif.

Nous venons vraiment en soutien. Nous avons consenti l'an dernier des efforts importants, pour ne pas dire énormes. Vous le savez très bien. Nous recommençons cette année, et vous nous dites que nous n'en faisons pas suffisamment ! Alors, arrêtons de mettre à disposition des communes et des intercommunalités des crédits d'investissement et reprenons 5 M€ pour éviter de les affecter à ceux qui ne les consomment pas pour les inscrire sur nos propres projets. Entre les services des routes et des bâtiments, nous trouverons les moyens de les consommer.

Mais c'est un choix. Nous nous sommes tous accordés pour soutenir les communes et les intercommunalités qui sont en grande difficulté actuellement. Nous verrons ce qu'il en sera au compte administratif 2020, et je vous dirai alors ce qui a été consommé ou pas.

M. LEGER. – Nous y serons très attentifs.

Mme LA PRESIDENTE. – Au fond, nous nous entendons, ce soir. Vous me dites que nous vous avons écoutés en baissant l'emprunt. Vous nous avez encore dit aujourd'hui qu'il ne fallait pas baisser les investissements, voire qu'il fallait les augmenter. Le raisonnement n'est pas si simple. Mathématiquement, il n'y a pas de miracle : si l'on baisse l'emprunt tout en voulant maintenir, voire augmenter les investissements, il faut trouver des recettes ailleurs. C'est ainsi que cela fonctionne, au Département comme dans les communes, qu'elles soient petites ou grandes, et dans les intercommunalités.

Quelles sont ces recettes ? Vous en avez la démonstration aujourd'hui : elles proviennent de l'autofinancement tiré de l'excédent cumulé que vous pouvez virer à la section

d'investissement. Tout élu, même de nos plus petites communes, sait comment cela fonctionne. Sans vouloir faire ma donneuse de leçons ce soir, pour dégager de l'autofinancement, on diminue ses dépenses, surtout quand les recettes n'augmentent pas en fonctionnement. Or vous nous dites qu'il faut faire des investissements, baisser l'emprunt et que nous n'avons pas fait suffisamment de dépenses en fonctionnement, sur le social et en RH. Donc, en fait, votre discours est balayé d'un revers de main, car il n'est pas cohérent. Je le dis clairement. Mais vous le savez également pour avoir été maire, élu dans une commune et une intercommunalité.

Arrêtons de raconter tout et n'importe quoi ! En matière de finances et de budget, dans les collectivités locales, on ne joue pas avec les chiffres. On les pose sur la table, on les analyse sereinement et l'on fait de la prospective. Si l'on veut maintenir un niveau d'investissement important, il faut soit emprunter plus, soit trouver de l'autofinancement. Je suis sûre qu'aucun élu présent autour de la table ne le contestera.

Merci donc de relever que nous maintenons les investissements tout en baissant l'emprunt ! C'est l'exemple même de ce que nous souhaitions pouvoir faire en dégageant une plus grande capacité d'autofinancement. Nous l'avons dit et je pense qu'après six ans, les résultats sont là, contrairement à ce qui se passe dans de nombreuses collectivités du département. Nous avons eu le courage de mettre en place en 2016 les actions qu'il fallait. Je me souviens, nous avons été extrêmement contestés. Mais j'ai ce soir une pensée pour Gérard GAUDIN qui nous a aidés à faire les bons choix. Ces bons choix se traduisent aujourd'hui par un virement de 14 M€ de la section de fonctionnement à la section d'investissement, qui nous permet de maintenir les investissements et d'abaisser l'emprunt !

Une autre analyse, peut-être ? Une autre proposition ? Je vous en prie, monsieur LEGER, vous avez la parole.

M. LEGER. – Vous faites le procès de l'incohérence de mes propos. Pour moi, ce qui n'est pas cohérent, c'est d'afficher 44 M€ d'investissement quand on sait que l'on en consommera au mieux 70 %. Ce qui n'est pas cohérent, c'est de dire que ce manque d'investissement serait uniquement lié à la sous-consommation des crédits d'investissement alloués aux collectivités locales parce qu'elles ont des difficultés. Ce qui n'est pas cohérent, c'est d'afficher 1 M€ ou 1,2 M€ au titre de Boost'Comm'Une quand on sait très bien qu'en raison de leurs difficultés, les communes ne pourront en consommer qu'une petite partie – 370 000 €, de mémoire. Ce qui n'est pas cohérent, c'est de ne pas voter le compte administratif en même temps que le budget prévisionnel, ce qui permet – mais il est vrai que le Département n'est pas la seule collectivité dans ce cas – d'éviter le mirage des écrans de fumée de l'affichage pour voir, en réalité, la différence entre les crédits inscrits et les crédits réellement consommés.

J'assume mes incohérences. J'ai eu l'impression ce soir de recevoir des leçons de comptabilité. J'ai fait face à une situation financière proportionnellement bien plus grave que celle que vous avez eue à gérer de 2015 à 2021. J'ai récupéré un EPCI avec un déficit qui représentait près de 41 % du budget de fonctionnement. Il s'agissait de Creuse Grand Sud, vous l'aurez compris. Je l'ai laissé à environ 1 M€. Il me semble donc que je sais faire face à des

difficultés budgétaires. Il me semble également que je sais qu'un plus un égalent deux. Je n'ai rien à prouver en la matière !

Mme LA PRESIDENTE. – Quelles propositions souhaitez-vous faire ce soir pour augmenter le montant des investissements, puisque tel est votre souhait ?...

M. LEGER. – Je ne parle pas d'augmenter le montant des investissements, mais de la sous-consommation que l'on ne manquera pas de constater au terme de l'année budgétaire.

Quant au fonctionnement, oui, nous sommes favorables à un plan de soutien aux publics les plus en difficulté et, en particulier, aux jeunes. Tous les jours, nous voyons des reportages sur ces jeunes et ces étudiants qui souffrent. Effectivement, nous n'avons d'argent, mais nous pouvons le prendre ailleurs. Nous l'avions déjà dit lors du débat d'orientations budgétaires – c'est la raison pour laquelle je ne voulais pas y revenir : pour notre part, nous n'aurions pas fait appel à tant de cabinets privés. Je l'ai dit ce matin, nous n'aurions pas tant recruté sur le budget de la communication. Nous n'aurions pas dépensé 139 tablettes à 1 200 € pour les assistants familiaux. Nous n'aurions pas fait passer...

M. FOULON. – Mais que proposez-vous ce soir ?...

M. LEGER. – ... le budget de téléphonie mobile du Cabinet de 6 000 € à 32 000 € en cinq ans.

Nous aurions trouvé de l'argent. Certes, nous n'aurions pas trouvé 1 M€, mais peut-être 100 000 € ou 200 000 € pour aider les collégiens et les étudiants boursiers.

Mme LA PRESIDENTE. – Puisque vous parlez des dépenses de Cabinet, ce n'est pas moi qui aborde le sujet. Le Cabinet du précédent Conseil départemental, ou plus exactement Conseil général, avait un budget de plus de 300 000 € – 345 000 €, me semble-t-il. Je n'ai pas les chiffres exacts ici, mais nous les connaissons puisqu'ils sont publics ; ils sont, en effet, présentés tous les ans.

En 2016, face à la situation difficile, j'ai demandé que soient reversés au budget général 100 000 € pris sur le budget alloué au Cabinet. Du budget restant, nous avons à peine dépensé 89 000 €. Si quelqu'un souhaite aborder le sujet des dépenses du Cabinet, je me verrai obligée de comparer ce qui est comparable, à savoir la façon dont nous avons fonctionné et ce que nous avons dépensé. Le budget de communication, comme nous vous l'avons expliqué précédemment, a été extrêmement réduit. J'entends ce que vous dites mais, vous avez raison, les chiffres se retrouvent dans le compte administratif, même si je ne mets pas cela en avant tous les quatre matins !

Je pourrais également parler des postes non pourvus au Cabinet ou, comme le disait Mélanie HEURTEAU, de la communication. Je me souviens également de la petite enveloppe laissée à la discrétion du Président du Conseil général – mais cela se pratiquait au sein de nombreux Départements – pour venir en soutien et accorder des aides qui n'entraient pas dans les règlements, enveloppe que j'ai immédiatement réaffectée au Pôle Cohésion sociale. S'il faut vraiment aller rechercher, pourquoi pas ? Je pourrais également vous parler de la présidente qui a roulé en petit Captur et en vieille Laguna pendant longtemps alors que, dans d'autres Départements où l'on se plaignait de vivre des difficultés, on était loin de vivre ce que nous avons vécu. Je puis vous assurer, monsieur LEGER, qu'à titre personnel, nous avons été extrêmement vigilants et, si quelqu'un souhaite en parler, les chiffres le démontreront.

Quoi qu'il en soit, nous maintenons 44,7 M€ d'investissement. Ce n'est pas la peine d'en prévoir plus. Vous nous dites qu'il faudra déjà veiller à leur pleine consommation ainsi qu'à la consommation de nos propres investissements et qu'il ne servirait à rien d'en prévoir plus puisque les communes et les intercommunalités ne pourront pas les mobiliser. Peut-être faut-il revoir les contrats et les fonds qui leur sont proposés. Le FDAEC se montait à 1 M€, Boost'Comm'Une à 1,2 M€. Je ne vous comprends pas. Vous affirmez qu'il s'agit d'affichage, que nous saurions par avance que les communes et les EPCI ne pourraient pas consommer ces crédits ! Mais si nous inscrivions 1,2 M€ de crédits de paiement au titre de Boost'Comm'une, c'est que nous avons anticipé le fait que les crédits consommés en 2020 nécessiteraient des crédits de paiement supplémentaires pour accompagner les communes dans leurs investissements.

Mes chers collègues, chers Vice-présidents, je me tourne vers vous. Vous avez beaucoup travaillé tout au long de ces dernières années, et tout particulièrement cette année. Vous pouvez être satisfaits de ce virement de 14 M€ ; il nous permet d'accroître les investissements et de baisser l'emprunt. Je le répète, je ne comprends pas quelles pourraient être les autres recettes miracle. Qu'elles soient en difficulté ou en bonne santé, toutes les collectivités se gèrent de la même façon. Le reste n'est que discours politique.

La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – A vous écouter, on a l'impression d'être dans le jeu télévisé *Qui veut gagner des millions,* avec un Jean-Pierre FOUCAULT qui voudrait faire croire aux Creusois que nous disposons d'une manne financière à distribuer et qu'il faut absolument dépenser ce que nous avons mis des années et des années à mettre de côté pour les jours plus difficiles. Vous le savez, pour les Creusois que nous sommes et pour moi qui viens d'une famille d'agriculteurs, on dit souvent qu'il est plus facile de dépenser que de gagner l'argent. Le dépenser est toujours facile, le gagner bien moins, et l'économiser pour se constituer un fond de trésorerie n'a rien d'indécent.

Le budget que vous propose aujourd'hui Mme la Présidente n'est pas indécent. Pour une collectivité de la taille d'un Département, il est tout à fait raisonnable de travailler ainsi. A mon avis, vous avez une vision faussée des communes lorsque vous dites que le contrat

Boost'Comm'Une a été très peu consommé parce qu'elles n'arrivaient pas à y recourir. Lorsque l'on examine les demandes de subventions, les projets et les dépenses, on constate que ce sont les communes qui portent le plus de projets. Les communes ne sont pas asphyxiées et l'échelon communal n'est pas le plus fragilisé aujourd'hui, on le sait bien !

Mme LA PRESIDENTE. – En tout cas, ce n'est pas le cas des petites communes qui représentent la grande majorité des communes en Creuse !

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – En effet, la Creuse compte de nombreuses communes de moins de 500 habitants dont la trésorerie est saine. Elles sont gérées en « bon père de famille », comme l'on dit, et elles investissent sur la DETR.

Mon inquiétude porte davantage sur les communautés de communes et sur l'échelon départemental qui a été bien malmené ces dernières années. Il a fallu être fin stratège pour parvenir, en six ans, grâce aux investissements que nous avons portés et à tout ce que nous avons pu déployer, à changer profondément l'image de notre département. Cela n'a pas de prix, l'image de la Creuse en 2021 n'est pas celle du département en 2015. De nombreux changements sont intervenus. Eh oui, monsieur LOZACH ! Je le pense profondément, et ne suis pas le seul à le penser. Les Creusois le pensent également. La situation a bien évolué.

Il est vrai qu'à une époque, les Départements avaient la tête sur le billot. Ils ont su se réinventer au travers de politiques plus offensives et plus attractives pour accompagner les territoires, les institutions départementales et les acteurs du monde associatif, sans oublier les entreprises car, même si nous n'en avons pas la compétence, nous trouvons toujours les moyens de les accompagner. Un éventail d'actions a été déployé en ce sens.

Le contexte est ce qu'il est, mais ne dramatisez pas plus qu'il ne faut. Le contexte est certes très difficile, mais tout le monde consent un effort considérable. Au travers de l'Etat, de la Région, du Département, des communautés de communes et des communes, une véritable solidarité s'exprime aujourd'hui. Cela ne cache pas les difficultés, celles de la jeunesse, mais il ne faut pas oublier celles de la vieillesse. Tout le monde souffre, les actifs également ; ce n'est pas non plus le Pérou pour ceux qui sont en télétravail. La problématique est générale. Donc, ne stigmatisons pas, regardons devant nous, et en avant !

Mme LA PRESIDENTE. – Il me semble, monsieur MORANÇAIS, que nous n'avons pas effectué trop de dépenses pour les assistants familiaux et les travailleurs médicosociaux en les dotant d'outils informatiques de qualité ?...

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Effectivement, c'était une demande de leur part, car il existait des points de blocage, notamment pour le paiement de leurs frais. Je pense qu'en nous engageant dans cette

démarche, nous avons facilité leur tâche. Je suis très surpris de la remarque de M. LEGER à ce sujet.

Mme LA PRESIDENTE. – Je l'avoue, nous ne sommes pas des experts en matériel informatique. Nous avons évidemment suivi les conseils du directeur des services informatiques et, vous avez raison, je me suis moi-même interrogée. Il nous a incités à choisir du matériel de qualité plutôt que de petites tablettes qui ne leur auraient pas permis de se connecter à l'intranet du Département puisque, comme l'expliquait Patrice MORANÇAIS, il s'agissait également pour eux d'être en communication pour se faire rembourser un certain nombre de frais. A cet égard, la question de la sécurisation des données a également été importante.

Nous avons fait confiance aux cadres de la collectivité et lorsque, au regard des commandes politiques que nous leur passons, ils nous recommandent tel ou tel matériel, nous suivons leurs orientations si nous disposons du budget pour le faire.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – N'oublions pas que de très nombreux assistants familiaux devaient se déplacer chaque mois dans une UTAS pour faire leurs déclarations informatiques de remboursement de frais. Cet équipement en tablettes répond à leur demande. Je n'ai d'ailleurs pas eu de retour négatif de leur part ; il a représenté une avancée par rapport à leurs revendications.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je comprends que, dans le contexte, on veuille caricaturer notre pensée.

Je reviens toutefois sur les communes. Je ne laisserai pas dire, comme vous venez de le faire, qu'il suffit de déprogrammer l'aide Boost'Comm'Une. Ce matin, j'évoquais le FDAEC. Certes, le FDAEC est daté, c'est une vieille lutte. Il est évident que la situation a changé. Bien sûr, il ne s'agit pas de remettre au goût du jour le FDAEC, mais il présentait pour le moins un intérêt : nous étions sûrs qu'une somme inscrite à hauteur de 1,2 M€ par le Conseil départemental serait dépensée. Les communes recevaient pratiquement systématiquement cette somme, *(M. GAILLARD proteste.)* qui était souvent consacrée à des travaux routiers communaux. On en pense ce que l'on veut, mais les sommes étaient consommées, pas toujours l'année *n+1*, parfois sur l'année *n+2*, mais, en tout cas, le taux de consommation était bon.

Je ne laisserai pas dire davantage que nous voulons dépenser plus. Pas du tout ! C'est nous qui, au contraire, vous avons mis en garde depuis deux ans sur le taux d'endettement. *(Protestations et sourires amusés de la majorité.)*

Quant au soutien aux jeunes en difficulté, on ne me fera pas croire que, sur un budget de fonctionnement de 208 M€, il n'était pas possible de trouver quelques centaines de milliers d'euros pour aider ces jeunes en difficulté.

Mme LA PRESIDENTE. – Ce sont des délibérations qui ont lieu en Commission Permanente. Vous étiez présent et avez été consulté. Sur le FDAEC, nous avons dû aller au-delà du règlement qui était celui de la déchéance quadriennale. Cela signifie que nous avons encore des reliquats à financer du dernier FDAEC datant d'il y a cinq ans. Donc, ce que vous dites n'est pas vrai. Le FDAEC représentait une enveloppe d'à peu près 1 M€ qui, elle non plus, n'était pas consommée au cours de l'année *n*, en raison de retards.

A mon avis, la question n'est pas vraiment là. Vous avez raison et je vous remercie de le préciser : nous avons voulu adopter un règlement plus souple et des crédits fléchés différemment. Les petites communes voient le potentiel fiscal intégré. Jusque-là, chaque conseiller général avait sa méthode de répartition et il n'existait aucune équité sur le territoire. Un règlement vous a été proposé – qui fonctionnera, je n'ai aucune inquiétude à ce sujet, et qui s'inscrit dans le cadre de la souplesse que nous avons souhaitée : 3 M€ sur trois ans en autorisations de programme, avec des crédits de paiement à hauteur des dossiers qui remontent, soit 1,2 M€ pour cette année.

Pour autant, nous n'avons pas poussé les communes à déposer, déposer et déposer des projets. Nous les avons accompagnées. Elles ont fait appel à des chargés de mission pour voir si leurs projets répondaient aux critères, si nous pouvions les aider à les définir, si des études étaient nécessaires, etc. Encore une fois, il ne s'agit pas de mettre une somme pour dire que nous mettons une somme mais d'accompagner le processus de cofinancement des projets et de mettre à disposition des communes une ingénierie de projet. Cela a d'ailleurs l'air de bien fonctionner.

La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – L'installation des conseils se fera en août, avec le report des élections.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Dans mon canton, le dispositif Boost'Comm'Une a été bien ressenti et apprécié par l'ensemble des élus, notamment ceux des plus petites communes. Ces crédits seront consommés et généreront de l'activité. Ils permettront de boucler des plans de financement. Sur trois ans, ils permettent également de construire des projets en disposant d'une

certaine visibilité. Je pense donc, monsieur LEGER, que tenir de tels propos sur Boost'Comm'Une relève vraiment d'un positionnement purement politique.

Quant aux jeunes auxquels nous ne viendrions pas en aide, donnez-moi un exemple d'un jeune en difficulté qui aurait saisi les services sociaux pour une aide alimentaire ou autre et qui n'aurait pas reçu de réponse favorable. Citez-moi des noms !

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Silence radio !

Mme LA PRESIDENTE. – En tout cas, il est intéressant de noter que le plan de soutien pour 2021 de 630 000 €, voté il y a moins de deux mois, a disparu de votre mémoire. C'est assez fabuleux !

Plus personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose de procéder au vote du budget, chapitre par chapitre et ligne par ligne, en commençant par la section de fonctionnement.

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	Vote			RECETTES	Vote		
		Pour	Contre	Abst.		Pour	Contre	Abst.
1493 - Services individualisés								
Chapitre 930 : Services généraux	13 685 047,00 €	30	0	0	831 400,00 €	30	0	0
Chapitre 931 : Sécurité	6 361 000,00 €	30	0	0	69 592,00 €	30	0	0
Chapitre 932 : Enseignement	8 207 443,00 €	30	0	0	360 000,00 €	30	0	0
Chapitre 933 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	7 483 055,00 €	16	14	0	652 663,00 €	30	0	0
Chapitre 934 : Prévention médico-sociale	2 068 545,00 €	16	14	0	-			
Chapitre 935 : Action sociale (hors APA et RSA)	56 791 361,00 €	30	0	0	4 091 580,00 €	30	0	0
Chapitre 935.5 : Personnes dépendantes (APA)	31 700 030,00 €	30	0	0	15 509 250,00 €	30	0	0
Chapitre 935.6 : RSA	20 986 754,00 €	16	14	0	2 377 691,00 €	30	0	0
Chapitre 936 : Réseaux et infrastructures	19 533 705,00 €	30	0	0	514 400,00 €	30	0	0
Chapitre 937 : Aménagement et environnement	1 215 080,00 €	30	0	0	323 605,00 €	30	0	0
Chapitre 938 : Transports	3 967 821,00 €	30	0	0	-	30	0	0
Chapitre 939 : Développement	3 700 822,00 €	30	0	0	257 199,69 €	30	0	0
94 - Services communs non ventilés								
Chapitre 940 : Impositions directes	-				6 696 123,00 €	30	0	0
Chapitre 941 : Autres impôts et taxes	540 000,00 €	30	0	0	87 910 000,00 €	30	0	0
Chapitre 942 : Dotations et participations	-				58 649 917,00 €	30	0	0
Chapitre 943 : Opérations financières	1 644 500,00 €	30	0	0	100,00 €	30	0	0
Chapitre 944 : Frais de fonctionnement des groupes d'élus	101 250,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 946 : Transferts entre les sections	10 835 000,00 €	30	0	0	1 282 139,00 €	30	0	0
95 - Chapitres de prévision sans réalisation								
Chapitre 952 : Dépenses imprévues	5 011 758,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 953 : Virement à la section d'investissement	14 680 125,00 €	30	0	0	-			
002 - Résultat de fonctionnement reporté	-				28 987 636,31 €	30	0	0
TOTAL	**208 513 296,00 €**	16	14		**208 513 296,00 €**	30		

INVESTISSEMENT	DEPENSES	Vote			RECETTES	Vote		
		Pour	Contre	Abst.		Pour	Contre	Abst.
90 - Equipements départementaux	**20 351 100,00 €**							
Chapitre 900 : Services généraux	2 205 000,00 €	16	14	0	60 000,00 €	30	0	0
Chapitre 901 : Sécurité	5 000,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 902 : Enseignement	3 032 100,00 €	16	14	0	729 274,00 €	30	0	0
Chapitre 903 : Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	389 000,00 €	30	0	0	30 000,00 €	30	0	0
Chapitre 905 : Action sociale (hors RSA)	320 000,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 906 : Réseaux et infrastructures	13 988 000,00 €	30	0	0	790 000,00 €	30	0	0
Chapitre 907 : Aménagement et environnement	411 000,00 €	30	0	0	222 701,00 €	30	0	0
Chapitre 909 : Développement	1 000,00 €	30	0	0	-			
91 - Equipements non départementaux	**8 402 795,00 €**							
Chapitre 911 : Sécurité	550 000,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 912 : Enseignement	790 000,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 913 : Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	603 800,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 914 : Prévention médico-sociale	100 000,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 915 : Action sociale (hors RSA)	150 000,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 915-6 : RSA	670 000,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 916 : Réseaux et infrastructures	3 180 195,00 €	16	14	0	-			
Chapitre 917 : Aménagement et environnement	178 800,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 919 : Développement	2 180 000,00 €	30	0	0	-			
92 - Opérations non ventilées								
Chapitre 922 : Dotations et participations	-				5 100 000,00 €	30	0	0
Chapitre 923 : Dette et autres opérations financières (* dont 1068)	12 778 048,00€	30	0	0	11 148 449,95 €	30	0	0
Chapitre 925 : Opérations patrimoniales	360 000,00 €	30	0	0	360 000,00 €	30	0	0
Chapitre 926 : Transfert entre les sections	1 282 139,00 €	30	0	0	10 835 000,00 €	30	0	0
95 - Chapitres de prévision sans réalisation								
Chapitre 950 : Dépenses imprévues	1 500 000,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 951 : Virement de la section de fonctionnement	-				14 680 125,00 €	30	0	0
Chapitre 954 : Produit des cessions d'immobilisations	-				101 600,00 €	30	0	0
001 - Résultat d'investissement reporté	-				616 932,05 €	30	0	0
TOTAL	**44 674 082,00 €**	**16**	**14**	**0**	**44 674 082,00 €**	**30**	**0**	**0**
TOTAL GENERAL	**253 187 378,00 €**	**16**	**14**	**0**	**253 187 378,00 €**	**30**	**0**	**0**

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie.

ADOPTION DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU 18 DECEMBRE 2020

Mme LA PRESIDENTE. – Chers collègues, vous avez été destinataires du procès-verbal de la dernière séance plénière de décembre.

Avez-vous des observations à formuler ?...

Tel n'est pas le cas. Je vous propose donc de l'adopter. *(Adopté à l'unanimité.)*

ADOPTION DES VŒUX ET MOTIONS

Mme LA PRESIDENTE. – J'invite les rapporteurs des commissions à prendre la parole.

M. SAUTY, président de la première commission. – Le vœu de M. LOZACH a été adopté par la première commission sans modification.

Il reste donc ainsi rédigé :

DETR et DSIL 2021

Vœu déposé par M. Jean-Jacques LOZACH
au nom du Groupe de la Gauche

« **Considérant** les handicaps historiques du département de la Creuse, ses difficultés économiques et sociales, accentuées par les conséquences de la crise sanitaire actuelle ;

« **Considérant** la volonté collective des élus et acteurs socio-économiques de susciter une dynamique de développement territorial ;

« **Considérant** l'indispensable synergie entre les deux procédures : plan de relance et plan particulier pour la Creuse ;

« **Considérant** les intentions exprimées par le Comité local de cohésion des territoires lors de son installation ;

« **Considérant** les nombreux projets en cours de montage ou les projets dits " dormants ", en attente d'un contexte financier plus facilitateur ;

« **Considérant** les très nombreuses contractualisations en phase de démarrage ou en cours d'application, entre État, collectivités locales, EPCI et territoires ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse,** réuni en séance plénière le 12 février 2021,

Demande à l'État une augmentation significative de la DETR – Dotation d'équipement des territoires ruraux – et de la DSIL – Dotation de soutien à l'investissement local – pour l'exercice 2021. »

Mme LA PRESIDENTE. –Personne ne demande la parole ?...

Je le mets aux voix. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme VIALLE, présidente de la deuxième commission. – Les vœux ainsi que la motion d'urgence ont été examinés par notre commission, et adoptés sans modification.

Le premier est ainsi rédigé :

Loi d'accélération et de simplification de l'action publique dite « Loi ASAP »

Vœu présenté par Mme Marie-Christine BUNLON,
au nom du Groupe de la Majorité départementale

« **Considérant** que cette loi, promulguée le 7 décembre 2020, était effectivement attendue par le secteur de la petite enfance, a pour objectif d'améliorer l'accueil des tout-petits, dans le cadre des recommandations pour les 1 000 premiers jours de l'enfant ;

« **Considérant** que l'augmentation des capacités d'accueil des crèches prévue par ce texte, qui est une bonne chose pour les familles, se ferait sans augmentation du personnel encadrant et donc interroge sur les conditions d'accueil des enfants ;

« **Considérant** que cette réforme aurait donc pour conséquence d'instaurer un taux d'encadrement unique quel que soit l'âge de l'enfant, ce qui pour les plus petits ferait passer ce taux de cinq à six enfants par adulte ;

« **Considérant** que de nombreuses études et des professionnels considèrent que ce taux d'encadrement à cinq enfants par adulte est un minimum qu'il convient de ne pas changer ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière le 12 février 2021,

« **Souhaite interpeller le Secrétaire d'État en charge de l'enfance et des familles**, sur la nécessité de maintenir ce taux à cinq enfants par adulte et de l'étendre à tous les âges. »

Mme LA PRESIDENTE. –Personne ne demande la parole ?...

Je mets ce vœu aux voix. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Le deuxième vœu examiné par la deuxième commission est le suivant :

Attribution de la prime Covid aux aides à domicile mandataires

Vœu présenté par M. Patrice MORANÇAIS,
Vice-président, Conseiller départemental de GOUZON

« **Considérant** que la prime COVID octroyée en fin d'année dernière aux aides à domicile salariées des SAAD, dans le cadre de l'accord national entre la CNSA et les Départements, n'a pas pris en considération celles exerçant en mandataire – de gré à gré, hors secteur associatif ;

« **Considérant** que cette différence de traitement suscite une grande incompréhension de la part de ces auxiliaires de vie qui ont continué à exercer leurs missions et qui sont, elles aussi, toujours « au front » depuis presque un an ;

« **Considérant** que si leur statut professionnel diffère, le risque sanitaire encouru est quant à lui identique et que cette absence de reconnaissance nationale constitue une réelle injustice ;

« **Considérant** que ces personnes se sentent aujourd'hui oubliées et invisibles aux yeux des pouvoirs publics et que cela constitue un véritable affront vis-à-vis de ces métiers altruistes menés dans des conditions de travail souvent difficiles et précaires ;

« **Considérant** que la reconnaissance nationale des personnels qui ont été exposés à un risque de contamination au virus doit profiter à tous les personnels, quel que soit leur statut ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière le 12 février 2021,

« **Demande au Premier ministre** de revoir sa position sur cette iniquité et d'attribuer également une prime à l'ensemble des aides à domicile, quels que soient leur statut et la qualité de leur employeur. »

(

Personne ne demande la parole ?...

Je mets ce vœu aux voix. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous passons à la motion d'urgence présentée par M. LOZACH, qui est ainsi rédigée :

Maintien à domicile des personnes âgées

Motion d'urgence présentée par M. Jean-Jacques LOZACH,
au nom du Groupe de la Gauche

« **Considérant** que plus de 80 % des Français souhaitent vieillir à leur domicile le plus longtemps possible et que la population des plus de 85 ans va tripler d'ici à 2050 ;

« **Considérant** qu'il est d'ores et déjà impossible, faute de personnel et de moyens financiers, d'honorer toutes les demandes d'accompagnement ;

« **Considérant** que le Président de la République avait annoncé un projet de loi Grand Âge et que celui-ci a été une nouvelle fois repoussé *sine die* le 14 janvier dernier ;

« **Considérant** la situation de sous-financement chronique des structures de l'aide, des soins et des services aux domiciles ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière le 12 février 2021,

« **Demande au Gouvernement** : la revalorisation des métiers de l'aide à domicile pour répondre aux besoins urgents du recrutement ; le vote d'une loi « Grand âge et autonomie », pour faire face au défi du bien-vieillir à domicile. »

Personne ne demande la parole ?...

Je la mets aux voix. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons au vœu examiné par la troisième commission.

M. SIMONNET, rapporteur de la troisième commission. – Le vœu de M. LOZACH a été adopté par la troisième commission, sans commentaire.

Mme LA PRESIDENTE. – Il est ainsi rédigé :

Retrait du projet dit « Hercule » de démantèlement d'EDF

Vœu présenté par M. Jean-Jacques LOZACH
au nom du Groupe de la Gauche

« **Considérant** que le coût de l'électricité et le nombre de foyers en situation de précarité énergétique ne cessent de croître, empêchant de garantir à tous l'accès à ce bien essentiel et ne permettant pas de répondre à l'urgence sociale – crise sanitaire – et climatique – transition écologique ;

« **Considérant** que les négociations entre la Commission européenne et l'État se déroulent dans une opacité telle qu'elle ne permet à la représentation nationale que de disposer d'informations parcellaires sur un projet hautement stratégique de réorganisation d'une entreprise publique et d'un patrimoine national produisant un bien de première nécessité, l'électricité ;

« **Considérant** que la désintégration du groupe public par « vente à la découpe » mettrait fin aux synergies actuelles du mix énergétique fondé sur la production nucléaire en base couplée à l'hydraulique et aux énergies renouvelables ;

« **Considérant** qu'elle affaiblirait également la capacité de notre pays à mettre en œuvre une véritable politique énergétique dans un contexte qui pourtant la rend fondamentale ;

« **Considérant** que ce modèle de concurrence nous exposerait aux investissements d'autres firmes étrangères – chinoises notamment – et qu'il semble difficilement applicable à un secteur comme celui de l'énergie, service public essentiel et au cœur des dynamiques et de la compétitivité industrielle ;

« **Considérant** qu'il apparaît au contraire nécessaire de construire un véritable service public de l'électricité afin de renforcer l'accès à ce bien commun et qui, lui seul, permettrait de réaliser des investissements indispensables : entretien des barrages hydroélectriques, construction de nouveaux ouvrages, mise en place de filières renouvelables, etc. ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière le 12 février 2021,

« **Demande au Gouvernement** de retirer son projet dit « Hercule » de démantèlement d'EDF en trois entités distinctes et l'invite à lancer un véritable débat social et démocratique concernant l'ensemble du service public de l'énergie dans notre pays. »

Personne ne demande la parole ?...

Je le mets aux voix. *(Adopté à l'unanimité.)*

M. SIMONNET, rapporteur de la troisième commission. – Les deux autres vœux, de M. DAULNY et de Mme DEFEMME ont également été adoptés sans modification.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous rappelle qu'ils sont ainsi rédigés :

Carte scolaire 2021 pour la Creuse

Vœu proposé par M. Laurent DAULNY,
au nom du Groupe de la Majorité départementale

« **Considérant** l'annonce initiale de la réforme de la carte scolaire pour la Creuse qui comprendrait la suppression de trois classes de primaire et d'une classe de cinquième au collège Martin Nadaud de Guéret pour la rentrée prochaine ;

« **Considérant** que la crise sanitaire est toujours bien présente dans notre département et nécessite des adaptations importantes au sein de tous les établissements, afin de respecter la distanciation des élèves et les protocoles nationaux rigoureux nécessaires ;

« **Considérant** qu'il est à redouter que cette réorganisation que nous souhaitons tous temporaire se prolonge dans l'année et soit encore de mise lors de la prochaine rentrée ;

« **Considérant** que ces annonces ont semé l'inquiétude et l'incompréhension du corps enseignant et des parents d'élèves ; et qu'alors que le nombre d'élèves augmente au niveau académique, le nombre de postes reste le même ;

« **Considérant** que la répartition des postes au sein des trois départements se fait uniquement au profit d'un seul, la Haute-Vienne qui se voit attribuer huit postes supplémentaires, au détriment des deux autres, la Corrèze qui en perdrait cinq et la Creuse qui en perdrait trois ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière le 12 février 2021,

« **Demande au Ministre de l'Education nationale** de considérer la période que nous traversons comme exceptionnelle et souhaite qu'un moratoire soit mis en place dans l'attribution des postes et le nombre de classes afin de ne pas perturber l'organisation au sein des établissements, déjà fortement mise à contribution par la crise sanitaire. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets ce vœu aux voix. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Enfin, celui présenté par Mme DEFEMME est ainsi rédigé :

Pour la réouverture des lieux culturels

Vœu proposé par Mme Catherine DEFEMME,
au nom du Groupe de la Majorité départementale

« **Considérant** que la Culture est un pilier de l'art de vivre français ;

« **Considérant** que la Culture est un des remèdes face à l'enfermement que subissent les Français depuis désormais un an ;

« **Considérant** que les Français ont montré leur sens des responsabilités, comme le prouve la possibilité pour le Gouvernement de ne pas confiner dans l'immédiat le pays ;

« **Considérant** que les lieux culturels, privés ou publics, servent l'intérêt général en permettant à tous d'accéder aux mêmes œuvres et de s'élever intellectuellement ;

« **Considérant** que les lieux culturels sont tout aussi capables que les grandes surfaces alimentaires de faire respecter un protocole renforcé ;

« **Considérant** que le monde de la Culture emploie de nombreuses personnes, parfois à la situation économique précaire, et permet aux étudiants de travailler pour financer leur formation ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière le 12 février 2021,

« **Demande au Gouvernement** d'autoriser la réouverture des lieux culturels – musées, cinémas, théâtres, etc. – comme il l'avait envisagé en janvier. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets ce vœu aux voix. *(Adopté à l'unanimité.)*

CLOTURE DE LA REUNION

Mme LA PRESIDENTE. – L'ordre du jour étant épuisé, notre séance se termine.

Merci à tous de votre attention.

Je vous invite à la plus grande prudence lors de vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture.

La séance est levée.

La séance est levée à vingt heures quinze.